

LE  
PRINCE  
CHRESTIEN  
ET  
POLITIQUE.

*Traduit de l'Espagnol de* DOM  
DIEGUE SAVEDRA FAXARDO,  
*Par* I. ROU, *Avocat au Parlement.*

TOME SECOND.



*Suivant la Copie à* PARIS,  
Par la Compagnie des Marchands  
Libraires du Palais.

---

M. DC. LXVIII.

*Avec Privilege du Roy.*

REVISED  
EDITION  
1880



CHICAGO  
UNIVERSITY PRESS



*Les jouets de la Mort.*



A la gloire & à l'immortalité de D<sup>s</sup>  
DIEGUE SAVEDRA, Amba-  
sadeur en Allemagne pour le Roy  
PHILIPPES. IV. & Plenipoten-  
tiaire.

taire de la Sereniff. Maison de Bour-  
gogne à la Diète generale de l'Em-  
pire.

**A** Reste Passant & considere icy la vanité de la vie  
& la force de la Mort.

Cette teste que tu vois est celle de *S A V E D R A*.  
Je ne te veux point particulariser plus d'Epithetes, pour  
te faire entendre un des plus grands hommes du monde.  
Ses quatre parties retentissent de la gloire de ce merveil-  
leux esprit.

Cependant tu le vois traité icy comme le moindre.  
Son sçavoir, ses lumieres, sa vertu, sa gloire & ses  
honneurs n'ont pû l'exempter des rigueurs du destin.

Les vers se nichent dans les recoins de ce crâne où tant de  
Beaux raisonnemens se sont formez, & les araignées  
ourdissent leurs toiles au dessus de cette cervelle qui de-  
cidoit les interets de toute l'Europe.

Voy par là ce que c'est de cette Nature mortelle, & par  
son courageux mépris achemine toy de bonne heure à  
l'immortalité.

Prends à ce sujet pour ton guide celuy qui t'adonné de si  
beaux preceptes dans ce Livre: Tu peux bien avecier  
pour ton Maistre celuy des Rois & des Princes.

Mais pour cette heure contente toy de luy rendre tes hom-  
mages; & couronne avec moy d'Eloges immortels le  
glorieux & immortel *S A V E D R A*.

I. R.

TABLE



# T A B L E

## T O M E S E C O N D.

### DEVISE.

- LI. **Q**ue sa confiance soit tousiours pour-  
uenie d'yeux & sur ses gardes.
- LII. Les meschans Ministres estant tou-  
sious plus dangereux & nuisibles que  
plus ils sont en des postes élevez.
- LIII. Veu que c'est-là qu'ils ont plus de  
pouvoir d'exercer leur avarice.
- LIV. Et qu'ils veulent plus dépendre  
d'eux-mesmes que du Prince.
- LV. Les Conseillers sont les yeux du Sceptre.
- LVI. Et les Secretaires le compas du  
Prince.
- LVII. Et les uns & les autres doivent  
estre les rouës, mais non pas l'aiguille de  
l'orloge du gouvernement.
- LVIII. Il leur doit faire toute sorte d'hon-  
neurs, mais sans aucun prejudice du sien.  
Comment le Prince se doit comporter  
dans le Gouvernement de ses Estats.
- LIX. Le Conseil & le bras sont necessaire  
pour acquerir & pour conserver.
- LX. Le Prince tenant tousiours pour cer-  
tain que si son Estat ne croist il faut de  
necessité qu'il diminüe.
- LXI. Qu'il connoisse bien toutes les cordes  
de la harpe de son Estat afin de faire en  
sorte que les grandes soyent d'accord avec  
les petites.
- LXII. Sans

## T A B L E.

- LXII. *Sans qu'on puisse descouvrir l'artifice de leur harmonie.*
- LXIII. *Qu'il prenne garde dans ses resolutions aux principes & aux fins.*
- LXIV. *Estant lent à les consulter & prompt à les executer.*
- LXV. *Qu'il corrige les fautes avant qu'elles s'accumulent & se multiplient.*
- LXVI. *Qu'il procure le peuplement de son Estat & fasse en sorte d'élever des sujets propres à la Magistrature.*
- LXVII. *Qu'il n'accable pas ses Estats du poids des tributs.*
- LXVIII. *Qu'il entretienne le negoce & le commerce qui sont les Poles des Republiques.*
- LXIX. *Se rendant Maistre de la guerre & de la paix par le fer & par l'or.*
- LXX. *Qu'il ne partage point ses Estats entre ses enfans.*
- LXXI. *Le travail surmonte tout.*
- LXXII. *L'interposition du repos renouvelle les forces.*
- Comment le Prince se doit comporter dans les maux internes & externes de ses Estats.
- LXXIII. *Les seditions s'appaissent par la promptitude & par la division.*
- LXXIV. *La guerre ne se doit entreprendre que pour soustenir la paix.*
- LXXV. Ce-

## T A B L E.

- LXXV. *Celuy qui seme des discordes recueille des guerres.*
- LXXVI. *Et ces guerres sont ordinairement causées par la mauvaise intention des Ministres.*
- LXXVII. *Et par les entreveuës des Princes.*
- LXXVIII. *Que le Prince prenne garde de se laisser tromper par de belles, mais fausses apparences.*
- LXXIX. *Car semblables desseins se doivent éluder par de reciproques.*
- LXXX. *Il faut tenir les armes prestes avant que l'occasion de la guerre se presente.*
- LXXXI. *Pesant ce que valent les forces.*
- LXXXII. *Et faisant consister la parure & la braverie dans les armes.*
- LXXXIII. *D'autant que c'est de leur exercice que dépend la conservation des Estats.*
- LXXXIV. *Que le Conseil agiste plus que la force.*
- LXXXV. *Il faut que le Prince fuye les conceils de milieu.*
- LXXXVI. *Qu'il assiste aux guerres de son Estat.*
- LXXXVII. *Se ressouvenant tousiours que les armes ne sont heureuses que quand Dieu y preside.*
- LXXXVIII. *C'est pourquoy il doit accommoder*



## T A B L E.

- moder sa volonté à ses decrets divins.*
- LXXXIX. *La concorde surmonte tout.*
- XC. *Le meilleur stratagéme est la diversion.*
- XCI. *Qu'il ne faut pas ce fier en des amities de reconciliation.*
- XCII. *Que la protection est ordinairement prejudiciable.*
- XCIII. *Que les alliances avec les Infideles & les Heretiques sont dangereuses.*
- XCIV. *Que la Tiare Pontificale doit reluire également sur tout le monde.*
- XCV. *Que la neutralité ny ne fait des amis ny ne gaigne les ennemis.*
- Comment le Prince se doit comporter dans ses Victoires & dans ses traitez de Paix.
- XCVI. *Qu'au milieu de la victoire il ait tousiours l'adversité presente à ses yeux.*
- XCVII. *Ne se servant de ses despoüilles qu'à augmenter ses forces.*
- XCVIII. *Et ne concludant la paix qu'au dessous du bouclier.*
- XCIX. *Que la douceur de la paix est le fruit de la guerre.*
- Comment il faut que le Prince se comporte en sa vicillesse.
- C. *Qu'il songe tousiours que ce sont ses dernieres actions qui couronnent son gouvernement.*
- Et pronostiquent quel sera son successeur.*

• F I N.

*Le Prince Chrestien & Politique.*

DEVISE LI.



*Fiance & défiance.*

**I** L n'est rien de meilleur ny de plus avantageux pour les mortels, qu'une prudente défiance; c'est la garde

Tome II.

(A)

de

de de la Vie & des Richesses ; nôtre propre conservation nous y porte ; par tout où elle n'est point il n'y a point de prevoyance , & sans la prevoyance tout est en peril. Le Prince qui se fiera le moins fera celuy qui gouvernera le mieux, il n'y a qu'une confiance qui soit assuree, c'est à sçavoir de ne point dépendre de la volonté d'autrüy ; car qui est celuy qui pourra s'asseurer du cœur humain retiré dans les plus sombres cachettes del'estomach , & dont la langue, les yeux & tous les mouvemens du corps dementent les desseins. *a* C'est un Golphe battu de tempestes opposées d'affections ; & une mer pleine d'escueils si cachez qu'il n'est aucune Carte qui les puisse marquer. Quelle aiguille donc touchée de l'aiman de la prudence pourra-t'on donner au Prince pour y naviger seurement ? *b* Quelle connoissance des vents pourra-t'il avoir pour tendre & pour abaïsser à propos les voiles de la confiance ? car c'est en cela que consiste le plus grand art de regner, c'est en cela que le Prince court le plus de risque, soit par son manque d'experience aux choses, soit par son peu de connoissance aux sujets & aux affaires, aucun de ceux qui traitent avec luy ne paroissant meschant, parce que tous composent leur visage & leurs actions en se presentant devant luy. Là les paroles estudiées ne sonnent qu'amour, que zele, & que fidelité, & les regards que respect & obeïssance ; la haine, les mescontentemens & l'ambition se retirant au plus profond du cœur, qui est, je m' imagine ce qui a fait dire à quelqu'un, *Quele Prince ne se doit fier à personne* : Mais l'une & l'autre de ces deux extremitez est vicieuse ; *c* C'est une facilité de Prince imprudent que de se fier à tout le monde, & un soupçon de tyran que de ne le

*a Cor hominis Immutat faciem illius sive in bona sive in mala. Eccles. 13. 31.*

*b Præcūm est cor omnium & inscrutabile quis cognoscet illud ? Jerem. 17. 9.*

*c Utrumque in vitio est, & omnibus credere, & nulli. Seneca.*



faire à personne : la confiance est aussi importante à un Prince que la défiance ; celle-là est digne d'un cœur sincère & Royal, celle-cy est nécessaire à l'art de gouverner comme une chose par le moyen de laquelle la prudence politique assure ses opérations ; la difficulté consiste à sçavoir user à propos de l'une & de l'autre, en sorte que ny la confiance trop credule ne donne lieu à l'infidélité & aux perils, ny la défiance trop soupçonneuse, ne provoque à la haine, ou ne fasse que le Prince en se défiant de tous devienne incapable de traiter avec aucun. Si le Prince ne se fioit jamais on l'abandonneroit tousiours, parce qu'on ne pourroit l'assister sans un evident peril ; Ce n'est pas un moindre malheur pour luy de se priver de Ministres fidelles sur de vains soupçons, que de se commettre par une credulité legere à ceux qui ne le sont pas. Que le Prince se fie de telle sorte qu'en adjoustant foy il ne laisse pas de songer qu'il peut estre trompé ; ce doute ne le doit point retarder dans ses actions, mais seulement le precautionner : s'il ne doutoit point il seroit trop negligent ; le doute est comme une caution qui l'assure, comme un ponctuel examen des choses qui l'empesche de s'y tromper ; celui qui ne doute point ne peut connoistre la verité, qu'il se fie comme s'il adjoustoit foy, qu'il se défie comme s'il ne le faisoit pas. La confiance & la défiance estant ainsi gouvénées par la prudence & par la raison, elles opereront de merueilleux effets. Que le Prince soit donc bien advisé dans les affaires qu'il traite, dans les alliances qu'il ratifie, dans les paix qu'il conclud, & generallement dans tous les autres traitez qui concernent le gouvernement ; & lors qu'il donnera la main pour confirmation, que ce soit une main ac compagnée d'yeux comme represente cette devise, afin de prendre bien garde à ce qu'il fait. La Maquerelle ne se fie point dans Plaute aux seules paroles de l'amant, disant que ses mains avoyent tousjours des yeux, & qu'elle ne croyoit que ce qu'elle voyoit : & ailleurs elle appelle un jour plein d'yeux, celui où l'on ne vendoit ny n'achep-

toit qu'argent comptant. Les resolutions qui ne se prennent que par confiance sont aveugles, & le symbole de Pythagore est qu'il ne faut pas donner la main à tout le monde; il y a trop de peril à se fier si universellement. Que le Prince considere donc bien comment il s'engage, songeant tousiours que les amis autant que les ennemis, taschent presque également à le tromper, les uns beaucoup, les autres legerelement, les uns pour le dépouïller de ses Estats & de son bien, les autres pour se concilier seulement ses bonnes graces & sa faveur. Cette presupposition neantmoins ne doit pas le porter à la malice & à la fraude, luy accordant la liberte de manquer à sa parole, comme s'il estoit à son choix de la tenir ou de la garder, car par se moyen la foy publique seroit troublée, & il tacherait sa reputation. Nous blasons donc dans le Prince la défiance fille du soupçon, lors qu'elle est legere, & vicieuse, qu'elle découvre d'abord son effet, & passe à l'execution; non cette circonspecte & universelle qui regarde également tout le monde sans se declarer contre aucun, jusqu'à ce que la raison le conseille: On peut ne se pas fier en une personne, & neantmoins avoir bonne opinion d'elle, car cette circonspection n'est pas une défiance particuliere de ses actions, mais une precaution generale de la prudence. Les forteresses sont au milieu des Estats mesmes, cependant on ne laisse pas d'y tenir garnison, comme si elles estoient sur les frontieres des ennemis. Cette prudence n'est pas inutile, & de plus elle n'accuse aucunement la fidelité des sujets. Que le Prince se fie à ses parens, à ses amis, à ses sujets, & à ses Ministres, mais que cette confiance ne soit pas si paresseuse qu'elle dorme à son aise, comme estant en seureté de tous les accidens par lesquels l'ambition, l'interest ou la haine ont coustume de troubler la fidelité, violant les plus fortes chaisnes du droit de la Nature & des gens. Lors que le Prince est si lasche que d'aimer mieux souffrir le mal que de vivre dans les continuelles alarmes de tant de precautions; que de laisser aller  
les

les choses plustost que de remedier aux inconveniens qui en pourroyent advenir ; il rend ses Ministres meschans , & par fois infidelles , en ce qu'attribuant son indulgence à incapacité , ils le méprisent , & chacun exerce avec tyrannie la partie du gouvernement qui luy a esté abandonnée. Mais lors que le Prince est vigilant , qu'au milieu de sa confiance il ne laisse pas d'user de precaution ; qu'il est tousiours tellement préparé , que la perfidie ne peut le trouver dégenry de conseils & de moyens ; qu'il ne condamne pas , mais qu'il previent ; qu'il ne reprend pas , mais preserve seulement la fidelité de peur qu'elle ne glisse ; en ce cas on peut dire qu'il affermira sa Couronne sur son front. Le Roy Don Fernand le Catholique n'avoit aucun sujet de soupçonner la fidelité du grand Capitaine \* ; *d* & cependant il tenoit tousiours auprès de luy des gens qui épiassent secretement ses actions , afin que reconnoissant ce soin il prit d'autant plus garde à luy dans tout ce qu'il faisoit. Ce n'estoit pas là proprement une défiance , mais un office de la prudence.

Il faut pourtant prendre garde non obstant tout ce que nous avons dit que cette crainte ne soit pas legere , ainsi qu'il arriva en suite au mesme Roy avec le mesme grand Capitaine : *e* car bien qu'apres la perte d'une certaine \* bataille , il eust besoin de sa personne pour les affaires d'Italie , il ne voulut pas neantmoins s'en servir , lors qu'il vit l'applaudissement avec lequel tout le monde vouloit sortir d'Espagne pour combattre sous luy ; Mais doutant d'une fidelité desia éprouvée pour s'exposer à une suspecste , il tascha par plusieurs moyens de s'asseurer du Duc Valentin , afin de s'en servir en cas de necessité. Aussi les esprits trop défiants pour éviter un peril tombent en de plus grands , bien que par fois le refus des

\* *Gonsalve de Cordoue.*

*d* *Mar. Hist. d'Esp.*

*e* *Mar. Hist. d'Esp.*

\* *La bataille de Ravenne.*



services de si grands hommes soit plustost dans les Princes une envie ou une ingratitude qu'un soupçon; Il se peut bien faire aussi que ce Roy clairvoyant & adroit, jugeoit expedient pour luy de ne se pas servir d'un homme qu'il sçavoit bien n'estre pas content. La fidelité ne doit pas grande chose à un Prince qui a une fois témoigné de la défiance; plus un cœur est genereux & ingenu, plus il a de ressentiment de voir qu'on doute de sa fidelité, & pour cet effet il se precipite par vengeance à y manquer. *f* C'est la raison pourquoy Getulius osa bien écrire à Tibere, que sa fidelité seroit tousiours ferme & entiere pourveu qu'on ne luy dressât point d'embusches. Le Prince doit apprendre par l'experience tant de ses propres accidens que de ceux d'autrui comment il se doit fier à ses sujets. Entre les advertissemens que le Roy Dom Henrique I I. laissa à son fils Dom Juan, il y avoit celui-cy, qu'il maintint les recompenses faites à ceux qui avoyent suivy son party contre le Roy Dom Pedre son Seigneur naturel, g mais qu'il ne se fiât point tellement en eux, que leur fidelité ne luy fust un peu suspecte: Que dans les Offices & dans les Charges il se servist de ceux qui avoyent suivy le Roy Dom Pedre comme de gens constans & fidelles, qui s'efforceroient de reparer les offences passées par les services à venir: mais qu'il ne se fiât point aux autres, puis qu'ils s'estoyent montrez plus attachez à leurs interests particuliers qu'au bien de l'Estat. Les traistres sont odieux à ceux mesmes qu'ils servent par leur trahison, h les fidelles plaisent à ceux là mesmes contre qui ils la brassent. C'est sur cela qu'Othon se fondoit lors qu'il se fioit en Celsus qui avoit constamment servy Galba. i.

*f Sibi fidem integram & si nullis infidiis peteretur mansuram. Tacit. lib. 6. Annal.*

*g Mar. Hist. d'Esp. h Quippe proditores, etiam iis quos anteponunt in vici sunt. Tac. I. An.*

*i Mansitque Celsus, velut fataliter etiam pro Othone, fides integra & infelix. Tac. I. Hist.*

Il n'est

Il n'est pas bon d'élever tout d'un coup un Ministre à de grandes dignitez, car c'est exciter l'envie de tous les autres contre luy, & leur haine contre le Prince, que cette precipitation fait passer pour leger; Il n'est point de Ministre si modeste qui ne s'en offense, ni si zelé qui fasse fidèlement son devoir, lors qu'il voit un autre luy estre si injustement preferé; pour un satisfait il y a plusieurs mécontans; & quand les Ministres sont mécontans il est impossible que le gouvernement aille bien: pareilles élections sont à proprement parler des avortemens informes, & la fidelité jette de bien plus profondes racines lors qu'elle voit que ce n'est que par les grands services qu'on parvient aux recompenses & aux Charges. Le Prince cependant à tout loisir d'éprouver le Ministre, premierement dans les mediocres Charges afin que l'épreuve couste moins, & en suite dans les grandes; Qu'il examine avant que de l'employer dans les affaires de la paix & de la guerre, en quoy sa fidelité peut courir risque, quelle est sa naissance, quelle est sa reputation, quel est son bien: Cette circonspection est particulièrement necessaire dans les Charges qui sont les clefs pour ainsi dire, & la seureté des Estats. Auguste ne vouloit pas qu'aucun Senateur ou Chevalier Romain entrast dans l'Egypte sans son ordre, parce que cette Province estoit le grenier de l'Empire, & que celuy qui se seroit rendu maistre de celle-lase roit arbitre de celuy-cy: c'est pour ce sujet que Tibere reprit si aigrement Germanicus d'avoir passé en Alexandrie sans sa permission. *m* Mais pour plus grande seureté & afin de mieux retenir le Ministre dans son devoir, il est à propos de donner un peu plus d'autorité aux Magistrats & au Conseil de la Province; n'y ayant point de meilleurs freins que ceux-là, ny qui s'opposent davantage aux fautes de celuy qui gouverne.

1. *Qui in minimo fidelis est & in majori fidelis est.*  
Luc. 16. 10.

*m* *Acerrimè increpuit, &c.* Tac. Annal. lib. 2.

(A 4) ●

Les

Les cœurs bas & ravalez qui n'aspirent point à estre plus que les autres ne sont propres à aucune Charge. La plus grande qualité que Dieu trouva en Josué lors qu'il luy voulut donner le maniment des affaires ce fut son esprit; n Il ne faut pourtant pas que le courage soit si grand qu'il tienne à deshonneur d'estre né sujet, & ne sçache pas se contenter de sa fortune, car la fidelité court trop de risque en la personne de ceux qui l'ont tel, parce qu'ils aspirent tousiours au plus haut degré, & si quelqu'un ne le fait pas c'est manque de science ou manque de pouvoir; adjouſtons encore qu'ils n'ont gueres de zele pour le bien public, & sont lents à l'obeissance.

Les grands esprits sont aussi dangereux à moins qu'ils ne soyent dociles & modestes, car la bonne opinion qu'ils ont de leur personne leur fait mespriser les ordres, & croire que tout se doit gouverner à leur fantaisie. Un homme ne nuit pas moins quelquefois pour avoir de bonnes qualitez que pour en manquer, car il n'est point de lieu qui puisse contenir une personne qui presume trop de son merite. Tibere craignoit les grandes vertus dans les Charges, & haïſſoit les vices à cause du danger de celles-là, & de l'infamie de ceux-cy. o

Il ne faut pas encore choisir pour Ministres ceux qui sont puissans en amis & en richesses, car comme ils n'ont pas besoin du Prince, & qu'ils nagent pour ainsi dire dans l'abondance de toutes choses, ils fuyent les dangers & les travaux, & ne veulent ny ne sçavent obeir. p C'est pour ce sujet que Sosibius

n Nomb. 27. 18.

O *Neque eminentes virtutes sectabatur & rursus vitia oderat; Ex optimis periculum sibi, à pessimis dedecus publicum metuebat.* Tacit. I. An.

p *Qui in affluentia fortuna, virium, opum, & amicorum aliorumque talium constituti sunt, Regi atque obedire neque volunt, neque norunt.* Arist. Pol. 4. II.

Britan-



Britannicus avoit coutume de dire que les Princes haïssoyent les richesses des particuliers. *q*

Lors donc que le Prince aura fait choix d'un Ministre avec tout l'examen requis, qu'il luy tesmoigne exterieurement une entiere confiance, mais qu'il ait pourtant tousiours les yeux sur ses actions, sur ses intelligences & sur ses projets, & s'il court quelque risque de leur part qu'il l'employe à une autre Charge, où il n'ait ny l'avantage de la possession des cœurs, ny l'occasion d'executer de mauvais desseins: car il y a plus de prudence & plus de bonté à preserver une personne du crime qu'à le luy pardonner apres qu'il est fait. Si les victoires de Germanicus dans l'Allemagne, & l'applaudissement de ses soldats donnoyent d'un costé de la joye à Tibere, de l'autre ils luy donnoyent de la jalousie. *r* Et en effet si tost qu'il vit les affaires d'Orient en trouble il s'en réjouit pour le pretexte qu'elles luy donnoyent de l'exposer au hazard, en l'envoyant au gouvernement de ces Provinces. / Mais lorsqu'il s'agit de retirer ainsi un Ministre de sa Charge, il le faut faire sous quelque espece d'honneur & avant que les inconveniens viennent en évidence, & cela si prudemment qu'il ne puisse reconnoistre que c'est qu'on doute de luy: car comme la crainte d'estre trompé enseigne à tromper, de mesme le doute de la fidelité rend infidelle. C'est pour ce sujet que Tibere voulant apres rappeler Germanicus à Rome, il le fit sous pretexte du Triomphe, luy offrant encore d'autres recompenses; *t* choses en quoy les Princes ont coutume d'estre fort

*q* *Aurivim atque opes principibus insensas.* Tac. II. ann.

*r* *Nunciata ea Tiberium latitia curaque adsecere.* Tacit. I. ann.

*s* *Ut ea specia Germanicum suetis legionibus abstraheret navisque Provinciis impositum, dolo simul & castibus objicaret.* Tacit. 2. ann.

*t* *Acrias modestiam ejus ad greditque, alterum Consulatum offerendo.* Ibid.

magnifiques lors qu'ils veulent se delivrer de leurs inquietudes.

Si le sujet perd une fois le respect qu'il doit à son Prince, le Prince ne peut plus aprez vivre en feureté quelque confiance qu'il luy tesmoigne. Dom Sanche I. Roy de Leon, pardonna au Comte Gonsale qui avoit levé les armes contre luy, & tascha de le ramener à son devoir par l'excés de ses faveurs; mais ce qui devoit l'obliger ne fit au contraire que luy donner plus belle occasion d'empoisonner le Roy. *v*

Lors que l'interest marche entre les Roys il n'est aucun lien d'amitié, de parenté, ou d'alliance qui leur soit une suffisante caution pour se fier les uns aux autres. Le grand Dom Fernand de Castille, & Dom Garcias de Navarre son Frere estoient ennemis, & comme celuy-cy estoit malade à Nacar il delibera de faire arrester l'autre qui estoit venu le visiter; mais son dessein n'ayant pas reüssi il voulut aprez dissimuler visitant Dom Fernand qui estoit à Burgos, & qui le fit prendre. *w* La vengeance & la raison d'Etat peuvent bien plus sur les Princes que le sang ou l'amitié; Il en arriva autant au Roy de Galice Dom Gartias pour s'estre fié à son Frere Dom Alonce de Castille. *x* Les plus irreconcilables haines sont celles qui s'allument entre les plus proches parens & les plus grands amis, & une forte averfion est d'ordinaire la suite d'une forte amour: *y* L'on peut inferer de tout cecy combien la confiance de ces Princes qui se mettent entre les mains de leurs ennemis est imprudente; il cousta la vie au Roy de Grenade pour estre allé sous un sauf-conduit demander secours à Dom Pedre le cruel: Louïs Sforza Duc de Milan estoit bien plus advisé, n'ayant pas voulu conferer avec le Roy de France qu'au milieu d'une riviere &

*v* Mar. Hist. d'Esp.

*w* Mar. Hist. d'Esp.

*x* Mar. Hist. d'Esp.

*y* *Difficiles fratrum dissentiones & qui valde amanti valde odis habent.* an. lib. 7. Pol.

sur un pont coupé, vraye maxime de Prince Italien de ne sortir jamais de la défiance aprez y estre une fois entré ; c'est pour ce sujet qu'on s'est si fort estonné en Italie de l'entreveuë du grand Capitaine & de Dom Fernand le Catholique, comme aussi de celle de ce dernier avec le Roy de France son ennemy.

Il est des rencontres où la confiance est plus seure que la défiance, & où il est plus à propos de s'en servir à gagner les esprits. Dom Alonse VI. aprez la depouille de son Royaume de Lion vivoit retiré à la Cour du Roy de Tòiede, qui estoit More, lors que par le deceds de Doms Sanche ses Estats le rappellerent à la Couronné le plus secretement qu'ils pûrent ; dans la crainte que les Mores en ayant cognoissance ne le retinssent par force ; mais luy comme Prince advise & recoinoissant découvrit le tout : Cette confiance obligea si fort ce Roy barbare, qui instruit desia de l'affaire, prepaioit des embusches pour le prendre, que non seulement il le laissa aller libre, mais de plus luy fournit tout l'argent necessaire pour son voyage. Force admirable de la gratitude qui desarme le cœur mesme le plus inhumain.

Les défiances qui sont entre deux Princes ne se médicamentent point par satisfactions ni excuses, mais par des actes tous contraires ; si le temps ne les guerit la diligence ne le fera point : ce sont des blessures que la sonde ne fait pour l'ordinaire qu'envenimer davantage, & une espece de jalousies declarées, qui portent à l'infidelité.

## DE VISE LII.

*Pire la haut qu'icy bas.*

**L**E Scorpion ne pert point sa malignité pour estre transferé dans le Ciel, & placé au nombre de ses constellations ; au contraire elle y est dautant plus grande, que plus le pouvoir de ses in-

Mar. Hist. d'Esp. l. 9. cap. 8. & 10.

(A 6)

fluences





fluences venimeuses est estendu sur les choses creées.  
 Que les Princes examinent bien toutes les qualitez  
 des sujets qu'ils élevent aux charges, puisque les vi-  
 ces y croissent toujours, & que mesme les vertus y  
 courent souvent risque, parce que la volonté se voyant  
 armée du pouvoir elle s'oppose à la raison, & mesme  
 la

la surmonte si la vertu n'a assez de force pour luy resister, sans que l'éclat de la prospérité l'aveugle ou la fasse évanouir. Si les bons ont coustume de devenir meschans dans l'élevation des dignitez, les meschans y deviendront pires; & si le vice nonobstant les chastimens & l'infamie trouve bien des sectateurs, combien plus en aura-t'il dans la faveur & au milieu de l'exaltation? *a* Si la malice peut mener aux honneurs, qui est-ce qui y voudra aller par le chemin de la vertu? Celle-là nous est naturelle, & il nous faut acquérir celle-cy: la premiere emporte les recompenses par force, l'autre les attend, & tout le monde sçait que l'appetit se plaist bien plus à sa propre violence qu'au merite, & qu'impatient comme il est, il aime mieux dépendre de sa diligence que de l'arbitre d'autrui: c'est décourager les gens de bien, & donner de la force à la malice que de récompenser les meschans en les employant aux charges de l'Etat; un mauvais citoyen ne peut gueres faire de mal dans la vie privée, il n'y a qu'un certain petit nombre de particuliers contre qui il puisse exercer ses meschancetez; mais dans la Magistrature il le fait contre le general, estant l'arbitre de la Justice, & ayant le gouvernement de tout le corps de la Republique en sa main; *b* Il ne faut pas placer les meschans en lieu où ils puissent exercer leur meschanceté: La Nature dans la prevoiance de cét inconvenient n'a donné ny pieds ny ailles aux animaux plus venimeux, afin qu'ils fassent moins de mal, celuy qui en accorde à la meschanceté a dessein qu'elle coure ou qu'elle vole. Les Princes neantmoins ont coustume de se servir plustost des meschans que des bons, voyant que ceux-là sont d'ordinaire plus advisez que ceux-cy; *c* mais ils se

*a* *Invenit etiam amulos infelix nequitia, quid si floreat vigeatque?* Tac. 4. Hist.

*b* *Nam qui magnam potestatem habent, etiam si ipsi nullius pretii sint, multum nocent.* Arist. Pol. I. c. 9.

*c* *Filii hujus seculi prudentiores filiis lucis in generatione sua sunt.* Luc. 16. 8.



trompent, car la malice n'est pas unë sagesse, & il ne peut y avoir de jugement clair où il n'y a point de vertu: C'est pour ce sujet que Dom Alonso Roy d'Arragon & de Naples louïoit la prudence des Romains d'avoir édifié de la sorte le temple de l'Honneur dans celuy de la Vertu, que pour entrer dans celuy-là il falloit de nécessité passer par celuy-cy, comme pour montrer que celuy-là ne meritoit pas de jouïr des honneurs qui n'estoit pas sectateur des vertus, & qu'il n'estoit pas juste de faire arriver à la nef de ceux-là ceux qui n'avoient pas passé par le portail de celles-cy; Comment est-ce qu'un Ministre peut estre utile à l'Estat sans elles? Comment est-ce que la Prudence, la Justice, la Clemence, la Force, & generalement toutes les autres vertus si nécessaires à un homme qui commande se pourront trouver parmy les vices? Comment est-ce que celuy qui obeït conservera celles qui luy sont propres s'il a faute de l'Exemple des Ministres dont il remarque les mœurs avec attention, & les imite par flatterie. Le peuple a du respect pour un vertueux Ministre, & ne peut s'imaginer qu'il puisse jamais faillir; au contraire il n'approuve aucune action d'un qui ne l'est pas. Demosthenes donna un jour un fort bon conseil dans le Senat de Sparte; mais parce qu'il passoit pour vicieux en l'esprit du peuple on ne le receut point, & il fallut qu'une autre personne estimée pour sa vertu donnast le mesme conseil par ordre des Ephores afin qu'il fust suivy: Cette bonne opinion du peuple est si nécessaire que lors mesme que le Ministre est honneste homme, le gouvernement ne laisse pas de courre risque entre ses mains si le peuple mal informé le tient pour meschant. Henry V. Roy d'Angleterre éloigna de luy pour cët effet à son avènement à la Couronne tous ceux qui avoyent esté compagnons des licences de sa jeunesse, & cassa les mauvais Ministres, mettant en leur place des gens vertueux & agreables au peuple. On n'attribuoit les heureux succès & les victoires de Theodoric qu'au bon choix qu'il faisoit de ses Ministres, n'ayant point d'autres Conseillers que les Prelats



Prelats de la plus sublime vertu ; Les Ministres sont les portraits de la Majesté, qui ne se pouvant trouver par tout, se represente du moins par eux ainsi qu'en un tableau ; & cela estant, ils doivent estre entiere-ment semblables au Prince, & dans les mœurs & dans les vertus : Puisque le Prince ne sçauroit de luy seul exercer en tous lieux la puissance qu'il a receu du consentement commun, il faut qu'il prenne garde de bien prés comment il la partage entre ses Ministres, car lors que celuy qui n'est pas né Prince s'en voit armé il veut par orgueil le paroistre, en usant de violence & executant ses passions ; *d* Et par cecy se peut decider la question, quel le est meilleur Estat d'une Republique ou celuy où le Prince est bon & les Ministres meschans, ou celuy où le Prince est meschant & les Ministres bons, ce dernier pouvant arriver ainsi qu'a dit Tacite ; *e* car la necessité voulant que le Prince substituë sa puissance à plusieurs Ministres, ceux-cy s'ils sont meschans nuiront plus à la Republique que le Prince quelque bon qu'il puisse estre ne luy profitera, parce qu'ils abuseront de sa bonté, & sous apparence de bien le porteront à leurs interests particuliers, & nõ à ceux du public ; Un meschant Prince peut estre corrigé par plusieurs bons Ministres, mais non pas plusieurs meschans Ministres par un bon Prince.

Quelques-uns s'imaginent que les mains du Prince sont liées, & sa liberté affoiblie lors qu'il a de bons Ministres ; & que plus ses sujets seront meschans plus il sera en seureté d'eux ; Conseils impie & entierement opposez à la raison, puis que la vertu est ce qui maintient les Republiques dans l'obeissance & dans le repos, & qu'elles ne sont jamais plus fermes que lors que l'innocence regne dans le particulier, & la clemence & la justice dans le public. *f* Le gouver-

*d Regiæ potentia Ministri, quos delectat superbiæ suæ longum spectaculum, minusque se judicant posse, nisi diu multum que singulis, quid possent ostendant. Sen.*

*e Possè etiam sub malis principibus magnos viros esse. Tac. in vita agr. f Polyb.*

nement

nement des gens de bien est toujours le plus aisé. Où la vertu manque l'autorité des loix est à bas, l'amour de la liberté regne, la haine de la domination se nourrit, & de là viennent les changemens des Estats & les cheutes des Princes. Il est donc nécessaire qu'ils ayent de vertueux Ministres, qui les conseillent avec zele & bonté, & introduisent la vertu dans l'Etat par leur exemple, & par l'integrité de leur vie. Tibère tenoit les extremitez du vice & de la vertu également dangereuses en un Ministre, & choisissoit un milieu entre les deux, ainsi que nous avons dit autre part; mais c'est là proprement une crainte de Tyran: si un vertueux Ministre est bon, un plus vertueux sera meilleur.

Mais ce n'est pas assez que les Ministres possèdent d'excellentes vertus, si l'on ne voit aussi reluire en eux ces nécessaires parties de capacité, & ces ornemens d'expérience que le gouvernement requiert. S'il nous est permis de nous servir de la Moralité que les Anciens ont renfermée dans leurs Fables; On peut dire que l'Ethiopie pleure encor aujourd'huy, & montre sur les visages bruslez de ses habitans le mauvais conseil de Phœbus, pour avoir confié le char de la lumiere à son fils Phaëton jeune homme encore destitué d'expérience, & qui ne meritoit aucunement un gouvernement de cette élevation, & c'est là le danger que toutes les élections faites d'un saut portent avec elles: Il y faut aller par des degrés où l'expérience apprenne à connoistre peu à peu les sujets, & a les eslever insensiblement aux dignitez les plus hautes. Tibere tout tiran qu'il estoit n'avança jamais ses Neveux sans cet examen, & Drusus particulièrement qu'il ne voulut faire Tribun qu'après une espreuve de huit ans, g c'est un present que d'accorder les dignitez à un homme destitué d'expérience, & une recompense que de le faire à un qui en est pourveu; toutes les expériences

*g Neque nunc properè, sed per octo annos capto experimento. Tac. 3. annal.*

neant-

neantmoins non plus que toutes les vertus ne sont pas propres aux charges publiques : Il n'y a que celles qui regardent chacune en particulier, car tel qui est propre à certaine charge ne l'est pas tousiours aux autres ; les experiences de la Mer ne peuvent servir aux affaires de la terre, & il ne s'ensuit pas qu'un homme qui sçait bien manier un Cheval puisse bien conduire une Armée. *h* C'est enquoy Louïs Sforça Duc de Milan se trompa lors qu'il remist la conduite de ses forces contre le Roy de France entre les mains de Saint Severin, homme parfaitement adroit au maniment des Chevaux, mais entierement incapable de celuy des affaires de la Guerre. Il y eut bien plus de prudence aux choix de Mathathias, lors que se voyant proche de sa derniere heure, il eleut pour general Juda Macabée homme robuste & versé dans les Armes, & pour Conseiller, son frere Simeon personnage doué de jugement & d'experience. *i* Nous avons veu commettre en cela de lourdes fautes par cette transposition de freins & de gouvernemens, ces derniers sont differens dans les Royaumes & dans les Republiques, les uns regardent la justice, les autres l'abondance, les uns la guerre, les autres les Paix ; Cependant bien qu'ils soyent si differens entr'eux, il y a pourtant une certaine faculté qui les conforme, & les fait tous acheminer au but de la conservation del'estat ; chacun de ceux qui le gouvernement tendant tousiours à cette fin par des moyens proportionnez à la charge qu'ils exercent. Cette faculté est diversé selon la diversité des formes de republique, dont la difference naist de celle de leur façon de gouverner, qui fait qu'un homme peut estre bon citoyen, mais non pas bon Ministre, parce que bien qu'il

*h* Nam unum opus ab uno optime perficitur quod ut fiat, munus est legum latoris providere, nec jubere ut tibia canat quisquam, & idem calceos conficiat.

Arist. Pol. 2. cap. 9.

*i* 1. Mach. 2. 65.

soit



soit doüé de plusieurs vertus Moralles elles ne suffiront pourtant pas s'il n'a aussi les civiles, & cette habitude naturelle si propre au commandement & à l'administration.

Il est necessaire pour ce sujet que le Prince ait une parfaite connoissance du Naturel & des inclinations de ses sujets, afin de les sçavoir bien employer : car c'est de ce bon choix, que tous les heureux succès de son gouvernement dependent. L'esprit d'Herman Cortez estoit entierement propre à la conqueste des Indes : celuy de Gonzale Fernand de Cordoué l'estoit pour la Guerre de Naples, & si on eust fait un échange envoyant le premier contre les François, & le second aux Indes les succès n'en auroyent pas esté si heureux. La nature n'a pas donné à un homme d'esgales qualitez pour toutes les choses : mais une excellente seulement pour un seul office, soit qu'elle l'ait fait par menage, soit qu'elle l'ait fait par prudence, estant certain que les instrumens profitent bieu plus lors que chacun d'eux sert à un seul & non à plusieurs. *l* Aristote pour cette raison accusé les Cartaginois de ce qu'ils se servoient d'un seul homme à plusieurs choses, n'y en ayant aucun qui soit propre à toutes, & n'estant pas mesmes possible (ainsi que l'Empereur Justinien à fort bien remarqué) qu'il puisse songer à deux sans faillir en l'une & en l'autre. *m* Une Republique est beaucoup mieux gouvernée, lors qu'en elle aussi bien que dans les navires chacun songe à son devoir ; quain mesmes il se rencontreroit un homme capable de tous les manimens, il ne s'ensuivroit pas pour cela qu'on les luy deust resigner tous : ce grand vaisseau d'Airain destiné aux sacrifices, qu'on appelloit la Mer, à cause de sa vaste

*l Sic enim instrumenta proficiunt si eorum singula non multis sed uni deserviant.* Arist. lib. i. Pol. c. i.

*m Nec sit concessum cuiquam duobus assistere magistratibus & utriusque judicii curam peragere, nec facile credendum duabus necessariis rebus, &c.* L. ff. c. de assés.

capacité ; & qui estoit posé sur douze bœufs au devant de l'Autel du Temple de Salomon, contenoit trois mille Metretes. <sup>n</sup> Cependant on n'y en mettoit que deux mille. <sup>o</sup> Il ne faut pas emmonceler toutes les charges sur le dos d'un seul & laisser les autres à vuide, c'est l'exposer trop à leur envie ; Cependant soit manque de connoissance soit par crainte de se donner trop de peine à chercher des sujets propres, les Princes ont coustume pour l'ordinaire de prendre ceux qu'ils trouvent le plus prez de leur personne, & de se servir d'un seul ou tout au plus d'un fort petit nombre en toutes les affaires, ce qui fait que les promotions aux charges, & les recompenses estant si rares l'émulation se refroidit, & tout se fait avec plus de lenteur.

Il n'est pas bon pour la mesme raison que deux personnes travaillent à une mesme affaire, parce que cela la rendroit difforme, de mesme qu'un tableau touché par deux pinçeaux, est moins parfait, les manieres des Peintres estant toujours diverses & leur goust different, l'un est prompt, l'autre lent, l'une aime les jours l'autre les ombres : Outre qu'il est presque impossible que deux traittans s'accordent dans les conditions, dans les conseils & dans les moyens, ou que mesmes ils ne se broüillent au grand prejudice des affaires ou du service du Prince. Chacune de ces causes secondes à ses fonctions dictintes & ses operations sont separées des autres, ainsi il est difficile qu'il n'arrive pas ~~entr'elles de la mes-~~ <sup>entr'elles de la mes-</sup> intelligence, & pour moy je trouve qu'il est bien plus à propos de commettre chaque charge à un seul Ministre, bien que moins capable, que de la donner à deux qui le feront plus.

La bonne eslection des Ministres estant donc quelque chose de si necessaire, & son succès quelque chose de si difficile, il est bon que les Princes ne s'en rapportent pas à eux seuls. Le Pape Paul III. & le Roy Doin Fernand le Catholique en deliberoient avec le

<sup>n</sup> Capicbatque tria millia metretas. 2. Paralip. 4. 5.

<sup>o</sup> Duo millia batos capicbat. 3. Regum 7. 26.



peuple avant toutes choses , permettant comme par negligence qu'elles parussent en public avant que d'estre faites : Et l'Empereur Alexandre Severe , les remettoit à l'examen de tout le Monde afin que chacun comme interessé dist s'il les approuvoit ou non , p ce n'est pas que l'applaudissement du peuple soit toujours assuré ; quelquefois il réussit quelquefois il erre , & se trompe en la connoissance des inclinations q & des vices qui pour l'ordinaire sont cachez , outre que c'est souvent l'industrie & l'interest , ou bien la malice & l'envie qui épandent cette voix publique , pour ou contre ceux dont il s'agit ; & de plus il ne suffit pas d'avoir bien éprouvé un Ministre dans les petites charges pour inferer de là qu'il est propre aux grandes , car la grandeur reveille les uns & engourdit les autres ; elle estourdit ceux cy , & anime ceux là . r Il y avoit bien moins de peril au soin que se donnoit Philippes II. qui des la pepiniere mesme , jugeoit pertinemment des plus tendres arbres , & sçavoit connoistre ceux qui porteroient du fruit apres qu'on les auroit transplantez au gouvernement temporel ou spirituel . De sorte qu'avant que l'ambition pust cacher leurs vices il remarquoit par de certaines connoissances secretes qu'il avoit de la jeunesse , si ces plantes seroyent droites ou tortuës ; en un mot il avoit des marques assurees des principaux sujets de son Estat , de leurs vertus ou de leurs vices ; Ce qui faisoit que ses eslections estoient toujours à propos , & que son regne a esté heureux en grands hommes , principalement pour les dignitez Ecclesiastiques , parce que sa Politique estoit de choisir plustost des gens incapa-

p *Ubi aliquos voluisset &c.* Lamp. in vita Alexand. Sever.

q *Haud semper errat fama, aliquando & eligit.* Tac. in vita Agric.

r *Non ex rumore statuendum multos in Provinciis contra quam spes aut metus de illis fuerit, egisse, excitari quosdam ad meliora magnitudine rerum hebescere alios.* Tac. 3. Annal;



bles de manquer à leur devoir, que de les chastier apres l'avoir fait. / Heureux l'Etat ou l'ambition, les sollicitations, ny les prieres n'ont point de lieu, & ou la vertu la plus retirée n'a besoin d'aucun placet n'y d'aucune relation estrangere pour parvenir à l'oreille du Prince, par ce qu'il veut connoistre luy-mesme ses sujets sans s'en rapporter à autruy; louange que Tibere avoit autrefois meritée. † L'examen des oreilles depend d'autruy, celuy des yeux depend de nous, celles-là se peuvent tromper, ceux-cy non; celles-là ne font qu'instruire l'esprit, ceux-cy l'instruisent & l'émeuvent, bien plus ils le forcent comme par une espece de violence à la recompense ou à la punition.

Il y a eu des Republicques qui ont eu recours au sort dans le choix des Ministres, & veritablement cela est assez à propos en certaines rencontres pour détourner les effects de l'envie, & la fureur de la concurrence, & de l'émulation, qui sont les sources ordinaires des seditions & des tumultes. Neantmoins lors que pour l'administration de la Justice & la conduite des Armes, il s'agit de faire choix d'un sujet capable de qui tout le gouvernement & le salut public dependent, il faut bien se donner de garde d'abandonner une chose de cette importance à l'incertitude du sort: Mais au contraire la faire passer par l'examen de l'élection, puisque le sort ne pese point les qualitez, les merites, & la reputation ainsi que fait le Conseil, où toutes ces choses s'examinent avec poix & mesure. ~ Et bien que les Con-

† *Officiis ac administrationibus potius non peccatos, quam damnare cum peccassent.* Tac. in vita Agric.

† *Quia sine ambitione aut proximorum precibus, ignotas etiam ac ultrò accitos munificentia juverat.* Tac. lib. 4. Annal.

‡ *Sorte & urna mores non discerni: suffragia & existimationem senatus reperta, ut in cujusque vitam, famamque penetrarent.* Tac. lib. 4. Hist.

seils se gouvernent souvent par l'interest particulier, le Prince neantmoins pourra réussir en son choix s'il s'informe secrettement des parties des sujets dont il s'agit, & des motifs qui peuvent avoir poussé ceux qui les luy ont proposé : car si le Prince approuve aveuglement toutes les propositions, elles seront sujettes à ces inconveniens : au contraire si les Conseillers voyent qu'il les examine, & qu'il ne reçoit pas tous les sujets qu'on luy propose, mais en élit de meilleurs, alors il cheminent plus rondement & conseillent avec une plus meure deliberation.

### DEVISE LIII.

*Ils gardent, ils ne cueillent point.*

**L**es Thebains signifioyent autrefois l'integrité des Ministres, principalement de ceux qui pre-fidoient à la Justice par une Statuë sans mains : par ce qu'estant fermées elles sont le Symbole de l'avarice, & son instrument, lors qu'elles sont ouvertes. Le jardin que vous voyez icy represente la mesme chose par ces Statuës sans bras qui sont au commencement de chacune de ses allées, ainsi qu'il se voit aujourd'huy dans les parterres de Rome, il n'y a point là de plus seure garde que ces Figures tronquées, elles ont des yeux pour garder les fleurs & les fruits, & point de mains pour y toucher. S'il en estoit des Ministres comme de ces Statuës, les tresors publics seroyent beaucoup moins vuides & les Estats mieux gouvernez, principalement les Republicques dont les revenus estant une espece de communauté, chaque Magistrat s'imagine qu'il luy est permis de bastir sa fortune sur ce fonds ; ils s'excusent les uns sur les autres, & tous generalement dissimulent, de sorte que ce vice croissant ainsi que le feu par la mesme matiere qui le devrait assouvir *a* plus on usurpe plus on veut usurper, *b* & la convoitise une fois alleché des biens

*a Avarus non implebitur pecuniâ. Eccles. 5. 9.*

*b Infatiabilis oculis cupidi in parte iniquitatis. Eccles. 14. 9.*





du public , à l'aim de ceux des particuliers , ce qui met en desordre toute la société Politique , dont la principale fin , consiste en la conservation des biens d'un chacun . Où la convoitise regne , le repos & la paix sont banis , tout est en desordre , & en trouble , tout se tourne en chicane , en séditions & en guerres Civiles , les formes de gouvernement se changent & les



les Empires tombent, ainsi que nous voyons que la plus-part se sont perdus par ce moyen; la convoitise a fait chasser les Pheniciens d'Espagne, celle a fait predire à l'Oracle d'Appollon, la ruine de la Republique de Sparte, elle a si jel'ose dire obligé Dieu à avertir Moïse de ne point élire pour les charges des gens entachez de son venin: *d* Il est impossible qu'un estat dont les Ministres sont avares soit bien gouverné; car comment celuy qui dépouille tout le monde exercera-t'il la Justice? Comment celuy qui tire tout son gain de la chereté fera-t'il fleurir l'abondance? comment celuy qui porte envie au Tresor de la Republique aura-t'il de l'Amour pour elle? Comment celuy qui n'adonne son esprit qu'à son interest l'appliquera-t'il aux affaires? Comment celuy qui se paye luy-mesme de sa propre main cherchera-t'il sa recompense dans son merite? il n'est point d'entreprise qui réussisse comme il le faut lors que l'interest y jouë son personnage: car l'utilité le prefere au devoir & mesme à l'honneur, il n'y a que la gloire qui fasse faire des choses genereuses, & un cœur bas & avare la méprise; il n'est presque point de crime qui ne naisse de l'avarice ou de l'ambition: *e* il n'est rien qui porte plus les sujets à la revolte que les rapines & la corruption des Ministres. Ils y sont premierement excitez par leurs dommages particuliers, ensuite par l'injustice commune, & enfin par l'envie contre ceux qui la commettent, & par la haine contre le Prince qui la souffre; S'il l'ignore, ils l'accusent d'incapacité, s'il la tolere, ils disent que c'est un lasche, s'il la permet, c'est un complice, & enfin s'il la souhaite, afin que ceux qui en sont les Autheurs ayant tout

*c* Marian hist. d'Esp. tom. 1. c. 18.

*d* Provide autem de omni plebe viros potentes & iumentes Deum in quibus sit veritas & qui oderint avaritiam. Exod. 18. 21.

*e* Pleraque eorum, quæ homines enjustè faciunt, per ambitionem & avaritiam committuntur. Arist. lib. 2. Pol. cap. 9.

sucé ainsi que des éponges, il puisse les pressurer en-  
suinte sous quelque protexe, c'est un tiran. Mal-  
heureux & l'Etat & le Prince dont la ruine est l'esta-  
blissement de la fortune des Ministres. Ce n'est pas  
que je veille que les Ministres soyent si scrupuleux  
que de rejeter generalement toutes sortes de pre-  
sens, car c'est une inhumanité que de ne rece-  
voir de personne, une bassesse que de recevoir  
de plusieurs, & une avarice que de le faire de  
tous.

La convoitise des Princes est la ruine des Estats *f*.  
car le peuple ne peut souvrir que ses biens courent  
risque entre les mains de celuy qu'il n'avoit choisi  
que pour les garder, de sorte que regretant de voir  
que ce pretendu deffenseur de ses richesses s'arme le  
premier contre elles, il tasche d'en chercher un  
autre, & en effect qu'est-ce qu'un sujet peut espe-  
rer d'un Prince avare? les enfans mesme haïssent les  
peres entachez de ce vice. Il n'y a ny amour ny  
obeissance par tout où il n'y a point d'esperance d'in-  
terest, & c'est un gouvernement tirannique que celuy  
où l'on vise seulement à l'utilité particuliere & non  
pas à la publique; Don Alonso le Sage dit pour cét  
effet qu'un Roy ne doit point desirer de si grandes ri-  
chesses pour les tenir enfermées, parce qu'il est im-  
possible que celuy qui les desire pour cela ne fasse de  
grandes fautes pour les acquerir, ce qui est entiere-  
ment indigne d'un Roy *g*. Les saintes lettres com-  
parent un Prince avare qui usurpe injustement le  
bien d'autruy à un Lion rugissant & à un Ours af-  
famé *h*, elles disent que ses actions sont comme les  
maisons que les vers batissent dans les arbres,  
ou comme les logettes que les Messiers font dans les  
vignes, c'est à dire que le tout est de peu de du-

*f* *Rex justus erigit terram, vir avarus destruet eam.*  
Prov. 29. 4.

*g* L. 4. tit. 3. p. 2.

*h* *Leorugiens, & ursus esurient princeps impius super  
populum pauperem.* Prov. 28. 15.

Tome II.

(B)

rée;



rée, & les bien mal acquis ont une propte fin : combien certains Princes ainsi que l'araignée se deschirent ils les entrailles par les foucis mordans qu'ils se donnent pour our dit leur fortune de l'estaim de leurs sujets, & ne font au bout du compte qu'une foible toile qui se rompt aussi-tost apres, & trompe toute leur confiance ?

On peut apporter divers remedes à ce mal, les plus efficaces sont ceux qui nous en garantissent & non pas ceux qui le guerissent, car quand une fois la nature luy a laissé prendre pied il luy est bien difficile de s'en depestrer, c'est la dernière chemise qu'elle depouille. Lors donc que les Princes aiment naturellement l'argent, il faut qu'ils n'en voyent ny n'en touchent, car l'avarice entre par les yeux aussi bien que l'amour, & il est bien plus aisé d'ordonner un payement que de le faire soy-mesme ; Il faut aussi que les directeurs des Finances soyent genereux, & ne conseillent pas au Prince des espargnes sordides, & des moyens de s'enrichir entierement indignes de sa personnes, ainsi que nous montrons autre part.

Pour empescher aussi la convoitise des Ministres, il faut prendre garde que les charges ne soyent point venales, ainsi que l'Empereur Commode l'avoit fort bien observé, car celuy qui les achepte les vend aussi ; Il semble qu'il soit du droit des gens que la Province dont on a acheté le Gouvernement se depouille, & qu'on adjuge au plus offrant le tribunal sur lequel on n'est monté que par des marches d'or. *no*  
La Castille espreuve aujourd'huy ces maux en quel-

*i* *Edificavit sicut tinea domum suam & sicut custos fecit umbraculum. Job. 27. 18.*

*l* *Sicut tela araneorum fiducia ejus, innitetur super domum suam. &c. Job. 8. 14.*

*m* *Provincias spoliari & nummarium tribunal au- dita utrinque licitatione, alteri addici non mirum quando, quæ emerit vendere, gentium jus est. Senec. lib. 1. c. 9. de Ben.*



que façon dans les Gouvernemens des Villes, parce qu'on les vend, contre ce qui avoit esté estably d'un commun consentement du temps de Dom Juan II. C'est à dire qu'ils seroyent à perpetuité, & ne se donneroyent qu'à ceux que le Roy luy-mesme auroit nommé.

Il faut en outre assigner un raisonnable salaire à chaque charge, en sorte que celuy qui l'exerce s'en puisse honnestement entretenir; c'est ce que Don Alonso IX. pratiqua tousiours, en taxant le salaire des Juges, & punissant severement ceux qui recevoient quelque chose des parties; Les Roys Don Fernand & Isabelle ordonnerent aussi la mesme chose. »

Le trafic doit estre deffendu aux Magistrats, car celuy-là ne donnera jamais de bons conseils qui les verra s'opposer à son gain; outre que le peuple souffre plus aisement les honneurs aux autres pourveu qu'on luy laisse le lucre, mais il s'irrite & se rebelles'il se voit esgalement privé de ceux-cy & de ceux-là. *p.* Et c'est à cette cause que les differens qui sont entre la noblesse & le peuple de Gennes se peuvent attribuer.

Il ne faut pas donner les charges à des gens pauvres parce que la necessité les expose trop à la corruption & leur fait faire des choses illicites. On travailloit un jour dans le Senat de Rome à l'election d'un Gouverneur pour l'Espagne, & comme par les divers suffrages on estoit en doute qui prendre de Sulpicius Galba ou d'Aurelius, Cotta, *ny l'un ny l'autre*, dit Scipion lors qu'on luy eust demandé son avis, *l'un pour n'avoir rien, l'autre pour n'avoir ja*

» Marc. hist. d'Esp. l. 12. c. 15.

o *Sed caput est in omni Rep. ut legibus & omnia alia ratione provisum sit, ne qua facultas questus faciendi magistratibus relinquatur.* Arist. l. 5. Pol. c. 8.

p *Tunc utrumque ei molestum est, quod nec honorum particeps sit, & quod à questibus suborreatur.*  
ibidem.

*mais assez.* Les Atheniens pour cet effet n'éliſoyent jamais de Magistrats qui ne fuſſent riches ; & Ariſtote dit pour raiſon que c'eſt qu'il eſt preſque impoſſible qu'un pauvre cherche le repos & la tranqu'illité q. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe dire avec verité qu'il ſe voit en Eſpagne pluſieurs perſonnes illuſtres qui eſtans entrez dans les charges ſans de grands biens en ſont fortis de meſme.

Les miniſtres qui ont une famille nombreuſe ſont à charge aux Provinces ; car bien qu'ils ayent de l'integrité ceux qui leur appartiennent n'en ont pas ; le Senat Romain pour cet effect ne permettoit point qu'on emmenaſt les femmes dans les Gouvernemens r, & les Rois de Perſe ſe ſervoyent ordinairement d'Eunuques dans les plus grandes charges de l'Eſtat ſ, parce qu'eſtans délivrez de cet embaras de femmes, & du ſoin d'enrichir des enfans ils eſtoyent plus des intereſſez & peſoyent moins aux ſujets.

Ceux qui ſont trop atrachéz à l'eſtabliſſement de leur fortune ſont dangereux dans les charges, car encor que quelques-uns la cherchent par les voyes du merite & de la gloire, pluſieurs neantmoins tiennent pour plus aſſeuré de la fonder ſur les richèſſes que d'attendre leur recompence de la main du Prince, qui eſt preſque toujours ingrate envers celuy qui a le plus merité : le Conſul Lucullus que la pauvreté avoit rendu avare, & l'avarice cruel, intenta d'injuſtes guerres contre l'Eſpagne afin de s'enrichir.

La reſidence à la Cour lors que les charges ſont accomplies eſt encor un remede bien efficace,

q *Quaſi impoſſibile fit, qui egenus exiſtat, eum bene magistratum gerere aut quietem optare. Ariſt. Pol. 2. 9.*

r *Haud enim fruſtra placitum olim ne foemina in ſocios aut gentes externas traherentur. Tacit. 1. 3. Annal.*

ſ *Septem Eunuchoſ, qui in conſpectu ejus miniſtrabant. Eſth. 1. 11.*

parce



parce qu'on y craint non seulement la perte de tout ce qu'on a mal acquis, mais aussi la punition, en la rigueur de laquelle on ne doit faire aucune grace n'y permettre que la peine des crimes se rachete des deniers volez, ainsi que fist autres fois le Preteur Sergius Galba, lors qu'il fut accusé à Rome de n'avoir pas gardé la foy aux Portugais. Si les Sieges de tous les Tribunaux estoient couverts des peaux de ceux qui se sont laissez suborner, comme fit autrefois Cambise Roy de Perse, & depuis à son exemple Roger de Sicille, l'integrité seroit sans doute plus religieusement observée.

DEVISE LIV.

*Il dépend de luy-mesme.*

**L**A liberté est naturelle aux hommes, & l'obeissance forcée; celle-la suit l'arbitre seul, celle-cy se laisse mener à la raison; l'une & l'autre sont opposées & se battent incessamment, d'où naissent les revoltes & les trahisons contre le Maistre legitime; & comme les Republique ne peuvent pas subsister sans qu'il y ait quelqu'un qui commande & d'autres qui obeissent *a*; Chacun voudroit estre le premier, c'est à dire ne dependre que de soy-mesme, ce qui estant impossible, il s'imagine que la liberté ne consiste qu'à changer la forme du gouvernement: & c'est là le plus grand de tous les maux qui arrivent aux Estats, & la cause principale de leurs cheutes. C'est pourquoy il est fort à propos d'employer de tels moyens que le desir de la Liberté & l'ambition humaine estant tousiours éloignés du Sceptre, ils s'assujettissent à la necessité de la domination, sans accorder à aucun dans le gouverne-

*a Naturam duas necessarias res, easdemque salutaris humano generi comparasse, ut alii cum imperio essent, alii ei subjicerentur; nihil que quod citra hæc, nec minimo quidem queat spatium perdurare. Dion. l. 41.*





ment ce pouvoir souverain qui n'appartient qu'à la majesté du Prince ; car c'est exposer la fidelité à un danger trop évident que d'accorder à quelqu'un un pouvoir sans bornes ; le Diademe Royal mis , bien que par jeu , sur le front du sujet , luy est une occasion de s'enorgueillir ; son cœur ne doit point éprou-

ver la suprême grandeur ny cette gloire du commandement absolu, car venant apres à en abuser il l'usurpe; & de peur qu'elle ne retourne à celuy de qui il la tient il luy dresse des embusches & machine contre luy; Les saintes Lettres fournissent en un seul Chapitre quatre exemples de Roys mis à mort pas les mains de leurs sujets, pour les avoir élevez plus qu'il ne falloit. Tout sage qu'estoit Salomon il tomba en cette faute, & courut mesme risque pour avoir commis Jeroboam President sur toutes les charges de la maison de Joseph, *b* & nous lisons que cet insolent leva sa main contre son Roy. *c* Que les Princes donc pensent tousiours à cette maxime d'Etat, de ne point trop agrandir aucun par dessus les autres, ou s'ils y sont forcez que ce ne soit pas un seulement, mais plusieurs, afin qu'ils se servent de contrepois les uns aux autres & se retiennent mutuellement dans leur devoir par un examen reciproque de leurs actions & de leurs desseins. *d* L'Empereur Ferdinand II. n'eut pas apparemment assés d'égard à cette Politique, lors qu'il remit le gouvernement absolu de ses Armes & de ses Provinces, entre les mains du Duc de Fridlant, d'où nasquirent tant de maux, & entr'autres celuy de la perte de ce grand homme, qui ne fut causée que par l'excez du pouvoir dont il avoit été revestu. Que les Princes ne se laissent point tromper par l'exemple de Pharaon, qui remit toute sa puissance entre les mains de Joseph, *e* ce qui sauva son Etat; car Joseph étoit le symbole de Christ, & l'on trouve peu de Josephs aujourd'huy; chacun veut dependre de soy

*b* I. Reg. II. 28.    *c* I. Reg. II. 26.

*d* Est autem omnis Monarchia cautis communis neminem. facere nimis magnum aut certè plusquam unum facere; ipsi enim inter se quid quisque agat observant. Arist. Pol. 5. II.

*e* Tu eris super domum meam & ad tui oris imperium Cunctus populus obediet uno tantum Regni salio te precedam. Gen. 41. 40.



& non du tronc ; ainsi que fait voir la presente Devise en la branche passée dans une quaiſſe remplie de terre comme pratiquent les cardiniers , où jettant peu à peu des racines , & étant apres coupée par deſſous elle devient insensiblement un arbre independant de sa tige , sans reconnoistre aucunement sa grandeur de son tronc naturel. Cet exemple nous enseigne le peril qu'il y a à donner le gouvernement des Etats à perpetuité ; car l'ambition ayant une fois pris racine elle tâche de sel'approprier ; Depuis qu'on s'est accoustumé à donner des ordres , on n'en veut plus recevoir ; La France ne fournit que trop d'exemples de cette verité , mais des exemples écrits de sang ; Les Ministres même de Dieu dans cette Celeste Monarchie , manquent de fermeté , comment est-ce qu'on en trouvera parmy des hommes qui sont des creatures beaucoup moins parfaites f ? La perpetuité des grandes charges est une alienation de la Couronne ; le Sceptre alors demeure inutile & sans force craignant cette même puissance dont il a été si liberal , la liberalité elle-même est sans doüaire , & la Vertu sans recompense ; le sujet devient le Tyran du Gouvernement dont il est assuré , il respecte comme son Maistre celui qu'il voit conserver son autorité , mais il méprise celui qui ne le fait pas , & ne pouvant enfin le souffrir il se rebelle contre luy. Jules Cesar reduisit pour cet effet la Preture à un an , & le Consulat à deux : Et l'Empereur Charles V. conseilla à son fils Philippe II. de ne point conserver trop long-temps les Ministres dans les Charges , principalement dans les Militaires , de donner les plus grandes à des hommes de fortune mediocre , & les Ambassades aux plus puissans afin de les affoiblir ; la valeur & la puissance du grand Capitaine en Italie devinrent suspectes au Roy Dom Fernand le Catholique , de sorte que le rapellant en Espagne , on peut dire que s'il ne se deſſia pas entierement de luy ,

*f Ecce qui serviunt ei , non sunt stabiles. Job. 4. 18.*  
du



du moins il ne voulut pas exposer davantage sa fidelité par la continuation de la Vice Royauté de Naples : Et bien que Tibere, ce grand Politique, continuast les Charges aux Ministres, & quelque fois mesme jusqu'à leur mort g, il ne faut pas se laisser tromper par cet exemple, parce qu'il le faisoit pour des considerations tyranniques, qui ne doivent aucunement tomber en la pensée d'un Prince juste : Il faut donc que le Prince prenne en cela conseil de la nature qui est la Maistresse de la veritable Politique ; cette prudente dispensatrice n'a pas accordé à perpetuité la presidence du Monde à ces celestes Ministris de la lumiere, mais seulement pour un certain temps prescrit, ainsi que nous voyons dans les dominations des Planettes, & cela pour ne se pas depouïller du droit d'en disposer comme il luy plaira, & pour les empescher d'usurper son Empire ; outre qu'elle consideroit de plus que la terre se trouveroit à la fin entierement opprimée si la melancholie de Saturne, ou la fureur de Mars, ou la severité de Jupiter, ou la fausseté de Mercure, ou l'inconstance de la Lune dominoyent perpetuellement sur elle.

La premiere chose à quoy il faut penser dans ce changement de Charges, est de faire en sorte que ceux à qui on les donne ne tiennent point à deshonneur de se voir passer des grandes aux petites ; car comme le nombre n'en est pas infini, celuy qui est parvenu à la plus haute est suite un Ministre inutile s'il refuse de s'employer encore aux basses ; & bien que la raison requiere que les recompenses croissent avec le merite ; la raison du sujet neantmoins doit ceder en ce rencontre à l'interest du Prince lorsque c'est la cause de son service & du bien public, & non pas aucun mépris de la personne du Ministre, qui veut qu'il passe ainsi à des emplois infe-

g *Id morum Tiberii fuit continuare imperia, ac plerisque ad finem vita in iisdem exercitiis aut Jurisdictionibus habere. Tac. I. Annal.*

rieurs, puisqu'alors l'importance de la negociation luy tient lieu d'un plus grand honneur.

S'il y a quelque employ qui puisse durer long-temps ce sont les Ambassades, parce qu'on y intercede seulement, & qu'on n'y commande pas; on n'ordonne pas, l'on negocie; toute la connoissance du pays natal, & les entretiens particuliers avec le Prince & ses Ministres se perdant presque au moment du depart de l'Ambassadeur. Que les gouvernemens des Citadelles, des places, & generally de tous les autres lieux de deffence qui sont les clefs des Estats, dependent tousiours immediatement du pouvoir & de la volonte du Prince; Le Roy Dom Sanche fut mal conseilé lorsque se voyant pres de mourir il ordonna qu'à cause de la minorité de son fils Dom Alonse III. toutes les villes & les places demeureroient au pouvoir des Grands à qui elles avoyent esté confiées jusqu'à ce que le Roy eust quinze ans accomplis; car cela causa de grands maux à tout le Royaume.

Pour ce qui est des autres Charges qu'elles ne soient que temporelles, de peur que leur trop grande durée rendant les Ministres superbes, ne fasse courir risque à leur fidelité. La vertu se lasse de meriter & d'attendre. Il ne faut pourtant pas que la durée en soit si courte que l'on n'y puisse acquerir aucune connoissance, ou que la rapine reveille trop les Ministres comme les faucons de la Norvege pour le peu de durée du jour. En un mot, il faut prolonger les Charges dans les grands perils des Estats, de peur qu'elles ne tombent en des mains neuves & destituées d'experience, ainsi que fit Auguste lorsqu'il eust appris la déroute de Quintilius Varus.

Mais cette doctrine de n'accorder les Charges que pour un temps ne se doit pas entendre de ces Souveraines qui sont seulement establies pour le conseil du Prince, & pour l'administration de la Justice; car au contraire elles doivent estre fixes à cause de la necessité de l'experience & de la parfaite connoissance des causes pendantes. Ces sortes de Charges sont  
dans



dans la Republique comme les Poles dans le Ciel, sur lesquels toutes les autres Spheres tournent ; de sorte que s'ils venoyent à changer elles mettroient tout le monde en peril par le desordre de leurs mouvemens naturels ; Solon reconnut cet inconvenient dans les quatre cens Senateurs qu'on éliſoit tous les ans au sort à Athenes ; car il établit un Senat perpetuel de soixante Juges qui estoient les Arcopagites , & la Republique se maintint tant que ce Senat dura.

C'est encor un dangereux conseil que de commettre le gouvernement des Estats pendant la minorité de son successeur à des personnes qui y ont quelque pretention bien qu'injuste, ainsi qu'il arriva en Arragon par l'imprudencce de ceux qui laisserent regner Sanche Comte de Roussillon jusqu'à ce que le Roy Dom Jaime I. fust en âge ; l'ambition de regner agit mesine sur ceux qui ny par le sang, ny par nulle autre raison n'ont aucun droit à la Couronne ; que fera-t'elle donc sur ceux qui en voyent le front de leurs ancestres orné dans les portraits & dans les statues ? Nostre siecle aussi bien que les passez, ne fournit que trop de funestes exemples de parens qui se sont tyranniquement approprié les Royaumes qu'on leur avoit confiés. Les descendans des Roys sont dautant plus faciles à la tyrannie qu'ils se trouvent plus avantageusement pourvus de moyens pour parvenir à leur fin ; Il est peu de gens qui se puissent persuader que ce soit une juste loy que celle qui a accordé le pas à la naissance au prejudice de la vertu , & chacun presume tousiours meriter mieux la Couronne qu'aucun autre ; que s'il se trouve quelqu'un qui sur ce sujet se rende à la raison , il y a tousiours du peril du costé de ses Favoris qui par la part qu'ils doivent avoir en la grandeur, taschent de la procurer par de violens moyens , & font naistre des defiances entre les parens : Si le Roy Philippes II. en a eu de Dom Juan d'Autriche , elles ne partirent que de ce principe ; L'Infant Dom Fernand a laissé à la posterité un



glorieux exemple de cette Politique, en refusant la Couronne qui appartenoit à Dom Juan II. son neveu, ce qui luy en a fait meriter plusieurs autres du Ciel ; Mais ce n'est pas d'aujourd'huy que les Infans de ce nom ont conservé une fidelité genereuse aux Rois de leur sang, celle de celuy d'apresent n'est pas moindre, & le respect qu'il porte au Roy nostre souverain Seigneur est plus d'un sujet que d'un frere ; Les Spheres Celestes ne sont pas si soumises au premier Mobile que luy a tout ce que veut sa Majesté ; car encore ont-elles quelques mouvemens contraires, mais son Altesse n'en a aucun, Elle est plus soigneuse de la gloire du Roy que de la sienne propre. O grand Prince dont l'éclat de la naissance, bien que ce soit une des plus grandes du monde, n'est pourtant que la moindre de tes belles qualitez, nous pouvons dire que c'est un effet de la Providence Divine qu'en des temps si troublez des orages de tant de longues guerres que les Poles de cette Monarchie en sont ébranlez, il nous soit né un Atlas pour en soustenir la principale partie par sa valeur & par sa prudence.

### DEVISE LV.

*Avec ceux-cy, prevoy & pourvoy.*

**A**RISTOTE pour montrer à Alexandre le Grand, les qualitez des Conseillers, les comparoit aux yeux, & le Sage Roy Dom Alonce s'est servy dans ses parties de la mesme comparaison ; cette pensée n'est pas nouvelle puis que les Rois de Perse & de Babilone, les appelloyent leurs yeux, & les autres Ministres leurs oreilles & leurs mains, selon l'employ qu'ils avoyent dans l'Estat. Ces sept esprits Ministres de Dieu envoyez par toute la terre estoient les yeux de l'Agneau sans macule & sans tache *a*. Un Prince qui doit voir & oüyr tant de choses auroit besoin d'estre tout yeux & tout oreil-

*a* Apocal. 5. 6.

les *b*



les b, & ne le pouvaît pas il faut qu'il se serve des yeux & des oreilles d'autrui. C'est cette necessité qui fait qu'on ne voit point de Prince quelque intelligent & prudent qu'il soit qui puisse se passer de Ministres, & qui n'en fasse ses yeux, ses oreilles & ses

↳ S. Antioch. Homil. 3.

{ B 7 }

mains &



ains c. Ce qui ne luy est pas d'une mediocre utilité s'il s'en sçait bien servir, puisque par ce moyen il voit & entend des yeux & des oreilles de tout le monde, & se conseille aussi par les advis de tout le monde. *d* C'est encore ce que les Egyptiens vouloyent dire par l'œil qu'ils mettoient sur leur Sceptre; en effet les Conseils sont les yeux de l'avenir. *e* Et je m'imagine que c'est à quoy Jeremie faisoit allusion par sa verge *f* veillante. C'est pour ce sujet que vous voyez en cette Devise un Sceptre rempli d'yeux, afin de donner à entendre que le Prince doit voir & prevenir toutes les affaires de son Gouvernement par le moyen de ses Ministres; & qu'on ne s'estonne point de nous voir mettre les Conseillers sur le Sceptre, puis qu'anciennement c'estoit la coustume de graver leurs noms sur les Couronnes des Empereurs & des Roys d'Espagne, & avec beaucoup de raison puisqu'ils reluisent bien plus que les Diademes des Princes.

Cette comparaison des yeux definit assez à mon avis les bonnes qualitez qu'un Conseiller doit avoir; car tout ainsi que la veüe s'estend par tout, mesme jusqu'aux choses les plus esloignées, de mesme l'esprit pratique du Conseiller luy doit représenter le passé, le present & l'advenir, afin qu'il fasse un sain jugement des choses, & opine juste sur toute sortes de matieres. Ce qui ne se peut pas faire sans beaucoup de lecture, sans une longue experience & sans un frequent commerce avec diverses nations: car si les Conseillers ne sont parfaitement instruits du naturel du Prince, & des mœurs & des esprits du Peu-

*c* Arist. 3. Pol. c. 12.

*d* *Hac enim ratione & omnium oculis cernet, & omnium auribus audiet, & omnium denique consiliis in unum tendentibus consultabit.* Sinel. ad Arcad.

*e* *Consilium oculus futurorum.* Arist. lib. 6. de Reg.

*f* Selon le sens du Prophete il semble qu'il seroit mieux de dire *hastive*, mais je suis obligé de *suivre* seulement le sens de mon *Auteur*.



ple ils perdront eux & l'Etat ; g mais pour acquérir cette connoissance il faut de la pratique, les yeux ne connoissant point ce qu'ils n'ont jamais veu ; l'esprit s'ouvre à celuy qui a beaucoup veu & beaucoup pratiqué, & les expediens se presentent d'eux-mesmes à luy. *h*

Il y a une telle correspondance entre les yeux & le cœur que les affections de celuy-cy passent aussi-tost dans ceux-là. Lors qu'il est triste ils pleurent, lors qu'il est gay on diroit qu'ils rient. Si le Conseiller n'aime parfaitement son Prince & ne ressent toutes ses adversitez, ou ses prosperitez comme si c'estoit les siennes propres, il se souciera peu de luy donner de bons Conseils, & l'on s'en devra desfier. En effet comme dit le Sage Don Alonce, *les Conseillers doivent estre veritables au mis du Roy, autrement il y aura trop de danger pour luy, puisque ceux qui haïssent un homme ne le peuvent jamais conseiller fidellement.* *i*

Les yeux ne peuvent souffrir que le doigt touche au secret de leur artificieuse fabrique, ils se cachent plustost & se renferment entre leurs paupieres ; quelque intelligent & quelque avisé que soit un homme en ses Conseils, s'il est facile ou leger dans le secret, s'il permet au doigt l'approche de son cœur, il nuira plus au Prince, qu'un Conseiller ignorant ; car un Conseil ne vaut rien depuis qu'il est revelé, & les resolutions prises à propos, mais découvertes avant le temps, sont plus dangereuses que celles qui le sont mal, mais dans lesquelles le secret aura esté gardé. Que le Conseiller évite donc d'entrer en discours avec ceux qui ne sont pas du Conseil ; qu'il ferme son cœur à ceux qui y voudroyent penetrer ; car en devisant des affaires on en découvrira insensiblement le fin, & avec ce fin les plus secretes

*g Morum animorumque Provincia, nisi sint gnari, qui de ea consultant perdunt se & remp. Cic.*

*h Vir in multis expertus cogitabit multa, & quæ multa didicit enarrabit intellectum. Eccl. 34. 9.*

*é L. 5. tit. 9. p. 2.*

maxi-

maximes du Prince ; les lèvres sont les fenestres du cœur , en les ouvrant on montre tout ce qu'il renferme.

Les yeux sont si purs & si des interressez qu'ils ne sçavroyent pas mesmes recevoir un festiu sans en estre embarrassé , & si la moindre pareille y entre par hazard elle les empesche de voir les objets , ou elle les leur fait voir autrement qu'ils ne sont. Le Conseiller qui se laissera aller aux presens sera incontinent aveuglé de leur poudre , & n'envisagera point les affaires comme elles sont , mais seulement comme son interrest les luy fera voir.

Bien que les yeux soyent divers ils ne representent pourtant pas les choses diversément mais d'une mesme façon ; ils s'accordent tous deux dans la verité des especes qu'ils reçoivent , & dans l'envoy qu'ils en font au sens commun par le moyen des nerfs optiques lesquels s'unissent pour les empescher d'y entrer diversément & de le tromper. Si les Conseillers n'ont un seul & mesme dessein de tendre unanimement au meilleur Conseil , sans que ny la haine , ny l'amour , ou aucune autre raison partage leurs sentimens , le Prince sera tousiours en balance & en trouble sans sçavoir que laisser ny que choisir ; ce qui arrive particulièrement lors qu'un des Ministres croit voir & entendre mieux les choses que son compagnon , ou lors qu'il n'a pas assez de jugement pour connoistre ce qu'il y a de meilleur <sup>l</sup>, ou enfin lors qu'il veut venger ses injures par son Conseil & flatter ses passions ; un Ministre en doit estre entierement libre , & n'avoir point d'autre but que le service de son Prince ; *On appelle* , dit le Sage Alonce , *un tel Conseiller Patrice en latin , comme qui diroit pere du Prince , & se nom est pris à la ressemblance du pere naturel , parce que tout ainsi que le pere est naturellement porté à conseiller fidelement son enfant sans regarder autre chose que son honneur & son bien ; de*

<sup>1</sup> *Cum fatuis consilium non habcas , non enim poterunt diligere , nisi que eis placent. Eccles. 8. 20.*

*mesmes*



mesme celuy qui gouverne le Prince par ses Conseils le doit aimer & ne luy en donner que de fideles, conservant son honneur & son bien par dessus toutes choses, sans considerer ny amour ny haine, ny bien, ny mal qui luy en puisse arriver; & cela sans aucune flatterie ne regardant point s'il le trouvera bon ou mauvais, de mesme que le pere ne regarde point dans les conseils qu'il donne à son fils s'ils sont selon ou contre son gré m.

La nature a partagé la jurisdiction à chacun des deux yeux, en marquant leurs bornes par l'interposition d'une ligne; cependant ils ne laissent pas d'estre fort conformes dans leurs operations s'assitant d'un zele si reciproque que si l'un se tourne d'un costé, l'autre le fait aussi, afin d'avoir une plus seure connoissance des choses, sans regarder si elles sont de sa circonference ou non Pareille conformité est absolument necessaire entre les Ministres, dont le zele doit estre si universel qu'ils regardent non seulement à ce qui est du devoir de leur charge, mais aussi à ce qui est de celle des autres; il n'y a aucune partie en tout le corps qui pour conserver l'individu n'envoye aussi-tost son sang & ses esprits à celle qui sent du mal. Si un Ministre se tient les bras croisez à la veüe des souffrances de son compaignon; c'est meschanceté, c'est une envie, c'est une indifference envers le Prince. Ce mal vient d'ordinaire du trop d'amour qu'on a pour son interest, & pour sa propre gloire; soit pour ne la pas exposer, ou pour la rendre plus éclatante par le malheur de son compaignon. Semblables Ministres sont bons pour eux, mais non pas pour le Prince, & de là naissent tant de pernicieux differens dans ses Estats, dans ses Armées, dans son thresor; ce qui fait perdre quantité de belles occasions, quelquefois mesme des Villes & des Provinces entieres. Les Ministres se doivent entre-communiquer leurs desseins & leurs actions comme les Cherubins faisoient leurs



aifles dans le Temple de Salomon. *n*

De quelque importance que les yeux soyent au corps, la nature ne luy en a pourtant donné que deux, parce qu'une plus grande quantité eust nuy à la connoissance des choses. Il en est de mesme des Conseillers, quand le nombre en est grand, les deliberations se retardent, le secret s'évente, la verité se confond: car on compte seulement les suffrages, on ne les pese pas, & c'est enfin le plus grand nombre qui fait la conclusion. Voila les maux qui arrivent d'ordinaire dans les Republiques, la multitude est toujours aveugle & imprudente, & le plus sage Senat, s'il est composé de trop de testes tombedans l'ignorance de la plus sorte populace: Un petit nombre de Planetes éclairent plus que quantité d'Etoiles, & ce n'est que parce qu'il y en a trop en la voye de laict qu'elles se nuisent par la refraction, & que cét endroit brille moins qu'aucun autre du Ciel. La liberté est plus hardie parmy la multitude, & l'on y a plus de peine à se ranger à la volonté & aux intentions du Prince, o ainsi qu'on l'éprouve dans les Assemblées des Estats & des Cours. Il faut donc n'avoir de Conseillers que le nombre qui est nécessaire pour gouverner l'Estat, & que le Prince se comporte indifféremment envers eux sans se laisser mener par l'advis d'un seul: car il ne verra pas tant par cét œil que par tous les autres; c'est ce que dit Xenophon lors que se fevant de la mesme comparaison, il appelle les Conseillers des Roys de Perse *leurs yeux & leurs oreilles.* *p* Si le Ministre

*n* *Ala ejus altera quinque cubitorum alam Cherubimorum alterius contingebat.* 2. Par. 3. 12.

*o* *Populi imperium juxta libertatem: Paucorum dominatio Regia libidini propior est.* Tac. lib. 6. an.

*p* *Hinc factum est ut vulgo jactatum Persarum Regem multos habere oculos aureisque multas; quod si quis putet oculum unum expetendum Regi, eum egregie falli certum est; unus enim & pauca videat & pauca audiat; essetque aliis regis ministris quasi negligentia estoit*

estoit tel la Majesté Royale passeroit du Prince à luy, puis que ce n'est que par ses yeux que le Prince voit. ¶

Les Princes d'ordinaire se contentent si fort d'un seul Conseiller qu'ils delibèrent généralement de toutes sortes d'affaires avec luy, bien qu'elles ne soyent aucunement de sa profession, d'où il arrive tant d'erreurs & d'équivoques dans leurs résolutions, ne se pouvant pas faire que les gens de plume conseillent à propos en matière de guerre, & ceux d'épée en matière de paix. L'Empereur Alexandre Severe reconnoissoit bien l'importance de cette vérité lorsqu'il ne prenoit conseil sur chaque chose que de ceux qui en estoient capables. ¶

C'est par toutes ces qualitez des yeux que le corps se gouverne en tous ses mouvemens, & si elles luy manquoient il ne pourroit pas seulement faire un pas assuré. La mesme chose arrivera à l'Etat qui manquera de bons Conseillers. Sans ces yeux le Sceptre & la Majesté seront aveugles, n'y ayant point de Prince si sage qui de soy puisse décider toutes les affaires qui arrivent; *La Royauté, dit Dom Alonso, ne pouvant souffrir de compagnon & mesmes n'en ayant pas besoin, il est à propos qu'il y ait des gens de bien, sages & éclairés qui l'aydent de leurs conseils.* ¶ Que s'il y a quelque Prince qui s'imagine

*quædam & segne indictum otium si id uni solum alieni demandatum esset officium; preterea, quem subditi cognoscere illum esse oculum aut aurem Regiam, scirent hunc cavendum esse neque quidpiam illi committendum, quod omnino præter rem Principis foret.* Xenophon. l. 4. Cyr.

¶ *Et majestas quidem imperii habere apud ministrum solet: Regi aut Principi, orbis potentia nomen relinquatur.* Plutarch.

¶ *Unde si de jure tractaretur in consilium solos doctos adhibebat si vero de re militari, milites veteres, & senes, ac bene meritos, & locorum peritos.* Lamp. in vita Alex. ¶ L. I. tt. 9. p. 2.



avoir de si bons yeux que de pouvoir juger de tout sans se servir de ceux d'autrui, il sera plus vain que prudent, & bronchera à chaque pas dans son administration. Bien que Josué communiquast de toutes ses actions avec Dieu, & qu'il en eust receu des instructions pour la prise de Hai t, il ne laissoit pourtant pas d'écouter les vieux Capitaines qui estoient avec luy. Les Conseillers du Roy Assuerus ne s'éloignoient point de sa personne, & il deliberoit avec eux de toutes choses v. Le Saint Esprit dit que *la sagesse est avec les gens de Conseil* x. La capacité de la nature n'est pas si grande de suffire seule à un Empire, quelque petit qu'il soit; car un homme ne peut pas sçavoir tant de choses que plusieurs, & l'on ne trouve pas en luy seul ce qui est en tous les autres y. Et bien que plusieurs esprits ne voyent pas plus qu'un clair-voyant, parce qu'il n'est pas d'eux comme des quantitez qui se multiplient d'elles-mesmes & sont une grosse somme; il faut neantmoins entendre cecy de la distance non de la circonferance que plusieurs yeux découvrent bien plustost qu'un seul z, pourveu qu'ils ne soyent pas en si grand nombre qu'il en arrive de la confusion entr'eux; Un esprit seul suit un seul raisonnement, car il n'en peut pas suivre plusieurs à la fois, & comme il en est coiffé il ne passe pas outre. Le Prince écoute plusieurs voix dans le Conseil, & suivant le meilleur avis il quitte le sien & reconnoist les inconveniens de ceux qui naissent des passions particulieres. C'est pour ce sujet que Dom

t *Si de sua unius sententia omnia geret, superbum hunc judicabo magis quam prudentem.* Liv.

v *Interrogavit sapientes qui ex more Regio semper ei aderant, & illorum faciebat cuncta consilio.* Est. 1. 13.

x *Qui agunt omnia cum consilio reguntur sapientiâ.* Prov. 13. 10.

y *Nemo solus sapit.* Plaut.

z *Salus autem ubi multa consilia.* Prov. 11. 14.



Juan II. d'Arragon écrivant à ses fils les Rois Catholiques à l'heure de sa mort, il les avertissoit de ne rien faire sans le conseil de gens vertueux & advisez. Il faut que les yeux des Conseillers precedent tousiours toutes les demarches du gouvernement & soyent les guides qui montrent le chemin *a*. L'Empereur Antoine surnommé le Philosophe, Prince des plus sages de son siecle, avoit pour Conseillers Scevole, Mutien, Ulpien & Marcel, tous gens de rare merite, & lors que leurs avis luy sembloient meilleurs que le sien il s'y rangeoit, & se tournant aussi-tost vers eux: *Il est plus juste, disoit-il, que je suiwe le conseil de tant & de si illustres amis que non pas eux suivent le mien.* L'homme sage écoute les conseils *b*, & un Prince ignorant qui consulte réussit beaucoup mieux qu'un éclairé qui abonde en son sens. Que l'arrogance ne precipite point le Prince, dans la pensée qu'il luy faudra partager la gloire du succez si ses Conseillers contribuent à la deliberation; car enfin ce n'est pae une moindre loüange de s'affluer à demander conseil que de bien faire de soy-mesme.

*Si tu veux estre, ô Roy, de tes peuples l'amour,  
Consulte & sans regret obeïs à ton tour. c*

La deference aux conseils est en la personne du Prince une des plus grandes marques de son pouvoir, c'est le propre de l'inferieur que de donner conseil, & celui du superieur de le prendre. Il n'est rien qui soit plus de la Principauté que la consultation & l'execution. *C'est une action, disoit Dom Alonso XI. dans les Estats de Madrid, digne de la magnificence Royale, d'avoir tousiours d'illustres Conseillers auprès de soy & de faire toutes choses par leur avis; car si tout homme doit travailler à avoir de bons Con-*

*a Oculi tui recta videant & palpebra tua precedant gressus tuos. Prov. 4. 25.*

*b Qui autem sapiens est, audit consilia. Prov. 12. 15.*

*c Ipse, ô Rex, bene consulito, & pareto vicissim.*  
Homer.

seillers,

seillers, à plus forte raison un Roy. L'homme le plus ignorant est capable de conseiller; mais il n'appartient qu'au prudent de bien resoudre. *d* Il n'y a aucun dechet en la gloire du Prince qui sçait consulter & choisir: *Tout ce qui s'establira par vostre Conseil, disoit l'Empereur Theodose en une loy, ratournera au bonheur de cet Empire & à ma propre gloire.* *e* Les victoires de Scipion l'Affricain naissoient des conseils de Lælius, & aussi l'on disoit à Rome que *celuy-cy estoit le Poëte & celuy-là l'Acteur*; cependant l'éclat de sa renommée n'en fut point obscurcy, & l'on n'attribua point pour cela à Lelius la gloire des beaux fais de Scipion. L'importance est que le Prince sçache bien représenter la Comedie de luy-mesme, & que le Ministre ne soit pas celuy qui la compose & qui la jouë; car bien que les Conseillers soyent les yeux du Prince, il ne doit pourtant pas estre si aveugle que de ne pouvoir rien voir sans eux, autrement ce seroit gouverner à tâtons, pour ainsi dire, & s'attirer le mépris de tous ses sujets. Lucius Torquatus ayant esté élu Consul pour la troisieme fois, s'excusa sur ce qu'il estoit malade de la veüe, disant *que ce seroit une chose indigne de la Republique & prejudiciable au salut de tous les Citoyens que de commettre le Gouvernement à un homme qui avoit besoin de se servir des yeux d'autruy.* *f* Dom Fernand le Catholique disoit que les Ambassadeurs estoient les yeux du Prince; mais que celuy-là seroit bien malheureux qui ne verroit que par leur moyen; ce grand Politique ne se fioit pas entierement à ses Ministres, il voyoit à la verité par eux, mais de la mesme façon qu'on voit par des lunettes, c'est à dire en les mettant au devant de soy, & y appliquant ses propres yeux. Lorsque les Conseillers se reconnoissent les arbitres des resolutions ils les accommodent à leurs fins particulieres, &

*d Astutus omnia agit cum consilio. Prov. 13. 16.*

*e L. humanum. Cod. de Leg.*

*f Tit. Liv. lib. 26.*



leur ambition croissant ils se divisent en partialitez, chacun d'eux s'arroyant ce pouvoir souverain que le Prince leur accorde par son insuffisance & par sa lascheté. Tout est en confusion & en trouble lorsque les Conseillers veulent estre quelque chose de plus que des Echauguettes qui découvrent au Prince l'Orizon, pour ainsi dire, des matieres, afin de luy aider à y prendre ses resolutions & choisir le conseil qui luy paroistra le meilleur. La nature luy a donné des yeux; & si Dieu gouverne son cœur g il gouverne aussi sa veuë, & la rendra plus claire & plus penetrante que celle de ses Ministres. Le Roy Philippes II, se retiroit quelquefois en soy-mesme pour penser seul aux affaires de son Estat, & se recomman-dant à Dieu il prenoit la premiere resolution qui se presentoit à luy, fust-elle contre le sentiment de tous ses Ministres, & elle luy reüssissoit; Les Con-seillers ne peuvent pas tousiours estre au costé du Prince, car l'estat des choses ou la viteffe des oc-casions ne le permettent pas h, & il faut prendre conseil sur le champ, comme on dit: les ordres ne sont pas respect comme ils devroyent lorsqu'on voit que le Prince ne les donne pas, mais qu'il les re-çoit; c'est une presomptueuse temerité que de re-soudre tout sans conseil, & une ignorante servitude que d'executer tout par celuy d'autruy. Celuy qui commande doit avoir quelque liberté de changer, d'adjouster, & de rejeter tout ce que ses Mini-stres luy proposent; il est bien plus à propos quel-que fois de leur cacher certains misteres & de les tromper, ainsi que faisoit le mesme Philippes, qui rapportoit de difference maniere à ses Conseillers d'Estat les depesches de ses Ambassadeurs, lors-qu'il les vouloit attirer à la resolution qu'il avoit

g *Cor Regis in manu Domini, quocumque voluerit inclinabit illud.* Prov. 21. 1.

h *Non omnia consilia cunctis presentibus tractari, ratio rerum aut occasionum velocitas, patitur.* Tac. 1. Hist.

déja



déjà prise, ou lorsqu'il ne jugeoit pas à propos qu'ils fussent informez de certaines circonstances. Le Conseil d'Etat doit estre un Colosse, sur les épaules duquel le Prince estant porté, il découvre plus de campagne que le colosse mesme. Les Thebains ne vouloyent point un Prince qui eust si bonne veuë, ainsi qu'on le peut conjecturer par la maniere dont ils le representoyent en leurs peintures, les oreilles ouvertes & les yeux fermez, comme voulant dire qu'il falloit qu'il executast aveuglément toutes les resolutions du Senat: mais ce symbole n'estoit pas celuy d'un Prince absolu, mais seulement d'un Prince de Republique, duquel le pouvoir est si limité, que c'est assez pour luy de l'ouïe, la veuë de ce qui se doit faire estant reservée au Senat; ce n'est rien qu'une ombre aveugle de la Majesté, & une vaine apparence du pouvoir; toute l'autorité qui est en luy n'est qu'une reflexion de celle du Senat; de façon que celuy-là n'a point besoin d'yeux qui n'a pas la liberté de marcher comme il luy plaist.

Au reste, bien qu'il soit à propos que le Prince ait dans les deliberations cette liberté dont nous venons de parler, il n'en doit pourtant pas estre si jaloux, que de peur de paroistre avoir besoin de conseil il rejette pour cela celuy de ses Ministres; car ainsi il tomberoit en de trop grands dangers, comme il arriva à Petrus au rapport de Tacite <sup>i</sup>.

Il seroit à desirer que les Rois n'eussent que des Rois pour Conseillers, afin que leurs conseils ne demontissent point la gloire de la Majesté. Souvent le Prince fait des bassesses, parce que celuy qui le conseille est homme de bas lieu: mais puisque ce remede est impossible, il faut neantmoins qu'ils fassent choix de tels Conseillers, que bien qu'ils n'ayent pas la naissance d'un Prince, ils en ayent du moins le cœur & l'esprit.

Il y a en Espagne divers Conseils establis avec

*i Ne aliena sententia indigens videretur, in diversa, ac deteriora transibat. Tac. lib. 5. annal.*

beaucoup de prudence pour le gouvernement des Provinces ; & generalement pour toutes les importantes affaires de la Monarchie ; mais il ne faut pas pourtant mettre bas toute sorte de soin , sous ombre de cette bonne institution , n'y ayant point de Republique si bien affermie dont les fondemens ne soyent enfin minez par le temps ou rongez par l'abus & par la malice. Et ce n'est pas assez qu'il y ait un bon ordre en chacune de ses parties , si de temps en temps elles ne s'unissent toutes pour traiter tant d'elles-mêmes en particulier que de tout le corps en general ; c'est pour ces considerations que les Convents font des Chapitres Provinciaux & Generaux , & l'Eglise des Conciles ; & c'est pour la mesme raison qu'il se tient à Madrid tous les dix-ans un Conseil general composé de deux Conseillers de chaque Conseil particulier , & de deux Deputez de chaque Province , pour deliberer de tout ce qui importe à la conservation de l'Etat : car si on ne renouvelle ainsi ces Royaumes ils vieillissent & meurent. Cét assemblage unira dautant plus le corps de la Monarchie , & mettra entre ses parties l'intelligence qui leur est necessaire pour s'assister mutuellement dans les necessitez. C'est à cette fin que s'assembloyent les Conciles de Toledo , où non seulement les matieres de Religion , mais aussi celles du gouvernement de Castille se traitoyent.

Toutes ces qualitez des yeux que nous venons de deduire au sujet des Conseillers , se doivent aussi trouver dans les Confesseurs , qui sont les Juges & les Medecins spirituels des Princes ; ces sortes de charges demandent des personnes de zele & entierement affectionnées à Dieu & au Roy , des personnes de sçavoir pour bien juger , de prudence pour avertir , de liberté pour reprendre , & de courage pour detromper , en remettant devant les yeux du Prince , bien qu'au risque de sa faveur les offenses des sujets & les perils de l'Etat , sans enduire comme dit Ezechiel 1 , la muraille crevassée & qui

*Illi autem liniebat cum luto absque Paleis. Ez. 13. 10.*



est proche de sa cheute. Il y a des Princes qui ne se servent de Confesseurs que pour la conscience, il y en a d'autres qui les admettent dans les deliberations d'Estat : Je n'entre point dans l'examen des raisons Politiques de ces deux choses, seulement je diray qu'en Espagne on a jugé à propos que le Confesseur du Roy assistast au Conseil, tant pour arrester les decisions dans toute la severité de la conscience, & leur donner du poids, qu'afin qu'estant comme associé au gouvernement il corrige le Prince s'il manque à son devoir : car tel connoist bien les pechez qu'il commet entant qu'homme, qui ne connoist pas ceux qu'il commet entant que Prince, bien que ceux qui regardent sa charge soyent plus grands que ceux qui regardent sa personne.

Non seulement il faut que le Confesseur assiste au Conseil, mais il doit y avoir aussi des Prelats ou autres personnes de dignité Ecclesiastique, qui contribuent à l'importance des affaires par leur autorité & leur erudition ; car par ce moyen ces deux bras du spirituel & du temporel s'uniront davantage entr'eux pour la deffense & la conservation de tout le corps de l'Estat. Les Rois Gots conferoyent des affaires les plus importantes avec les Prelats qui estoyent assemblez dans les Conciles de Tolède.

La mesme chose que nous avons dite des Confesseurs se doit entendre aussi des Predicateurs, qui sont les Trompettes de la verité *m* & les Truchemens d'entre Dieu & les hommes *n*, comme ceux en la bouche de qui l'Eternel met ses paroles *o*. Il faut que le Prince se comporte envers eux avec beaucoup de circonspection, puisque ce sont les canaux par où passent les sources de la doctrine salutaire ou dom-

*m* Clama, ne cesses quasi tuba exalta vocem tuam.  
Isa. 58. 1.

*n* Pro hominibus constituitur in iis qua sunt ad  
Deum. ad Heb. 5. 1.

• Jeremie 1. 9.

mageable.



mageable. La populace depend entierement d'eux, comme estant des instrumens propres à la soulever ou à l'appaïser, ainsi qu'on l'a éprouvé dans les revoltes de Catalogne & de Portugal. Leur ferveur dans la reprimende des vices a coustume de se declarer contre ceux qui gouvernent. Et le peuple le remarque aisement, à cause de la haine qu'il a naturellement pour eux. D'où il se peut faire que l'administration perd son autorité, & que les sujets sont mécontents, ce qui cause les seditions & les tumultes, principalement lors qu'on accuse & qu'on publie les fautes que le Prince fait contre son devoir. Il vaut donc mieux que telles reprimendes soyent generales sans designer les personnes lorsque le scandale n'est pas public, ou que les avertissemens Evangeliques & autres circonstances n'ont pas precedé. Dieu reprend les Evesques de sept Eglises avec tant de douceur dans l'Apocalipse, qu'il semble d'abord les flatter *p.* Christ n'a jamais offensé aucun du haut de la chaire, toutes ses reprimendes ont esté generales, & si quelque fois il est descendu aux particulieres, il a parlé non comme Predicateur, mais comme Roy. Il ne faut pas dire dans la chaire ce qui est deffendu & puny dans les carrefours, en quoy le zele a souvent coustume de se tromper, ou par son trop d'ardeur ou par l'aveuglement que luy cause l'applaudissement de la populace, qui court tousiours avec plaisir pour entendre les deffauts du Prince ou du Magistrat.

*p. Novi opera tua, & fidem & charitatem tuam & ministerium, & patientiam & opera tua novissima, plura prioribus; sed habeo adversus te pauca. Apoc. 2. 19.*



*Celuy qui a le secret , a tout.*

**L**A charge de Secretaire est de l'entendement & non pas de la plume ; si pour s'en acquitter dignement il suffisoit de sçavoir bien peindre



dre il ny auroit point de si bons Secretaires que les Imprimeurs ; son devoir est de consulter, de disposer, de perfectionner les affaires, c'est la main droite de la volonté du Prince, l'instrument de son administration, le doigt avec lequel il marque ses résolutions, & comme dit le Roy Don Alonso, *le second Officier de sa Maison*, du moins de ceux qui ont des Charges de cabinet : car tout ainsi que le Confesseur est Mediateur entre Dieu & le Roy, de mesme le Secretaire est Mediateur entre le Roy & les hommes *a*. Que sert-il qu'on fasse de bonnes deliberations dans le Conseil si celuy qui les doit dresser y fait des fautes ? Les Conseillers disent leurs sentimens, le Prince leur donne l'ame par le moyen de son Secretaire, & une seule parole mise ça où là mal à propos change toute la forme des affaires. Tout ainsi que dans les portraits une petite ombre ou un léger coup de pinceau donne ou oste la ressemblance.

Le Conseil forme l'idée de la fabrique ; le Secretaire dresse le plan ; & si ce plan est irregulier l'edifice basti dessus ne pourra reüssir. Pour mieux signifier cecy vous voyez qu'en la presente Devise sa plume est tout ensemble un compas, parce qu'il a non seulement à escrire ; mais aussi à mesurer les résolutions, & compasser les temps de peur que l'execution ne se fasse mal à propos. En un mot sa charge est si unie avec celle du Prince que si le grand travail le permettoit on ne la devroit point confier à d'autres, puis que si elle n'est pas une partie de la Majesté elle en est du moins une reflexion ; ce qu'il semble que vouloit dire Ciceron lors qu'il donnoit cet advertissement au Proconsul d'Asie. *Que ton cachet ne soit pas comme tout autre instrument, mais comme toy mesme, Non comme un Ministre de la volonté d'autruy, mais comme le tesmoin de la tienne* *b* ; ou vous remarquerez que parce mot de cachet il faut entendre le

*a* L. 4. tt. 9. p. 2.

*b* Cic. Epist. 1. ad Quint. fratrem.



Secrétaire. Les autres Ministres ne representent le Prince qu'en une seule charge, mais le Secrétaire le fait en toutes; Il suffit aux autres d'avoir la connoissance de ce qui est en leur maniement. Mais à celuy-cy il faut une intelligence parfaite & une pratique generale, & particuliere de tous les arts de la paix & de la guerre. Les fautes de ceux-là ne peuvent estre qu'en une seule Matiere, celles de celuy-cy sont en toutes, mais si cachées qu'on les attribue aux Conseils, ainsi qu'on fait aux maladies le faut des mauvaise cures des Medecins. Un Prince se peut gouverner avec de meschants Ministres, mais point avec un Secrétaire ignorant. C'est l'estomach où les viandés des affaires se digerent, & si elles en sortent mal cuites la vie du gouvernement sera travaillée de maux, & s'estendra dans peu. Qu'on examine bien tous les Siecles passez & l'on trouvera qu'il n'y a point eu d'Etat bien gouverné que celuy qui a eu de grands Secretaires. Qu'importe que le Prince prenne de bonnes résolutions si le Secrétaire les dispose mal? S'il n'a pas l'esprit de discernement, & l'adresse de l'eslection, dequoy luy serviront tous ces formulaires d'escritures, n'y ayant aucune affaire à qui la minute d'une autre se puisse entièrement appliquer, puis que le temps & les accidens les font toutes changer de nature & de forme. Les Pharmaciens ont des receptes de toutes sortes de Medecins pour toutes sortes de cures, mais il n'y en a pas une qui ne reüssist à rebours, si par leur ignorance ils s'en servoyent sans connoistre la cause de la maladie, la complexion du malade, le temps, les accidens, & toutes les autres circonstances que l'usage a remarquées & la theorie examinées: Une même affaire se doit autrement prescrire a un Ministre flegmatique qu'à un colérique, à un timide qu'à un hardy, à un lent qu'à un emporté: Et il faut que le Secrétaire instruisse les uns & les autres de la maniere dont il faut conduire les affaires; en effet qu'est-ce que les Secretaires sont autre chose que des escolles d'où se tirent apres les grands Ministres? c'est

par

par les remarques qu'ils font que l'on apprend à gouverner, c'est la qu'il faut bien observer les moyens qui auront réüssi, & ceux qui ne l'auront pas fait. On peut inferer de tout ce que nous venons de dire combien il importe à l'utilité publique de sçavoir choisir des Secretaires de parties recommandables: Ces grands Ministres de plume ou Secretaires de Dieu, je veux dire les Euangelistes, sont figurez dans l'Apocalipse par quatre Animaux aillez & pleins d'yeux, tant dedans que dehors *c*; le Saint Esprit voulant signifier par ces ailles la promptitude de leurs esprits; leur parfaite connoissance de toutes choses par les yeux de dehors, & leur contemplation par ceux de dedans; Estant si attachez au travail qu'ils ne reposoyent ny nuit ny jour *d*, & si soigneux de leur devoir que comme Ezechiel donne à entendre ils avoyent tousiours le visage sur la plume *e*, s'unissant si fort avec l'Esprit de Dieu qu'ils ne se separoyent point de luy *f*.

Pour réüssir au choix d'un bon Secretaire d'Etat, il seroit à propos d'exercer en diverses charges certains esprits qui d'abord paroistroyent assez propres tant par la vivacité de leur genie que par une entiere connoissance de la Langue Latine, ce qui se pourra faire si le Prince les donne premierement pour simples Secretaires à ses Ambassadeurs & à ses plus grands Ministres, esprouvant leur capacité en divers emplois hors du Royaume & les rapellant apres à la Cour pour les faire Secretaires d'Etat s'ils le meritent, car c'est de leur parfaite experience que tout le succès presque du gouvernement & l'expedition des affaires dependent: par ce moyen on éviteroit tant de mauvais choix qu'ont coustume de faire les Ministres en se servant des Secretaires qu'ils avoyent auparavant, lesquels d'ordinaire sont du tout incapables, ce qui fait que souvent

*c* Apoc. 4. 8. *d* ibidem. *e* Ezechiel 1. 11.

*f* *Ubi erat impetus spiritus, illuc gradiebantur.*  
Ezech. 1. 12.



un bon Ministre, mais qui à un n'eschant Secretaire fait plus de tort au Prince qu'un meschant qui en a un bon : outre que les Secretaires qui sont choisis de la propre main du Prince ne tenant leur fortune que de luy seront plus affectionnez à son service que s'ils en estoient redevables à ses Ministres. Le Roy Don Alonce faisant mention des parties qu'un Secretaire doit avoir, dit entr'autres *qu'il faut qu'il sache escrire aussi bien en latin qu'en vulgaire* g; & il le dit de forte qu'il sembleroit qu'il ne veuille pas seulement qu'il sçache écrire, mais aussi parler, cette langue estant particulièrement necessaire à des personnes qui doivent traiter avec toutes sortes de nations : & principalement aujourd'huy que la Monarchie d'Espagne est estenduee par tant de Royaumes & de Provinces Estrangeres, il l'a faut sçavoir à cause de son frequent commerce.

La partie la plus-essentielle d'un Secretaire c'est le secret, aussi est-ce de là qu'on a tiré son nom, afin que le devoir de sa charge son ne tousiours à ses oreilles; la langue & la plume sont de dangereux instrumens du cœur, & c'est par elles qu'il a coustume de se produire dehors, ce qui arrive ou par legereté, ou par gloire, y ayant quantité de Secretaires que le desir de paroistre depositaires de si importantes choses, ou de monstret leur capacité, fait escrire & parler plus qu'ils ne devroyent; celui-là donc ne sera pas propre à estre Secretaire, qui n'aura pas la discretion d'écouter plus que de parler, gardant tousiours un mesme air; car souvent les depesches qu'on croit n'avoir que dans le cœur se lisent sur le visage.

*g Debe el Rei escoger tal ome para esto, que sea de buen linaje eaya buen seso natural e sea bien razonado: e de buena manera e de buenas costumbres, e sepaleer, e escribir, tam bien en Latin como en Romanze. L. 4. tit. 9. p. 2.*



DEUISE LVII.



*Tous à un.*

**L** Es Rouës de l'Horloge font leur devoir dans un silence si caché que ny on ne les voit, ny on ne les entend, & bien que tout l'artifice.

(C 5)

fice depende d'elles, elles ne se l'attribuent pas neant-  
 moins; mais accommodent leur mouvement à l'ai-  
 guille, qui est la seule dispensatrice des heures & que  
 chacun reconnoist pour la regle du temps mesure. La  
 mesme correspondance se doit trouver entre le Prin-  
 ce & ses Conseillers; il est necessaire qu'il en ait;  
 car, comme dit Dom Atonce, *bien que l'Empereur*  
*& le Roy soient de grands Seigneurs, chacun d'eux*  
*neantmoins ne peut faire plus d'un homme a,* & le gou-  
 vernement en demande plusieurs; mais qui soyent  
 tous si modestes, que quelque part qu'ils ayent aux  
 resolutions, ils les attribuent pourtant toutes au  
 Prince & non à leur conseil, soyent ses compa-  
 gnons au travail, mais non pas au pouvoir, ses mi-  
 nistres & non ses associez. Que les Conseillers  
 sçachent donc que le Prince peut commander sans  
 eux, mais non pas eux sans luy; que le Prince agisse  
 seulement de luy-mesme lors qu'il pourra exercer sa  
 puissance sans aucun secours estranger. En Egypte  
 où il y a une disposition de chaleur plus efficace  
 qu'aux autres parties de la terre, le ciel engendre de  
 parfaits animaux sans le concours d'aucune autre cau-  
 se: Si le Prince confere de toutes choses il sera plû-  
 tost un consultant qu'un Roy; la force de la domi-  
 nation s'énerve lors que la somme de toutes cho-  
 ses ne se réduit pas à un seul *b*. C'est en cela que  
 consiste la difference de la Monarchie d'avec les  
 autres sortes de Gouvernemens, qu'un seul y com-  
 mande & tous les autres obeissent. Que si le Prin-  
 ce souffre que plusieurs commandent, ce ne sera  
 pas une Monarchie, mais une Aristocratie. Il y  
 a bien plus, personne ne commande où comman-  
 dent plusieurs, & le Saint Esprit tient cette con-  
 fusion pour chastiment à un Estat *c*, comme au

*a* L. 12. tt. 1. p. 2.

*b* *Neve Tiberius vim Principatus resolveret, cuncta*  
*ad Senatum vocando eam conditionem esse imperandi, ne*  
*non aliter ratio constet quam si uni reddatur. Tacitus.*  
 L. 1. Annal.

*c* *Propter peccata terræ multi Principes ejus. Ps. 28. 2.*



contraire celuy est une benediction qu'un seul gouverne *d.* Les Ministres venant à reconnoistre la foiblesse du Prince & voyant qu'il les laisse commander, prennent pied là dessus, & autant qu'ils peuvent ils s'arrogent la plus grande autorité; l'envie & l'orgueil croissent entr'eux, chacun arraché quelque morceau du manteau Royal & le reduit en pieces; parmy un si grand nombre de Maistres le peuple méconnoist le veritable, & commence à mépriser le gouvernement, ne pouvant croire qu'aucune chose aille bien que ce qui part de l'esprit de son Prince, de sorte qu'il cherche le remede dans la violence. Toutes les Histoires nous fournissent de funestes exemples de cette verité, dans le dépouillement du Royaume & en la mort de Dom Garcias Roy de Galice, qui ne voulut pas seulement estre l'aiguille qui marquast au moins les mouvemens de l'Horloge de son Estat, & se reposoit de tout sur son Favorý, à qui aussi il causa pareillement la mort. Le Roy Dom Sanche de Portugal ne fut privé de son Royaume que parce que la Reyne & certains valets de basse naissance avoyent tout le gouvernement; La mesme chose arriva à Dom Enrique IV. pour avoir si peu de soin des affaires, qu'il signoit les expéditions sans les lire, & mesme sans sçavoir ce qu'elles contenoient. Un Prince qui sans consideration ny examen execute seulement ce que les autres ordonnent est sujet à toute sorte de maux, car chacun imprime en luy comme sur de la cire tout ce qu'il luy plaist, ainsi qu'il arriva à l'Empereur Claude *e.* C'est sur les épaules du Prince & non pas sur celles de ses Ministres, que Dieu a posé le faix de la domination *f.* ainsi que Sa-

*d Et suscitabo super eas Pastorem unum qui passat eas.*  
Ezech. 34. 23.

*e Nihil arduum videbatur in animo Principis cui non judicium, non odium erat nisi indita & jussa.*  
Tac. 12. Annal.

*f Il. 9. 6.*

(C. 6)

muel



muel le voulut donner à entendre à Saül, lors que l'ayant mené pour manger chez luy apres l'avoir appellé à estre Roy, il ne luy servit tout exprés qu'une épaule qui estoit restée *g*. Il ne faut pourtant pas que le Prince soit comme le chameau qui se baïsse aveuglément pour recevoir sa charge, il faut que ses épaules ayent des yeux ainsi que celles de la vision d'Ezechiel *h* pour voir ce qu'on leur donne à porter. Elisee appelloit Elie le chariot & le charton d'Israël *i*, parce qu'il soustenoit & regissoit tout le poids de son gouvernement. Celuy qui ne sçait pas commander, ny contredire de luy-mesme, est indigne du nom de Prince, ainsi qu'ils s'est veu en Vitellius, qui n'estant pas capable de commander ny de punir, estoit moins Empereur que cause & occasion de guerre *l*: Il ne faut donc pas que le Prince fasse seulement le devoir de l'aiguille dans l'Horloge du gouvernement, mais aussi du balancier qui regle le mouvement des rouës, car c'est de luy que tout l'artifice des affaires dépend.

Ce n'est pas que je pretende par tout ce que je viens de dire que le Prince doive faire la charge de Juge, de Conseiller, ou de President; la sienne est bien d'une autre élévation *m*. S'il vouloit ainsi s'appliquer à toutes ces petites choses, le temps luy manqueroit pour les grandes; il faut donc ainsi que dit le Roy Dom Alonce, *qu'il ait des hommes sages & entendus, des hommes fideles & amis de verité, qui servent tant à le conseiller luy-mesme qu'à rendre justice à son peuple; car il ne pourroit pas peser & examiner luy seul toutes les affaires, de façon qu'il a besoin de personnes en qui se fier n*. Son devoir est de

*g* 1 Reg. vel Samuel. c. 9. 24.

*h* Et dorsa earum plenaerant oculis. Ezech. 1. 1.

*i* 4 Reg. 2. 12.

*l* Ipse neque tubendi, neque vitandi potens non jama Imperator, sed tantum belli causa erat. Tac. 1. hist.

*m* Non edilis aut Pretoris, aut Consulis partes sustineo majus aliquid & excelsius à Principe postulatur. Tac. 3. Ann. n L. 3. tt. 1. p. 2

se ser-

se servir des Ministres comme d'instrumens pour regner, & de les laisser agir, mais de sorte pourtant qu'il ait l'œil sur ce qu'ils font avec une direction supérieure, plus ou moins immédiate ou assistante, selon l'importance des affaires : Qu'il laisse aux Ministres celles qui appartiennent proprement aux Ministres, mais qu'il retienne pour luy celles qui regardent le devoir de sa Charge. C'est pour ce sujet que Tibere se fâcha contre le Senat de ce qu'il luy renvoyoit toutes les affaires. Il ne faut pas troubler les soins importans du Prince o pour des consultations legeres, lors que sans blesser la majesté le Ministre seul les peut décider. C'est pour ce sujet que Sanguinius avertissoit le Senat Romain de ne point accroistre les soins de l'empereur par des affaires qu'il pouvoit résoudre de luy-mesme, sans le prejudice de sa Majesté p. Que si le Prince a une fois confié le maniment d'une affaire à un Ministre, qu'il le luy laisse tout entier. Apres que Dieu eut donné à Adam la Seigneurie de tout le monde, il amena devant luy tous les animaux de la terre & les oyseaux du ciel, afin qu'il eust le soin de leur imposer leurs noms q sans se vouloir reserver cét honneur. Le Prince doit de mesme laisser les fatigues ordinaires aux autres ; la teste ne s'occupe point au devoir des mains & des pieds, ny le Pilote au maniment de la rame, mais assis sur la poupe il gouverne tout le vaisseau d'un paisible mouvement de main ; il fait plus par son repos que tous les autres par leur travail.

Lors que le Prince ne pourra prendre la direction

o *Et proximi Senatus die, Tiberius castigatis per litteras oblique patribus quod cuncta curarum ad Principem rejicerent.* Tac. 3. Annal.

p *Sanguinius Maximus è consularibus oravit Senatam ne curas Imperatoris conquistis in super acerbitatibus augerent, sufficere ipsum statuendis remediis.* Tac. 6. Annal.

q Gen. 2. 19.



des affaires à cause de son âge trop tendre, ou trop cassé, ou à cause de son insuffisance naturelle, qu'il choisisse quelqu'un qui luy aide; car il vaut beaucoup mieux réussir par autruy que faillir de soy-mesme. Les cinq premières années de l'Empire de Neron furent heureuses, parce qu'il se gouvernoit par de bons Conseillers, & lors qu'il voulut se gouverner de luy-mesme il perdit tout. Le Roy Philippes II. se servit de Ministres fideles & experimentez voyant que l'âge & les maladies le rendoyent incapable du gouvernement.

Mais lors mesme que la dernière nécessité veut que le Prince ait recours à ce remede, il ne faut pas pour cela qu'il abandonne la connoissance des affaires, quelque fideles que soyent les Ministres; car il en est des Estats comme des corps, qu'aucuns remedes ne peuvent sauver quand la chaleur interieure de l'ame leur manque: Le Prince est l'ame de sa Republique, & afin qu'elle vive il faut qu'il assiste ses organes & ses membres; que s'il ne le peut pas entièrement, du moins qu'il fasse en sorte qu'on croye qu'il entend & qu'il void toutes choses avec tant de soin & d'adresse, que l'on les attribue à son jugement & à sa disposition. La presence du Prince, quand mesme il ne feroit rien, rend les Ministres plus soigneux & plus avisez, & la seule pensée que toutes les consultations passent par ses mains, leur donne du poids & de l'authorité encore qu'il ne les change, ny ne les voye. Que sera ce donc, si par fois il jette les yeux dessus, ou si informé secrettement de ce qu'elles contiennent, il les corrige & punit les fautes de ses Ministres? Pour une seule fois qu'il observera ce point il les rendra soigneux à jamais dans la pensée qu'il voit tout, ou du moins à coustume de le faire. Au reste, que le Conseil traite non seulement des affaires, mais aussi des dignitez & des charges dont il faut recompenser, ceux qui ont bien merité du Prince & de l'Estat par leurs services; mais que toutes ces deliberations aillent au Prince, & qu'il soit luy-mesme l'aiguille qui marque toute



routé seule les recompenses & les graces ; sans permettre que comme un Cadran à Soleil ce soit ses ombres , je veux dire ses Ministres & ses Favoris qui le fassent , & par consequent s'en attirent la reconnoissance ; car si une fois le respect se perd en cela ; les affaires perdront leur autorité , les recompenses leur gratitude , & le Prince a qui elle estoit deuë , tout son credit ; c'est pour cette raison que Tibere s'opposa aux recompenses que le Senat vouloit donner à M. Hortatus <sup>r</sup>, & qu'il se fascha contre Gallion , qui proposoit la mesme chose en faveur des Soldats Pretoriens , luy semblant qu'il n'appartenoit point à d'autres qu'à l'Empereur de récompenser <sup>s</sup>. On ne respecte pas un Prince parce qu'il est Prince , mais parce qu'en cette qualité il commande , recompense & punit. Que les resolutions severes passent par les mains des Minstres , mais que le Prince cache la sienne autant que faire se pourra , que la haine qu'on a naturellement pour la rigueur & pour la peine tombe sur eux , & non pas sur luy <sup>z</sup>. L'Antiquité a dit de Jupiter qu'il ne dardoit de luy-mesme que les rayons benins qui sans blesser personne marquoyent seulement sa puissance ; & que pour les autres c'estoit par le Conseil des Dieux : Que le bruit de severe soit pour les Ministres , & celuy de clement pour le Prince. C'est à ceux-là d'accuser & de condamner , à celuy-cy d'absoudre & de pardonner. Le Roy Dom Emanuel de Portugal remercioit un jour un homme qui luy avoit trouvé des raisons pour sauver un criminel de la mort ; & Dom Juan III. Roy du mesme Portugal assistant au juge-

<sup>r</sup> *Inclinatio Senatus , incitamentum Tiberio fuit quo promptus aerversaretur.* Tac. l. 2. Annal.

<sup>s</sup> *Violenter increpuit , velut coram rogitans quid illi cum militibus ; quos , neque dicta Imperatoris , neque premia nisi ab Imperatore accipere par esset.* Tac. 6. Annal.

<sup>t</sup> *Et honoris ipse per se tribuere , pœnas autem per alios magistratus & judices.* Arist. 5. Pol. II.

ment

ment d'un procez criminel, comme les voix se trouverent partagées, & qu'on luy eut demandé la sienne, *vous avez équitablement fait de condamner cét homme*, dit-il à ceux qui avoyent opiné à la mort, *& je voudrois que les autres vous eussent suivis; mais cependant je vais à son absolution, afin qu'il ne soit pas dit que pour la seule voix du Roy un sujet ait esté envoyé à la mort.* Les Rois n'ont esté créés que pour la conservation de leur peuple, & si ce n'est pour la fin de cette conservation il ne faut pas qu'ils ostent la vie à personne.

L'aiguille de l'Horloge ne contribuë rien à l'artifice de ses rouës, elle les laisse faire leur devoir, & marque seulement leur mouvement. C'est ainsi que l'Empereur Charles V. trouvoit que les Princes se devoient comporter envers leurs Conseillers, leur laissant faire toutes les consultations sans s'en mesler; C'est un des preceptes qu'il laissa à son fils Philippes I I. La presence du Prince en ces rencontres oste la liberté & donne lieu à la flaterie; bien que pourtant cette presence paroisse fort utile dans les importantes affaires, parce que les consultations qu'un Prince lit n'instruisent pas tant que celles où il assiste en personne, à cause que ces dernieres éclairent sa connoissance & l'affectioignent aux affaires en luy découvrant le naturel & les fins de ses Conseillers; mais il faut que le Prince soit merueilleusement circonspect à ne point découvrir sa pensée, de peur que la flaterie, le respect ou la crainte ne la suivent; C'est ce qui obligea Pison à dire à Tibere, lors qu'il voulut opiner en la cause de Marc-Cellus qu'on accusoit d'avoir osté la teste de la Statuë d'Auguste pour y mettre celle de Tibere; *En quel rang, Seigneur, vous plaist-il de parler, car si c'est le premier, je seray obligé de suivre vostre avis, & si c'est le dernier, je crains d'estre inconsiderément d'un autre v.*

*v Quo loco censebis Caesar, si primus, habeo quod sequar, si post omnes vereor ne imprudens dissentiam.*  
Tacit. I. Annal.

C'est



C'est encore pour la mesme raison qu'on louâ l'Ordonnance du mesme Empereur, qui portoit que son fils Drusus ne parleroit point le premier dans le Senat, de peur d'obliger les autres à suivre son sentiment x. Cecy est en verité trop dangereux, & sans doute qu'il est bien plus à propos pour le Prince de ne se declarer ny devant ny apres; car du moins il pourra en suite avec plus de secret executer lors qu'il en sera temps le conseil qui luy semblera le meilleur. Dom Enrique Roy de Portugal estoit si circonspect en cela, qu'il proposoit les affaires à son Conseil sans qu'on pust reconnoistre son inclination, ny sur son visage, ny en ses paroles; Et c'est encore de là qu'est venue la coustume qu'ont les Presidens & les Vice-Roys, de ne point donner leur voix dans le Conseil, ce qui n'est pas nouveau ayant esté pratiqué autrefois par les Aetoliens.

Mais si le Prince ne demande qu'une approbation, & non pas un Conseil, il pourra en ce cas declarer d'abord son avis, parce qu'il trouvera toujours plusieurs voix qui le suivront, soit pour luy plaire, soit parce que naturellement nous nous accommodons assez aisement à l'avis de celuy qui commande.

Dans les affaires de la guerre, principalement lors que le Prince s'y trouve, sa presence aux Conseils est plus importante tant pour les raisons que nous avons desja dites, qu'afin qu'il anime toutes choses par elle, & puisse aussi-tost executer les resolutions de peur que l'occasion se passe dans le temps qu'on les luy rapporte. Mais qu'il prenne garde à une chose qu'ont coustume de faire plusieurs Conseillers, qui est que dans le desir qu'ils ont de paroistre devant luy plus courageux que prudens ils donnent souvent des conseils temeraires, bien qu'ordinairement ce ne soit pas eux qui les executent, mais qu'au

x *Exemit etiam Drusum Consullem designatum dicenda primo loco sententiæ quod alii civile rebantur, nec ceteris adfentiendi necessitas fieret.* Tacit. 3. Annal.



contraire ils fuyent plus que les autres toutes les occasions de peril, ainsi qu'on voit en la personne de ceux qui conseilloyent à Vitellius de prendre les armes y.

C'est une question ordinaire entre les Politiques, si le Prince se doit trouver aux Tribunaux où l'on exerce la Justice; & il semble que ce soit une pesante occupation & qui luy feroit perdre le temps necessaire pour le Gouvernement de l'Estat; Tibere pourtant en usoit ainsi z, & Don Fernand le Saint assistoit au plaidoyers, escoutoit & deffendoit les pauvres & favorisoit les foibles contre les puissans; Don Alonce le Sage ordonna mesime que le Roy jugeast les causes des veuves & des orphelins, car, dit-il, *bien qu'il soit tenu de deffendre tous ses sujets, il le doit faire encore plus particulièrement à l'endroit de ceux-cy comme estant plus destituez de Conseil que les autres a.* Combien le grand Jugement de Salomon dans la decision des differens luy a-t'il acquis de reputation? Les Israëlites demandoient à Samuël, un Roy qui les jugeast ainsi qu'en avoyent les autres nations b. La presence seule du Prince rend les Juges bons c, & la seule force du Roy peut defendre lus foibles d. Ce qui obligea principalement Dieu à faire David Roy fut qu'il jugea que celuy là qui delivroit bien ses Brebis de la dent des Lions e, sçavroit bien defendre les pauvres contre l'oppression des puissans.

y *Sed quod in ejus modi rebus accidit consilium ab omnibus datum est, periculum pauci sumpserunt.* Tacit. L. 3. Hist.

z *Nec patrum cognitionibus satiatus judiciis adhibebat in coram Tribunalis.* Tac. l. i. annal.

a 3. Reg. 3. 28.

b 1. Reg. vel Sam. 8. 5.

c *Rex qui sedet in solio judicii dissipat omne malum intuitu suo.* Prov. 20. 8.

d *Tibi derelictus est pauper: orphano tu eris adjutor.* Psal. 9. 14.

e 1. Reg. vel Sam. 17. 34.

Ce soin est si agreable à Dieu qu'a cause de luy seul il promet d'effacer les autres pechez du Prince, & fussent-ils rouges; comme le sang les rendre blancs comme la neige *f.* Ainsi je ne nie pas que ce ne soit là une des principales parties de l'Office d'un Roy, mais on y peut assez satisfaire en faisant choix de bons & équitables Juges sur qui on veillera de près pour voir comment ils se comportent; & il suffira que quelquefois dans les plus importantes causes, je veux dire celles qui pourroyent estre opprimées par le pouvoir, le Prince soit present aux opinions, & que les Juges ayent toujourns ce soupçon que peut-estre, il voit & entend tout de quelque endroit caché du Tribunal. C'est pour ce sujet que dans toutes les Sales du Palais Royal de Madrid où se rendent les jugemens, il y a des fenestres par lesquelles sa Majesté a coustume de regarder sans estre veüe, ainsi qu'il se pratique d'ordinaire dans le Divan des Turcs, où le Grand Seigneur va entendre les Juges quand il luy plaist, derriere une fenestre couverte d'un rideau.

Cette harmonie de l'Horloge, & la correspondance de ses rouës avec l'aiguille qui marque les heures se voyent aujourd'huy observées dans le gouvernement de la Monarchie d'Espagne fondé avec un jugement si par fait que ce grand nombre de Provincens que la nature separe de si loin, la prudence les unit. Tous ces membres de ce grand corps ont à Madrid un Conseil particulier; La Castille, l'Arragon, le Portugal, l'Italie, les Indes & la Flandre ne forment qu'une même Compagnie où il y a un seul President; C'est là qu'on délibere de toutes les affaires qui regardent chacune de ces Provincences, & ces deliberations vont ensuite au Roy qui arreste ce qu'il juge de plus expedient; de sorte que ces Conseils sont les rouës, & sa Majesté l'aiguille, ou pour mieux dire, ils sont les nerfs optiques par où passent les especes visibles pour aller au cerveau, & le Roy est le sens commun qui les discerne & en

*f. Esa. I. 17.*



fait le jugement. Les affaires de la Monarchie estant donc ainsi presentées à sa Majesté elles se gouvernent toutes avec tant de tranquillité & de prudence, que depuis plus de centans qu'elle est en sa splendeur, il n'y est pas arrivé un seul déreiglement considerable, ce qui est pourtant assez ordinaire à tous les corps aussi vastes que celuy-là à cause de la des-union des parties. La Monarchie des Romains estoit sans doute plus unie, & neantmoins elle estoit incessamment agitée de troubles, preuve évidente que la nostre la surpasse en ses fondemens, & qu'elle est gouvernée par des gens plus fidellus & plus entendus.

La somme de toutes choses se devant donc rapporter au Prince, il faut qu'il soit pere de la Republique non seulement par l'amour, mais aussi par l'œconomie, & qu'il ne se contente pas d'avoir de bons Ministres & de fidelles Conseillers qui ayent soin des choses, mais que luy mesme en prenne une secrette connoissance, par le moyen d'un journal qu'il aura tout exprés, suivant lequel il se puisse gouverner, ainsi que les Marchands par le registre qu'ils tiennent de leurs negoces. L'Empereur Auguste avoit un pareil livre où il écrivoit de sa main toutes les richesses publiques; le nombre des soldats Romains & Estrangers, celuy des Armées, des Royaumes & des Provinces de l'Empire, les imposts enfin, les revenus, & un estat general de la despence. La memoire est à la verité le magazin des experiences, mais un magazin fragile s'il ne se sert de la plume pour les éternizer sur le papier. Qu'est-ce que ne sçaura point un Prince qui mettra par escrit tout ce que les bons & les mauvais succès luy auront fait remarquer de meschant ou de bon? Si vostre Altesse, MONSIEUR, méprise ce soin lors que la Couronne ceindra son glorieux front, & qu'elle juge que ce seroit trop abaisser sa grandeur, dans la pensée qu'il suffit d'assister de la presence & non de l'attention au Gouvernement de l'Etat, je me promets

g Tac. i. annal.

bien



bien de la bonne constitution, & de l'ordre present de cette Monarchie, tant dans les Tribunaux, que dans les Conseils, que Vostre Altesse pourra fournir sans un notable danger, la carriere de son Regne: mais aussi elle ne fera rien autre chose qu'une aiguille d'Horloge gouvernée par d'autres rouës, & l'on ne verra point sous elle les effets d'une administration glorieuse, comme on en verroit sans doute si Vostre Altesse Serenissime, ainsi que j'espere, se donnoit la peine à l'imitation d'Auguste, de marquer chaque année dans un livre toutes les choses que nous avons desja dites, y adjoustant de plus les principales places du Royaume, leurs garnisons & leurs Gouverneurs, les personnes considerables par leur capacité tant au fait de la guerre qu'en celuy de la paix, leurs qualitez, leurs dons & leurs services, & autres choses semblables, faisant aussi un memoire des plus importantes affaires qui arrivent, de l'événement qu'elles ont eu, des succez & des fautes, & generalement ainsi de toutes les experiences par lesquelles on apprend à gouverner. Ce n'est rien que ce soin qui fait cette belle harmonie que tout le monde admire si fort en la Compagnie de *JESUS* au General de laquelle on envoie tous les trois ans des memoires particuliers de tout ce qui s'y passe, avec de secrettes listes des personnes dont l'Ordre est composé; & parce que ces personnes changent de nature & de mœurs par succession de temps, on renouvelle aussi ces catalogues de trois ans en trois ans; Et cela outre d'autres instructions particulieres qu'on luy donne tous les ans sur les choses dont il est le plus necessaire qu'il soit informé, ce qui fait que les estions réussissent ordinairement puis qu'on accomode la capacité des sujets aux charges, & non au contraire les charges à la capacité des sujets. Si les Princes avoyent ainsi des memoires des affaires & des personnes, ils ne seroyent pas trompez si souvent dans les relations & dans les conseils, & ils se rendroyent capables de regner d'eux-mesmes, sans dependre de leurs Ministres, qui les serviroient

avec bien plus de soin, s'ils les voyoyent ainsi prendre connoissance de toutes choses; La crainte de ces registres feroit naistre la vertu, & mourir le vice, ce qui empescheroit tant de maux qui arrivent par le peu de soin qu'on a de songer assez tost aux necessitez de la paix & de la guerre. Au reste ces sortes de memoires ne donneront aucun embaras au Prince puis qu'il pourra n'en faire qu'une partie de sa propre main, & donner l'autre à ceux de ses Ministres qui ont les plus importantes charges, ou à des personnes intelligentes, de la capacité desquelles il se pourra promettre qu'ils seront faits avec toute sorte de soin: C'est pourquoy *h*, si comme a dit Ciceron les connoissances universelles & particulieres sont necessaires à un Senateur, lequel n'a qu'une petite part au gouvernement, combien le seront elles plus à un Prince qui le doit avoir tout entier? Et si le Roy Philippes de Macedoine se faisoit lire tous les jours deux fois les articles de la confederation avec les Romains, pourquoy le Prince dedaignera-t'il de voir dans un livre, comme un abregé de tout le corps de son Estat, y pouvant contempler comme dans une carte Geographique toutes les parties dont il est composé?

## DEVISE LVIII.

*Sans dechet de sa lumiere.*

**L'**HONNEUR est un des principaux instrumens de l'Art de regner: s'il n'estoit pas fils de la Gloire, je croirois que ce seroit une invention de la Politique; il est l'affermissement des Estats, & je n'en sçache aucun qui se puisse maintenir longtemps sans luy. S'il manquoit au Prince, la gar-

*h Est Senatori necessarium nosse Remp. idque late patet quid habeat militum, quid vaceat arario, quos socios Resp. habeat; quos amicos, quos stipendiarios qua quisque sit lege, condicione, foedere, &c. Cicero.*





de de ses vertus, l'aiguillon de la renommée & le  
 lien qui le fait respecter & aimer luy manquero-  
 yent aussi ; C'est le propre des Tyrans , que de vou-  
 loir surpasser en richesses , & celuy des Rois que de  
 vouloir surpasser en honneur a. mais si cét honneur

a *Volle pecuniis excellere Tirannicum, honoribus ve-  
 ro, magis regium.* Arist. lib. 5. Polit.

est si



est si nécessaire aux Princes il ne l'est pas moins aux sujets, puis que les Loix ne suffiroient pas sans luy à reprimer les peuples, ny ayant aucune doute que la crainte de l'infamie ne nous retient pas moins dans le devoir que fait celle de la punition; l'ordre de la Republique se renversoit bien-toft si l'obeyssance, l'integrité, la fidelité & la foy publique n'avoient pas esté mises en point d'honneur. L'ambition de la gloire conserve le respect aux Loix, & pour l'acquérir elle s'adonne au travail & à la vertu: une Republique ou tous veulent obeïr n'est pas moins dangereuse qu'une où tous veulent commander; Un Royaume humble & ravalé cede à la force & oublie aisément ce qu'il doit à son Maistre naturel; mais un glorieux & relevé méprise les travaux & les perils, mesme sa propre ruine, pour conserver son obeïssance & sa fidelité. Qu'elles guerres, quelles calamitez, quels incendis la Bourgogne n'a-t'elle pas constamment souffert pour se maintenir dans la fidelité qu'elle devoit à son Roy? Ny la tyrannie & la barbare cruauté des ennemis, ny l'infection des Elemens qui sembloient tous conjurer contre elle, n'ont pû abbattre sa constance; ils ont bien pû oster à ces fideles Vassaux les biens, la patrie & la vie mesme, mais non pas leur genereuse foy & leur amour inviolable envers leur legitime Seigneur.

Le remede ordinaire des maux intestins est de tenir le peuple bas, & éloigner de luy l'honneur & la reputation. Les Chinois particulierement se servent de cette Politique, comme peuples qui ne courent risque que de la part d'eux-mesmes; mais dans les autres Royaumes qui sont exposez à l'invasion, il n'y a point de doute que la gloire des sujets ne soit nécessaire, afin qu'ils puissent repousser les ennemis; car il n'y a point de valeur là où il n'y a point d'honneur. Celuy-là n'est pas un grand Prince qui ne commande pas à de grands courages, & sans eux il luy sera impossible de se faire craindre & d'estendre ses limites. L'honneur des sujets les oblige

oblige à procurer celuy du Prince, car leur grandeur dépend de la sienne; une vaine ombre de ce poinct affermit leur constance dans les travaux & leur hardiessè dans les dangers; Quels tresors pourroyent suffire à recompenser les biens qu'ils prodiguent & le sang qu'ils versent par le caprice de leurs Princes, si l'on n'avoit introduit cette monnoye publique de l'honneur dont chacun se paye soy-mesme par sa seule opinion; c'est le plus beau prix des actions heroïques & la recompense la moins chere que les Princes ayent pû trouver; ainsi quand ce ne seroit pas par l'intèrest de leur propre grandeur, du moins par celuy ds leur utilité il faut qu'ils entretiennent le poinct d'honneur parmy leurs sujets, dissimulant ou chastiant legerement les fautes qu'ils commettent pour se le conserver, & animant par des recompenses publiques toutes les actions courageuses; mais qu'ils prennent garde combien cette vaine gloire fondée en la legereté de l'opinion & non en la substance de la vertu, est dangereuse dans les sujets; car c'est d'elle que naissent toutes les causes des seditions & des troubles, comme l'envie entre les Ministres, les duels, les injures & les meurtres. C'est elle qui fait revolter l'obeïssance, qui la souleve contre le Prince, & mesme la souille quelquefois de son sang; car si une fois le sujet persuade de sa propre opinion ou de la voix publique juge que son Prince est un Tyran & qu'il merite la mort, il la luy donne pour s'acquerir chez la posterité le renom de Pere & de Conservateur de la Patrie *b*. Le Prince est donc entierement interessé à guerir ses sujets de cette superstition de fausse gloire en les excitant à la veritable.

Que les Rois ne croyent pas faire rien d'indigne de leur Majesté en honorant tous ceux qui le meritent, tant sujets qu'estrangers; car l'honneur des Prin-

*b* Itaque Monarchas; non ut sibi vindicent Monarchiam, invadunt, sed ut famam & gloriam adipiscantur. Arist. 5. Pol. c. 10.



ces ne diminuë aucunement , quelque liberalité qu'ils en fassent ; de mesme que la lumiere d'un flambeau qui en allume d'autres ne souffre aucun dechet ; c'est pour ce sujet qu'Ennius en applique la pensée à la charité de celuy qui montre le chemin à un homme qui s'égare.

*Flambeau , qui sans dechet autre flambeau rallume  
Et s'éclaire soy mesme en l'ayant rallumé.*

Comparaison de laquelle Ciceron a inferé que tout ce qui se peut sans nostre prejudice , nous le devons faire à nostre prochain , quand mesmes il nous seroit inconnu *c.* Et c'est aussi de ces deux Sentences que nous avons tiré le corps de la presente Devise en ce symbole de la Divinité , & cette marque de la souveraine Magistrature , je veux dire ce flambeau allumé , duquel les deux autres empruntent leur lumiere , pour signifier combien les Princes sans aucun prejudice de la flâme de leur honneur , en peuvent faire part à tous ceux qui le meritent : celuy qui a peur que l'honneur vienne à luy manquer s'il le donne à d'autres , ne l'a pas en propre , mais seulement par emprunt : les sources naturelles donnent toujours & ont toujours de quoy donner ; quelques liberaux que puissent estre les Princes , l'honneur est en eux une fontaine inépuisable , tout le monde les honore comme des depositaires qui doivent redistribuer ce qu'ils reçoivent , de mesme que la Terre par ses vapeurs rafraichit l'air qui apres les tourne en rosées pour la nourrir. Le Roy Doin Alonso le sage a bien reconnu cette correspondance reciproque entre le Roy & ses sujets , lors qu'il a dit que ceux-cy s'honnorent eux-mesmes en honorant celuy-là , parce qu'il les en recompense par d'autres honneurs & par d'autres biens *d.* Lors que cette correspondance se trouve la paix & la guerre fleurissent , & la domination s'affermit. Le Prince ne

*c Ut quidquid sine detrimento accommodari possit ,  
id tribuatur vel ignoto. Cic.*

*d L. 17. tt. 13.*

montre



montre jamais mieux sa majesté que dans l'honneur qu'il fait. Plus les corps de la nature sont nobles, plus ils sont prodigues de leurs vertus & de leurs dons. C'est le propre de l'homme de donner des richesses, & celuy de Dieu ou de ceux qui approchent le plus près de luy, de donner des honneurs. Je le prie, MONSEIGNEUR, de toutes les facultez de mon ame, d'instruire parfaitement vostre Altesse Royale en ces maximes, & de luy faire connoistre l'intérêt qu'elle a d'honorer particulièrement la Noblesse, puisque c'est la principale colonne de la Monarchie.

Sans la recompense les services meurent; avec elle ils vivent & rendent tout un Regne glorieux; car il ne se fait rien de grand sous un Prince ingrat, & rien de glorieux ne passe à la posterité: un Prince qui honore les merites d'une famille se l'attache estroitement par des liens éternels. Les Nobles ne sont pas moins excitez aux actions glorieuses par les services de leurs ancestres & par la recompense qu'ils en ont receu des Rois, que par celle qu'eux mesmes en peuvent esperer. Ce sont ces considerations, MONSEIGNEUR, qui ont obligé les Predecesseurs de V. A. S. à honorer de marques éternelles les services de quelques-unes des plus illustres Maisons d'Espagne. Le Roy Dom Juan II. pour récompenser ceux des Comtes de Ribadée, leur permit de manger tous les ans à sa table le jour des Rois, & voulut de plus qu'on leur donnast l'habit que sa Majeste auroit porté ce jour-là. Le Roy Dom Fernand le Catholique a fait le mesme honneur aux Marquis de Cadiz, leur accordant celuy que portent les Rois la Feste de la Nostre-Dame de Septembre; & il a aussi estably que les Marquis de Moya auroyent la coupe où boiroyent les Rois le jour de la Sainte Luce, & que les Comtes de la Roque de la Maison de Vera, tant eux que leurs descendans pourroyent tous les ans exempter trente personnes de tributs & d'imposts *f.* Lors que le mesme Roy Dom Fernand se trouve à Savone avec le *f* Puente trat del Linaje de lors veras.

Roy de France, il fit asseoir à sa table le grand Capitaine Gonsalve de Cordouë, chez qui mesme il alla encore descendre à son entrée à Naples g. Mais quoy, s'en faut-il estonner, puis qu'il luy devoit un Royaume, & l'Espagne toute sa gloire & sa felicité? & qu'il pouvoit dire, de luy ce que Marobodus disoit d Inguiomer h, *Que tout l'honneur des Cherusces consistoit en luy, & que tous les bons succez qu'on avoit eu jusques-là estoient des effets de ses Conseils.* L'esprit d'un seul Ministre est souvent la gloire de toute une Monarchie; On doit à Herman Cortez & aux Pizars celle qui a esté erigée en Amerique. L'adresse du Marquis d'Aytone a maintenu les Estats de Flandres en paix apres la mort de l'infante Isabelle, & certains Ministres d'aujourd'huy dont les grandes recompenses feront sans doute un aiguillon de gloire à tous les autres, ne sont-ils pas les Principaux instrumens de la continuation de l'Empire en la Maison d'Autriche, & de la seureté de toute l'Italie? En payant deux ou trois services on en achete quantité d'autres, & c'est une usure genereuse qui enrichit à veuë d'œil tous les Princes, qui estend leurs limites, & assure leurs Estats. L'Empire Ottoman ne se maintient que parce que la valeur y est recompensée par tout où elle se trouve. La Fabrique de la Monarchie d'Espagne ne s'est si fort élevée, que parce que le Roy Dom Fernand & depuis Charles V. & Philippes II. ont sceu tailler eux-mesmes les pierres les plus propres pour sa grandeur. Les Prince se plaignent que leur siecle est sterile d'hommes vertueux, & ils ne prennent pas garde qu'eux-mesmes font cette sterilité, en ce qu'ils ne les cherchent pas, ou en ce que s'ils les trouvent ils ne les sçavent pas faire reluire par l'honneur & par l'employ, mais élevent seulement ceux qui se trouvent le plus près d'eux, chose où le hasard a plus de part que l'élection. Ne nous plaignons point à tort, la nature produit

g Marian. Hist. d'Esp.

h Tac. lib. 2. Annal.



tous les jours de grands hommes, mais les Princes ne sçavent pas tous les jours s'en servir. Combien d'excellens esprits; combien de genereux courages naissent & meurent inconnus qui auroyent esté l'admiration de tout le monde si on les avoit employez? Ofsat seroit mort dans l'Eglise de S. Louis de Rome avec son Office de Chapelain, sans aucune gloire & sans avoir rendu tant de signalez services à la France, si le grand Henry IV. informé de son rare merite ne luy eust procuré le Chapeau de Cardinal. Si le Prince laisse parmy le vulgaire un sujet de merite, il vit & meurt dans l'obscurité du vulgaire sans rien faire de grand. Christ se retire en la Montagne de Thabor avec trois Disciples seulement, laissant les autres avec les troupes, & voila que ceux-cy comme exclus, pour ainsi dire, de sa faveur sentent leur foy si engourdie *i*, qu'ils ne peuvent guerir un Demoniaque *l*. Les esprits ne croissent ny ne jettent point de fleurs si la faveur ne les arrose & ne les cultive. Le Prince donc qui aura semé des honneurs recueillera de grands Ministres, mais il les faut semer dans le temps, & les tenir prests pour l'occasion, car on les y trouve rarement, ce qui vient pour l'ordinaire du peu de soin que la pluspart des Princes se donnent lors qu'ils vivent en paix & en tranquillité, dans la pensée qu'ils n'en auront pas besoin.

Les Princes ne dovent par seulement honorer les Nobles & les Ministres, mais aussi tous les autres sujets qui se rendent recommandables par quelque merite particulier, ainsi que le Roy Dom Alonso le recommande fort sagement dans une de ses loix, où il montre comment un Roy doit honorer la vertu par tout où elle se trouve, fust-ce en la personne du moindre de ses sujets; & il en allegue les rai-

*i* Car comme le Seigneur estoit sur la Montagne & qu'eux estoient restés avec les troupes, un certain engourdissement avoit retardé leur foy. Hilair. c. 17. sur S. Matthieu.

*l* Matth. 17. 15.



sons pour toutes sortes de gens, commençant depuis la plus haute jusqu'à la plus basse condition *m.*

Au reste, il faut que le Prince apporte beaucoup de circonspection dans la distribution des honneurs, considerant bien le temps, la qualité & les parties du sujet qu'il en gratifie, afin qu'ils ne soyent ny trop au dessus, ny trop au dessous de son merite; car les honneurs destinguent les degrez de dignité, comme le fond des Diamants distingue leur valeur; s'ils estoient tous égaux leur prix se perdrait. C'est une espece de tyrannie de ne pas recompenser ceux qui le meritent, & il n'y a rien qui irrite davantage le peuple contre son Prince: Les troubles des Estats sont pour l'ordinaire un effet de la mauvais dispensation des honneurs lors qu'on ne les sçait pas proportionner, & ils sont une tâche à celuy qui les reçoit, & une injure à celuy qui les merite; un seul est recompensé, plusieurs sont offensez; c'est faire tort à quelques-uns que de les partager également à tous; l'égalité est un obstacle à l'avancement de la vertu, & la valeur qui n'espere point de recompense ne fait point aussi d'entreprise; une statuë erigée à un seul homme donne de la gloire à plusieurs qui avoyent travaillé pour la meriter, & l'honneur enfin rendu à celuy qui en estoit digne est un éperon pour luy, une respiration pour les autres, & une obeïssance pour le peuple.

Au reste, bien qu'il n'y ait rien qui assure plus la personne du Prince & qui la rende plus illustre que la dispensation des honneurs, il doit pourtant prendre bien garde à en excepter ceux qui sont particuliers à sa dignité & qui le distinguent du reste des hommes; car il n'est pas d'eux comme de la lumiere, qui, quoy qu'elle passe en un autre sujet, ne laisse pas pourtant de demeurer entiere au sien; au contraire tous ceux qu'ils donnera cesseront de reluire en luy, & la Majesté demeurera obscure, puis qu'un chacun n'aura plus recours qu'à celuy qu'il en verra possesseur, Tibere ne voulut pas mes-

me permettre ceux que le Senat vouloit decerner à sa inere Livie, parce qu'il luy sembloit qu'ils diminuoient son autorité *n.* Je dis bien plus, les simples ceremonies que le hazard ou la flatterie ont introduites, si elles se sont une fois renduës particulières aux Princes il ne les faut pas faire à d'autres; car quelques vaines qu'elles soyent elles marquent pourtant au respect les bornes de la Majesté à qui seule elles sont deuës. Neron, & Drusus estoient les propres fils de Tibere, & ses successeurs à l'Empire, cependant combien se fâcha-t'il de ce qu'on faisoit pour eux les mesmes prieres publiques que pour luy. L'honneur des Princes s'évanouit lors que la flatterie le rend commun *p.* Mettons pourtant icy une exception, c'est que quand les Ministres representent la personne du Prince en son absence, alors ou leur peut rendre les mesmes honneurs qu'à luy, ainsi que nous voyons qu'il se pratique en la personne des Vice-Rois & dans les Souverains Tribunaux, & cela à l'imitation des Estoiles qui reluisent en l'absence du Soleil, mais non pas en sa présence; car alors les marques d'honneur regardent la dignité Royale representée par les Ministres qui sont comme les portraits de la Majesté, & une reflexion de sa puissance.

DE VISE LIX.

*Avec le jugement & avec la main.*

**L**A Nature, cette prudente administratrice de l'Univers, considerant l'inconvenient del'ambition humaine a distingué toutes les Pro-

*n Caterum anxius invidia, & muliebre fastigium in diminutionem sui accipiens, ne victorem quidem eē decerni passus est. Tac. I. Annal.*

*o Tum vero equari adolēcentes senectæ suæ graviter indoluit. Tac. I. 4. Annal.*

*p Vanescet Augusti honor si promiscuis adulationibus vulgatur. ibidem.*





vinces les unes d'avec les autres , & pour arrester  
 l'impeueuse course de ce torrent, elle a donné aux  
 unes pour murailles d'orgueilleuses montagnes, aux  
 autres pour fossez de larges fleuves , & quelque  
 fois mesme la vaste estenduë de toute une Mer.  
 Elle a encore pour la mesme raison estably plu-  
 jeurs

jeurs climats, naturels, langues & mœurs, afin que dans cette grande diversité de Nations chacune s'unisse pour sa conservation sans céder si facilement au pouvoir & à la tyrannie des Estrangers; cependant les deffenses de toutes ces bornes naturelles, n'ont pas esté une assez forte digue pour la rapidité de cette insatiable qui a pris un tel ascendant sur le cœur de l'homme, qu'elle se trouve mesme trop resserrée dans la spacieuse estendue des cinq Zones de la Terre. Un Alexandre le grand pleure de ce qu'il n'a pas plusieurs Mondes à conquérir; & un César fait la mesme chose par envie des victoires de ce premier. Les biens de la vie, mais que dis-je, la vie elle-mesme est méprisée pour un moment de domination, contre le desir qu'on a naturellement de la prolonger. *Appellez moy aujourd'huy Roy & me tuez demain*, disoit Humaya à ses amis, qui luy vouloyent représenter le peril de l'entreprise, qu'il avoit faite sur le Royaume de Cordouë *a*. L'homme n'a point de passion plus aveugle & plus dangereuse que celle-là, elle a fait perdre l'Estat à plusieurs qui pensoyent en estendre les bornes; bien plus, elle leur a fait perdre la vie. Un certain Prince Tartare buvoit ordinairement dans une tasse faite de la teste d'un autre Prince Moscovite, qui en voulant le dépouiller de ses Estats avoit perdu le sien & la vie, & sur le bord de la tasse estoient gravez ces mots,

*L'amour du bien d'autruy m'a fait perdre le mien.*

Il arriva presque ia mesme chose au Roy Dom Sanche, pour avoir voulu dépouiller ses freres des Royaumes que leur pere Dom Fernand avoit partagez entr'eux; L'ambition court risque si elle avance le bras hors de son Royaume, ainsi que la Tortuë qui en tirant la teste hors de son écaille demeure exposée au danger *b*. Et bien que Tiridate ait dit *a* Marian. Hist. d'Esp.

*b* *Testudinem ubi collecta in suum tegmen est, tutam ad omnes ictus esse ubi exerit partes aliquas, quodcumque incidavit obnoxium atque infirmum habere. Cic.*



que c'est à faire à des particuliers à garder leur bien propre, mais que combattre pour avoir celuy d'autruy c'est une vertu de Roy *c.* Cecy neantmoins se doit entendre lorsque la raison & la prudence le conseillent, & que le pouvoir n'a point d'autre Tribunal que celuy des armes; car un homme qui oste injustement l'Estat à un autre donne à chacun droit & action de luy oster reciproquement le sien: Il faut faire reflection sur sa propre fortune avant que de deliberer de celle d'autruy *d.* Et c'est à ce sujet que l'Empereur Rodolphe I avoit coustume de dire, *qu'il estoit meilleur de sçavoir bien gouverner que de sçavoir conquerir.* Si le Roy Dom Alonso le Sage eust suivy ce conseil il ne se fust pas laissé emporter à cette vaine pretention de l'Empire avec un danger si eminent pour son Royaume, qu'il rendit juste en sa personne la comparaison que Dom Alonso de Naples faisoit de pareils ambitieux avec les joüeurs qui flattez de la vaine esperance d'augmenter leur bien le perdent. Il est du devoir d'un Prince de conserver son Estat, mais d'entreprendre sur celuy d'autruy cela depend de sa volonté; l'ambition en trompant les hommes les porte à la nouveauté & au peril *e.* Plus on a plus on veut avoir; Avec l'empire l'ambition de l'augmenter croist à veüe d'œil *f.* les occasions & la facilité des moyens ravissent les yeux & le cœur des Princes, & les empeschent de considerer que tout ce qui se peut obtenir ne se doit pas pretendre; il faut que le courage se regle par la raison & par la justice, celuy qui possède le plus ne se conserve

*c Et sua retinere privata domus: de alienis certare, Regiam laudem esse. Tac. 15. Annal.*

*d Suam quisque fortunam in consilio habeat, cum de aliena deliberat. Curtius.*

*e Quibus nova & ancipitia praeconere, avida & plerumque fallax ambitio est. Tac. 14. Annal.*

*f Vetus ac jam pridem insita mortalibus potentia cupido eum imperii magnitudine adolevit erupitque. Tacitus. 2. Hist.*

pas le mieux, mais celui qui possède le plus justement; la trop grande puissance en causant des jaloussies cause des dangers: car tout le monde s'arme & s'unit contre le plus fort, ainsi qu'ont fait les Rois d'Espagne contre Dom Alonce III. dont la grandeur & la prospérité leur estoient suspectes *g*; c'est pourquoy il est beaucoup plus expedient de tenir la puissance en disposition qu'en exercice, car il n'y a pas moins de danger à acquerir qu'à avoir acquis: Posé qu'il n'y ait point d'ennemis de dehors, l'opulence elle-mesme enerve, ainsi que Rome l'a éprouvé en sa grandeur *h*, ce qu'Auguste ayant prévu il y voulut apporter remede en mettant des bornes à l'Empire *i*, ainsi que l'exécuta depuis l'Empereur Adrien. Que le Prince mette un frein à sa félicité s'il la veut bien gouverner *l*, il n'est pas mal-aisé à l'injustice & à la tyrannie lorsqu'elles ont la force en main d'eriger & d'estendre des Monarchies, mais il l'est de les conserver *m*; car dans les Armes le hazard le plus souvent fait tout, mais dans le Gouvernement c'est le conseil; le bonheur entre ordinairement à portes ouvertes sans que le mérite ou le soin l'appellent; mais il n'y a que la Prudence qui le puisse arrester, & pour le dire en un mot, il est beaucoup plus aisé de trouver une bonne fortune que de la retenir *n*, la raison qu'en donne Dom Sanche le Sage est parce que la garde depend du jugement & le gain du hazard *o*. La fortune échappe aisément de la main si on ne la re-

*g* Mar. Hist. d'Esp.

*h* Et quæ magnis profecta iniitiis, eò creverit, ut jam magnitudine laboraret sua. Liv. lib. I.

*i* Addideratque consilium coercendi intra terminos imperii. Tac. 1. an.

*l* Impone felicitati tuæ frenos facilius Reges. Curt. I

*m* Facilius est quadam vincere quam tenere. Curt.

*n* Fortunam magnam citius invenies quam retineas. Publ.

*o* L. 3. tt. 3. p. 2.



tient de toutes les deux *p* ; il ne faut pas beaucoup de peine pour trouver un porc espy, qui est le corps de cette Devise, mais pour le retenir il faut beaucoup de conseil, afin d'y porter si adroitement la main, que peu à peu il abaisse ces pointes aiguës qui le font paroître un escadron de piquiers.

————— \* *Il a tout avec luy*

*Et luy-mesme est son arc, son carquois & sa fleche.*

A peine les Armes Espagnoles s'estoyent retirées des Pays-Bas du temps de Dom Juan d'Austriche, que celles des rebelles parurent, les causes qui concourent dans l'acquisition ne concourent pas tousiours dans la conservation : mais pourtant lors que cette conservation s'est une fois un peu soustenuë, le temps acheve de la maintenir, & c'est ainsi que quelquefois un seul Prince gouverne paisiblement les Estats que plusieurs ont eu bien de la peine à criger.

Le principal devoir d'un Prince estant donc de conserver ses Estats, je mettray icy les moyens les plus seurs pour y reüssir soit qu'ils ayent esté acquis par la succession, par l'eslection ou par la force, & cela en pressupposant trois causes universelles, qui ont coutume de contribuer à l'acquisition, & à la conservation, c'est à sçavoir, *Dieu* lors que nous nous le rendons favorable par la Religion & par la Justice, *l'occasion* lors qu'un certain concours de causes nous ouvre le chemin à la grandeur, & la *prudence* quand nous sçavons faire naître ces occasions de nous mesmes ou nous en servir lors qu'elles se presentent de leur bon gré. Il y a encore d'autres instrumens communs avec la science de conserver, qui sont la valeur & l'application du Prince, son Conseil, l'estime, le respect & l'amour qu'on luy porte, la reputation de la Couronne, le pouvoir des Armes, l'unité de la Religion, l'administration de la Justice, l'autorité

*p Fortunam tuam pressis manibus tene, lubrica est.*  
Curtius.

\* Claud.

des Loix, la distribution des recompenses, la severité du chastiment, l'integrité des Magistrats, le bon choix des Ministres, La conservation des Privileges & des Coustumes, l'éducation de la jeunesse, la modestie de la Noblesse, la pureté de la Monnoye, l'accroissement du Commerce & des beaux Arts, l'obeïssance du peuple, la concorde, l'abondance, & la richesse du thresor public.

C'est par ces moyens que les Estats se maintiennent, & bien qu'il ny en ait aucun dont le Gouvernement ne demande une particuliere attention, neantmoins ceux qui tombent par droict de succession de pere en fils n'en ont pas besoin d'une si grande, parce que la domination, & l'obeïssance s'estant desia converties en nature, les sujets oublient insensiblement que la Coutonne est d'institution & non pas de propriété; personne ne s'hazarde à perdre le respect devant celuy qu'il a reconnu pour maistre dès le berceau, & tous craignent en la personne du successeur le chastiment des injures qu'ils auroyent faites à celuy qui gouverne; on souffre aisement ses defauts, le cours mesme des affaires qui par une longue experience a déjà trouve son lit, le met en seureté quelque incapable qu'il soit de l'administration, pourveu qu'il soit d'un naturel docile, qu'il ait toujours intention de bien faire, & qu'il sçache choisir de bons Ministres, ou que du moins le hazard les luy donne.

Les Estats dont on a herité par ligne collaterale ou par mariage demandent plus de soin & d'adresse, principalement dans les premieres années du Gouvernement, & c'est en quoy les successeurs courent le plus de risque, lors que par trop de zele, & emportez d'un indiscret desir de gloire, ils s'opposent aux actions & aux coustumes de leurs predecesseurs, & innouent l'Estat passé sans se servir aucunement de cette prudence, & de cette moderation si necessaires mesme dans les changemens de mal en bien: car la sentence de Platon, *que tout changement hors celuy des maux est dangereux*, ne se peut apparemment



entendre à l'égard d'un gouvernement plein de risques, à moins que ce changement ne se fasse peu à peu, à l'imitation de la nature qui dans les passages d'une extrémité à l'autre interpose par exemple la température du Prin-temps, & de l'Autonne, entre les rigueurs de l'Esté & del'Hyver; un changement subit est tousiours dangereux & penible, & un qui se fait à loisir est tousiours aisé *q.* D'où vient qu'il y a tant de peril à changer les voiles dans la Navigation, lors que le vent est contraire, si ce n'est parce qu'il faut en un instant les tourner d'un costé du vaisseau à l'autre? il faut donc pour ce sujet que les Princes à leur entrée au Gouvernement suivent autant que faire ce pourra, la reigle del'administration passée, mettant peine cependant à luy donner peu à peu une meilleure forme, mais avec une telle douceur que le peuple se trouve tout porté en un autre endroit avant que de s'estre apperceu du chemin par où on l'y aura mené: Tibere ne s'hazarda pas dès le commencement de son Empire à oster les jeux publics qu'Auguste avoit establis *r.* Et l'Empire de Galba ne dura si peu que parce que d'abord il voulut chastier severement tous les delits, moderer les donations \*, & defendre les licences qui s'estoyent glissées sous Neron, & ausquelles le peuple s'estoit si fort accoustumé qu'il n'aimoit pas moins alors les vices de ses Princes, qu'il en honoroit auparavant les vertus *f.* La mesme chose arriva à l'Empereur Pertinax, pour avoir fait connoistre le dessein

*q* *Anceps & operosa nimis est mutatio quæ subito & cum quadam violentia suscipitur, facilius autem quæ sensim & paulatim declinando fit. Arist. 6. Pol.*

*r* *Sed populum per tot annos molliter habitum, nondum audebât ad duriora vertere. Tac. i. annal.*

\* Terme de droit.

*f* *Angebat conspernantes veterem disciplinam, atque ita quatuordecim annis à Nerone assue factos ut haud minus vitia principum amarent, quam olim virtutes venerabantur. Tac. i. hist.*

qu'il

qu'il avoit de reformer la Discipline Militaire qui s'estoit relaschée sous l'Empire de Commode. Louys XI. Roy de France tomba en la mesme faute ayant commencé son Regne par de severes punitions en la personne des Principaux de son Estat. Ainsi, comme la rigueur est le vice d'une domination ancienne, il faut au contraire que la clemence soit la vertu d'une nouvelle.

\* *La franchise & la foy  
Sejournent rarement dans la cour d'un vieux Roy,  
Au lieu que pour le moins sous un nouvel Empire  
L'innocence renaist & le peuple respire.*

Il faut du temps pour bien disposer l'administration : car il n'y a pas moins de peine à corriger un Estat qu'à le former de nouveau t. C'est pour ce sujet que David s'excusa de punir Joab pour la proditoire mort qu'il avoit donnée à Abner, disant qu'il estoit fraîchement oint, & qu'il trouvoit son Regne encore trop delicat pour le rendre odieux par la rigueur v. Roboam ne se fust pas perdu s'il eust fait une pareille reflexion, lors que par le Conseil de ses jeunes favoris il respondit au Peuple d'Israël qui luy demandoit de le traiter avec plus de douceur que n'aviot fait son pere. *J'agraveray le joug que mon pere vous a imposé, & s'il vous à chastié de verges je vous chastieray d'écourgées x.*

Il n'y a rien de plus important dans les commencemens d'un Gouvernement que de gagner du credit par des actions glorieuses, car lors qu'on a une fois acquis de l'estime, il est difficile de la perdre; c'est pour ce sujet que Domitius Corbulon prit tant de soin lors qu'on l'envoya en Armenie à donner bonne opinion de sa personne y. Agricola fist la mesme

\* Lucain. *t Non minus negotii est Remp. emendare, quam ab initio constituere.* Arist. Pol. 4. c. 1.

v Samuel vel Reg. 2. ch. 3. vers. 39.

x Samuel 1. ou 3. Reg. 12. 14.

y *Ut fama inferviret, qua in novis ceptis validissima est.* Tac. 13. an.

chose



chose dans le Gouvernement de Bretagne, reconnoissant que selon le succez de ses premieres actions, le reste iroit mesme train z.

La comparaison que le peuple fait du Gouvernement passé avec le present est tousiours dangereuse, lors qu'il ne trouve pas en celuy-cy, la mesme felicité dont il jouïssoit en celuy-là, ou qu'il ne voit pas en la personne du successeur toutes les bonnes qualitez dont le predecesseur estoit doié; pour cét effet, que le Prince fasse en sorte autant qu'il pourra qu'il n'y ait point de difference d'un temps à l'autre, mais qu'il semble au contraire que c'est tousiours la mesme main qui gouverne les resnes; que s'il ne sçait ou ne peut pas disposer de telle sorte ses actions qu'elles soyent aussi bien receuës que celles de ceux qui l'ont precedé, alors qu'il évite les occasions où l'on en pourroit faire comparaison, qui est ce qui obligea Tibere à ne se point trouver aux jeux publics de crainte que sa severité, & sa mélancolie comparées à la douceur & à la gayeté d'Auguste ne déplussent au peuple a. C'est pourquoy il faut que le Prince s'informe bien à son advenement de tout ce qui estoit aimé, & hay dans le Gouvernement passé afin de se régler dessus; maxime que Neron suivit des qu'il fut parvenu à l'Empire b.

Que le Prince tasche aussi de conformer ses actions à la coustume du pays, & à ce que ses devanciers ont observé: car mesmes les vertus d'un successeur passent pour vices lors qu'elles n'ont point encore esté connuës sous le predecesseur ou dans la Province. Les Parthes demandent pour Roy l'Illustre

z Non ignarus instandum fame, & prout prima cossissent, fore universa. Tac. in vit. Agric.

a Cur abstinuerit spectaculo ipse, variè trahent: alii tædio cætus, quidam letitia ingenii & metu comparations quia Augustus comite inter fuisset. Tac. I. an.

b Tum formam futuri principatus præscripsit, ea maxime declinans, quorum recens flagrabat invidia. Tac. 13. an.

Vonones Prince fait aux douces mœurs des Romains, chez qui il avoit esté en ôtage, & cette bonne habitude passant parmy eux pour mauvaise luy fait perdre aussi-tost leur affection *c*: Ce peuple ne pouvoit souffrir le peu de curiosité qu'il avoit pour les Chevaux & pour la chasse, & aimoit au contraire Zenon par ce qu'il s'y plaisoit, & s'accommodoit generalement à toutes leurs coustumes *d*. Si mesme les nouveutez en la propre personne du Prince causent semblables effects, combien le fera à plus forte raison le changement des mœurs & des coustumes du peuple? Si pourtant il est besoin d'y apporter quelque correction que ce soit avec tant de prudence que le Prince ne paroisse ny trop severe ny trop doux, bien que lors que la negligence du devancier a esté grande, & que le peuple en desire le remede l'activité du successeur soit fort à propos, ainsi qu'on l'a experimenté, **MONSIEUR**, dans les premieres années du glorieux gouvernement de vostre Auguste Pere.

C'est une justice si genereuse de commencer son regne par le pardon de ses propres offences, & le chastiment de celles d'autrui, qu'il n'est rien qui accredite davantage les Princes & leur gagne mieux l'affection de tous les sujets *e*, ainsi qu'il est arrivé aux Empereurs Vespasien & Titus, & au Roy de France Charles VII. Le Roy Witizza reconnoissant cette verité cassa le bannissement de ceux que son pere avoit condamnez, & fit brûler leurs procez afin de mieux affirmit par ce moyen la Couronne sur son front.

*c Sed prompti aditus obvia comitas, ignota Parthis virtutes, nova vitia: & quia ipsorum majoribus alieni, perinde odium pravus, & honestis. Tac. 2. an.*

*d Quod is prima ab infantia instituta & cultum Armeniorum amulatus, venatu, epulis, & quæ alia barbari celebrant proceres, plebemque juxta devinxerat. Tac. 2. an.*

*e Novum Imperium inchoantibus utilis clementia fama. Tac. 4. Hist.*



Au reste quelques bons que soyent tous ces moyens, le principal pourtant est de se concilier l'amour & l'obeissance des sujets ; en quoy deux Roys d'Arragon ont esté grands maistres f; l'un estoit Dom Alonce I. qui allant prendre possession du Royaume de Castille pour sa femme Urraque, se montra si doux envers un chaeun, qu'il assistoit luy mesme aux procez, rendoit la justice, deffendoit les veuves & les orphelins, se couroit les pauvres, honnoroit & recompensoit la Noblesse, élevoit la vertu, & procuroit l'abondance & le peuplement de l'Estat, ce qui luy gagna le cœur de tout le monde. L'autre estoit Dom Alonce V. qui s'assura les affections des sujets du Royaume de Naples par son soin & par sa prudence aux affaires, par les recompenses & par les chastimens, par sa liberalité, par sa complaisance, par la facilité de son accez, par l'amour du bien public, & par une conformation si grande aux coustumes & aux mœurs du Royaume, qu'il paroissoit plus un Prince naturel qu'estranger. Comme ces Roys se trouverent presens dans ces Estats, ils purent, sans doute, gagner avec plus de facilité le cœur des sujets, ce qui est plus difficile aux Princes absens, qui tiennent leur Cour en d'autres Provinces; car alors si la fidelité ne se gele entierement, du moins elle s'attiedit, & il n'y aura que l'excelence du gouvernement qui puisse luy conserver sa chaleur. C'est à dire qu'il faut que le Prince soit exact dans le choix de ses Ministres, & qu'il punisse rigoureusement leurs fautes, principalement celles contre la justice; les biens & l'honneur; car toute la consolation qui este aux sujets absens est que si leur Prince est bon, il les traitera aussi bien qu'il fait les presens; & s'il est méchant les presens seront les premiers à éprouver sa tyrannie g. Mais parce que sembla-

f Marian. hist. d'Esp.

g *Laudatorum Principum usus ex aequo, quamvis procul agentibus; sarsi proximis ingruunt.* Tac. l. 4. hist.

bles Royaumes aiment presque tousiours les nouveutez & les changemens , & demandent un Prince present qui les gouverne de luy mesme & non pas par autry : il faut que la confiance qu'on aura en eux soit armée & munie contre toutes sortes d'accidens , se servant des mesmes moyens que nous donnerons pour la conservation des Royaumes acquis par l'épée.

Les Empires electifs que la faveur a donnez , la mesme faveur les conserve , bien qu'elle ait coustume de durer peu , car encore qu'on entre dans tous les nouveaux Empires avec applaudissement , dans ceux-cy neantmoins cét applaudissement cesse bien-tost ; au milieu de l'acclamation mesme lors que Saül , fut oing Roy , le peuple commença à se desfier de luy & à le mépriser *h* bien que son élection vint de Dieu ; mais avec tout cela il ne laisse pas d'y avoir des moyens par lesquels un Prince élu peut maintenir la bonne opinion qu'on a conceuë de luy , c'est à dire , en taschant de conserver les bonnes qualitez & les vertus qui l'ont rendu digne de la Couronne , car les hommes changent souvent dans la prosperité. Tibere vescu fort bien & acquit de la reputation tant qu'il fut simple particulier , ou qu'il eut des Charges & des Gouvernemens sous Auguste *i*. On dit la mesme chose de Galba *l*. Que le Prince soit tousiours doux & affable envers un chacun , qu'il se montre reconnoissant & liberal envers ceux qui ont favorisé son élection , & clement envers ceux qui s'y estoient opposez ; qu'il soit amateur du bien du peuple & maintienne les privileges & les coustumes de l'Estat. Qu'il n'admette dans son Conseil que les naturels du país , les employant dans les Charges sans y

*h Num salvare nos poterit iste? & despexerunt eum.*  
*i Reg. vel Sam. 10. 27.*

*i Egregium vita fama que quoad privatus vel in Imperiis sub Augusto fut. Tac. 6. an.*

*l Major privata visus , dum privatus fuit. Tac. 1.*  
 Hist.



recevoir les Estrangers, ny donner trop d'autorité à ses amis & à ses parens; qu'il tienne sa famille dans la modestie; qu'il tempere la Majesté par la douceur, & la justice par la clemence; qu'il gouverne le Royaume comme s'il estoit hereditaire & devoit passer de luy aux siens, & non pas comme electif en cueillant tous les fruiets pendant sa domination, car comme dit le Poète,

*Un Regne courtrien ne pardonne aux peuples.*

Il n'y a rien de plus difficile à l'homme que de se moderer dans une grandeur qui doit mourir avec luy *m.*

Il faut aussi que le Prince aime la paix, car les Royames electifs craignent pour Maistre celuy qui a envie de subjuguier les autres, & ils aiment au contraire celuy qui a seulement soin de leur conservation, ainsi que la Pologne nous le montre, & cela parce qu'ils sçavent que du commencement tous les Royaumes estoient electifs, & que ce n'est que par l'ambition de s'estendre qu'ils ont perdu la liberté qu'ils vouloyent oster aux autres en acquerant de nouvelles provinces; car la grandeur de plusieurs Estats ne peut pas demeurer ferme parmy les accidens & les perils de l'élection, & les mesmes armes qui les conquestent les reduisent en Monarchie hereditaire, qui est l'excuse qu'allegua Galba pour n'avoir pas couverty l'Empire en Republique *n.*

Les Royames electifs ayment la liberté, aussi ne doivent-ils point estre gouvernez sans elle, & comme l'élection est la balance où ils la pesent, il faut que le Prince en appuye tousiours le party, car s'il fait connoistre le moins du monde qu'il a dessein de rendre la Couronne hereditaire il la perdra.

Dans les Estats conquis par l'épée, la violence

*m Difficilius est temperare felicitati qua te non putes diu usurum. Tac. Hist. 2.*

*n Si immensum Imperii corpus stare ac librari si ne rectore posset dignus eram à quo Resp. inciperet. Tac. 1. Hist.*

trouve plus de difficulté à acquérir qu'à conserver ; car ce sont comme des Poulains indomptez , avec lesquels toute la peine est de se mettre une fois en selle , puis qu'après ils cedent à la charge & à l'épéon , la crainte & la flatterie ouvrent le chemin à la souveraine autorité : car les premières esperances de la domination sont incertaines : mais après avoir franchy les difficultez des commencemens , on ne manque plus après de Partisans ny de Ministres ; ce n'est pas que comme les affections de ces premiers sont feintes pour la pluspart , elles ne se montrent aisément contraires lorsqu'elles le peuvent ; de façon qu'il les faut entretenir par de bons moyens , principalement dans les commencemens lors qu'on tire conséquence des premières actions pour le gouvernement à venir , ainsi qu'il arriva à Vitellius , haï d'un chacun pour la mort de Dolabella p. Et bien que Pison ait dit *que jamais on ne gouverne par de bonnes voyes un Empire acquis par de mauvaises* q ; Nous sçavons neantmoins que cela s'est veu en la personne du Roy Dom Sanche , qui legitima par la justice de ses deportemens le droit douteux du Royaume qu'il avoit acquis par les armes : Tout autant de Princes qui ont voulu conserver par la violence ce qu'ils avoyent acquis par elle se sont aussi-tost perdus. Cette méchante Politique a ruiné tous les Tyrans , & si quelqu'un s'est maintenu , ce n'a esté qu'en changeant la tyrannie en bienveillance , & la cruauté en douceur ; Le vice ne peut durer long-temps que par la substitution de la vertu ; l'ambition qui d'abord avoit esté injuste pour acquérir , se doit après changer en zele du bien public pour conserver. Les sujets aiment le Prince à cause

o *Primas dominandi spes in arduo ; ubi sis in gressus , adesse studia & ministros.* Tac. 4. Annal.

p *Magna cum invidia novi Principatus , cujus hoc primum specimen noscebatur.* Tac. 2. Hist.

q *Nemo enim unquam imperium flagitio quasitum , bonis artibus exercuit.* Tac. 1. Hist.



du bien commun & particulier qu'ils en reçoivent, & pourveu qu'ils l'obtiennent ils changent aisément la crainte en reverence, & la haine en amour: mais il faut prendre garde icy que ce changement des vices qui sont déjà connus ne soit ny si prompt, ny si affecté, qu'il naisse de la tromperie & non pas de la nature, laquelle demande du temps pour agir. Othon reconnoissoit bien, sans doute cette verité, lorsqu'il jugetoit qu'il luy seroit impossible de garder par une moderation subite l'Empire qu'il avoit acquis par méchanceté *r*. Le peuple craint autant ces sortes de transformations que les vices mesmes, parce qu'il en conjecture une plus grande malice. La vertu artificieuse est pire que la méchanceté, en ce que celle-cy s'exécute par le moyen de celle-là.

Auguste estoit tout ensemble bien vaillant & bien prudent, de s'estre élevé comme il fit à l'Empire, & d'avoir si bien sceu s'y conserver, aussi doit-il servir d'exemple à tous les Princes: dès l'âge de dix-neuf ans il se montra digne de la Couronne en soutenant les guerres civiles *s*, & ce fut là qu'il commença à fabriquer sa fortune. On n'obtient pas les Empires pour les meriter, mais pour les avoir mériter; une victoire le fit Empereur *t*, parce qu'il se secut servir de l'occasion & de la prudence; de l'occasion parce qu'il triompha de Lepidus & d'Antonie *v*, & de la prudence, parce qu'il ne s'y prit pas d'abord par la force ouverte: tout le monde estoit las des guerres civiles *x*, la Republique estoit

*r Simul reputans non posse Principatum scelere quassum subita modestia & prisca gravitate retineri Tac. I. Hist.*

*s Nono decimo Caesar Octaveanus civilia bella sustinuit. Tac. 13. Annal.*

*t Mansisse Casare Augusto victore Imperium. Tac. I. Hist.*

*v Lepedi atque Antonii ardua in Augustum cessere. Tac. I. Ann.*

*x Cuncta discordiis civilibus fessa. ibidem.*

desar-

desarmée y, personne ne luy résistoit, la guerre & les proscriptions ayant emporté les plus courageux z; De plus, les Provinces s'accoutumoyent assez à cette forme de Gouvernement, ennuyées de la longue domination du Senat & du Peuple, à cause de l'ambition des Grands, & de l'avarice des Magistrats a: Enfin les discordes dont la République estoit agitée l'avoient mise en estat de ne pouvoir estre plus rattachée que par la domination d'un seul; *la Monarchie est le remède d'une Aristocratie qui se perd* b. Tous ces moyens joints à la prudence d'Auguste luy faciliterent l'accez à l'Empire, & il s'y maintint par ceux-cy. Il se concilia le peuple en le défendant sous l'autorité de Tribun c, & pour éviter sa haine il ne prit ny le nom de Roy, ny celui de Dictateur, mais seulement celui de Prince du Senat d, il conserva la Magistrature, il gagna les soldats par des largesses, le peuple par le soin des vivres, & tout le monde par la douceur de la paix, par sa bonté, par sa clemence e. Il accorda mesmes quantité de choses à ses ennemis Lepidus & Antonie f, & remplit de biens & d'honneurs

y *Nulla jam publica arma.* ibidem.

z *Nulla adversante cum ferocissimi per acies aut proscriptio cecidissent.* ibidem.

a *Neque provintia illum rerum statum abnuebant suspecto Senatus populique Imperio, ob certamina potentiam & avaritiam Magistratum* ibidem.

b *Non aliud discordantis patriæ remedium fuisse quam ut ab uno regeretur.* ibidem.

c *Ad tuendam plebem Tribunitio jure contentum.* ibidem.

d *Non regno tamen neque Dictatura, sed Principis nomine constitutam Remp.* ibidem.

e *Eadem Magistratum vocabula militem donis, Populum amona cunctos dulcedine oculi pellexit.* ibidem.

f *Multa Antonio ut interfectores patris ulcisceretur, multa Lepido concessisse.* ibidem,

ceux



ceux qui s'estoyent montrez ses amis *g*. Il se servoit rarement de la rigueur, ou ne le faisoit qu'en faveur du repos public, & jamais par passion *h*. Il captivoit les esprits d'un chacun par son eloquence, qui estoit coulante & facile comme doit estre celle d'un Prince *i*. Il observoit la Justice envers ses sujets, & la modestie envers ses alliez *l*. Il montra son integrité dans la punition des débauches de sa fille & de sa niepce *m*. Sa prudence dans le soin qu'il prit de la conservation des familles Nobles, comme on le peut voir par les biens qu'il fit à Marcus Hortatus *n*, sa justice dans le chastiment severe des Satires contre toutes les personnes illustres *o*, & sa moderation dans le pardon de celles qui estoient contre luy *p*. Il s'appliqua à la Police & à l'ornement de Rome, donna Pour bornes à l'Empire l'Eufrate, le Danube, & l'Ocean *q* tint, comme nous avons dit, un Journal de ses revenus & de ses depences, fonda un Tresor Militaire, & partagea si bien toutes les forces de l'Estat, que les Legions, les

*g* *Quanto quis servitio promptior opibus & honoribus extollebatur. ibidem.*

*h* *Pauca admodum vi tractata quo ceteris quies esset. ibidem.*

*i* *Augusto prompta ac profluens, qua doceret Principem eloquentia fuit. Tac. 15. annal.*

*l* *Fus apud civis, modestiam apud socios. ibidem 1. an.*

*m* *Ob impudicitiam filia & neptis quas urbe depulit. Tac. lib. 3. ann.*

*n* *In lectus à Divo Augusto liberalitate decies sester-tium dicere uxorem ne clarissima familia extingueretur. Tac. 2. annal.*

*o* *Primus Augustus cognitionem de famosis libellis &c. Tac. 1. annal.*

*p* *Sed ipse divus Julius ipse divus Augustus & tu- lere ista, & reliquere. Tac. 4. annal*

*q* *Urbem ipsam magnifico ornatu; mari Oceano aut omnibus longinquis septum Imperium. Tac. 1. annal.*

Provin-

Provinces & les Flottes se tenoyent toutes comme par la main *r*. Toutes ces bonnes qualitez faisoient que les Romains supportoyent patiemment sa domination, & aimoyent mieux une fortune presente & assurée que des esperances trompeuses & incertaines *s*. C'est ainsi que la Tyrannie se fit aimer. Je ne rapporte pourtant pas tous ces moyens à dessein d'enseigner à estre Tyran, mais afin que celui qui l'a déjà esté cesse par eux de l'estre, y joignant encore la crainte qui naist de la force, car ce qui a esté acquis par les armes se doit conserver par elles. C'est pourquoy semblables Estats doivent estre tousiours munis de fortresses, mais de telle façon neantmoins qu'elles ne paroissent pas tant un frein à la liberté du Royaume, qu'un rempart contre les courses estrangeres, & soyent plustost prises pour une garde que pour une deffense, autrement on jettera les sujets dans le desespoir. Les Espagnols s'offencerent si fort de ce que l'Empereur Constant doutant de leur fidelité, avoit confié la garde des Pyrenées à des Estrangers, qu'ils firent venir en Espagne les Vandales, les Alains, les Suesves, & plusieurs autres Nations. La confiance rend les sujets fideles, & c'est pour cela que les Scipions accorderent aux Celtiberes qu'ils n'auroyent point de logement separez d'avec les Romains, & combattroyent avec eux sous mesmes Enseignes; c'est encore de cette sorte qu'Auguste choisit pour ses gardes des Espagnols tirez de la Legion Calagurritaine \*.

Que le Princes'estudie à faire passer peu à peu dans les Provinces acquises les Coustumes, les mœurs, le genie & la langue de la Nation qui les a subjuguées,

*r Regiones Provincias, classes cuncta inter se connexa. ibidem.*

*s Novis ex rebus aucti tuta & presentia quam vetera & periculosa mallet. ibidem.*

\* Calagurris, ville dans la Navarre, à present dite Calahorra.



& cela par le moyen des Colonies , ainsi qu'on fit en Espagne avec celles qui se fonderent du temps d'Auguste ; il est d'autant plus aisé de porter les Nations à ce changement , qu'elles imitent tousiours les vainqueurs , & les flattent en s'accomodant à leurs mœurs & à leurs Coustumes ; C'est la raison pourquoy les Romains donnoyent à leurs amis & allicz le tiltre de Citoyen pour s'asseurer davantage leur fidelité. L'Empereur Vespasien pour gagner les Espagnols leur communiqua les privileges l'Italie ; Si l'on traite les Provinces acquises comme estrangeres , elles conserveront tousiours un esprit ennemy ; & c'est la raison qui obligea l'Empereur Claude à accorder le droit de monter aux dignitez à la Gaule Chevelie \* , disant queles Lacedemoniens & les Atheniens ne s'estoyent perdus que pour avoir tousiours traité en estrangers ceux qu'ils avoyent vaincus , & que Romulus avoit este bien plus sage de faire en mesme jour des Citoyens de ses ennemis *t.* C'est par tels & semblables moyens que les dominations estrangeres passent en nature , lors que le temps a donné droit de prescription , & que la memoire de la liberté passée s'est perduë. L'Espagne meprisa cette Politique dans sa restauration , & estimant davantage la conseruation de la pureté de sa noblesse , que son mélange avec le sang Affricain , elle refusa la participation de ses privileges & de ses honneurs a tous ceux de cette Nation qu'elle avoit vaincus , ce qui leur fit conserver outre leur bonne union , leur Idiome & leurs mœurs , une

\* C'est en comprenant les Pays bas , toute la France , excepté le Languedoc , le Dauphiné & la Provence : on l'appelloit Cheveluë pource que l'on y portoit les cheveux longs.

*t. Quid aliud exitio Lacedemoniis & Atheniensibus fuit , quamquam armis pollerent , nisi quod victos pro alienigenis arcebant ? & conditor noster Romulus tanta sapientia valuit , ut plerique populos eodem die hostes , ac in ciues habuerit. Tac. II. Annal.*

haine

haine si irreconciliable & des trahisons de telle durée, que pour s'en délivrer il a fallu de nécessité les chasser nécessairement, & se priver de tant de sujets si profitables pour la culture des champs, ce qui fit admirer à tous les autres Princes cette raison d'Etat, qui faisoit ainsi preferer la splendeur de la Noblesse à l'utilité particuliere, & la Religion à la prudence humaine.

Dans les changemens d'une forme de Republique en une autre, il faut user d'une telle adresse que le peuple ne puisse regretter le Gouvernement passé; ainsi qu'il arriva en la disgrâce des Rois de Rome, où toutes choses tant saintes que prophanes furent conduites avec tant de prudence, qu'à peine s'apercevoit-on que les Rois qui avoyent auparavant soin de l'un & de l'autre eussent esté chassés: & depuis lorsque la Republique fut changée en Empire, Auguste laissa la Magistrature en son estat *v*, & Tibere le Senat en son ordre *x*, avec une certaine image de liberté qui affermit leur domination. Les Ducs de Toscane ont fait la mesme chose à Florence; Nous avons en un grand Maistre de cette raison d'Etat en la personne de l'Empereur Auguste, qui ne dispoit d'abord qu'un certain nombre de choses, remettant les autres à un autre temps, dans la crainte de ne pas réussir si tout d'un coup il transféroit & changeoit les hommes *y*. Mais Samuel fut bien plus digne d'admiration de changer, comme il fit, le gouvernement & la police du peuple de Dieu, sans que personne se pleignist de luy *z*. Les om-

*v Eadem Magistratum vocabula. Tac. 1. Ann.*

*x Sed Tiberias vim Principatus sibi firmans imaginem antiquitatis Senatui praebebat. Tac. 3. Ann.*

*y Non omnia statim uti decretum erat executus est, veritus ne parum succederet, si simul homines transferre, Et invertere vellet sed quadam ex tempore disposuit, quadam rejecit in tempus. Dion.*

*z Renovavit imperium & non accusavit illum homo. Eccles. 46. 16. & 22.*



bres de liberté se doivent dissiper avec telle prudence que la veüe les perde insensiblement à mesure que la domination prend racine, ainsi qu'Agricola jugeoit qu'il falloit faire en Angleterre *a*. On peut sans aucune injustice pratiquer ces enseignemens dans les Estats acquis par les armes ; car la victoire qui donne pouvoir sur les vies, le donne à plus forte raison sur le gouvernement : Mais il n'en est pas de mesme de ceux qui viennent par droit de succession, au contraire il est de la Politique d'en conserver soigneusement les privileges & les coutumes.

Il n'y a point de force plus douce & plus efficace pour deffendre, & pour conserver les Provinces acquises, que le bien fait. Les hommes adoroyent anciennement jusqu'aux choses inanimées, & leur attribuoient de la Divinité lors qu'ils en recevoient quelque bien. Les hommes se laissent aisement tromper par l'intetest & ils prennent peu garde si la main qui donne, porte le Sceptre encore qu'elle soit estrangere : ceux qui se laissent aller aux biens faits & oublient leur devoir naturel, ne peuvent apres machiner contre le Prince quand ils le voudroient, n'estant aidez de personne ; car qui est-ce qui pourroit attendre sa fortune d'un ingrat ? C'est pour ce sujet que Scipion ayant conquis Cartage il fit rendre à ses habitans, ce qui leur appartenoit, & Sertorius gagna les esprits d'Espagne pour avoir moderé les imposts, & estably un Senat d'Espagnols semblable à celuy de Rome. Le Roy Eruige pour mieux affermir sa Couronne abaissa les tailles & remit tout ce qui estoit dû à ses coffres *b* : & les Romains pour rendre leur domination plus douce déchargerent la Capadoce apres qu'ils l'eurent annexée à l'Empire, d'une partie des imposts *c* qu'elle payoit à ses Rois. Les

*a* *Idque adversus Britanniam profuturum si Romana ubique arma, & velutè conspectu libertas tolleretur.* Tac. in vita Agric. *b* Marc. Hist. d'Esp.

*c* *Quaedam ex regis tributis diminuta quò mitius Romanum imperium speraretur.* Tac. 2. an.

peuples

peuples ressentent plus l'avarice de celuy qui leur commande que leur propre servitude, ainsi que les Romains l'éprouverent dans la revolte des Prisons *d.* Il faut que le Prince se donne garde de charger de tributs, les Provinces qu'il aura conquises, & principalement d'y introduire ceux qui se levent autre part: car telle introduction est en horreur. Les Cappadociens se rebellerent parce qu'Archelaüs les vouloit obliger aux mesmes impoits qui se levoient chez les Romains *e.*

La modestie est encore necessaire pour la conservation des Royaumes acquis; les Senateurs de Rome furent plus piquez de ce que Casar ne se levoit pas quand ils entroyent que de la perte de leur liberte; & c'est pour cette consideration que Tibere leur parloit en peu de paroles & modestement *f.* Les peuples regardent plus à l'apparence des choses qu'à leur propre substance, & souvent pour de vaines pretentions d'autorité il se trouve qu'on perd l'applaudissement general & qu'on se fait hayr. Sejan estoit qu'il valoit mieux mépriser les inutilles apparences de grandeur, & augmenter le veritable pouvoir *g.* Les Romains sans tenir aucun conte des vanitez songeoient seulement à l'accroissement, & à la conservation de leur Empire *h.* C'est pour ce sujet que Tibere comme grand Politique méprisoit tant les honneurs *i,* & ne voulut pas permet-

*d Pacem exere nostra magis avaritia quam obscuri impatientes. Tac. 4 an.*

*e Quia nostrum in modum deferre census pari tributa adigeretur. Tac. 6. an.*

*f Verba fuere pauca & sensu permodeste. Tacitus 1. annal.*

*g Et minui sibi invidiam adempta salutantum turba, sublatisque insinibus vera potentia augere. Tacitus 4. annal.*

*h Apud quos vis imperii valet, inania transmittuntur. Tac. 15. an.*

*i Validus alioqui spernendis honoribus. Tac. 4. an.*



tre que l'Espagne Ulterieure luy bastist des Temples , ny l'appellast pere de la partie *l.* C'est encore suivant cette raison d'Etat que les Ducs de Florence , se montrent si humains envers leurs sujets , que mesme ils ne souffrent pas que par honneur l'on s'arreste dans les ruës lors qu'ils passent , ainsi qu'il se pratique a Rome. Apres que la Castille eut refusé l'obeissance aux Rois elle ne donna pas à ceux qui devoient gouverner de ces vains noms de grandeur , mais seulement celuy de Juges , afin qu'ils fussent mieux reçeus du peuple. Le Roy Don Fernand le Catholique usant de mesme prudence ne voulut pas apres la mort de la Reine Isabelle prendre le titre de Roy , mais seulement celuy de Gouverneur de Castille. Dieu veuille que je me trompe , mais certaines puissances d'Italie qui aspirent à la Majesté Royale , connoîtront avec le temps , ainsi que je croy , combien il est dangereux de se departir de sa premiere modestie , & cette glorieuse partie de la terre qui s'est veüe si longtemps maistresse de toutes les autres , ne se pourra souffrir elle-mesme , si elle vient a renfermer en soy tant de couronnes. Il y a moins de peril à estendre les limites d'un Estat qu'à en changer le cœur , soit par envie envers les grands , ou par mépris envers les egaux : car on s'excite vainement contre les uns & contre les autres ; c'est de l'inégalité des communautés qu'est venue la commune domination ; le maintien de la liberté de celle-là est qu'on ny voye point celle-cy.

La Paix comme nous disons autre part , est ce qui maintient les Royaumes acquis , pourveu que ce soit une Paix soigneuse & armée , car elle donne temps à la possession de prescrire sans qu'on soit troublé par la guerre qui confond tous les droits , presente l'occasion aux esprits mécontents & legers , & oste l'arbitre à celuy qui commande. Aussi ne faut il pas seulement procurer la Paix dans les Royaumes acquis ,

*l Nomen Patris Patriæ Tiberius a populo sapius , ingestum , repudiavit. Tac. l. au.*

mais

mais aussi dans les Provinces voisines, parce que les étincelles du feu de celles-cy passent aisément en ceux-là, & que la fureur des armes, embrase ceux qui les regardent de près. C'est la cause pour laquelle le Roy Philippes III. prit les armes contre Charles Emanuel Duc de Savoye, lors qu'il voulut dépoüiller le Duc de Mantouë du Duché de Mont-ferrat, sa Majesté voulant faire en sorte que ce fust la Justice & non pas l'épée qui decidast cette pretention, & que le repos public de l'Italie ne fust pas troublé par l'ambition d'un particulier. Le mesme danger est encore à craindre aujourd'huy, si les dissensions qui ont mis les armes à la main à plusieurs Princes ne s'appaissent, car lors que l'épée est une fois nuë, ou la vengeance veut tirer la satisfaction de ses injures, ou la Justice recouvrer son droit, ou l'ambition estendre son Empire, ou Mars luy-mesme éprouver sa force.

Je finis ce discours, MONSIEUR, par quatre vers du Celebre Tasse, où il renferme avec une merveilleuse adresse les veritables fondemens sur lesquels un nouveau Royaume se doit affermir.

*E fondar Boëmondo al nuovo Regno,  
Suo d' Antiochia alti principii mira,  
E leggi imponi & introdur costume,  
Et arte culto di verace Name.*

### D E V I S E L X.

*Ou monte ou descendre.*

**L**A flèche poussé par la force de l'arc monte ou descend sans se suspendre aucunement en l'air, semblable au temps present lequel est si imperceptible qu'on peut douter si avant que d'arriver il n'avoit point desia cessé d'estre, ou ainsi que les angles dans le cercle, ou l'aigu passe immédiatement à l'obtuse sans toucher aucunement au droit. Le premier point de la consistance de la flèche, est aussi

( E 4 )

celuy





celuy de son declin ; ce qui montre le plus s'approche le plus de sa chute , & toutes les choses du monde en arrivant à leur dernier faiste redescendent sans aucun interwalle *a*. Hypocrate la remarqué dans les

*a* *Nec enim in melius verti , nec diu sistere valent reliquum est ut in deterius dilabantur.* Hypocr.

corps

corps humains qui empirent des qu'ils ne peuvent plus s'amender Il n'y a rien de permanent en la nature, les causes secondes mesme des cieux ne s'arrestent point, & il en est de mesme de leurs effectz sur les choses d'icy bas, ce qui fait que Socrate leur a attribué les revolutions des Republicques *b.* Les Monarchies ne different en rien des Animaux & des plantes, elles naissent, vivent & meurent comme eux sans aucun âge ferme de consistance, & aussi leurs chûtes sont naturelles *c.*, en ne croissant plus elles décroissent, le declin de la plus grande fortune ne souffre point d'intervalle; lors qu'elle commence seulement à tomber aucune force ne la peut retenir; & il est plus difficille à la Majesté des Rois de descendre du haut au milieu que de tomber du milieu en bas *d.* Mais les Monarchies ne passent pas à ces extremitez d'un égal saut, car les mesmes parties qui leur avoyent aidé à monter leur sont ensuite un poids qui les precipite avec plus de vitesse par le desir naturel de s'aller reposer au centre *e.* Alexandre fut douze ans à eriger sa Monarchie & en moins de trois elle tomba.

Les causes de l'accroissement & du decours des Estats ne sont pas en petit nombre; ceux qui les attribuent au hazard, ou à la vertu des Astres, ou aux nombres de Platon, ou aux années climatériques, ostent le soin des choses d'icy bas à la Providence Divine. Celuy qui n'a pas inéprisé la fabrique

*b Qui causam esse tradit quod nihil perpetuò maneat, sed omnia motu quodam orbiculari mutantur. Arist. 5. Pol.*

*c Naturales esse conversionis rerum publicarum. Cic. lib. 2. de natura Deorum.*

*d Regum Majestatem difficilium à summo fastigio ad medium detrabi quam à mediis ad ima precipitari. Livius.*

*e Fati maligna, perpetuaque in omnibus rebus lex est, ut ad summum perducta, rursus ad in finem velocius, quidem, quam ascenderunt, relabantur. Sen.*



du monde n'en méprise pas le Gouvernement, & s'il le faisoit il accuseroit luy-mesme son propre ouvrage. Si pour peindre la queue d'un Paon ou les ailles d'un Papillon, Dieu ne confie pas son pinceau à d'autre qu'à luy-mesme; Comment croirons nous qu'il abandonne au hazard les Empires, & les Monarchies, d'où dependent la felicité ou le malheur, la mort ou la vie de l'homme, en faveur de qui il a crée toutes choses? Il y auroit certainement de l'impie-té à le croire & de la superbe à attribuer à nostre Conseil tant de merueilleux evenemens: C'est par luy que les Rois regnent, c'est par sa main que les Sceptres se distribuent; & bien que dans leur conser-vation & leur perte, il laisse le cours libre aux in-clinations naturelles que nous avons receuës en nais-sant, ou qui nous ont esté imprimées par les A-stres; avec tout cela neantmoins il agit encore de luy-mesme, disposant avec nous les establissimens ou les ruines des Monarchies, en sorte qu'il ne s'en est seulement jamais perdu une sans l'inter-vention de quelque imprudence humaine ou de l'a-veuglement des passions *f.* Je ne sçay si je l'oseray dire, mais je ne puis m'empescher de croire que les Empires auroyent esté perpetuels, si les Prin-ces avoyent tousiours accommodé la volonté au pouvoir, le pouvoir à la raison & la raison aux accidens.

La prudence & le Conseil humain ayant donc leur part aux decadences des Empires, il ne nous sera pas difficile d'en marquer les causes, qui sont ou uni-verselles ou particulieres. Les universelles, c'est à dire celles qui comprennent tous les Estats, soit qu'ils soyent acquis par succession, par election ou

*f* *Ego ista comperi omnia regna civitates, nationesque usque eo prosperum imperium habuisse, dum apud eos vera consilia valuerunt ubicumque gratia timor, voluptas ea corrupere, post paulo imminuta opes, deinde adeptum imperium, postremò servitus imposita est.*  
Salust.

par armes, sont en grand nombre, mais ils se peuvent pourtant rapporter toutes à quatre sources principales, d'où naissent les autres, tout ainsi qu'en l'horizon quatre vents Cardinaux en produisent plusieurs collateraux: Ces causes sont la Religion l'honneur, les biens & la vie; ce n'est que pour leur conservation que la société civile a esté introduite, & que les peuples se sont soumis au gouvernement d'un seul, de peu ou de plusieurs; & lors qu'ils voyent que l'une de ces quatre choses souffre, ils se soulèvent & changent la forme du gouvernement. Nous allons donc toucher deux mots de chacune autant seulement qu'il sera nécessaire pour le present ouvrage.

La Religion, bien que le plus fort lien de la République, ainsi que nous avons déjà dit, est pourtant ce qui la des-unit le plus, & la réduit à tant de diverses formes de gouvernement, lorsqu'elle n'est pas unique, ne pouvant y avoir ny concorde ny paix entre des personnes qui ont des sentimens differens touchant la divinité: si la diversité des modes & des mœurs met de l'opposition entre les esprits, que ne fera point l'inclination & la fidelité naturelle deüë au Createur de toutes choses? La liberté de conscience est la ruine d'un Estat; ceux qui ne s'accordent pas au fait de la Religion sont les uns envers les autres *un clou aux yeux & une espine au cœur*, comme dit le Saint Esprit g. Les devoirs de la sujettion & les liens de l'amitié se rompent pour la conservation du culte Divin; Le Roy Witeric fut mis à mort par ses propres sujets, pour avoir voulu introduire parmi eux la secte d'Arrius, & il en arriva autant à Witizza, qui avoit alteré les Coustumes & les Ceremonies de la Religion. La Gallice se souleva contre son Roy Froila pour l'abus du mariage des Prestres; & si tost que la diversité des

g *Erunt vobis quasi clavi in oculis & lanciæ in lateribus, & adversabuntur vobis in terra habitationis vestræ.* Nomb. 33. 55.



Religions fut introduite dans les Pays-bas ils se retirèrent de l'obeissance déuë à leur Prince naturel.

L'honneur de mesme, bien que conseruateur des Republiques, & le plus puissant aiguillon de leur fidelité, ne laisse pourtant pas de les troubler souvent, pour se garder de l'infamie, soit dans le mépris, soit dans l'offence; car les sujets preferent l'honneur aux biens & à la vie *b*. Le Comte Julien fit venir les Affriquains en Espagne lorsqu'il sceut que le Roy Dom Rodrique avoit taché l'honneur de sa fille Cava. La Noblesse de Castille prit les armes contre le Roy Dom Alonce III. pour avoir voulu rompre leurs privileges & les contraindre à luy payer tribut. Et les sujets du Roy de Leon Dom Raminne III. ne pouvant souffrir l'esclavage où il les tenoit, se souleverent contre luy. Les affronts receus de la part du Prince portent les sujets à la vengeance & le mépris soit de celuy-là envers ceux-cy *i* ou de ceux-cy envers celuy-là porte à la sedition *k*, cela s'entend lors que les sujets ne trouvant pas en leur Prince les qualitez qu'il deuroit avoir, jugent qu'il y a de la bassesse pour eux à obeir à un homme qui ne sçait pas commander & qui vit sans prendre aucun soin du gouvernement; ainsi que firent les sujets de Dom Juan premier d'Arragon pour sa negligence, ceux de Dom Juan II. de Castille pour son incapacité, ceux de Dom Enrique IV. pour ses vices, & ceux de Dom Alonce V. de Portugal pour sa facilité à se laisser gouverner par autruy. Les sujets tiennent encore à injure d'estre commandez par des estrangers, ou de voir qu'on

*h Honor quoque quantum valeat, & quomodo sit causa seditionis, manifestum est. Arist. 3. Pol.*

*i Et multa conspirationes & invasiones in Monarchas propter prudendas contumelias in corpus illatas factæ sunt. Arist. 5. Pol. 10.*

*k Propter contemptum etiam seditiones, conspirationesque fiunt. Arist. 5. Pol. 3.*

leur

leur distribuë toutes les dignitez & les recompenses ; car comme a dit le Roy Dom Enrique, *C'est montrer que nos Roynnes manquent de personnes de suffisance & de merite.* C'est ce qui causa les remuëmens de Castille du temps de l'Empereur Charles V. La mesme chose arrive lorsque les honneurs sont mal distribuez ; car les personnes de cœur ne le peuvent souffrir *l*, tenant à mépris que ceux qui ont moins de merite qu'eux leur soyent preferez *m*.

La plus grande maladie de la Republique est l'incontinence & la lasciveté de ceux qui gouvernent ; c'est d'elles que naissent les troubles des Peuples, les revolutions des Estats, les ruines des Princes, & cela parce qu'elles touchent à l'honneur de plusieurs, & que Dieu en fait une severé punition. Une seule action sale a pendant plusieurs siecles couvert toute l'Espagne de cendres. L'Egypte a pour le mesme sujet esté travaillé d'un nombre infiny de playes *n*, & David de douleurs & de maux tant en sa propre personne qu'en celle de ses descendans, qui ont presque tous pery par l'épée *o*.

Ce n'est pas encore un petit mal pour la Republique que plusieurs soyent exempts des charges ; car ce sont autant d'ennemis *p*, n'y ayant point d'homme si lasche qui ne desire l'honneur, & n'ait dépit

*l Nam multitudo quidem graviter fert inequalitatem Patrimoniorum, præstantes autem vim honorum inequalitatem.* Arist. 3. Pol.

*m Nam homines tum quod ipsi in honorati fiunt movent seditiones, tum quod alios videant in honore.* Arist. 5. Pol. c. 3.

*n Flagellavit autem Dominus Pharaonem plagis maximis, & domum ejus propter Sarai uxorem Abraham Gen. 12. 17.*

*o 2. Reg. vel Sam. 12. 10.*

*p Cum enim multitudo inopum est in civitate eademque ab honoribus exclusa, necesse est eam civitatem esse plenam hostium Reip.* Arist. 3. Pol. 7.



des'en voir privé *q.* Les Republiques qui sont le plus sujettes à ce danger sont celles où certain nombre de Nobles jouissent de la Magistrature à l'exclusion des autres.

La troisieme cause des changemens & des troubles des Royaumes, est l'amour de la vie & le desir de sa conservation, lorsque les sujets tiennent leur Prince pour si lasche qu'ils ne peuvent croire qu'il les puisse deffendre, ou qu'ils le haïssent pour sa severité, comme le Roy Dom Alonce X. où pour sa cruauté, comme le Roy Dom Pedre, ou pour son injustice & sa tyrannie qui mettent la vie d'un chacun en danger, comme le Roy Ordugno au sujet de la mort des Comtes de Castille qui causa le changement de tout l'Etat.

Enfin la quatrieme sont les biens, lors que le Prince succe tout le sang de ses sujets; ce qui fit perdre la couronne & la vie à Dom Garcias Roy de Galice \*: ou quand il prodigue inutilement les revenus de la Couronne, qui est le pretexte que prit Dom Ramon pour donner la mort au Roy Dom Sanche son frere; ou lors qu'au contraire il est avare comme le Roy Dom Alonce le Sage †; ou que par son mauvais gouvernement l'Etat est en dillette & le negoce en deperition, ce qui rendit semblablement odieux le mesme Dom Alonce: enfin quand la monnoye n'est pas pure comme du temps de Dom Pedre II. d'Arragon & de plusieurs autres Rois; ou que les charges de luere & les biens sont mal partagez; car l'envie & la necessité prennent les armes contre les riches, & causent des seditions *r.* Il n'en naist pas moins de la mauvaise administration.

*q* *Honori incumbit tam ignavus quam bonus.* Arist. 2. Pol. 5.

\* Mar. Hist. d'Esp.

† Mar. Hist. d'Esp.

*r* *Insuper seditiones oriuntur non solum ob Patrimoniorum verum etiam ob honorum inæqualitates.* Arist. 2. Pol. 5.

de la Justice, du logement des Soldats & autres poids dont on charge les biens du peuple.

Outre ces causes universelles il y en a quantité de particulieres, à chacune des trois différences d'Estats que nous avons marquées dans la precedente Devise; & ces causes se peuvent inferer de celles que nous avons proposée pour leur conservation; car la connoissance de ce qui sauve les Estats, donne nécessairement celle de ce qui les perd, & ainsi du contraire *s.* Cependant je ne laisseray pas de m'y estendre un peu, bien que par-là je m'expose à repasser encore sur celles que j'ay déjà dites.

Les Estats hereditaires ont coutume de se perdre lorsque le successeur n'en prend aucun soin, principalement s'ils sont puissans; car alors leur propre grandeur est ce qui cause sa negligence, parce qu'il méprise les dangers, & que la crainte de troubler le repos de sa possession le rend irresolu dans les conseils, & timede dans l'exécution des grands desseins. Il ne sçait ce que c'est que de prévoir le mal, & se contente d'y remédier sans songer que celui-cy coûte, toujours beaucoup plus que celui là, & que cependant il est moins efficace *t*; il juge qu'il y a trop de danger à estre hardy, & recherchant la paix par des moyens lasches & incertains, il se trouve qu'au lieu d'elle ils luy amènent la guerre, & qu'il se perd par les mesmes voyes par lesquelles il se pensoit conserver. Voilà le peril des Monarchies, qu'en cherchant le repos elles rencontrent le trouble, qu'elles tombent en pensant s'arrester, & qu'en cessant de travailler elles commencent à languir: C'est ce que signifioit fort bien cette vision d'Ezechiel des quatre animaux aillez, symbole des princes &

*f* Sed illud primum omnium dubitari non potest, quin cognitis iis, quæ Reip. interitum important, ea quoque quæ salutem afferunt, intelligantur, cum contraria contrariorum sint efficientia. Arist. 5. Pol. 8.

*t* Tardiora sunt remedia quam mala. Tac. in vita Agric.

des



des Monarchies, dont le bruit quand ils chemi-  
noient paroissoit comme d'une grande multitude,  
semblable à la marche des Escadrons, & de qui les  
plumes s'abbaissoient lorsqu'ils vouloyent s'arre-  
ster v. Il n'est pourtant pas necessaire que les Prin-  
ces pour se conserver fassent toujours des conque-  
stes, car autrement elles iroyent à l'infiny, & de  
plus elles ne se pourroyent faire sans injustice & sans  
tyrannie. Un Estat se peut fort bien maintenir dans  
la circonference de son cercle, pourveu qu'au de-  
dans d'elle il garde son activité & qu'il exerce les  
mesmes moyens par lesquels il s'est agrandy: Les  
eaux se conservent au dedans de leur mouvement &  
se corrompent s'il vient à cesser; mais neantmoins  
il n'est pas necessaire qu'elles courent, il suffit qu'el-  
les se meuvent en elles-mesmes, ainsi qu'il arrive  
dans les lacs agitez du vent; de mesme les Monar-  
chies bien disciplinées & munies contre les acci-  
dens, durent un long espace de temps, sans s'oc-  
cuper à l'usurpation: encore qu'il n'y ait point  
de guerre on peut exercer la guerre, ainsi que Cas-  
sius qui pendant la paix faisoit tousiours observer  
l'ancienne discipline Militaire x. Si le Prince man-  
que de matiere pour exercer ses armes, qu'il ne  
s'engourdisse pas pour cela dans l'oisiveté de la  
paix, mais qu'il s'en serve pour entreprendre des  
actions glorieuses qui puissent maintenir sa reputa-  
tion. Auguste pendant le repos de son Empire ne  
laisa pas couvrir de cendres son esprit tout de feu,  
au contraire, quand il n'avoit pas dequoy agir en  
homme, il s'estudioit à agir en Dieu; traitant du  
mouvement des Spheres celeste, corrigeant l'année:  
& donnant des loix au temps; C'est pour cette mes-  
me fin que le Roy Philippes II erigea cette insigne  
Fabrique de l'Escorial, dans laquelle il tascha de sur-

v Ezechiel. I. 24.

x *Attamen quantum sine bello dabatur revocare Priscum morem exercitare legiones, cura, prou su agere perinde ac si hostis ingrueret.* Tac. 12. Annal.

passer

passer par son art toutes les merveilles de la Nature, & montrer au monde la grandeur de son esprit & de sa pieté.

Les Royaumes hereditaires courent encore risque lorsque le successeur oubliant les instituts de ses ancestres, se figure que la sujertion de ses peuples est de droit naturel, de sorte que ne voulant point reconnoistre d'eux l'avantage de sa grandeur, il les traite comme des esclaves, & changeant la domination en tyrannie  $\gamma$ , il songe plus à ses fins particulieres & à l'accomplissement de ses desirs qu'au bien public; ces pernicieuses maximes font concevoir au peuple une si forte aversion pour son Prince, qu'elle rompt entierement cette belle union qui se trouve entre le Roy & l'État  $\alpha$ , lorsque celuy-ey obeit & que celuy-là commande par le bénéfice mutuel qu'ils reçoivent, l'un de la splendeur de gouverner & l'autre de la felicité d'estre bien gouverné. Sans ce lien reciproque les Royaumes hereditaires se perdent, & les formes de gouvernement se changent; car la haine du Prince naist du mépris & de la haine qu'on a pour luy; de sa crainte naist sa cruauté; de sa cruauté sa tyrannie; de sa tyrannie la conspiration des Grands; & de la conspiration des Grands l'assistance du Peuple, qui reconnoissant sa liberté de leurs revoltes, leur abandonne le gouvernement, par où s'introduit l'Aristocratie, qui est cette forme de gouvernement où les plus capables commandent; mais cette Aristocratie retombe bien-tost apres dans les mesmes inconveniens de la Monarchie; car comme les enfans de ces plus capables leurs succedent, alors l'administration & la Magistrature devenant hereditaires ils en abusent, gouvernant tout par leur utilité particuliere, ce qui fait que

$\gamma$  *Aliæ Tyrannides ex Regibus qui moribus institutisque majorem violatis imperia magis concupierunt.*  
Arist. 5. Pol. 10.

$\alpha$  *Nam si non volentibus Imperet, protinus desinit esse regnum. ibidem.*

le peu-



le peuple s'en voyant tyrannisé leur ostole pouvoir, & veut que tout le general commande, choisissant pour plus grande liberté la Democratie, en laquelle l'égalité ne pouvant pareillement se maintenir, l'insolence & l'injustice naissent, & de l'injustice & de l'insolence viennent les seditions & les tumultes, dont la confusion oblige à avoir recours à un seul qui commande à tous les autres, par où l'on retourne de rechef à la Monarchie. Voila, MONSIEUR, le cercle qu'ont coustume de faire les Republicques; cercle dans lequel elles trouvent souvent la perte de leur liberté, lorsque quelque puissance voisine se sert de l'occasion de leurs troubles pour les dompter & se les assujettir.

Les Empires electifs, & par consequent l'amour des sujets, se perdent lorsque les actions du Prince élu ne respondent pas à l'opinion qu'on en avoit conceüe, l'élection se trouvant trompée dans les fausses presuppositions de son merite; car plusieurs paroissent capables du gouvernement avant que d'avoir gouverné, ainsi qu'il s'est trouvé en la personne de Galba *a*. Ceux qui n'ont pas souscrit à l'élection ne peuvent jamais se tenir en seureté de la part de l'élu, & cette crainte les oblige à procurer un changement. Ceux qui au contraire y ont donné leur voix se sont proinis tant de bien de sa reconnoissance, que n'en voyant pas les effets ils tombent incontinent dans les plaintes, ne se pouvant faire que le Prince contente tout le monde; outre que la gratitude humaine se lasse d'avoir toujours devant les yeux les instrumens de sa grandeur, de sorte qu'elle les haït comme en estant les creanciers. Les sujets accoustumez aux changemens de l'élection les ayment, & se persuadent toujours qu'un nouveau Prince sera meilleur que le present; ceux qui y ont droit de suffrage ne peuvent souffrir que ce pouvoir d'élire où consiste leur honneur, soit si long-temps

*a* *Omnium consensu rapax imperii nisi imperasset.*  
Tac. I. An. 5.

suspendu : l'élu au contraire enorgueillly par le pouvoir le veut estendre ; & pour cét effet , il rompt les sermens , & les conditions de son élection , & méprisant les naturels du pais lors qu'il est estrangier , il admet seulement dans les affaires ceux du sien , & avance les personnes de sa famille , ce qui luy attire la haine de ses sujets & cause sa ruine : car les naturels ne peuvent souffrir le commandement des Estrangers. C'est la triste nouvelle que Jeremie annonçoit à Jerusalem *b.*

Les Empires acquis par l'épée n'ont pas coustume non plus de durer long-temps , à cause que les delices abastardissent la valeur. „ La felicité trouble „ les Conseils & détourne si fort les Princes qu'elle „ leur fait negliger les mesmes moyens par lesquels „ ils sont parvenus à leur grandeur *c.* Ils y estoyent arrivez par la valeur , par la bonté , & par l'estime. Et ils en dechéent par la lâcheté par la rigueur par le mépris ; causes qui faisant changer la domination font changer aussi par mesme moyen l'amour & l'obeyssance. Les Cartaginois ne furent chassez d'Espagne que pour n'avoir pas consideré que les Estats se maintiennent par les mesmes armes par lesquelles on les a acquis : mais quoy ? c'est là une reflection que les Conquerans sont bien plus souvent que leurs succeffeurs , parce que la necessité de conserver apres avoir eu la peine d'acquérir tient tousiours la valeur de ceux-là en exercice , & qu'au contraire l'affermissement de la succession r'alentit le soin de ceux-cy. D'où vient que presque

*b* *Ecce auditum est in Jerusalem custodes venire de terra longinqua & dare super civitates Juda vocem suam. Jerem. 4. 16.*

*c* *Illud clarum testatumque exemplis est quod homines felicitatem assequantur benignitate in alios & bona de se opinione ; Idem cum adepti qua voluerant , ad injurias & impotentiam in imperiis dilabuntur , fit meritissimo , ut una cum imperantium mutatione , ipsi subditi se & affectus mutant. Polib.*



tous ceux qui ont conquis des Royaumes les ont conservez, & que presque tous ceux qui les ont receu d'autruy les ont perdus *d*. Le Saint Esprit dit que les Royaumes sont transportez d'un Peuple à l'autre, à cause des iniquitez, des outrages & des richesses acquises par tromperie *e*.

Je finis cette matiere par deux advertissemens, l'un que les Republicques se conseruent non seulement par l'éloignement des choses qui causent leur perte: mais aussi par leur proximité: car la trop grande confiance est dangereuse, & la crainte rend soigneux & diligent *f*: l'autre, que ny en la personne du Prince, ny dans le corps de la Republicque les moindres maux ne sont point à mépriser en ce qu'ils croissent insensiblement & sans qu'on s'en apperçoive, ne se montrant que lors qu'ils ne sont plus capables de remède *g*. Un petit Artison ronge le cœur du plus haut Cedre & l'abat enfin tout d'un coup, & le vaisseau le plus favorisé du vent est arresté par un simple poison; De legeres pertes ont causé la ruine de la Republicque Romaine; une petite indisposition est par fois plus dangereuse qu'une veritable maladie à cause du peu de soin qu'on a de celle-là, & de la diligence qu'on apporte à celle-cy. Nous travaillons des l'abord à la guerison d'une fièvre, & nous méprisons une fluxion qui pourtant à coustume de causer de plus grands maux.

*d* Qui occuparunt imperia, eorum plerique eadem retinuerunt, qui vero tradita ab aliis accepere, hi statim fere omnes amisrunt. Arist. 5. Pol. 9.

*e* Eccles. 10. 8.

*f* Conservantur etiam Resp. non solum quia procul sunt ab iis qua interitum afferunt sed etiam quia prope sunt, nam timor interiore cura Reip. consulere cogit. Arist. 5. Pol. 8.

*g* Maxime omnium quod Exiguum est cavere debet detrimentum enim latenter obrepat, quia non totum simul contrahitur. Arist. ibidem.

DEVISE LXI.



*Les plus grandes s'accordent avec  
les moindres.*

**L**A Harpe forme une parfaite Aristocratie,  
composée du Gouvernement Monarchique  
& du



& du Democratique; il y a un Entendement qui preside, plusieurs doigts qui gouvernent, & un Peuple de Cordes qui obeit, non d'une consonance particuliere, mais d'une generale, sans que les plus grandes different des moindres. On peut fort justement comparer à une Harpe toute Republique, ou le long usage & l'experience ont judicieusement disposé ceux qui doivent commander, & ceux qui doivent obeir, estably des Loix, Eleu des Magistrats, distingué les charges, prescrit les formes du Gouvernement, & designé à chaque Nation l'ordre le plus conforme à sa nature; Ce qui fait qu'on ne peut sans un notable danger, changer cette ancienne disposition. Cette Harpe des Royaumes & des Republicques est desia formée en toutes ses parties, les cordes sont mises en leur place; Et bien qu'il puisse sembler à quelqu'un qu'une autre disposition seroit meilleure, on doit neantmoins suivre plustost la prudence & les considerations des ancestres qui ont esté enseignez par l'experience, que d'entreprendre rien de nouveau: car bien que les coustumes du gouvernement ayent quelques incommoditez, il y a tousiours moins de danger à les souffrir qu'à les renouveler. Que le Prince prudent accorde donc seulement les cordes dans l'Estat, ou elles sont sans y rien changer, à moins que la longueur du temps, ou quelque autre cause les ayent entierement écartées de la fin de leur premiere disposition, comme nous disons autre part. Pour cet effet il est necessaire qu'il ait une parfaite connoissance de cette Harpe du Royaume, de la Majesté qui l'accompagne, & de la nature de la condition; & du Genie du Peuple & de la Cour qui en sont les principales cordes: car comme dit le Roy Dom Alonce le Sage, *puisque c'est avec les hommes que le Prince doit tousiours agir, il faut de necessité qu'il les connoisse parfaitement* †. C'est en cela que consiste le principal art de regner.

† L. 13. tt. 5. p. 2.

*Connoître ses sujets est la vertu d'un Roy\*.*

Ceux qui se font le plus attachez à cette étude ont toujours le mieux gouverné leurs Estats ; plusieurs portent la main à cet instrument, mais peu sçavent promener adroitement les doigts sur ses cordes, peu connoissent sa nature, peu le sçavent toucher.

Que le Prince sçache donc que le Royaume est une union de plusieurs villes & peuples, & un consentement commun dans l'Empire d'un seul, & l'obeïssance de tous les autres, mais un consentement introduit par l'ambition & par la force. Qu'il sçache que la concorde a formé ce Royaume, & que la concorde le soustient ; que la Justice & la clemence sont ce qui luy donne la vie ; que son devoir est le soin du salut d'autrui ; que son esprit consiste en l'unité de la Religion ; Que son accroissement, sa conservation ou sa perte dependent des mesmes parties dont il est composé ; Qu'il n'admet point de compagnon ; Qu'il est expose à toute sorte de dangers ; que la fortune exerce en luy son inconstance plus qu'en aucune autre chose ; qu'il est sujet à l'émulation & à l'envie, qu'il court plus de risque dans la prospérité que dans l'adversité, par ce que l'adversité donne de l'assurance, l'assurance de l'orgueil, & que l'orgueil attire la ruine ; que s'il est nouveau il a de la peine à s'establir, & que s'il est ancien il se corrompt ; Que la paix continuelle ne luy est pas moins dangereuse que la guerre ; que si les armes estrangeres ne le travaillent il tombe de luy-mesme, & qu'en commençant à tomber il ne se peut plus retenir ; Qu'il n'y a point d'intervalle entre sa plus grande élévation & sa chute ; Que l'émulation tantost le soustient & tantost l'abat ; que s'il est petit il ne se peut deffendre, que s'il est trop grand il ne se sçauroit gouverner ; qu'il obeit plus à l'adresse qu'à la force ; qu'il cherche son repos dans la nouveauté, & que cependant la nouveauté le met

\* *Principis est virtus maxima, nosse suos.* Marc.



en trouble; enfin que la vertu est sa santé, le vice sa maladie; le travail sa conservation, l'oïveté sa ruine, les fortresses & les alliances sa force, les Loix son appuy, la magistrature son cœur, les Conseils ses yeux, les armes ses bras, & les richesses ses pieds.

Les cordes de la Harpe, comme nous avons dit, c'est le peuple, dont la nature tient du monstre en toutes choses; il est différent de luy-mesme, inconstant & léger, il se gouverne par l'apparence sans penetrer au fonds; il ne consulte que la rumeur. Il est pauvre de moyens & de raison, il ne sçait ce que c'est de discerner le faux d'avec le vray, & tend tousiours au mal; une mesme heure le voit revestu de deux affections contraires qu'il suit tousiours bien plutôt que la prudence, de mesme que l'ombre plutôt que la verité; il n'y a que les chastimens qui le puissent dompter; il est difforme en ses flatteries, mêlant les louanges veritables avec les fausses; il ne sçait point garder le milieu; tousiours amy ou ennemy dans l'excez, tousiours extremement reconnoissant, ou extremement ingrat: ou il sert avec bassesse, ou il commande avec orgueil; ou il craint, ou il se fait craindre, & s'il craint alors on le peut mépriser en toute assurance; les moindres perils, mais presens le troublent, les plus grands mais esloignez ne luy font point de peur. Il ne sçait pas estre libre & ne peut souffrir qu'on le soit; il est vaillant dans les menaces & lache dans l'effet; Un rien l'emeut un rien l'appaïse; il ne mene pas il suit; il fait mesme visage à tout le monde, il se laisse forcer plutôt que persuader; Il est arrogant & impie dans la bonne fortune, & soumis & bigot dans la mauvaise; aussi facile à la cruauté qu'à la misericorde, aussi aveugle dans sa faveur, que dans sa persecution; il abuse de la trop grande clemence, & se precipite contre la trop grande rigueur; si une fois il s'attaque aux gens de bien, il n'y a raison ny honte qui le puissent retenir; il fomente les rumeurs, mesme il les feint, & par sa credulité il en augmente le bruit; il méprise la voix du petit nombre & suit celle de la multitude;

titude; il attribué les mauvais succez à la malice des Magistrats & les miseres aux pechez du Prince. Rien ne le retient plus en son devoir que l'abondance, en laquelle il met aussi tout son soin. L'interest & le deshonneur l'échauffent également, & pour le moindre sujet; s'il est trop chargé il s'abbat, si on le soulage il regimbe: il ayme les esprits emportez & temeraires & un gouvernement ambitieux & turbulent; le present ne le satisfait jamais, & il en voudroit tousiours un nouveau. Il imite les vertus ou les vices de ceux qui commandent; il porte envie aux puissans & aux riches, & machine contre eux; il aime les jeux & les divertissemens & ne se laisse gagner que par là; Enfin il est superstitieux en la Religion, & obeit plus volontiers aux Prestres qu'à son Prince. Voila les principales qualitez du peuple: mais que le Prince prenne garde qu'il n'y a communauté ny conseil, pour grands & graves qu'ils soyent, & composez de testes choisies où il ne se trouve du vulgaire, & qui en bien des choses ne ressemblent au peuple.

La Cour fait une partie des cordes de la Harpe, & si le Prince ne touche ces cordes avec adresse le concert du Gouvernement ne pourra réussir, c'est pourquoy il faut encore luy en donner la connoissance. La Cour donc est presomptueuse & inconstante, à chaque moment elle change de couleur, ainsi que le Cameleon, selon que la bonne ou la mauvaise fortune se presente devant elle; bien que son langage soit commun à tout le monde, tout le monde pourtant ne l'entend pas; elle adore le Soleil qui se leve & ne se soucie plus de celuy qui se couche; elle épie & censure toutes ses actions, & cependant elle les imite; elle s'accomode à ses vices & à ses moeurs, & par sa flatterie elle brigue ses bonnes graces; l'ambition & l'interest est tout ce qui occupe son esprit; elle se repaist du mensonge & hait la verité; elle croit temerairement le mal & difficilement le bien; elle aime les nouveutez & le changement, craint tout & se desie de



tout ; elle est arrogante envers les petits & servile auprès des Grands , envieuse d'elle-mesme & d'autrui ; artificieuse en la dissimulation tant de son cœur que de ses desseins ; traitresse à cacher sa haine sous les ris & les ceremonies , & à louer en public & blâmer en secret ; d'ennemie d'elle-mesme , vaine dans les apparences , & leger dans les promesses.

De cette Harpe du Royaume, & de ces cordes du peuple & de la Cour, resulte leur harmonie, à sçavoir la Majesté qui est une representation du pouvoir, & une resplendeur de la souveraine jurisdiction, une force qui se fait respecter & obeir ; c'est la garde & le salut de la Royauté ; L'opinion & la renommée constituent son estre ; l'amour luy donne de la seureté ; la crainte de l'autorité ; le faste de la grandeur ; la ceremonie de la veneration ; la severité du respect & la pompe de l'estime : moins elle se communique, plus on la revere ; le mépris & la haine la mettent en danger ; elle ne souffre ny égalité, ny partage, parce qu'elle ne consiste que dans l'admiration & dans l'unité. Elle est constante en l'une & en l'autre fortune ; le culte l'affermir, les Armes & les Loix la maintiennent ; elle ne peut durer dans la superbe, ny tomber dans l'humilité ; la prudence & la douceur sont sa vie, & l'impetuosité & la rigueur sont sa mort.

Cet instrument du Gouvernement, ses qualitez & ses accords estant donc reconnus, il reste que le Prince porte la main sur ses cordes avec tant de delicatessé qu'elles rendent toutes une égale consonance, en quoy il faut exactement garder le mouvement & le temps sans favoriser une corde plus que l'autre, au de là de ce que requiert l'harmonie qui en doit resulte ; car quoy que d'inégale grandeur & grosseur elles tiennent pourtant toutes leur partie dans l'instrument de la Republique, & elles se deconcerteroient aisément si le Prince donnoit trop de pouvoir aux Magistrats & favorisoit le peuple au prejudice & au mépris de la Noblesse, s'il observoit la  
Justice

Justice envers les uns & point envers les autres, confondoit les Charges des Armes & des Lettres, & ne reconnoissoit pas que la Majesté se maintient par le respect, le Royaume par l'amour, la Cour par la gravité, la Noblesse par l'estime, le Peuple par l'abondance, la Justice par l'égalité, les Loix par la crainte, les Armes par la recompense, le pouvoir par l'épargne, la guerre par les richesses, & la paix par la reputation.

Chacun des Royaumes est un instrument different de l'autre en la nature & en la disposition de ses cordes, qui sont les sujets; & ainsi il les faut toucher d'une main & d'une adresse toutes differentes; Tel Royaume est comme la Harpe, qui a besoin non seulement de la delicateffe des doigts, mais aussi de la dureté des ongles. Un autre est comme le Claveffin, qui veut estre pressé des deux mains pour rendre l'harmonie requise: Et un autre au contraire est si delicat, que comme le Cistre il ne demande qu'une legere plume pour charmer les oreilles avec plus de douceur. Que le Prince soit donc parfaitement informé de toutes ces differences, afin d'accorder son instrument avec plus de justesse sans en trop ferrer les chevilles par trop de severité ou de convoitise, suivant la remarque de Saint Chrysostome: car la meilleure corde lorsqu'elle est trop serrée trouble l'accord des autres, si mesmes elle ne se rompt, & elle empesche la douceur de leur melodie.

## DEVISE LXII.

*Nul n'y peut voir.*

**L**'INGENIEUSE Abeille couvre l'artifice de ses rayons avec une finesse admirable; l'ouvrage s'échauffe & personne n'en peut pene-

*a Neque ne ruum intendit, ut non abrumpat, neque remittit ultra modum, ne armonia concentum ladat.*  
Chrysost.





rer l'œconomie ; & si parois la curiosité pense  
 l'épier par le moyen d'une ruche de verre, elle en de-  
 ment la transparence par un voile de cire pour ne  
 point avoir de tesmoin de ses actions domestiques.  
 O prudente Republique ! Maistressé de toutes celles  
 du monde ! muette Ecole des Princes , il y a long-  
 temps

temps que tu te serois erigé un Empire souverain sur tous les animaux de la terre , si comme la Nature t'a suggeré des moyens pour la conservation , elle t'avoit aussi accordé des forces pour ton accroissement. Que tous les Grands viennent donc apprendre de toy l'importance d'un silence caché , & d'un impenetrable secret dans les actions & dans les desseins , & le peril qu'il y a de découvrir l'artifice & les maximes du Gouvernement , les negociations & les traittez , les conseils & les resolutions , les maux & les infirmitéz internes de l'Estat ; Si le Tribun Drusus eust bien entendu cette Politique des Abeilles , lors qu'un Architecte luy offrit de disposer les fenestres de sa maison de telle sorte qu'aucun de ses voisins ne pourroit regarder à travers ; il ne luy auroit pas répondu sans doute , de les luy faire plustost si ouvertes que tout le monde püst voir jusqu'à la moindre de ses actions *a*. On peut appeller cela une arrogance d'ingenuité , ou une confiance plus de particulier que de Ministre ny de Prince, puisqu'il doit tousiours y avoir dans le coeur & dans le palais de ceux-cy des retraittes cachées où l'on puisse deliberer des affaires sans crainte d'estre veu. Le conseil est un mystere qu'il ne faut communiquer qu'à peu de personnes *b* ; Rome veritablement erigea autres fois des Autels à la Divinité † qui y preside , mais c'estoit des Autels souterrains , pour nous montrer combien les conseils doivent estre cachez \* , aussi c'est principalement par la prudence du secret que cette grandeur a pü croistre & se conserver au poinct qu'elle a fait ; le Gouvernement n'a point de bien plus seur que le silence *c* :

*a Tu vero , inquit , si quid in te artis est , ita compone demum meam , ut quicquid agam , ab omnibus pourspici possit.* Vell. Pat. l. 2.

*b Habuit cum iis misterium consilii sui.* Jud. c. 2. 2.

† *Consus* estoit le Dieu du Conseil.

\* Ros. 2. ant. Rom.

*c Taciturnitas optimum atque tutissimum rerum administrandarum vinculum.* Vall. Max.



Ce Senat avoit un cœur si profond & si fidele, que jamais un seul de ses conseils ny de ses desseins n'en est imprudemment sorty ; & durant plusieurs siecles il ne s'est pas trouvé un Senateur qui les ait manifestez ; tous avoyent des oreilles pour ouyr, pas un n'avoit une langue pour rapporter ; Je doute si l'on pourroit dire la mesme chose des Republicques d'à present. Ce qui se traittoit hier dans le cabinet se publie aujourd'huy dans les Ruelles & sur les Estrades, les serviteurs en entretiennent leurs maistresses, & les maris leurs femmes, contre le Precepte du Prophete Michée *d* ; ces femmes & ces maistresses le racontent à d'autres, ainsi que fit autrefois *Martia e* ; & c'est par ces canaux qu'incontinent les secrets passent aux oreilles des Ambassadeurs des Princes, qui sont des espions publics & des plongeurs qui ne cherchent qu'à approfondir ce qu'il y a de plus cache ; Que ces Mediateurs apportent quelque fois de trouble ! & qu'une Republique est bien conseillée qui ne les admet que dans la necessité, & ne leur accorde pas une perpetuelle residence ; ils sont plus prejudiciables qu'utiles, ils ont plus soulevé de guerres qu'ils n'ont negocié de paix, & toute leur industrie s'applique à faire des Ruches de verre pour penetrer dans le secret de ce qui se resout dans les conseils ; Que le Prince applique donc aussi toute la sienne à y faire un voile de cire afin d'empescher cette transparence : car si l'ennemy penetre une fois dans ses desseins il les contremine aisement, ainsi que faisoit *Germanicus f*. C'est là dessus qu'estoit fondé le conseil de *Saluste à Livie*, qu'il ne faut point divulger les

*d Ab ea quæ dormit in sinu tuo, custodi claustra oris tui. Mic. 7. 5.*

*e Quod Maximum uxori suæ aperuisse illam Livie, gnarum Casari. Tac. 1. an.*

*f Nihil ex iis Casari incognitum; consilia, locos, prompta, multa norerat, astusque hostium in perniciem ipsis vertebat. Tac. 2. an.*

secrets

secrets du Prince , ses ordres ny le conseil de ses Ministres *g.* Samson perdit sa force pour avoir découvert à Dalila en quoy elle consistoit *h.* Les desseins cachez remplissent tout le monde de crainte & donnent au Prince une plus grande autorité. Nous perdrons l'estime que nous faisons des Republiques si nous scavons à fonds ce qui se passe dans leurs conseils ; ce sont des Geants de relief, qui de loin se montrent hauts & puissans à la veüe & qui épouventent plus qu'ils ne blessent : Mais si la crainte vient à les connoistre de près , elle trouvera qu'ils ne sont que fantastiques , & que les hommes qui les font ne sont pas plus grands que les autres : Les Empires cachez en leurs desseins s'attirent le respect , & les autres le mépris. Combien un fleuve profond est-il beau *i* ? combien un qui montre les pierres & le sable est-il laid ? Personne ne se hasarde à gayer celuy-là , tout le monde se jette en celuy-cy ; l'œil amoindrit la grandeur que l'opinion avoit conceüe , & ce qui est loin attire toujours plus de reverence *l.* Dieu ne se contente pas dans les entretiens qu'il a avec Moÿse au sujet de la Loy & du peuple sur la Montagne de Sinai , de couvrir son sommet de feu , mais il l'environne encore d'une espaisse nuë , & deffend à tout Israël d'en approcher sur peine de la vie *m.* Si Dieu luy mesme apporte tant de precaution à ses desseins , que ne doivent point faire les hommes dans les leurs , puisque les plus sages ne sont point sans ignorance. Lors que les resolutions se produisent en public dans le temps requis , elles paroissent graves , & pesées avec jugement & son , elles representent la prudence & la majesté du Prince , & nous y presupposons des considerations & des causes

*g* Tac. I. Ann. 56.    *h* Jud. 16. 17.

*i* Sicut aqua profunda sic consilium in corde viri.  
Prov. 20. 5.

*l* Major è longinquo reverentia. Tac. I. Ann.

*m* Exode 19. 12. & 16.

( F 4 )

ausquel-



ausquelles nostre esprit ne peut atteindre, nous leur en attribuons mesme ausquelles on n'a pas seulement pensé. En verité, si nous entendions toutes les conferences, toutes les deliberations & leurs fondemens, ne nous arriveroit-il pas souvent de nous en mocquer? C'est ainsi qu'il arrive sur les theatres où les Acteurs paroissent superbement vestus, environnez d'éclat & de pompe, & attirant le respect de tous les spectateurs; mais derriere la toile on ne void que de la misere & de la confusion. C'est pour ce sujet qu'il est principalement dangereux de communiquer les mysteres du Gouvernement à des estrangers, suivant la Politique de Dom Enrique II. à qui ils estoient tousiours suspects *n*. Et bien qu'il se puisse trouver de la fidelité en plusieurs, le plus seur neantmoins est des'en garder; mais malheureusement nostre nature est telle que nous méprisons tousiours ce qui est à nous & admirons ce qui est à autrui, & nonobstant l'avertissement du Saint Esprit *o*, nous ne sçaurions croire qu'il y ait autre part que chez les estrangers du courage, de l'experience & du conseil.

Si le Prince veut qu'on garde le secret dans les conseils, qu'il en donne le premier l'exemple par son silence & par sa precaution à cacher ses desseins, imitant Metellus, qui aussi bien que Dom Pedre d'Aragon disoit qu'il brûleroit sa chemise s'il croyoit qu'elle sceust ses secrets; qu'il s'estudie enfin soigneusement à cacher son esprit, car celuy qui en sera maistre, le sera du principal instrument de regner. Tibere, quoy qu'entierement caché de nature, s'efforça pourtant encore davantage de l'estre, lorsqu'il se vit sur le point de succeder à Auguste *p*.

*n* L. 4. tt. 3. lib. 1. Recop.

*o* Admitte ad te alienigenam & subvertere inturbidine, & alienabit te atriis propriis Eccles. II. 36.

*p* Tiberioque etiam in rebus quas non occuleret, senatura, siue assuetudine, suspensa semper & obscura verba: tunc vero nitenti, ut sensus suos abderet. Tacitus I. an.

Les secrets ne se doivent pas communiquer generale-  
ment à tous les Ministres, bien qu'ils soyent fide-  
les; mais seulement à ceux qui y doivent avoir part,  
ou par interest, ou par necessité: Lorsque le Seigneur  
JESUS CHRIST voulût cacher le miracle de la resur-  
rection de la fille de Jairus, il ne se fia qu'en trois  
de ses Apostres, parce que son secret eust couru trop  
de risques' il les eust admis tous *q.* Au reste, la gar-  
de d'un secret ne requiert pas de petits soins; car  
bien qu'il soit en nostre pouvoit de nous taire *r*  
il ne l'est pas de mesme de retenir ce mouvement  
interieur des passions où ce sang leger de la pudeur  
qui ont coustume de représenter dans les yeux &  
sur le visage ce que le cœur a de plus caché. L'ame  
est comme un papier mince & fin, sur le revers du-  
quel on lit tout ce qui est escrit dedans. C'est ainsi  
qu'Agrippine montra son estonnement au sujet de  
la mort de Britannicus *t*, quoy qu'elle fist tous  
ses efforts pour le dissimuler; & c'est ainsi que  
Tibere apres celle de son neveu Germanicus, ne  
voulut point paroistre en public, de peur que son  
visage ne découvrist la joye qu'il en avoit *v*. La  
langue n'est pas seule à manifester les sentimens  
du cœur, il y en a une infinité d'autres qui n'ont  
pas moins de babil qu'elle; l'amour, par exem-  
ple, qui estant un feu éclaire toutes les cachettes  
de l'ame; la colere qui bout & déborde; la crain-  
te de la punition; la violence de la douleur; l'in-  
terest; l'honneur; l'infamie; la vaine gloire que  
l'esprit a de ses conceptions laquelle les luy  
fait découvrir avant que de les executer; &  
enfin l'alienation de l'esprit mesme; soit par

*q* Luc. 8. 51.

*r* Si tam in nostra potestate esset oblivisci quam tacere.  
Tacit. in vit. Agr.

*t* At Agrippinae is parvor, ea consternatio mentis,  
quam vis vultu premeretur emicuit. Tac. 13. an.

*v* Anne omnium oculis vultum eorum scrutantibus fal-  
si intelligerentur. Tac. 3. Annal.

( F 5 )

levin,



Le vin, soit par quelque autre accident. Il n'y a point de soin qui puisse dementir ces espions naturels, au contraire il leur aide à se découvrir davantage, ainsi qu'il arriva à Scevinus dans la conjuration qu'il machinoit x. Et bien que le long usage puisse corriger la nature & luy enseigner la precaution & le secret, comme nous voyons qu'Octavia dès son bas âge avoit appris à trahir ses sentimens y, & que Neron outre sa nature qui l'y portoit, s'estoit encore instruit par art à deguiser sa haine sous des carresses trompeuses z, neantmoins cét art ne peut pas estre tousiours si attentif qu'il ne s'oublie quelquefois soy-mesme, & ne laisse le cours libre à la nature, principalement lors que la malice la reveille, ce qui arrive par plusieurs moyens que nous allons marquer icy, afin que le Prince s'en donne de garde & qu'il ne laisse pas une si facile entrée dans son cœur.

La malice a donc coustume de toucher l'humeur peccante afin de la faire sortir dehors, selon qu'il est dit dans l'Escriture, que celuy qui frape l'œil en tire les larmes, & que celuy qui frape le cœur en fait sortir la passion a. C'est ainsi que Sejan pour rendre Agrippine suspecte à Tibere, portoit les propres parens de cette Princesse à reveiller son ambition b.

Les injures font la mesme chose, comme estant les clefs du cœur; quelque secret & caché que fust Tibere, il ne se pût pourtant empescher de reprendre

x *Atque ipse mœstus, & magna cogitationis manifestus erat, quamvis letitiam vagis sermonibus simularet.* Tac. 615. An.

y *Octavia quoque quamvis rudibus annis omnes affectus abscondere dederat.* Tac. 13. An.

z *Factus natura & consuetudine exercitus velare adium fallacibus blanditiis.* Tac. 14. ann.

a *Qui pungit cor profert sensum.* Eccl. 22. 24.

b *Agrippina quoque proximi in liciebantur pravis sermonibus invidios spiritus perstimulare.* Tac. 4. ann.

aux picquantes paroles d'Agrippine c.

Celuy qui pour cacher ses veritables sentimens en affecte de contraires, découvre plus aisément ce qu'on en pense; & c'est l'artifice dont le servit le mesme Tibere, lors que pour penetrer dans l'esprit du Senat il témoigna qu'il vouloit refuser l'Empire d.

C'est encore une autre ruse que de s'insinuer peu à peu dans les matieres par la louange ou par le blame de ce qu'on veut découvrir, & se rendant soy-mesme complice gagner la confiance des personnes, & les obliger à ouvrir leur cœur. Latiaris se servit de cette adresse pour s'attirer la confiance de Sabinus, car en louant Germanicus, pleignant Agrippine & accusant Sejan, il le porte à luy découvrir sa hain pour ce dernier e.

Plusieurs demande à la fois sont comme plusieurs coups portez en mesme temps, que la diligence ne peut parer, & qui desarment le cœur le plus couvert; telles estoient celles de Tibere au fils de Pison f. Que si elles sont inopinées elles ne font que troubler d'autant plus l'esprit, ainsi que celles d'Asinius Gallus à Tibere g; car quelque temps qu'il eust pris pour répondre, il ne pût pourtant cacher si bien son indignation, qu'Asinius ne la luyt sur son visage h.

c *Audita hac rarum occulti pectoris vocem elicere correptamque Græcorum su admonuit idcirco lædi quia non regnaret.* Tac. 4. an.

d *Postea cognitum est ad intrespicienda etiam procerum voluntates, inductam dubitationem.* Tacitus 1. Annal.

e Tac. l. 4. Annal.

f *Crebris interrogationibus exquirat, qualem Pisonem supremum, noctemque exegisset, atque illo pluraque sapienter, quadam inconsultius respondente.* Tacitus 3. Annal.

g *Percussus improvisa interrogatione paululum reticuit.* Tac. 1. Annal.

h *Etenim vultu offensionem conjectaverat.* ibidem.



L'autorité du Prince & le respect deu à la Majesté obligent encore beaucoup à dire la verité, quelquefois mesme le mensonge, de peur que la demande ne paroisse faite sans raison ou en vain, ce qui arrivoit encore souv. nt à Tibere, lors qu'il interrogeoit les criminels *i*.

Les paroles échappées en divers entretiens introduits par adresse sont encore penetrer en l'ame, de mesme que par les morceaux rapportez d'une lettre déchiré: on lit ce qui estoit contenu. C'est par une semblable remarque que les Chefs de la conjuration contre Neron, connurent que Rufus seroit de leur party *k*.

De tout ce que nous venons de dire, le Prince pourra aisément inferer combien les secrets sont hazardeux, & que s'il ne sont pas mesme en seureté avec nous, ils le seront bien moins a plus forte raison en la personne d'autruy; que par consequent il ne s'en faut fier à personne, si la necessité ne le requiert absolument: car il en est comme des mines qui si elles ont plusieurs bouches exhalent tout leur feu par elles, & n'ont point d'effet: mais si aussi la necessité oblige le Prince à se fier en ses Ministres, & que le secret venant à estre eventé il veuille connoistre celuy qui l'a trahy, tout le conseil que je luy puis donner est de feindre plusieurs autres secrets differents, & confier chacun à chaque Ministre, car alors par celuy qui sera decouvert il apprendra quel est le revelateur du premier.

Au reste, qu'on ne s'imagine pas que ces remarques soyent legeres, puis que c'est des plus petits bransles que les plus grands mouvement naissent *l*.

*i* Non temperante Tiberio quin primocret voce; cultu, sed quod ipse creberrimè interrogabat: neque refellere, aut eludere dabatur; ac saepe etiam confitendum erat ne frustra quaesivisset. Tac. 3. an.

*k* Crebro ipsius sermone facta fides. Tac. 15. an.

*l* Non tamen sine usu fuerit, introspicere illa primo aspectu levia ex quibus magnarum saepe rerum motus oriuntur. Tac. 4. an.

Les digues des plus puissans Empires sont sujettes à estre empoitées par la Mer si la curiosité y fait la moindre ouverture, quand ce ver rongé les racines du secret il abat l'arbre le plus élevé.

DEVISE LXIII.

*Precautioné par les deuz bouts.*

**L**Es principes & les fins doivent tousiours s'accorder en toutes sortes d'affaires, & il faut soigneusement prendre garde à perfectionner leur forme sans la changer. Le Potier ne donne pas tant de liberté à sa rouë, ny n'y porte si inconsidérément la main qu'il en sorte un vase différent de celuy qu'il avoit commencé. Qu'un ouvrage soit tousiours conforme à luy-mesme.

*Tu le voulois bassin, pourquoy donc sort-il tasse,  
Et d'où vient que ton tour ainsi tes ordres passé,  
Ce que tu veux enfin qu'il soit tousiours tout un.*

Horat.

Il n'y a rien de plus dangereux pour les Princes que cette inégalité des actions & du gouvernement lorsque les commencemens ne répondent pas à la fin. Celuy-là se fait mépriser qui apres s'estre montré soigneux se negligé, & il vaudroit mieux qu'il eust tousiours suivy un mesme pas, bien que lent, que de s'arrester apres avoir commencé à courir: car la loüange que ses commencemens avoyent meritée accuse sa fin; Galba perdit son credit pour avoir promis la reformation de la Milice & cependant y avoir admis des personnes indignes. Quantité de Princes paroissent bons, qui neantmoins sont méchans; quantité discourent avec prudence & agissent sans elle; quelques-uns promettent & ne tiennent pas, d'autres sont vaillans dans la paix & lasches dans la guerre, & d'autres encore entreprennent tout & n'achevent rien. Cette discor-

*a Nec enim ad hanc formam cetera erant. Tac. i. Hist.  
dance*





dance est indigne de la Majesté en laquelle on doit  
 toujours voir une constance assurée dans les actions  
 & dans les paroles. L'amour ny l'obeissance ne  
 peuvent estre fermes envers un Prince inégal à luy  
 mesme. Et partant il faut qu'il considere avant  
 que de se resoudre si les moyens repordront aux  
 prin-

principes & à la fin dans l'exécution de ses conseils, ainsi qu'avertit Godefroy,

*Aux grands commencemens d'un genereux dessein,  
Il faut faire accorder les moyens & la fin.*

Tass. can. 10.

La voile du Gouvernement ne sera jamais bonne, quelque belle qu'elle soit, si elle n'est égale; ce n'est pas tout de regarder comment on entamera une affaire, il faut songer aussi comment on la terminera. Les Anciens signifioient un conseil parfait par la Prouë & par la Pouppe d'un vaisseau *b*. Et c'est de là que nous avons tiré la presente Devise, ou nous representons un conseil prudent & ardent à ses principes & à sa fin sous la figure d'un Navire qui ancoré par les deux bouts, s'assure contre la tempeste. Une seule ancre à la Prouë serviroit peu si le vent se joüoit avec la Pouppe, & tout le corps iroit bien-tost se briser contre les écueils.

Trois choses sont necessairement requises dans les resolutions, la prudence pour deliberer, l'adresse pour disposer, & la constance pour achever. L'ardeur du commencement ne profite de rien sans l'attention de la fin *c*, ce sont les deux bouts du Vaisseau que la prudence doit ancrer; Mais parce que la prudence n'a des yeux que pour le passé & pour le present, & point pour l'avenir, d'où toutes les affaires dependent. Il est necessaire pour cet effet qu'elle conjecture par le raisonnement & par le discours ce que ces moyens cy ou ceux-là doivent apparemment produire, & qu'elle se serve à ce sujet de la conference & du conseil, qui sont, comme dit le Roy Dom Alonce, *la meilleure prevoyance*

*b* *Mihi prora, & puppis ut Græcorum proverbium est, fuit à me tui dimittendi ut rationes meas explicares; prora itaque & puppi summam consilii nostri significamus; propterea quod à prora & puppi, tanquam à capite, & calcependeat tota navis. Cicer.*

*c* *Acribus ut ferme talia, in iis, incuriose sine.*  
Tac. I. Ann.



que l'homme puisse avoir dans les choses douteuses † : Il faut aussi considerer trois choses dans ce conseil, le facile, l'honneste & le profitable ; & dans la personne qui le donne, sa capacité & son experience, si l'interest ou quelque autre fin particuliere la fait agir, si elle s'offre elle-mesme au danger, qu'elles sont les difficultez de l'execution, & sur qui tombera la honte où la gloire de l'evenement *d.* Cét examen fait, & le conseil estant pris, on doit se pourvoir de moyens proportionnez aux qualitez susdites : car se ne sera une chose ny honneste, ny profitable que celle qu'on obtiendra par des moyens injustes & de coust ; & c'est icy qu'il faut encore considerer quatre temps qui concourent tousiours dans toutes les affaires, & principalement dans les maladies des Republicques, aussi bien que dans celles des corps ; Ces temps sont, le commencement, le progrez, la consistance, & le declin ; connoissance avec laquelle les moyens propres à chacun estant appliquez on vient plus aisément about de son dessein ; comme au contraire, on le retarde si on les change ; de mesme qu'on retarderoit la course d'un Navire si on transportoit le Timon à la Proué. L'adresse consiste à sçavoir choisir les moyens proportionnez à la fin où l'on tend, se servant tantost des uns & tantost des autres, en quoy ceux qui cessent d'agir n'aident souvent pas moins que ceux qui continuent ; ainsi qu'il arrive dans les concerts de plusieurs voix differentes, où toutes s'estant eslevées, les unes s'arrestent, les autres poursuivent, & celles-cy & celles-là neanmoins causent également l'harmonie : Les affaires n'a-

† L. 5. tt. 6. p. 2.

*d Omnes qui magnarum rerum consilia suscipiunt, estimare debent, an quod inchoatur Reip. utile, ipsis gloriosum, aut promptum effectu, aut certe non arduam sit simul ipse qui suadet considerandus est, adjiciatne consilio periculum suum : Et si fortuna captis affuerit, cui summum decus acquiratur.* Tac. l. 2. Hist. gissent

gissent pas d'elles seules, bien que leur bonne disposition & la justice ou l'utilité publique semblent les presser; & si le jugement ne les conduit elles réussissent mal. Il arriveroit à peu de Princes de faillir s'ils se gouvernoient bien par l'attention e, mais où ils se lassent, où ils méprisent les subtilitez, & veulent opiniastrément arriver à leurs fins par la force de leur pouvoir; c'est de luy que l'ignorance se sert ordinairement; la prudence seule sçait faire une composition amiable; car enfin ce qu'on ne peut avoir de vive force il le faut chercher par une adresse accommodée au temps & à l'occasion. C'est ainsi que Cecinne en usa, lorsque ne pouvant ny par prieres, ny par menaces retenir les Legions d'Allemagne, qu'une vaine crainte faisoit fuir, il se jeta à travers la porte pour les arrester au moins par l'horreur de passer sur le corps de leur General f. Pompée avoit auparavant fait à peu près la mesme chose en pareille rencontre. Une parole seule dite à propos enfante une victoire. Le Comte de Castille Fernand Gonsal avoit disposé son armée pour livrer la bataille aux Affricains, & comme un Cavalier eut donné de l'esperon à son cheval pour s'avancer, la terre venant à s'ouvrir tout d'un coup l'engloutit; l'épouvante alors faist les Soldats: mais le Comte prenant la parole, puisquelaterra, dit-il, *ne nous peut souffrir, nos ennemis le feront encore moins*, & commençant là dessus le combat il emporta la victoire f. Ce qui avint à la bataille de Ciriniole n'est pas moins remarquable; un Italien pensant que les Espagnols estoient vaincus, mit le feu à deux chariots de poudre, & ayant troublé tous les sol-

e *Nam & honestas rerum causas, ni judicium adhibeas, pernicies, exitus consequuntur.* Tac. 1. Hist.

f *Projectus in limine porta, miseratione demum quia per corpus legati eundem erat, claudit viam.* Tacit. 1. Annal.

† Mar. Hist. d'Esp.

dat



datz par cét accident, le grand Capitaine les anima par ces paroles, *Courage mes amis, ce sont là les flambeaux de nostre victoire, & en effet il la gagna, tant il importe à un Ministre d'avoir de la vivacité & de l'adresse pour sçavoir se servir des occasions, & par des moyens proportionnez tourner les plus facheux accidens à son avantage.*

Que si apres un bon choix tant des Ministres que des moyens, le succez ne répond pas à ce qu'on en avoit attendu, que le Prince ne se repente pas pourtant, mais qu'il montre de la constance; car ce n'est pas le hazard qui mesure les resolutions, c'est la prudence; les accidens qu'on ne pouvoit prevenir ne rendent pas l'action coupable, & d'ailleurs il y a de l'imprudencce à s'accuser d'avoir voulu faire effort. Cela arrive aux Princes depourvus de jugement & de valeur, qui accablez du malheur des succès, & comme hors d'eux-mêmes s'abandonnent à leur imagination & perdent en des reflexions vaines qu'ils font sur ce qui est arrivé, le temps & le soin qu'ils deuroyent employer au remede, combattant toujours avec eux-mêmes pour n'avoir pas suivy un autre conseil, & en accusans l'auteur, sans considerer s'il estoit fondé sut la raison ou nong. D'où vient que les Conseillers sont timides à donner leurs avis, laissant passer les occasions sans avertir le Prince, de peur de hazarder leur faueur & exposer leur reputation à l'incertitude des evenemens. Le Prince doit fuir ces inconveniens à rames & à voiles, comme on dit, & montrer de la constance dans les adversitez; excusant ses Ministres lorsqu'ils n'en sont pas visiblement coupables, afin qu'ils luy aydent plus couragement à les surmonter; & encore qu'on ait visiblement failly dans l'execution de ce qu'on avoit resolu, il faut pourtant montrer un visage serein, car ce qui est fait ne peut plus ne l'estre pas: on doit

*g Fili sine consilio nihil facies, & post factum non pœnitibit. Eccl. 32. 24.*

tourner les yeux vers les accidens passés pour s'instruire & non pas pour s'affliger, & il ne faut pas moins de cœur pour passer par les fautes que pour passer par les perils ; il n'y a point de Gouvernement qui ne soit sujet à tous les deux ; celui qui les craint trop ne sçaura jamais se resoudre, & l'irresolution est souvent pire que l'erreur ; les affaires demandent un esprit prudent & hardy ; si l'on vouloit peser chaque une avec la dernière attention, il se trouveroit qu'on en negligeroit la pluspart, au grand prejudice de ceux qui y ont interest, & même de tout le gouvernement de l'Etat.

## DE VISE LXIV.

*Resoudre & executer.*

**L**es anciens se servoient à la guerre de certains chariots armez de faux qui rouloyent & tranchoyent tout d'un temps, un mesme mouvement faisant agir les rouës & les faux ; celles-là ne branloyent pas plustost que celles-cy blessoyent, les unes & les autres ayant mesme vitesse & mesme effet ; aussi elles sont en cette Devise le symbole de la qualitez de l'execution, comme l'estoyent en Daniel ces rouës enflammées du Thrône de Dieu *a*, qui signifioyent l'activité de son pouvoir, & la promptitude de son operation. Que la prudence, comme nous avons dit, prenne le temps propre pour la consultation, mais que la resolution & l'execution ayent entr'elles une telle correspondance qu'il paroisse que ce n'est qu'un mesme mouvement qui les fait agir : car il faut que la consultation & l'execution se donnent les mains, afin que s'assistant l'une l'autre elles operent de bons effets *b*. L'Em-

*a* *Thronus ejus flamma ignis. Rotæ ejus ignis accensus.* Dan. 7. 10.

*b* *Prinsquam incipias consulito, & ubi consulveris, mature facto opus est : ita utrumque per se indigens alterum alterius auxilia viget.* Salust.

percur





pereur Charles V. avoit coustume de dire que la len-  
 teur estoit l'ame du conseil, & la promptitude cel-  
 le de l'exécution, & qu'estant toutes deux join-  
 tes elles estoient la quintessence d'un Prince pru-  
 dent. Le Roy Dom Fernand le Catholique n'a fait  
 de si grandes actions que parce que toutes ses  
 entre-

entreprises estoient precedées d'un meur conseil, & son conseil suivy d'une prompte execution; La fortune ne quitte point un Prince en qui ces deux vertus se trouvent; car elle ne naist que de l'occasion & l'occasion passe viste sans retourner jamais. Un seul instant ameine ce qui nous est propre, ou emporte ce qui ne l'est pas. Demosthene pour ce sujet reprochoit les Atheniens de ce qu'ils perdoient le temps a apprester les choses, leur disant que l'occasion n'estoit pas payée pour attendre leurs longueurs; Si le conseil est bon, au-ant que vous le retarderez autant vous luy retrancherez de sa bonté, & toute sa louange depend de son effet *c*. Le conseil est un embryon, & jusqu'à ce que l'execution qui est son ame luy ait donné la vie, on peut dire qu'il est mort. C'est un ouvrage de l'entendement & un acte de la prudence pratique qui s'arrestant en la contemplation ne peut passer que pour une vaine idée & pour un fantôme de l'esprit. Jacques Roy d'Angleterre avertissoit son fils d'estre prudent & attentif à consulter, ferme & constant à determiner, & prompt & resolu à executer; puisque pour ce dernier la nature avoit donné des pieds & des mains pourvus d'arteres & de nerfs avec un si merveilleux artifice: la lenteur est une servitude de peuple; la promptitude au contraire est quelque chose de Royal *d*: car tout est facile au pouvoir. Ce vice de la lenteur est particulièrement ordinaire dans les grandes Monarchies, & il leur vient du trop de confiance que les Princes ont en leur pouvoir, comme il est arrivé à l'Empereur Othon *e*. Il vient du poids de ces grandes rouës sur lesquelles leur grandeur est appuyée; & de la crainte d'exposer trop ce qu'ils

*c Nullus cunctationi locus est in eo consilio quod non potest, laudari nisi per actum. Tac. 1. Hist.*

*d Barbaris conditicia servillis, statim exequi Regium videtur. Tac. 6. annal.*

*e Quoplus virinum & roboris, è fiducia tarditas inerat. Tac. 2. Hist.*



ont acquis se contentant des bornes de leur Empire, & appellant prudence ce qui est proprement une paresse *f* ; aussi voyons-nous qu'en se pensant conserver ils se sont tous perdus. La jeunesse des Empires se fortifie par la promptitude pendant que le sang boult dans leurs veines, & qu'ils sont animez de cette ardent esprit de domination. La Republique Romaine s'acreat par sa vigilance & par sa hardisse & non pas par ces conseils paresseux, que la timidité appelle prudens *g*. L'âge de consistance arrive en suite, dans lequel sans que cette ardeur de conquerir domine si fort, la seule Majesté est capable de conserver ce qu'on avoit auparavant acquis, tout ainsi que la Mer apres le calme des vents garde long-temps neantmoins quelque agitation, & c'est seulement dans cet âge de consistance que l'on peut souffrir la lenteur, il est juste de jouir, quand on le peut de la douceur du repos & de prendre pour eet effet ce petit espace de temps qui porte le moins de prejudice ; c'est en ce sens qu'il faut pendre la Sentence de Tacite, que les puissances se conservent plus seurement par les conseils prudens que par les precipitez *h* : mais lorsque cet âge venant sur le declin les forces manquent, que la reputation se perd, & que ceux qui auparavant estoient soumis se soulevent ; alors il faut haster les conseils & recouvrer par leur moyen cette vigueur ralentie avant que la decrepitude la mette hors d'estat de pouvoir se restablir ; Cette difference d'âges n'est pas considerable dans les mediocres Estats ; c'est pourquoy il faut que l'attention y soit toujours vigilante, afin d'estre preste à tendre les voiles lorsque le zephir de leur fortune viendra à

*f Et metus temporum obtentui, ut quod segnitie erat sapientia vocaretur. Tacit. I. Hist.*

*g Agendo audendoque res Romana crevit non suis segnibus consiliis quae timidi cauta vocant. Tit. Liv.*

*h Potentiam cautis quam acrioribus consiliis tutius haberi. Tac. 2.*

souffler ;

souffler ; car c'est une inconstante qui favorise tantost ceux-cy, tantost ceux-là, de mesme qu'en la circonferance de l'Horizon il se leve des vents qui dominant alternativement sur la terre. Les Gots & quelques autres Nations du Nort eurent autrefois de favorables Aquilons, dont ils se servirent si bien en déployant aussi-tost toutes leurs voiles, qu'ils penetrerent jusques aux Colonnes d'Hercules, alors les dernieres bornes de la Terre ; Mais cette clemence du Ciel se tourna en peu pour aller favoriser d'autres contrées.

La constance en l'exécution de ce qu'on à une fois resolu, soit de son propre mouvement, ou par le Conseil d'autruy, est merueilleusement importante : Poetus auroit pû triompher des Parthes s'il eust eu assez de constance pour ne point abandonner ses premiers avis, ou assez de docilité pour suivre ceux qu'on luy donnoit *i*. Mais presque tous les esprits de feu en font là, ils resolvent promptement & se repentent de mesme ; ils bouillent au commencement, & gellent sur la fin ; ils entreprennent tout & ne sçavroyent rien achever, semblables au Calipede \* qui se meut si viste, & qui en une heure à peine fait un pas. Toutes les affaires demandent de la prudence & de la force, celle-là pour disposer, celle-cy pour achever ; un courage ferme ne trouve rien d'impossible, un douteux & leger rencontre mille difficultez qui l'embarassent, & il semble que les occasions s'enfuyent de luy. Les grands Hommes sont longs à deliberer, & craignent ce qui peut survenir, mais quand ils ont une fois resolu, ils agissent en toute confiance *k*. Et en effet si la confiance

*i Eludi Parthus tractu belli poterat, si Poeto aut in suis, aut in alienis consiliis constantia fuisset. Tac. I 5. Annal.*

\* C'est une sort d'Animal.

*k Vir earatione fiet optimus si in deliberando quidem runctetur & pratimeat quicquid potest contingere, in agendo autem confidat. Herod.*

manque



manque nne fois, le courage s'abat, & negligean la recherche des moyens il se deporte de ses entreprises.

Il y a peu d'affaires que l'esprit ne surmonte ou que le temps & l'occasion ne facilitent apres insensiblement; c'est pourquoy il ne faut pas les rompre entierement, mais les laisser tousiours en estat de pouvoir servir; Quand un cristal est cassé on ne le peut plus réjoindre; il en est de mesme des affaires; quelque grande que soit la tempeste des difficultez, il est tousiours plus seur de leur laisser quelque voile que de les caler toutes. La plus part des affaires ne se trouvent incapables de Remede que pour avoir esté trop tost desesperées.

Enfin si l'on veut que des ordres reüssissent il faut que premierement celuy qui les doit executer les approuve: car celuy qui les condamne soit pour leur peu d'utilité, soit pour les difficultez qui s'y rencontrent ne s'y appliquera jamais comme il faut, ny ne se souciera qu'ils reüssissent mal; la personne la plus propre à les executer est celle qui les a conseillé, car son honneur est engagé à leur succez.

## DEVISE LXV.

*Plusieurs fautes d'une seule.*

**L**A pierre jettée dans un lac fait autour d'elle tant de flots nez les uns des autres qu'avant qu'ils arrivent au bord le nombre en est presque infiny, & ils troublent tellement le liquide cristal de ce paisible miroir que les especes des choses qui y estoient auparavant si distinctement représentées ne s'y voyent plus qu'en desordre & en confusion; La mesme chose arrive dans l'esprit de l'homme apres qu'il a une fois commis une faute; de celle-là il en naist tant d'autres par le trouble du Jugement, & l'agitation des flots de la volonté, que l'entendement ne peut discerner la verité des images des choses, & pensant remedier à sa premiere beuveü, il tombe en une plus grande, & ainsi de  
toutes



toutes celles qui suivent, puis qu'elles vont toujours en croissant, de même que les flots s'étendent à mesure qu'ils s'éloignent du centre de la pierre qui les produit ; la raison est que le commencement estant la moitié du tout, la moindre faute qu'on y fait correspond à toutes les parties.



ties *a*. Pour cet effet il faut merueilleusement prendre garde aux premieres fautes, estant impossible qu'il n'en résulte apres quelque mal *b*. Cela s'est veu en Massinissa; Scipion l'ayant repris de ce qu'il s'estoit marié avec Sophonisbe il veut remedier à cette faute, & en commet une plus grande en empoisonnant cette malheureuse. Le Roy Witizza s'abandonne aux vices souillant la gloire des heureux commencemens de son Regne, & pour empescher l'infamie que le nombre de ses concubines luy pourroit causer, il permet la mesme chose à ses sujets; Ce n'est pas encore assez, car pour cacher davantage cette licence il donne par une Loy la liberté aux Ecclesiastiques de se marier, & voyant ensuite que toutes ces fautes s'opposent à la Religion, il refuse l'obeissance au Pape, ce qui luy attire enfin la haine de tout son Royaume, de forte que pour se l'asseurer, il fait abbatre les forteresses, & les remparts, exposant par là toute l'Espagne à l'invasion des Africains, & toutes ces fautes nées comme l'on voit les unes des autres hastent sa mort. Pareille generation s'est veüe en la personne du Duc Valentin, il pensoit fabriquer sa fortune sur la ruine de plusieurs autres, & pour cet effet il n'oublia aucune tyrannie, les premieres l'inciterent à de plus grandes *c*, & toutes luy causerent la perte de son Estat & de sa vie. O malheureux Disciple de Machiavel! ô pernicieux Maistre de Valentin!

Il n'y a gueres de remede aux fautes des Princes, & cela vient de ce que trop de personnes y sont inte-

*a* *In principio enim peccatur principium autem dicitur esse dimidium totius, itaque paruum in principio erratum correspondens est ad alias partes. Arist. 2. Pol. 4.*

*b* *Cum fieri non possit ut si in primo atque principio peccatum fuerit non ad extremum malum aliquod evadat. Arist. 5. Pol. 1.*

*c* *Ferox scelerum & quia prima provenerant, volutave sicum quonam modo Germanici liberos perverteret. Tac. 4. Annal.*

ressées,

reflées ; l'opiniaftreté & l'ignorance caufent auffi quelquefois les mefmes effets ; Les grands esprits comme eftant d'ordinaire plus ingenus & plus dociles reconnoiffent auffi plus aifément leurs fautes , & eftant instruits par elles ils les corrigent , fe refolvant pluftoft à défaire pierre à pierre l'edifice mal fondé afin de le mieux affermir ; La Devife de l'Empereur Philippes III. estoit , *qu'il ne faut point estre paresseux de changer ce qui est mal commencé.* Celuy qui retourne sur ses pas apres avoir reconnu qu'il s'égaroit , retrouve plus aifément son chemin ; un repentir feroit apres inutile.

————— *Que fert-il au Nocher*

*Son Navire pery , fa faute confesser ? \**

La raison d'Etat est une chaisne qui pour un seul anneau rompu demeure inutile si on ne le soude ; Un Prince qui nonobftant la connoiffance du danger de ses resolutions y perfifte tousiours aime plus son opinion que le bien public , plus une vaine ombre de gloire que la verité , il veut paroistre constant & il est effectivement opiniaftre ; c'est le vice ordinaire de la souveraineté , de faire confister l'honneur à ne point retourner en arriere , apres s'estre une fois avancé.

————— *Car quel opprobre pour un Prince*

*De quitter le chemin premierement battu. †*

L'Empereur Charles V. estoit si raisonnable en cela qu'ayant un jour signé un certain privilege , comme on luy eût remontré qu'il estoit contre la Justice , il se le fit rendre & le déchira , difant *qu'il aimoit mieux déchirer son escriture que son ame.* C'est une opiniaftreté tyrannique de connoistre ses fautes , & ne les pas corriger ; c'est vouloir faillir plusieurs foist & se flatter dans son ignorance que de les vouloir deffendre pour conserver son honneur , & c'est enfin dorer le fer qui bien-tôt apres se découvre , & reprend sa premiere forme , que de les vouloir

\* *Nil jurvat errores , mersa jam puppe , fateri.* Claud.

† Senec.



colorer de quelque pretexte ; une faute corrigée à cela de bon qu'elle oblige à prendre garde à soy de plus près, & souvent il est expedient d'avoir failly pour ne pas faillir une autrefois plus lourdement : nostre capacité est si limitée que nos propres fautes nous servent de Maistres ; Et c'est autant d'elles que d'aucune autre chose que nous aprenons à réussir. Il y a long-temps que l'experience nous a fait voir que les plus belles Loix, & les meilleurs exemples viennent des fautes d'autrui *d.* La plus sage Republique a commis bien des imprudences en la premiere forme de son Gouvernement avant que de se perfectionner. Dieu seul à pû sans faillir comprendre de toute Eternité, la Fabrique de ce Monde ; Et cependant il n'a pas laissé en quelque sorte de se repentir d'avoir créé l'Homme *e* Nous sommes quelquefois plus redevables à nos fautes qu'à nos succez, par ce que celles là nous instruisent, & que ceux-cy nous aveuglent ; les Patriarches qui enseignent n'instruisent gueres plus que ceux qui pechent *f.* Les ombres relevent l'éclat de la peinture, & c'est à elles que nous devons un si merveilleux art.

L'imprudence n'est pas tousiours la cause des fautes, le temps & les accidens y contribuent souvent beaucoup ; ce qui estoit expedient d'abord se trouve apres prejudiciable ; la plus grande prudence ne peut pas prendre des resolutions qui soyent bonnes en tout temps, & de là vient la necessité de changer les Conseils ou de revoquer les Loix & les Statuts, principalement lors que l'utilité en est évidente *g.* ou  
*d* *Ufu probatum est P. C. leges egregias exempla honesta, apud bonos ex delictis aliorum gigni. Tac. 15. An.*  
*e* Genes. 6. 6.

*f* *Instrunt Patriarchæ non solum docentes sed etiam errantes. Ambr. lib. 1. de Abr. c. 6.*

*g* *Non debet reprehensibile judicari, si secundum varietatem temporum, statuta quandoque variantur humana, præsertim cum urgens necessitas, vel evidens utilitas id exposuit. Cap. non debet de cons. & assi.*

que le Prince se trouve trompé en la relation qu'on luy avoit faite ; c'est sur ce principe que l'excuse du Roy Assuerus estoit fondée lors qu'il rendit raison de la revocation de la Sentence donné contre le Peuple de Dieu, sur l'injuste accusation d'Aman *b* ; en pareils cas , ce n'est pas une legereté , mais une prudence que de changer de resolution ; Ce n'est pas une inconstance , bien plustost c'est une constante force d'esprit , qui veut suivre la raison en toutes choses comme c'en est une à la Giroiette de se tourner au vent , & à la Boussolle de ne se point arrester jusqu'à ce qu'elle ait trouvé son Nort. Le Medecin change de remedes selon la varieté des accidents , car il ne cherche autre chose en eux que la santé ; comme les maladies des Estats sont diverses , il faut que les manieres de les traiter le soyent aussi. Que le Prince tienne donc à gloire de reconnoistre & de corriger ses Ordonnances & qu'il ne croye point que cela luy tourne à honte : Ce peut estre une inadvertence de commettre des fautes , mais c'est une sagesse de les corriger , & l'opiniastreté à tousiours passé pour folie ; il est vray qu'en ce cas il est de sa prudence de dissimuler si adroitement sa correction que le Peuple ne s'en apperçoive pas , car son ignorance luy fait également appeller , la faute une imprudence , & la correction une legereté.

Bien que mon but dans ce discours , soit de conseiller au Prince de se retirer de ses fautes , je ne pretens pas pourtant que ce soit de toutes , car il y en a de si petites que la legereté qu'on montreroit à les changer , seroit plus prejudiciable qu'elles ; ainsi je trouve que lors qu'on peut esperer qu'elles se détruiront d'elles mesmes , ou qu'elles n'en causeront point de plus grandes , on les doit laisser passer. Bien plus , il y en a de telle nature qu'il importe entierement de les suivre , & mesmes s'encourager constamment à les continuer , par ce qu'il y auroit beaucoup plus de peril à s'en vouloir repentir. Et cecy arrive particulièrement dans les expeditions de guerre ; Il y

*b* Esther. 16. 9.



a certaines affaires , ou pour mieux reüssir il faut de necessité aller à l'excez quand mesmes on deuroit un peu faillir , tout ainsi que pour dresser une vergé courbée d'un costé on la panche entierement de l'autre ; & en ce cas il se faut peu mettre en peine des fautes qu'on fait ; de leurs causes , ny de leurs moyens , pourveu qu'ils ne soyent des honnestes ny injustes , & qu'on en attende de considerables effets : car c'est ce qui les justifiera , & cela se doit plustost appeller des dispositions de succez que des fautes ; Enfin il y a des resolutions qui par la grandeur de leur importance sont tellement meslées avec les fautes , que quelque justes qu'elles soyent on n'y sçauroit reüssir sans les commettre , de mesme que les roses sont si fort mélées avec les épines qu'on ne les sçauroit cueillir sans se piquer ; cela arrive de ce qu'il y a peu d'utilitez generales qui n'entraissent tousiours quelque domnage particulier : les Corps des Estats sont composez de parties differentes & opposées en leurs qualitez , & en leurs humeurs , de sorte que le remede qui regarde la guerison de tout le corps ne laisse pas de blesser quelque partie , ainsi celuy qui gouverne doit estre doié de prudence pour peser les maux avec les biens , sans risquer la perte de ceux-cy par la crainte de ceux-là.

## DEVISE LXVI.

*Un en produit d'autres.*

**L**E renouvellement perpetuë les choses du Monde les plus caduques de leur nature ; un individu s'éternise en un autre , & ce n'est que par ce moyen que les especes se conservent ; c'est pour ce sujet que le Jardinier prepare des pepinieres afin de substituer de nouveaux arbres en la place de ceux qui meurent ; Il ne laisse pas ce soin au hazard , car il seroit trop sujet ou à manquer d'antes ou à n'avoir pas celles qu'il luy faudroit , on à ne les avoir pas en lieu propre , ou enfin à n'en avoir



avoir que de tortuës, puis qu'il faut le plus souvent  
que ce soit l'art qui les redresse lors qu'elles sont  
encore tendres, parce qu'après il n'y auroit aucune  
force capable de le faire; la jeunesse ne requiert pas  
moins de soin pour profiter heureusement; princi-  
palement dans les Provinces où la disposition du

(G. 4)

Climat



Climat produit de grands courages & de grands esprits , dont il est comme de ces champs fertiles qui se changent bien tost en forests , si l'art & la culture ne corrigent avec le temps leur secondité ; plus un esprit est grand , plus il est dangereux à la République , lorsque l'education ne le modere pas ; un cœur haut entreprenant ne se peut souffrir soy-mesme ; il secouë le joug des loix & cherche la liberté , de sorte qu'il faut necessairement que l'art & l'instruction le refrenent , & que l'occupation aux exercices glorieux détournent les effets de son feu. Lorsque la Jeunesse est un peu avancée en âge il n'y a guere de meilleur moyen pour fixer sa legereté que de l'employer aux affaires de l'Estat ; & c'est pour cette raison je m'imagine que certaines Républiques admettoient les jeunes gens en leur Senat. Mais le meilleur est de faire comme le Jardinier qui transplante les arbres lors qu'ils sont tendres , ce qui fait que les racines qui s'estoyent trop épandues se ramassent , & que les troncs s'élevent beaucoup plus droits. La jeunesse ne reüssit presque jamais en sa propre patrie ; les amis & les parens la rendent trop libertine ; il n'en est pas de mesme dans les pays estrangers , où la necessité la rend plus circonspecte & l'oblige à former ses moeurs & à gagner les esprits. Lors qu'on est en sa patrie, on se figure toujours avoir plus de licence , & que les fautes y trouveront plus aisement leur pardon ; on craint en un mot , la rigueur des loix aux lieux où l'on n'est pas connu ; de plus , c'est hors du pays natal qu'on perd insensiblement cette rudesse de moeurs , cette humeur retirée , & cette sorte vanité , qui a coustume de se nourrir parmy ceux qui n'ont pas fréquenté plusieurs Nations. C'est chez elles qu'on apprend les Langues & qu'on s'instruit en la diversité des inclinations , des coustumes , & des moeurs , toutes connoissances qui forment les grands hommes aux arts de la paix & de la guerre. Platon , Licurgue , Solon & Pitagore n'ont appris qu'en voyageant à estre prudens Legislaturs

flateurs & Philosophes ; Dans la patrie , une mesme fortune naist & meurt avec les hommes , & c'est hors d'elle qu'on fait les grandes ; aucune Planette ne trouve son Apogée en sa propre maison , mais seulement en celle d'une autre , bien que pourtant elle ne laisse pas d'y souffrir.

Les voyages sont les Maistres de la prudence , lors qu'on les entreprend pour former & non pas seulement pour divertir l'esprit ; je ne sçache point de peuples plus dignes de loüange en cela que les Septentrionaux , qui avec non moins de curiosité que d'attention vont visiter toute la terre & apprendre les langues , les arts & les sciences. Les Espagnols qui pourroyent faire la mesme chose avec plus de commodité , sans contre dit , que pas unedes autres Nations , à cause de la grande estenduë de leur Monarchie , qui va par toutes les parties du monde , sont ceux qui se resserrent le plus en leur pays natal , si ce n'est lorsque la guerre les entire , bien qu'il n'y ait pourtant rien de si important à ceux qui commandent à plusieurs Nations , que d'en avoir une parfaite connoissance ; Deux raisons semblent empescher la Noblesse d'Espagne de voyager , la Mer qui environne presque tout le Royaume , estant certain que la navigation n'est pas si commode que les voyages par terre ; & la vaine opinion qu'elle a de ne pouvoir sortir de sa patrie sans beaucoup d'apparat & de despence , au lieu que les autres Peuples sont en cela beaucoup plus modestes.

Au reste , il ne faut pas seulement transplanter la jeunesse , mais en faire aussi des pepinieres de sujets propres à succeder dans les charges , sans qu'il soit besoin d'y chercher des hommes neufs , & qui n'acquierent de l'experience qu'à mesure qu'ils font des fautes ; c'est ce que cette Devise donne à entendre par ces faisceaux , symbole de la Magistrature , que vous y voyez peints , chacun desquels estant planté en produit d'autres : & parce que les Gouvernemens sont differents en chacune



des trois formes de Republique , la Monarchie , l'Aristocratie & la Democratie , il faut aussi que les exercices de la jeunesse soyent differens selon les differentes institutions des estats , & la condition des choses où chacun a le plus besoin d'excellens hommes. Les Perses , les Égyptiens , les Chaldeens & les Romains mettoient presque tout leur soin à cela , & particulièrement à elever dès le bas âge des suj-ts pour la Magistrature , parce que c'est de leur capacité ou de leur insuffisance , de leur probite , ou de leur depravation , que le bien ou la ruine des Estats dependent , puis que c'est cette Magistrature qui en est l'ame , & que de la disposition de ses organes resulte necessairement la qualite des operations de tout le corps. On a pour ce sujet erigé en Espagne avec beaucoup de prevoyance des Colleges qu'on peut veritablement appeller des Seminaires de Grands Hommes pour le gouvernement de l'Etat , & l'administration de la Justice , dont les institutions , bien qu'elles paroissent legeres , sont neantmoins tres-prudentes , puis qu'à l'aide de leurs preceptes ceux qui doivent commander un jour apprennent premierement à obeir.

Nous avons dit cy-dessus en parlant des instrumens Politiques de la Royauté , que les Sciences doivent estre du nombre en la personne du Prince; mais icy l'on demande si elles conviennent de mesme aux sujets , & si la jeunesse du peuple y doit estre instruite. La Nature a placé dans la teste comme en la principale partie du corps , l'entendement pour apprendre les sciences , & la memoire pour les retenir ; mais à la main & aux autres membres elle a seulement accordé une habitude pour obeir : Quand les hommes se sont joincts ensemble par la societé , ç'a esté a dessein d'agir & non pas de contempler , plus pour la commodité d'un travail reciproque que pour la subtilité d'une simple speculation ; ce n'est pas ce que l'esprit penetre , mais ce que la main perfectionne , qui rend les Republiques heureuses ;  
l'oisi-

Poisiveté de l'étude s'entretient dans les vices, & conserve sur le papier tous ceux que la malice des siècles a inventez : elle machine contre ceux qui commandent, & persuade la sédition à ceux qui obéissent. Ceux de Sparte tenoyent que c'estoit assez pour eux de sçavoir obeir, endurer & vaincre *a*, Les sujets si sçavans sont trop amateurs des nouveautez, ils calomnient tousiours le Gouvernement, eritiquent les resolutions du Prince, reveillent & soulevent le peuple. Il faut que l'obeissance soit plus prompte qu'ingenieuse, plus naïve que fine *b*. L'ignorance est un des principaux fondemens de l'Empire du Turc ; pour le renverser il ne faudroit qu'y semer les sciences : le bonheur & la tranquillité des Suisses n'est aussi qu'un effet de cette mesme cause. Les Lettres enervent les forces & abartardissent l'esprit, le faisant penetrer avec trop de vivacité dans la connoissance des dangers. La douceur de l'étude, la gloire de l'érudition & la recompense sont des choses qui allechent trop de monde, ce qui fait qu'on en manque apres pour la guerre & pour la defence des Etats, dont l'interest est que le peuple excelle plus en valeur qu'en sçavoir : Comme les Lettres ont en elles quelque chose de genereux elles donnent de l'aversion pour tous les exercices où le corps contribue plus que l'esprit, elles rendent ceux qui s'y adonnent sombres & melancholiques, amateurs de la solitude & du celibat, toutes choses opposées à ce que requiert l'interest de la Republique pour se multiplier, pour remplir les charges, pour se defendre, pour attaquer. Les Pays-bas nous font voir que ce n'est pas l'esprit aux Sciences, mais bien l'industrie dans les arts & dans le com-

*a Litteras ad usum saltem discabant, reliqua omnis disciplina erat, ut pulchre parevent ut labores perferrent, ut inpugna vincerent* Plutar.

*b Patres valere decet consilio, populo supervacanea calliditas est.* Salust.



merce qui peuple les Provinces , qui fait qu'on les frequente , qui les rend abondantes & fleuries. Les Allemans & tant d'autres peuples qui méprisant les degrez & les honneurs des Lettres , n'ont fondé leur Noblesse qu'en l'exercice des Armes , ont bien examiné , sans doute tous ces inconveniens , & nous voyons aussi que tous les Nobles se jettent dans les armes , & que la Milice fleurit par dessus toutes choses : Bien que le sçavoir épure la connoissance du veritable culte, ce mesme sçavoir neantmoins cause aussi la diversité des opinions , d'où résulte celle des Sectes , & de la diversité des Sectes le changement des Empires ; de sorte que la Religion Orthodoxe estant une fois reconnue il seroit beaucoup mieux que le monde vécût en une sincere & credule ignorance qu'en une erudition presomptueuse , & exposée à tant d'enormes erreurs. Ces raisons & quelques autres qu'on pourroit adjouster , semblent persuadent le banissement des Sciences , suivant les regles de la Politique , qui n'a point d'autre but que la domination , & non pas l'utilité particuliere des sujets. Mais ces maximes sont plustost d'un Tyran que d'un Prince juste qui doit travailler à la perfection & à la gloire de ses Estats , à qui les Sciences sont absolument necessaires pour la destruction des erreurs que les Sectaires ont introduit par tout où regne l'ignorance ; pour l'administration de la Justice , & pour l'entretien des arts , principalement celuy de la guerre , puis que les sçavans ne deffendent pas moins les villes que les soldats , ainsi que Siracuse l'éprouva autrefois en la personne d'Archimede , & Dole en son docte & fidele Senat , dont les prudens conseils , les ingenieuses machines , la vertue deffence , & l'heroïque valeur ont si merveilleusement preservé ses habitans contre la redoutable puissance des François ; & cela en changeant les cabinets en magazins , les soutannes en cuirasses , & les plumes en épées , qui trempées dans le sang de cette glorieuse Nation , ont écrit leurs noms & leurs

leurs exploits sur le papier de l'éternité: Tout ce qu'il y a de prejudiciable en cela c'est l'excez tant des Universitez que des Estudians, estant de la derniere importance pour l'Etat que le peuple s'adonne moins aux Sciences de speculation ou de Droit, qu'à celle de la Navigation & de la Guerre. Pour cet effet il seroit bon que les recompenses de celles-cy fussent plus grandes que celles de celles-là, afin que l'inclination s'y portast davantage. Et il est du devoir du Souverain de songer à ce remede, en disposant de telle sorte l'education de la jeunesse, que le nombre des gens de Lettres, des Soldats, des Officiers & des Artisans soit proportionné au corps de son Etat.

On pourroit garder encore la mesme proportion à l'égard des personnes qui embrassent la vie Ecclesiastique & la Monastique, puis que l'excez n'y est guere moins prejudiciable que dans les Sciences seculieres. Mais la pieté ne se doit pas regler par la Politique, & l'Eglise militante tire d'ordinaire plus de secours des Armes spirituelles que des temporelles. Celuy qui est le premier auteur de cet Etat sera bien encore sa garde & son appuy sans aucun prejudice de la Republique: Cependant comme la prudence humaine doit croire & non pas esperer les miracles, je laisse examiner à qui il appartient si un si grand nombre d'Ecclesiastiques & d'ordres surpasse les forces des Seculiers qui les doivent entretenir, ou s'il porte prejudice au mesme but de cette mesme Eglise. Le Concile de Latran sous le Pape Innocent III. a pourvu au remede de ce mal par la deffence qu'il fit de l'introduction de nouvelles Religions c, & le Conseil Royal de Castille persuada autrefois à sa Majesté de demander au Pape

*c. Nenimia Religionum diversitas gravem in Ecclesia Dei confusionem inducat firmiter prohibemus, ne quis de cetero novam Religionem inveniat; sed quicumque ad Religionem converti voluerit, unam ex approbatis assumat. Concil. Later.*

(G 7)

qu'on



qu'on ne receust personne dans les Convents du Royaume avant l'âge de seize ans, & qu'on ne fist point profession avant celuy de vingt. Mais la pieté & le scrupule s'opposant à la prudence, laissent aisement courir semblables inconveniens.

Cette proportion, au reste, seroit de peu d'utilité à l'égard de ceux qui doivent s'appliquer au travail ou à la speculation, si le Prince en outre n'avoit soin de la pepiniere du peuple, qui doit produire le nombre suffisant des Cytoyens qui constituent la Regublique, & que le temps & la mort diminuent tous les jours. L'antiquité s'est toujours montrée soigneuse de la Propagation, afin que les individus se perpetuassent : & les Romains particulièrement en reconnoissoyent si fort la nécessité qu'ils establissoyent des prix pour le mariage & marquoient le celibat d'infamie : Germanicus representoit ses six enfans au peuple Romain comme l'un de ses plus grands services, afin de le mieux obliger à vanger sa mort *d.* Et Tibere rapportoit au Senat comme un presage de felicité que la femme de Drusus estoit accouchée de deux gemeaux *e;* la force des Royaumes consiste dans la multitude du peuple. Le plus grand Prince est celuy qui a le plus de sujets, non celuy qui a le plus d'Estats; car ces Estats ne se deffendent ny n'attaquent d'eux-mesmes, mais par le moyen de leurs habitans de qui depend toute leur gloire; & aussi l'Empereur Adrien disoit qu'il aimoit mieux que son Empire abondast en nombre de personnes qu'en quantité de richesses, & certes avec beaucoup de raison, puis que les richesses sans les hommes ne font qu'appeller la guerre, & cependant ne se peuvent deffendre, au lieu que les hommes sans les richesses sont capables

*d Ostendite populo Romano divi Augusti neptem eandemque conjugem meam : numerate sex liberos. Tac. 2. Annal.*

*e Nulli ante Romanorum ejusdem fastigii viro geminam stirpem editam. Tac. 2. Ann.*

d'en

d'en acquérir & en suite de les conserver. La gloire d'un Souverain, dit Salomon, est d'avoir beaucoup de sujets, sa honte est d'en avoir peu f. Le Sage Dom Alonce recommande aux Rois, par dessus toutes choses, de procurer le peuplement de leurs Estats, & ce peuplement il l'entend non seulement de la simple populace, mais particulièrement de la Noblesse g, parce que celle là opere peu d'elle-mesme, si elle n'est aidée de celle-cy qui en est l'ame & comme l'aiguillon qui par son exemple la porte à la gloire & luy donne du mépris pour les dangers. Le peuple sans la Noblesse n'est rien qu'un corps mort, & le Prince par consequent doit mettre tout son soin à la conserver & à la multiplier, ainsi que faisoit Auguste, qui non seulement fit le mariage d'Hortalus, mais luy donna de plus dequoy s'entretenir honorablement; afin d'empescher la cheute de sa noble famille h. Les Allemans sont merueilleusement circonspects en ce point, c'est pour ce sujet qu'anciennement ils ne donnoyent point de mariage aux femmes i, & qu'aujourd'huy ils ne leur en donnent qu'un fort mediocre, afin que toute leur dot consiste en la vertu & en la Noblesse, & que ceux qui les prennent regardant seulement aux qualitez naturelles, & non pas au bien, les mariages se contractent avec plus de facilité sans que l'interest fasse perdre du temps à chercher les plus riches femmes; motifs qui obligerent Licurgue à deffendre les dots, l'Empereur Charles V. à les regler, & Aristote à reprendre les Lacedemoniens de ce qu'ils en donnoyent

f Proverb. 14. 28.

g *El Reyno se debe poblar de buena gentei antes de los suyos que de los agenos, si los pudiero aver asi como de caballeros e de labradores e de Menestrales. L. 1. tt. 11. p. 2.*

h *Ne clarissima familia extinguetur. Tac. 2. ann.*

i *Dotem non uxor marito sed uxori maritus affert. Tac. de Mor. Germ.*



de trop avantageuses à leurs filles *k*. Il faut encore remarquer que le mesme Dom Alonce dans l'endroit dont nous avons parlé cy-dessus, ne permet à un Roy de peupler ses Estats d'Estrangers qu'en cas de necessité, & cela avec beaucoup de raison, parce que des habitans de differentes mœurs & Religions sont comme des ennemis domestiques, & c'est ce qui a fait chasser d'Espagne les Indiens & les Mores. Les Estrangers introduisent insensiblement leurs vices & leurs erreurs & machinent contre les naturels *l*. Mais cét inconvenient n'est pas fort considerable lors qu'on ne les admet que pour la culture des champs & l'exercice des arts; bien plus tost ils sont en ce cas de grande utilité. Selim Empereur des Turcs envoya autrefois à Constantinople grand nombre d'ouvriers qu'il avoit tirez du Caire. Les Polonnois ayant élu pour Roy Henry de France Duc d'Anjou, exigerent de luy qu'il leur amenast diverses familles d'Artisans; & lors que Nabuchodonosor détruisit Jerusalem il en tira mille ouvriers qu'il emmena captifs à Babylone *m*. Mais parce que ce moyen n'est pas encore suffisant de luy seul, & que de plus la trop grande depense empesche souvent de s'en servir, je marqueray icy les causes ordinaires des depeuplemens, afin qu'estant une fois connuës il soit plus aisé d'en trouver le remede. Ces causes sont ou externes ou internes; les externes sont a la guerre & les Colonies; la guerre est un Monstre qui se nourrit de sang humain: & comme il est plus expedient pour la conservation de l'Estat de l'entretenir au dehors à l'imitation des Romains *n*, elle ne se fait qu'aux

*k Statuit virgines sine date nubere jus sit uxores eligerentur, non pecunia. Trog. l. 5.*

*l Quare qui in quillinos, & advenas antehac, in civitatem receperunt, si magna ex parte seditionibus jactati sunt. Arist. 5. Pol. C. 3. m 4 Reg. 24. 16.*

*n Fuit propriam Pop. Romani longe a domo bellare & propugnaculis Imperii sociorum fortunas, non sua recta defendere. Cic. pro L. M.*

despens

despens de la vie & des biens des Sujets. Les Colonies non plus ne se peuvent maintenir long-temps sans une considerable deduction d'hommes, ainsi qu'on le voit en celles d'Espagne. C'est pour ce sujet que les Romains durant la guerre d'Annibal & quelques années depuis cessèrent d'en lever *o*, & que Vitellius Paterculus contoit pour un si grand mal que Graccus en eust envoyé hors d'Italie, parce qu'elles estoient par là hors de pouvoir de secourir le cœur de l'Empire en cas de besoin *p*. Les autres causes sont internes, les principales sont les Tributs, le deffaut de l'agriculture & du commerce, l'excez des Festes, & quelques autres encore dont nous marquons les inconveniens & les remedes en un autre endroit de ce livre.

La Cour est encore une des principales causes de la solitude des Villes, car comme le foye attire à soy la chaleur naturelle lors qu'il est ttop ardent, & laisse les autres parties sans esprits & sans force, de mesme la pompe de la Cour, ses commoditez & ses delices, le gain des arts & l'occasion des recompenses allechent les hommes, principalement les ouvriers & les Artisans, lesquels se persuadent sans peine que c'est une vie plus oisive de servir que de travailler. Les personnes mesmes de la premiere qualité pour jouir de la presence du Prince & goustter les charmes de la Cour quittent leurs Estats, ce qui fait que n'en pouvant apres prendre soin & emportant tous leurs revenus pour fournir à leur entretien, & à mille dépenses superflües, ces malheureux Estats se trouvent pauvres & deserts, au lieu qu'ils seroyent riches & peuplez si le Maistre s'y tenoit. L'Empereur Iustinien fit une prudente réflexion sur ces inconveniens, & institua expres un certain Magistrat pour y remedier *q*: Le Roy Dom

*o* Vellejus l. 1.

*p* In legibus Gracchi inter perniciosissima numeraverim quod extra Italianas colonias posuit. Vell. lib. 2.

*q* Invenimus enim quia paulatim Provincia suis  
Jua



Juan I I. fit la mesme chose lors qu'il ordonna à tous ceux qui estoient venus voir sa Cour de retourner en leurs Terres, ainsi que l'Empereur Trajan avoit encore fait autrefois.

Les droits d'Ainesse sont encore tres-prejudicia-  
bles à la propagation, particulièrement en Espagne,  
où l'aisné prend tout le bien de la famille, chose qui  
paroissoit tout à fait injuste au Roy Theodoric *r*,  
en ce que les cadets ne pouvant pas si bien se ma-  
rier, ou ils se font Religieux, ou ils s'en vont à  
la guerre. Platon pour ce sujet appelloit la richesse  
& la pauvreté les anciennes pestes des Republi-  
ques, connoissant que tous leurs maux venoyent de  
ce que les biens n'y estoient pas bien partagez. Si  
tous les Citoyens avoyent suffisamment dequoy  
s'entretenir chacun selon sa condition, les Repu-  
bliques seroyent sans doute plus florissantes : ce-  
pendant bien que l'utilité qui reviendroit de là fust  
grande, celle neantmoins de la conservation de la  
Noblesse par le moyen des fiefs \* n'est pas moindre,  
en ce qu'il est nécessaire qu'elle ait dequoy pouvoir  
fournir au service du Prince & de l'Estat ; C'est pour-  
quoy on pourroit les conserver à l'ancienne noblesse,  
mais les refuser à la moderne, ordonnant en outre  
que les parens fussent jusques au quatriesme degré  
heritiers nécessaires † sinon de tout le bien, du

*habitoribus spoliantur: magna vero hæc nostra civi-  
tas populosa est, turbis diversorum hominum, & maxi-  
mè agricolarum suas civitates & culturas relinquen-  
tium.* Auth. de quæst.

*r Iniquum est enim ut de una substantia quibus com-  
petit æqua successio, alii abundanter affluant, alii pau-  
pertatis incommodo ingemiscant.* Cal. lib. i. Eph. 7.

\* Dans l'Espagnol il y a fidei-commis, ce qui est  
bon en égard à la coutume & au Droit d'Espagne,  
mais j'ay crû qu'en nostre Langue fiefs viendroit  
mieux.

† Terme de droit.

moins d'une bonne partie *s*, afin d'éviter par là les donations & les legs tant ceux qui ne servent qu'à la vanité que ceux d'une dévotion prodigue, qui ne regardant ny à la juste mesure, ny à la proximité du sang laisse les freres & les parens sans aucun bien, contre l'ordre de la Charité, ce qui fait que les meilleures familles s'esteignent, que les revenus de la Couronne s'épuisent, que le peuple est incapable de payer les imposts, que le pouvoir de ceux qui en sont exempts s'acroist trop, & qu'au contraire celuy du souverain qui les tire diminue: Moÿse reconnoissant les inconveniens de cét excez deffendit au Peuple les oblations du sanctuaire parce qu'elles alloient au de là du besoin *t*: & la Republique de Venise à pourveu au mesme mal par ses sages ordonnances.

Enfin il faut prendre garde que les mariages ne se fassent ny trop tard, ny trop tost, trop tard parce que la succession court risque & que la Republique souffre par l'incontinence de la jeunesse; trop tost par ce qu'il se trouve que les enfans estant presque de mesme âge que les peres, ils leur perdent le respect ou impatiens de la succession machinent contr'eux.

DEVISE LXVII.

*Il émonde, il ne coupe pas.*

**L**A Politique de ce Siecle presuppse la malice & la fraude en toutes choses, & pour s'en deffendre elle en employe d'autres beaucoup plus grandes sans aucun égard de Religion, de justice ny de foy publique; elle enseigne que tout est permis à l'Estat pour sa conservation & pour son progrès; Mais comme ces leçons sont desja commu-

*Commodum est etiam ut hereditates non donatione, sed jure cognationis tradentur. Arist. 5. Pol. 8.*

*t Exod. 36. 5. & 6.*

nes





nes elles se combattent & se détruisent l'une l'autre aux dépens du repos public, & sans mesme arriver à leur but. Que le Prince fuye donc une telle maistresse & qu'il écoute seulement la nature, puis qu'il n'y a point de raison d'Estat qui soit si assurée, si fixe & si solide que celle qu'elle garde dans le  
gouver-

gouvernement des choses vegeatives & vivantes , & principalement celle qu'elle dicte à chaque homme par le moyen de la raison : Cette verité se voit dans les bergers & dans les Païsans pour ce qui regarde la conservation des troupeaux & le menage de la vie champestre ; & c'est d où vient peut estre que les Rois qui ont passé de la Houlette au Sceptre & de la Charuc au timon de l'Estat sont ceux qui ont le mieux gouverné leurs Peuples. Le Berger dont le devoir represente celuy des Princes *a*, se sert bien du lait & de la laine de son troupeau : mais avec telle moderation que ny il ne luy tire le sang ny ne luy rase la peau de si prés qu'il ne puisse plus se defendre contre la rigueur du froid & l'incommodité du chaud : de mesme le Prince doit , comme dit le Sage D. Alonce *prendre moins garde à son bien propre qu'à celuy du public , parce que le bien du public est comme le sien propre \**. Le Païsan ne coupe pas l'arbre par le tronc quelque besoin qu'il ait de bois pour ses usages domestiques , il se contente d'en émonder les branches & encore ne les prend il pas toutes , il en laisse une quantité raisonnable afin que repoussant de nouveau il luy rapporte l'année suivante son fruit accoustumé. Le Fermier n'est pas si circonspect , car ne portant aucun amour à l'heritage , il ne songe qu'à en tirer tout le profit pendant la jouissance de son bail , bien qu'après le fonds demeure inutile au propriétaire *b*. La mesme difference se trouve entre le veritable Roy & le tiran dans l'imposition des tributs : celuy cy comme un violent possesseur qui craint de perdre bien-tost le Royaume , ne tache qu'à le dégra-

*a Væ Pastoribus qui disperdunt & dilacerant gregem pascuæ meæ dicit dominus. Ideo hæc dicit Dominus Deus Israël ad Pastores qui pascunt populum meum. Jerem. 23. 1.*

\* L. 9. tt 1. p. 2.

*b Aliter utimur propriis, aliter commodatis. Quint. de Orat.*



der \* pendant que la violence l'en laisse jouir, & il ne se soucie pas d'en arracher de telle sorte les branches qu'elles ne puissent plus repousser. C'est un Berger merce naire, comme parle l'Escriture, qui songe seulement à se repaistre luy-mesme & non pas son troupeau c, qui bien loin d'en prendre soin l'abandonne au Loup d. Le Prince legitime au contraire pese en levant des imposts l'équité de la cause, la quantité & le temps que la nécessité requiert, enfin la proportion des biens & des personnes, & traite en un mot son Royaume, non comme un corps qui mourir avec luy, mais qui se doit eterniser en ses successeurs; n'ignorant pas que les Rois sont mortels, mais que le Royaume est immortel e. Ainsi dans l'esperance qu'il luy continuera chaque année le revenu de ses fruits, il le conserve comme un depositaire assure de ses richesses qui les luy fournira dans de plus grandes necessitez; car comme dit le Roy Dom Alonce, tirant sa pensée du precepte qu'Aristote donna autrefois à Alexandre le Grand, *le meilleur tresor d'un Roy & celuy qui se perd le plus tard, c'est le Peuple lors qu'il est bien gardé; & à cecy s'accorde fort bien ce qu'à dit autrefois l'Empercur Justinien, que le Royaume & les coffres du Roy sont abondants & riches, lors que les sujets son riches & la terre abondante.*

Lors donc que le Prince impose des tributs avec cette moderation, c'est un devoir naturel aux sujets de les accorder, & une espeece de rebellion que de les refuser. Car là dignité Royale n'a point d'autre dote & la nécessité publique d'autre secours. Il ne

\* Terme d'agriculture; & la Metaphore est prise des Terres qu'on dit estre dégradées lors qu'un Fermier en a mal usé.

c *Vae Pastoribus Israël qui pascebant semet ipsos.*  
Ezech. 34. 2.

d Joan. 10. 12.

e *Principes mortales, Remp. aternam esse.* Tac. 3.  
Annal.

peut y avoir de Paix sans Armées, point d'armées sans solde, point de soldes sans tributs *f.* Le Senat de Rome s'opposa pour ce sujet à l'Empereur Neron qui vouloit remettre les subsides, luy représentant que sans eux l'Empire se détruiroit *g.* Les tributs sont le prix de la Paix, mais lors qu'ils sont excessifs & que le peuple ne reconnoist pas la necessité de leur imposition, il se souleve aisement contre son Prince: Ce ne fut que par là que le Roy Dom Alonce le Grand se fit tellement haïr qu'apres beaucoup de travaux & de peine, il fut contraint de renoncer à la Couronne, & c'est encore ce qui fit perdre l'Etat & la vie à Dom Garcias Roy de Galice. Dom Enrique III. connoissoit bien sans doute l'importance de ce danger, lors que quelques-uns luy ayant conseillé de lever des imposts pour les frais de la guerre, il répondit *qu'il craignoit plus les maledictions de son Peuple que ses propres ennemis.* L'argent qui se tire des injustes imposts se mele avec le sang des sujets, comme celuy qui réjalit autrefois de l'écu que Saint François de Padouë rompit en presence de Dom Fernand Roy de Naples †, & ce sang crie vengeance contre le Prince. Pour fuir ces inconveniens il ne faut point lever de gros tributs sans faire connoistre au Peuple la raison qui y oblige, car lors qu'il en est une fois informé il s'y soumet plus aisement; ainsi qu'il s'est veu en ceux qu'imposa le Roy Dom Fernand IV. & en l'accord que les Estats de Toledé firent d'un million sous le Regne de Dom Henrique III. avec permission d'en lever d'avantage sans le consentement des Estats pour soutenir la guerre contre les Mores; Car encore qu'il n'appartienne pas aux particu-

*f* *Neque quies gentium sine armis, neque arma sine stipendiis neque stipendia sine tributis haberi queant.* Tac. 4 Hist.

*g* *Dissolutionem imperii docendo, si fructus quibus Resp. sustinetur removerentur.* Tac. 13. an.

† *Mont. coron. de S. Francesco de Pad.*



liers d'examiner la Justice des impôts , que souvent mesme ils ne penetrent pas la cause des dépenses , & qu'on ne les leur puisse communiquer sans un risque évident des secrets de l'Etat *h* , il y a tonsiours neantmoins certaines causes generalles qu'on leur peut représenter sans inconvenient ; & bien que la levée des impôts soit un droit de la Souveraineté , qui en cela est aidée de la raison naturelle & divine , & que lors qu'ils sont justes & necessaires , on se puisse dispenser du consentement des sujets , suivant ce que dit Dom Alonce *i* , il est pourtant de la prudence du Prince de tirer d'eux ce consentement avec adresse , ou disposer de telle sorte leurs esprits qu'il ne parroisse aucunement qu'on les force , car tout ce qui se peut ne se doit pas executer absolument ; Les Tailles sont le frein du Peuple , ainsi que parlent les Saintes Lettres *k* , ce sont elles qui le maintiennent dans la soumission , & le Prince dans l'autorité ; & où est celuy qui pourroit gouverner des sujets exempts ? Mais il faut que ce frein soit si doux qu'ils ne regimbent pas alencontre , ainsi que le Roy Flave Erevige le remarque fort prudemment dans le treiziesme Concile de Toledé , disant qu'un peuple n'estoit jamais mieux gouverné que lors qu'il n'estoit ny accablé du poids inconsideré des impôts , ny sa conservation trop exposée au peril par une décharge trop indiscrete.

L'empire sur les vies s'exerce sans danger parce qu'il s'execute par le moyen de la Loy qui ne punit qu'un petit nombre pour servir d'exemple à tous les autres ; mais il n'en est pas de mesme de l'empire sur les biens , en matiere de contributions ,

*h Tibi summum rerum judicium dii dedere : nobis obsequii gloria relicta est. Tac. 6. ann.*

*i El Rei puede demandare tomar al Reino lo que usaron los otros Reyes e aun mas en las saxonas que lo uviere en gran menester , para pro communal dela tierra.*

*k Et tulit David frenum Tributi. 2 Reg. vel Sam. 8. 1.*

parce

parce qu'il comprend tout le general, & que le peuple est plus sensible à la perte de son bien qu'aux souffrances de son corps, principalement quand il est acquis avec la sueur & le sang, & qu'il se doit employer aux delices du Prince. Et en cela il faut faire reflection sur David, qui ne voulut pas boire de l'eau de la cisterne que les trois Soldats luy estoyent allé puiser en perçant les Escadrons de l'ennemy, de peur de boire le peril & le sang qu'elle leur avoit cousté †. Outre que ce n'est pas une bonne Politique de tenir le peuple bas par le moyen des imposts afin de le rendre plus sujet: car bien que la pauvreté, soit naturelle, soit accidentelle, r'abbaisse les esprits, la violence neantmoins les souleve & les porte à la rebellion †. Tous ceux d'Israël qui estoyent pauvres & endettez se joignirent à David contre Saül †, un Royaume n'est jamais plus obeissant que quand il est riche. Le peuple de Dieu, quoy que rigoureusement traité en Egypte, oublia neantmoins sa liberté pour l'abondance dont il y jouissoit, & si tost qu'elle luy manqua dans le desert il pleura sa servitude.

Lors que le Royaume s'est donné sous cette condition qu'on ne levera point d'imposts sans son consentement, ou qu'il l'a obtenu depuis par une declaration publique, ainsi qu'il arriva aux Estats de Madrid sous le Regne de Dom Alonce XI. où enfin qu'il a acquis ce droit par une longue prescription, comme en Espagne & en France, il faut de nécessité que le Prince en ce cas attende le consentement des Estats, & qu'il ne s'expose pas au mesme peril où se vit Charles VII. Roy de France,

† Num sanguinem istorum hominum, qui profecti sunt & animarum periculum bibam. 2 Sam. vel Reg. 23. 17.

† Ferocissimo quoque adsumpto, aut quibus ob egestatem, ac metum ex flagitiis maxima peccandi necessitudo. Tac. 33. Annal.

† 1 Reg. vel Sam, 22. 2.



pour avoir voulu imposer un tribut sans en rien communiquer à son Conseil ; pour cet effet il est bon qu'il acquiere tant de credit auprès de ses sujets, que par un prejuge de son zèle pour leur conservation, ils attribuent le poids des impôts à la nécessité de leur propre interest, & se reposent aveuglément sur sa prudence & sur la connoissance generale qu'il a de l'estat des choses ; Ainsi que les Egyptiens se remirent entierement à la discretion de Joseph, lors qu'il leur eut imposé le tribut de la cinquième partie de leurs revenus *n.* Quand le peuple a cette confiance en son Prince, le Prince doit prendre garde en revanche à ne pas charger son peuple sans une evidente nécessité & sans en communiquer avec son Conseil ; mais aussi si la nécessité est si pressante qu'elle force à en user autrement, alors qu'il fasse en sorte de n'employer les contributions qu'à propos : car il n'est rien qui soit si sensible au peuple que de ne voir aucun fruit des taxes dont il est accablé, mais qu'au contraire elles sont employées à des usages inutiles ; qu'il prenne garde en outre à les discontinuer si tost que la nécessité cessera, & qu'il ne fasse pas comme Vespasien qui continua pendant la paix l'imposition des tributs que la guerre avoit fait excuser *o* ; car apres le peuple les craint trop, quelques legers qu'ils puissent être, s'imaginant toujours qu'ils seront perpetuels. La Reine Marie gagna les cœurs de tout son Royaume & le maintint dans la fidelité par la remise des impôts que Dom Sanche IV. son mary avoit levez sur les vivres. \*

La plus grande difficulté consiste à faire approuver au peuple les contributions qui se levent pour

*n Salus nostra in manu tua est, respiciat nos tantum Dominus noster & lati serviemus Regi. Genes. 47. 25.*

*o Necessitate armorum excusata, etiam in pace mansere. Tac. 2. Hist.*

\* Mar. Hist. d'Esp.

l'entretien de la guerre de dehors, & cela vient de ce qu'il ne peut comprendre l'intérêt qu'il y a de la tenir toujours autant qu'on peut dans les Estats estrangers pour maintenir les propres en paix, & ne voit pas que la deffence du bouclier a moins de risque que celle du casque, parce qu'il est plus éloigné de la teste. La veüe du peuple est courte & ne penetre pas si avant, il est plus sensible aux maux presents qu'aux biens à venir, sans considerer que toutes ses richesses ne seront pas capables après de le delivrer *p*: C'est pourquoy il a besoin de la prudence & de l'adresse de son Prince pour comprendre ce qui est de son propre interest.

Au reste, il faut bien prendre garde dans les Imposts à ne pas charger la Noblesse; car comme ce sont eux qui la distinguent du menu peuple, elle ne peut souffrir qu'on liégale à luy, & qu'on rompe les privileges qu'elle a acquis par sa valeur & par sa vertu; c'est pour ce sujet que celle de Castille prit les armes contre le Roy Dom Alonce III. qui la vouloit obliger à payer tous les ans cinq Maravedis d'or pour fournir aux frais de la guerre †.

De plus il ne faut rien lever sur les choses qui sont absolument necessaires à la vie, mais seulement sur celles qui ne sont que pour les delices, la curiosité, l'ornement & la pompe; car outre que par là on corrige leurs excez, c'est que de plus il n'y a que les riches sur qui la charge tombe, & qu'au contraire les Laboureurs & les Artisans qui sont la partie de l'Estat qui a le plus de besoin d'estre conservée, sont soulagez. Les Romains mirent autrefois de grosses taxes sur les Aromats, sur les Perles & sur les Diamans qui venoyent d'Arabie; & Alexandre Severe fit la mesme chose sur les Char-

*p* *Plerumque accidit ut quæ provincia pecunia parcendo, remota pericula contemnunt incumbentibus demum malis, desperato saepe remedio graviora sentiant detrimenta.* Paul. Jou;

† Mar. Hist. d'Esp.



ges qui servoyent plus à la debauche qu'à la necessite; c'est une partie de la reformation que d'encherir les delices.

Il n'y a point d'Imposts moins prejudiciables aux Royaumes que ceux qui se levent dans les Ports sur les marchandises, car ce sont les Estrangers qui en payent la plus grande partie: aussi c'est avec une grande prudence qu'en Angleterre les deniers Royaux sont pris sur ces sortes de taxes, tout le peuple en estant exempt.

Le plus grand inconvenient des Tailles & des Entrées est dans les Receveurs & dans les Commis, parce qu'ils font quelquefois plus de tort que les Imposts mesmes, & il n'est rien que les sujets portent plus impatiemment que la violence de ces sortes de gens dans le recouvrement de leurs deniers. Ciceron dit qu'il n'y a jamais eu que la Sicile qui les ait soufferts avec patience; & Dieu s'est plaint d'eux par la bouche d'Isaye, de ce qu'ils avoyent depouillé son peuple *q*. Il y avoit en Egypte un Prophete qui presidoit sur les Imposts, & afin que ce peuple les confiait à une personne il falloit qu'elle fust consacrée à Dieu; mais aujourd'huy on les abandonne à des Tyrans & à des usuriers, qui ne depouillent pas moins le Navire qui tend au Port, que pourroit faire le plus rude naufrage *r*. Quelle merveille donc que le commerce defaille dans les Royaumes, & que l'argent & les richesses n'y entrent point, si tout y est ainsi exposé à la volerie & au pillage? Quelle merveille que les peuples soyent accables du faix des contributions, si pour un denier qui revient au Prince il en demeure dix entre les mains de ses Ministres? C'est pour ce sujet qu'aux Estats de Gua-

*q* *Populum mecum exactores sui soliverunt. Isa. 3. 12.*

*r* *Portus nostros navis veniens non parvescat ut certum nautis possit esse naufragium, si manis non incurrerint exigentium: quos frequentur plus affligunt damna, quam solent nudare naufragia. Cassiod. lib. 4. Epist. 19.*

calajara sous le Regne de Dom Juan II. le Royaume de Castille offrit un tribut de cent cinquante mille ducats, à condition qu'il tiendroit luy-mesme les Livres de mise & de recepte, pour sçavoir à quoy cette somme s'employeroit, & empescher qu'elle ne fust à la discretion de ceux qui gouvernoyent l'Estat pendant la minorité du Roy \*. C'est pour ce sujet encore que le Royaume de France proposa à Henry II. la cassation des Receveurs, promettant en revange d'assigner à sa Majesté par tout où il luy plairoit, ce qui seroit necessaire pour sa despense, à quoy le Roy s'accordoit déjà si quelques Conseillers ne l'en eussent dissuadé. Les Royaumes de Castille ont aussi offert plusieurs fois la mesme chose, s'obligeant encore de plus au dégagement de la Couronne; mais on a jugé que ce seroit un trop grand dechet à l'authorité du Roy, si le Royaume estoit son tuteur, outre qu'un pareil pouvoir n'estoit pas sans peril. Mais la plus vetirable cause est qu'on a de la peine à se dessaisir du maniemment des finances, & s'oster le moyen d'enrichir tant de personnes; le credit du Prince ne consiste pas à administrer, mais à posséder. La Republique Romaine a esté aussi jalouse du bien qu'aucune autre du monde, cependant comme elle connoissoit fort bien la difficulté & l'embarras qui se trouve dans les recouvrements, elle ordonna que les Provinces fourniroyent elles-mesmes & ramasseroient leurs tributs; mais elle ne laissa pas pour cela de tenir les Magistrats dans leur devoir, afin que les recouvrements se fissent sans avarice & sans extorsion; en quoy Tibere particulièrement a esté merveilleusement soigneux *f*. La douceur au recouvrement d'un tribut oblige le peuple à en accorder plusieurs autres.

\* Mar. Hist. d'Esp.

*f* Ne provincia novis oneribus turbarentur, utque vetera sine avaritia aut crudelitate Magistratum tolerarent. Tac. 4 Ann.





*Sur ces deux Poles.*

**L** Es Grecs, cette ingénieuse Nation, de qui nous avons tiré tant de curieuses choses, ont renfermé sous l'écorce de certaines fixions, ainsi que

que les Egyptiens dans leurs Hieroglyphiques, non seulement toute la Philosophie naturelle, mais mesme la Morale & la Politique, soit pour les chacher au simple vulgaire, soit pour les imprimer plus aisément dans les esprits par la douceur & par le divertissement des Fables. Voulant donc signifier le pouvoir de la Navigation, & les richesses qu'on acquiert par son moyen, ils ont feint que ce celebre Navire Argos, qui le premier du monde oza quitter la terre pour affronter les vents & la Mer, avoit conquis la fameuse Toison de ce Bellier, qui au lieu de laine portoit de l'or; exploit qui luy fit meriter d'estre consacré à Pallas Déesse des Armes, & transfere au firmament pour estre une de ses plus belles Constelations, en recompense de tant de perilleux voyages, & de la gloire d'avoir montré aux hommes qu'à l'aide des rames & des voiles, ils se pouvoient frayer un chemin à travers les montagnes des flots, & conduire sur eux au gré du vent, le commerce & les armes par toutes les parties du monde. Cette moralité & la collocation de ce Navire au rang des Astres du Globe celeste, m'ont fait naistre la pensée d'en représenter icy deux pour estre les Poles du Globe terrestre, & montrer que la Navigation est ce qui soustient la terre par le moyen du commerce, & ce qui affermit ses dominations par celuy des armes. Ces Poles sont mobiles, mais c'est en leur mobilité que consiste la fermeté des Empires. Et à peine y a t'il une Monarchie qui n'ait assis ses fondemens sur eux, & par eux ne se soit conservée. Si l'Espagne n'avoit les deux Mers Oceane & Mediterranée pour Poles, sa grandeur tomberoit bien-tost, en ce qu'estant composée de Provinces entierement éloignées les unes des autres, elles seroyent toutes en trop grand danger si les rames & les voiles ne les unissoyent pour faciliter le secours de leur conservation & de leur desfense, les Navires & les Galeres estant les ponts de la Mer; L'Empereur Charles V. & le Duc d'Albe conseillerent pour cet effet au Roy Philippes II. d'estre



toujours muni de forces considerables pour la Mer; & le Roy Sisebut en reconnut fort bien l'importance, ayant esté le premier qui ait fait valoir les Armes sur les Mers d'Espagne. Themistocle donna le mesme conseil à sa Republique; & les Romains s'en servirent encore depuis pour se rendre les maistres du monde. Cét element environne & maitrise la terre; la force & la vitesse y sont également jointes, & celuy qui les exerce avec valeur est arbitre de tout la Globe. Sur la terre les armes ne menacent & ne frappent qu'un seul endroit, sur la mer elles le font à tous; il n'y a ny soïn ny diligence qui puissent tousiours tenir toutes les costes sur leurs gardes; il n'est point de forces qui les puissent suffisamment munir; c'est la Mer qui a rendu toutes les nations traitables, sans elle elles seroyent encore sauvages de paroles & de mœurs, n'y ayant que le commerce de la navigation qui rende l'usage des langues si commun, ainsi que l'antiquité l'a voulu donner à entendre en feignant que le timon du navire Argo parloit, pour signifier que toutes les nations avoyent commerce ensemble par son moyen: En effet c'est la Navigation qui communique à chaque peuple les biens & les richesses de tous les autres, cette Province cy donnant réciproquement à celle là ce qui luy manque, utilité qui lie étroitement tous les hommes en mutuelle correspondance par le besoin que les uns ont des autres.

Ce pouvoir de la Mer est plus propre à certains Royâumes qu'à d'autres, selon leurs diverses dispositions & assiettes. Les Monarchies de l'Asie ont plus besoin des forces de la terre que de celles de la Mer; au contraire les deux Republiques de Venise & de Gennes, dont la premiere est située sur l'eau, & l'autre auprès, mais en un endroit qui paroist plustost un écueil de la Mer, qu'une partie de la Terre, ne peuvent se faire valoir que par la Navigation, & tant qu'elles s'en sont servies elles se sont renduës redoutables: De mesme l'Espagne, qui depuis les Pirenées n'a rien autour d'elle que la Mer, doit

fonder

fonder tout son pouvoir sur les armées navales, si elle veut aspirer à la domination universelle. La disposition y est grande & la commodité des Ports telle qu'il faut pour empêcher la Navigation aux autres peuples qui s'enrichissent par elle, & amassent des forces pour nous faire la guerre avec plus d'assurance : Pour cet effet il seroit bon de pourvoir par le moyen des armes à la seureté du commerce & de la marchandise, puis qu'ils sont les deux principales causes des plus grandes Navigations ; que ce sont eux qui de tous les Ports font autant de Magazins d'armes, & de greniers, qui enrichissent le Royaume de toutes les choses nécessaires, qui luy fournissent dequoy entretenir les armées, qui l'augmentent enfin & le peuplent. Ce sont tous ces biens sans doute que vouloit représenter Ezechiel sous l'Allegorie des Navires, dont la Ville de Tir se servoit pour communiquer avec toutes les Nations, comme ayant sa situation dans la Mer *a*, & estant l'abord de tous les vaisseaux & de tous les Mariniers *b*. Les Perles, les Lydiens & les Libiens combattoient en ses armées & pendoient à ses murailles leurs casques & leurs écus *c*. Les Cartaginois la remplissoient de toutes sortes de richesses, d'or, d'argent, de fer & de tous les autres métaux *d*. Il n'y avoit en un mot aucune sorte de biens sur la terre qui ne se trouvast en ses Foires ; aussi le Prophete l'appelloit-t'il abondante & glorieuse *e*, & disoit que son Roy ne s'estoit rendu puissant que par le negoce *f*. Et quelle autre chose est-ce que le commerce qui a rendu les Republiques de Sidon, Babylone, Ninive, Rome & Cartage si fleurissantes en armes & en richesses ? Quand Venise & Gennes ont cessé de trafiquer elles ont cessé d'estre glorieuses. La Hollande sur trois ou quatre pouces, je ne diray pas de terre, mais de sable, incapable de recevoir ny

*a* Ezech. 27. 3. *b* ibidem. *c* Ezech. ibidem.

*d* ibidem. *e* ibidem. *f* Ezech. 28. 1.



bêche ny charruë entretient de nombreuses armées par l'abondance & par les richesses de la Mer, & elle conserve des villes si frequentes & si peuplées, que les plus fertiles campagnes de toute la terre ne suffiroient pas pour les nourrir. La France n'a aucune mine d'or ny d'argent, cependant combien fait-elle admirer son industrie par le commerce de ses denrées, & combien s'enrichit-elle par milles inventions de fer, de plomb, d'estain & autres choses semblables, pendant que par nostre negligence nous laissons perdre une grande quantité de biens dont la Mer nous est prodigue? Nous faisons venir en Espagne avec beaucoup de peril & de peine, & des parties les plus éloignées du monde, les Diamans, les aromats & plusieurs autres richesses, & nous ne passions pas outre, au lieu que les autres s'enrichissent de nostre travail les communiquant à toutes les Provinces d'Europe, d'Afrique & d'Asie. Les Genoïs tirent de nous l'or & l'argent qui leur sont necessaires pour negotier, & puis il se trouve que nous leur donnons du retour pour leurs negoces: La soye, la laine, l'acier, le fer, & mille autres matieres sortent de chez nous toutes simples & y rentrant en suite travaillées en differentes formes nous les racherons beaucoup plus cher, à cause du port & de la façon; de sorte qu'on peut dire que les autres Nations ne sont industrieuses qu'à nos despens. On nous amene des marchandises qui ne servent qu'à la veuë ou qui se consomment bien-tost, & on nous importe nostre Or & nostre argent, qui sont des choses solides & d'eternelle durée, dont les Estrangers, & le plus souvent mesme nos propres ennemis s'enrichissent, pendant que nous nous en appauvrissons. C'est la plainte que faisoit autrefois l'Empereur Tibere au sujet de l'excez que faisoient les Dames Romaines en Perles & en Diamans g. V. A. R. M O N S E I G N E U R, acquerra-

g *Quis lapidum causa pecunia nostræ, ad externas, aut hostiles gentes transferuntur.* Tac. 3. an n.

une gloire immortelle, si elle favorise le commerce & la marchandise, & fait exercer la Navigation à tous ses sujets, aux Roturiers par eux-mêmes & aux Nobles par tierce personne, puis que le revenu des fruits de la terre n'est pas plus naturel que celui du trafic, en donnant une chose pour une autre ou pour de l'argent. Les Princes de Tyr ne méprisèrent pas autrefois la marchandise; & les Flottes que Salomon envoyoit en Tharse ne portoyent pas seulement les choses nécessaires, mais aussi celles qui pouvoient augmenter ses richesses & l'élever en puissance par dessus tous les autres Princes du monde *h.* Pompée mettoit son argent à intérêt; la Noblesse de Rome & celle de Carthage ne se tenoyent point des honorées par le trafic & par le négoce: Rome érigea un Collège de Marchands, & c'est de là je m'imagine que les Hollandois ont tiré l'institution de leurs Societez: avec combien plus de commodité pourroit-on faire la mesme chose en Espagne, se servant pour plus seure navigation de vaisseaux armez, ce qui non seulement la rendroit opulente, mais aussi formidable à toute la terre? C'est dans la connoissance de toutes ces commoditez que les Roys de Portugal se sont ouvert par la force des armes le commerce dans l'Orient au travers des Mers inconnues, & que fondant par ce commerce & par ces armes un nouveau & ample Empire, ils y ont introduit la Religion qui n'eust pas pû voler en des Provinces si éloignées, non plus qu'en suite aux parties Occidentales par l'industrie & par la valeur des Castillans, si elle ne se fust servi des plumes des Antennes & des estendars de l'arbre de la Croix, comme d'autant d'ailes pour s'aller faire connoi-

*h Quia Classis Regis per mare cum classe hiram semel per tres annos ibat in Tharsis, deferens inde argentum & aurum, & dentes Elephantorum & Simias & Pavos. Magnificatus est ergo Rex Salomon super omnes Reges terra divitiis & sapientia. I. vel 3. Reg. 10. 22.*

(H. 6).

Are



fire à cette nation Payenne à qui ces nouveaux hostes estoient auparavant si inconnus qu'elles n'en avoient seulement jamais oüy parler ; de sorte que recevant d'eux la veritable lumiere de l'Evangile & le pain divin qui luy estoient apportez de si loin *i.* Elles s'écrient de joye maintenant avec le Prophete Isaye : *Qui est ce qui m'a engendré, ceux-cy, puis que je suis sterile & destituée ? j'ay esté captive & bannie, & qui est-ce qui m'a nourri ceux cy ? j'estois laissée seule, ceux-cy d'où sont-ils ? l.*

## DEVISE LXIX.

Par le fer & par l'or.

**L**A Providence divine n'a pas voulu que cette Monarchie de l'Univers fust un seul moment sans or & sans fer ; celuy-là pour la conserver, celuy cy pour la deffendre ; car si elle ne les crea pas en mesme temps que le monde, le Soleil du moins qui en est le second moderateur, travaillant dès le premier instant de sa creation à purifier & à dorer les matieres Metalliques, fonda pour ainsi dire, dans les montagnes des coffres publics, & Mars dans le mesme temps comme president de la guerre les reduisant en acier & en fer, y bastit des magazins. Les Armes sont les bras des Republiques, & les finances son sang & ses esprits ; de sorte que si ces esprits & ce sang ne donnent de la force à ces bras ; & que ceux-cy reciproquement ne deffendent ceux-là, tout le corps tombe bien-tost sans force & demeure exposé à la violence. Pline dit qu'il y a dans les Indes une espece de fourmis, qui au lieu de grains de bled ramasse des grains d'or. La Nature n'a pas accordé l'usage de ce pretieux metal à ces laborieux animaux, mais elle a voulu

*i* *Facta est quasi navis institoris, de longe portans panem suum. Prov. 31. 14.*

*l* *Isaye 49. 21.*

que



que comme maîtres de toutes les Républiques ils leur montrassent l'importance qu'il y a à amasser des richesses. Et bien que ce soit l'opinion de quelques Politiques que l'amas en est dangereux, comme ne faisant qu'exciter la convoitise des ennemis & soulever leurs armes, ainsi qu'il arriva à Ezechias,

(H 7)

chias,



chias, pour avoir montré ses tresors aux Ambassadeurs d'Assyrie *a*, & que les Egyptiens pour cét effet employoient tous les deniers Royaux en bastimens : ces raisons neant-moins & ces exemples n'ont point de force, car la guerre dont Ezechias fut affligé ne luy arriva pas pour la montre de ses richesses, mais pour la vanité de certe montre, ayant plus mis son cœur en ses tresors qu'en Dieu, ce qui fit qu'Isaye luy en predict la perte *b*; Et les Egyptiens n'employoient pas les leurs en bastimens par aucune crainte de danger, mais seulement par une vaine gloire, & afin d'amuser les sujets, ainsi que nous dirons bien-tost. Si le Prince amasse des tresors par avarice & qu'il ne s'en serve pas aux occasions de deffense & d'attaque que la necessité requiert, mais laisse les garnisons & generalement toutes les armées à depourveu par la crainte de faire trop de despense, je pense bien qu'alors il attirera contre luy toutes celles de ses ennemis, leur donnant occasion de forger des clefs pour ouvrir ses coffres; mais s'il les garde pour des despenses de service & de necessité, il se fera craindre & respecter d'eux; car l'argent est le nerf de la guerre *c*. C'est avec luy qu'on achete des amis & des alliez, & les coffres en un mot, ne rendent pas les Estats moins formidables que font les magazins & les artileries; de sorte que ce n'est pas une avarice, mais une Politique que de les remplir.

Ce n'est pas assez que les tresors soyent partagez entre toutes les parties du corps de l'Estat, ainsi que vouloit Chlorus dans Eutrope *d*; car les richesses mettent le Prince en seureté, mais les peuples

*a* 2 ou 4. Reg. 20. 13.

*b* 2 ou 4. Reg. 20. 17.

*c* *Sed nihil æque fatigabat, quam pecuniarum conquisitio: eos esse belli civilis nervos dicitans. Tac. 2. Hist.*

*d* *Melius publicas opes à privatis haberi quam intra unum claustrum asservari. Eutrop.*

en peril : Ceriales disoit à ceux de Treves que leur opulence estoit la principale cause de leurs guerres e. Si la communauté est pauvre & les particuliers riches , les maux font leur effet avant qu'on puisse y apporter remede , & les Conseils ne scauroyent réussir , parce qu'on fuit tousiours les resolutions qui tendent au bien public par la voye de la dépense particuliere , ce qui fait qu'on ne consent qu'avec peine à la guerre. Aristote pour ce sujet blâmoit l'ordre de la Republique de Sparte en laquelle il n'y avoit point de tresor public f. Si l'on est plus attentif au bien particulier qu'au general g , comment se resoudra-t'on à remedier au mal general par le mal particulier ? La Republique de Genes peche encore en la mesme chose ; & Caton au rapport de Saluste , n'attribua point à d'autre cause la ruine de celle de Rome dans la Harangue qu'il fit au Senat contre les complices de la conjuration de Catilina ; comme s'estant departie , ainsi que l'explique Saint Augustin \* , de sa premiere institution , où les particuliers estoient pauvres & la communauté riche , & c'est dont se plaint Horace en l'une de ses Odes †.

Les grand Rois par une certaine confiance de leur pouvoir méprisent ordinairement l'amas des richesses ou la conservation de celles qui sont déjà ac-

e *Penes quos aurum & opes præcipuæ bellorum causa.*  
Tac. 4. Hist.

f *Male etiam circa pecunias publicas constitutum est apud illos , quia neque in publico habent quicquam , & magna bella gerere coacti pecunias ægre conferunt :*  
Arist. 2. Polib.

g *Privato usui bonum publicum post ponitur.* Tac. 6. annal.

\* August. lib. 5. de Civit. Dei c. 12.

† ——— non ita Romuli  
Præscriptum , & intonsi Catonis  
Auspiciis , veterumque norma ,  
Privatus illis census erat brevis ,  
Commune magnum.

quises.



quises, & ils se laissent emporter à la prodigalité, sans considerer qu'en n'ayant point de finances pour les occasions de necessité, ils sont contraints de charger leurs sujets d'imposts au grand risque de leur fidelité, & que plus la Monarchie est grande, plus les frais qu'il faut faire sont grands aussi : Les Princes sont des Briarées, qui s'ils reçoivent par cinquante mains dependent par cent ; Les plus riches Royaumes ne suffisent pas à un prodigue. Il est de luy comme des nuës qui versent en une heure toutes les vapeurs qu'elles avoyent receuës en plusieurs jours ; & les tresors que la Nature avoit esté quarante siècles à amasser dans les coffres secrets des montagnes n'assouvièrent pas l'imprudente prodigalité des Empereurs Romains. Cecy arrive particulièrement aux successeurs qui trouvent des tresors déjà amassez, estant assez ordinaire aux hommes de depenser inutilement ce qui ne leur a pas cousté de peine à acquerir. En moins de trois ans Caligula dissipa soixante-six millions d'or ; bien qu'en ce temps-là un écu valust plus que ne font maintenant dix. La puissance est folle, & pour cet effet elle a besoin d'estre corrigée par l'œconomie, sans laquelle il est impossible que les Empires subsistent ; celui de Rome commença à decliner si tost que les prodigalitez de ses Empereurs eurent épuisé ses tresors ; Le monde se gouverne par les richesses & par les armes ; & c'est ce que signifie la presente Devise par cette épée & par cette branche d'or, qu'un bras soustient au dessus du Globe de la Terre, pour montrer qu'elle se gouverne également par ces deux choses ; allusion tirée de la Fable d'Enée, qui sceut par leur moyen penetrer dans l'Enfer & dompter ses Monstres & ses Furies. Une épée dont le fil n'est pas d'or ne scauroit blesser, & la valeur destituée d'œconomie n'a point de force ; de sorte qu'un Prince ne se doit jamais resoudre à la guerre, sans avoir premierement examiné s'il la pourra soustenir : pour cet effet il est bon d'admettre les Tresoriers dans le Conseil, afin de représenter en quel estat sont

sont les finances, & quels moyens on peut tenir pour prendre les armes avec plus de seureté. La puissance a besoin de beaucoup de circonspection dans les entreprises, & l'œconomie fait en l'esprit le mesme effet que la veuë sur le front; de sorte que si les Re-publiques en sont destituées elles seront aveugles, & tout ainsi que l'olipheme, apres avoir perdu par l'astuce d'Ulisse le seul œil dont il estoit pourveu jettoit vainement des pierres pour se venger; elles de mesme, prodigueront inutilement leurs richesses & leurs tresors. Nous en avons veu consumer beaucoup en nos jours sans aucun profit, tantost en des diversions sur des crintes imaginaires, tantost en des troupes levées en vain, en des guerres qu'on eust pu aisément éviter par accommodement ou par dissimulation; & enfin en des contributions hors de propos, & autres depenses inutiles, par lesquelles les Princes en se pensant rendre plus forts, se sont rendus plus foibles. L'ostentation & les menaces d'un or imprudemment prodigué se dissipent d'elles-mesmes, & les secondes sont moindres que la premiere, comme s'enervant reciproquement l'une l'autre: on peut aisément reparer les forces, mais non pas les richesses, de sorte qu'il ne s'en faut servir que dans la necessité. Enée ne montra pas le rameau d'or aux premiers Monstres qui se presenterent à luy, & il se contenta de tirer son épée †,

*Le Prince épouvanté mettant le fer en main,  
L'offre à ces Monstres d'air errans sur le chemin.*

Mais quand il vit apres, que ny raisons ny prieres ne pouvoient porter l'inflexible Charon à le passer à l'autre rive du fleuve, alors il se servit de la branche d'or qui jusques-là avoit esté cachée, & l'appaisa par ce present *h*.

† Virgil. 6. Æneidos.

*h Munus absconditum extinguuntur.* Prov. 21. 14.

† Si



† Si cette pitié ne t'est considérable,  
 Reconnoy pour le moins cette branche adorable,  
 Il ouvre le rameau sous ses habits caché,  
 Et son cœur furieux paroist tout relasché,  
 Le nocher admirant le present venerable,  
 Et l'éclat précieux de la verge adorable  
 Dont depuis si long-temps il n'avoit en l'abord,  
 Fait avancer la poupe & s'approche du bord.

Que les Princes ne dédaignent donc point l'œconomie, puis que c'est d'elle que dépend leur conservation, & qu'ils sont les Peres de famille de leurs sujets. Le cœur magnanime d'Aguste s'assujettissoit bien en faveur du public à écrire de sa propre main les revenus & les depenses de l'Estat ; l'Espagne seroit parvenue dès long-temps à l'Empire universel du monde si elle avoit esté moins prodigue dans la guerre, & plus œconome dans la paix ; mais par une certaine negligence qui naist ordinairement de la grandeur, elle a laissé passer aux autres Nations les richesses qui l'ayroient pû rendre invincible. L'innocence des Indiens nous fait avoir pour rien l'or, l'argent & les perles, & puis aussi simples qu'eux nous nous laissons rendre le change par les Estrangers qui nous les payent en cuivre & en plomb. C'est le Royaume de Castille qui par sa valeur & par sa force a erigé nostre Monarchie ; cependant les autres triomphent & il souffre, pour ne sçavoir pas se servir des immenses richesses qui luy viennent de dehors ; c'est ainsi que la Providence Divine égale les Puissances ; elle a donné de la force aux grandes, mais non de l'industrie, & aux petites non de l'industrie mais de la force. Au reste, afin qu'il ne semble pas que je découvre les playes sans les panser, je marqueray icy en peu de mots leurs causes & leurs remedes ; ces derniers ne seront pas des quintessences ou des raffinemens de la speculation que la nouveauté approuve, mais que l'experience rejette, ce seront seulement de ceux que dicte la saine raison, & que l'ignorance méprise comme vulgaires,

† Virgil. 6. Æneid.

Les fruits de la terre sont les principales de toutes les richesses, il n'est point de mine plus riche dans les Royaumes que l'Agriculture: & c'est sans doute dans la connoissance de cette verité que les Egyptiens faisoient représenter un soc de charrue au bout de leur Sceptre, comme pour signifier que tout le pouvoir de celuy-cy consistoit en celuy-là; Le panchant du Vesuve enrichit plus par ses bleds que les entrailles du Potosi avec tout leur argent; ce n'est pas par hazard que la Nature a si prodigieusement semé les fruits sur toute la superficie de la terre & caché dans ses abîmes les plus précieux métaux; elle a à dessein rendu ceux-là communs, parce qu'ils devoient entretenir le Monde i, & caché ceux-cy comme n'estant propres qu'à nourrir la convoitise: Les fruits de la terre maintinrent l'Espagne si riche dans les siècles passez; que Louis XI. Roy de France estant venu à la Cour de Tolède du temps de D. Alonce\*, il demeura surpris de sa splendeur, & dit qu'il n'avoit rien veu de pareil, ny dans l'Europe ny dans l'Asie, bien qu'il eust parcouru toutes leurs Provinces, dans l'entreprise de son voyage de la Terre-sainte. Un seul Roy de Castille † conservoit alors toute cette splendeur, & un Roy encore travaillé de guerres intestines & de qui les Estats estoient pour la pluspart occupez par les Mores. Il y a mesmes des Escrivains qui rapportent qu'en ce seul Royaume il s'assembla de plusieurs coins du monde pour la guerre Sainte cent mille Fantassins, dix mille Chevaux, & soixante mille chariots de bagage, & que Dom Alonce III. payoit tous les jours tant les Soldats que les Officiers & les Princes, chacun selon sa Charge & sa dignité. Toutes ces despenses si hautes que l'expérience d'aujourd'huy en rend la verité suspecte, estoient alors fournies par la

i *Maxima pars hominum à terra vivit & fructibus arboris.* Arist. l. 1. Pol. c. 5.

\* Mar. Hist. d'Esp.

† Mar. Hist. d'Esp.



seule Castille sans l'aide d'aucunes richesses estrangeres, jusqu'à ce qu'un Basque s'estant un jour ecarté sur la Mer, la fortune luy laissa voir ce nouveau monde, ou ignoré ou oublié des Anciens, & réservé à la gloire de Colomb, qui apres la mort de cét Espagnol jouissant des desseins qu'il avoit faits, entreprit de verifier la découverte de ces Provinces que la nature n'a pas sans dessein separées des autres par de si vastes moutagnes de flots. Il communiqua d'abord sa pensée à quelques Princes, afin d'en tirer de l'assistance, mais aucun n'adjousta foy à une si grande nouveauté; si cette incredulité fust partie de leur prevoyance, elle leur auroit fait meriter la laiange qu'acquirent autrefois ceux de Cartage, lors que certains Matelots ayant représenté un jour dans leur Senat qu'ils avoyent découvert une Isle merveilleusement riche & delicieuse, ils les firent mourir, jugeant qu'une pareille découverte seroit prejudiciable à leur Republique; mais ils agirent par une autre cause. Colomb eut donc recours enfin aux Rois Catholiques Dom Fernand & Isabelle, dont les genereux courages capables de plusieurs mondes, ne se pouvoient contenter d'un seul; de sorte qu'en ayant receu l'assistance necessaire, il se mit sur mer, & apres plusieurs longues n'avigations aussi dangereuses par la desffiance de ses compagnons que par les écueils inconnus de la Mer, il retourna en Espagne avec des vaisseaux chargez d'or & d'argent. Nos peuples admirerent sur les bords du Gaudalquivir ces precieux accouchemens de la terre mis au jour par la sœur des Indiens, & enmenez de chez eux par nostre hardisse & par nostre industrie: mais une si grande abondance renversa bien-tost toutes choses: l'Agriculture abandonna la charuë, & se reveffant d'or & de soye elle commença à estre plus curieuse de ses mains noircies des ardeurs du Soleil; La marchandisse quittant son contoir prit la selle & courut par les ruës & par les marchez: Les Arts mépriserent les instrumens mecaniques; Les Monnoyes d'or & d'argent ne voulurent plus s'allier

avec

avec les autres métaux, & demeurant toutes pures e les se firent ardemment rechercher de toutes les Nations : Que diray-je ? le mépris qu'on commença à faire de l'or par l'abondance qu'il y en avoit, encherit jusques aux plus viles choses, & il nous arriva de mesme qu'à l'empereur Neron, lors qu'un Affricain le trompa en luy disant qu'il avoit trouvé en son heritage un grand tresor qu'il croyoit avoir esté caché autrefois par la Reyne Didon, soit de peur que l'abondance des richesses n'abbatardist la valeur de ses sujets, ou que la convoitise ne portast la guerre dans ses Provinces ; ce qui ayant esté crû de l'Empereur qui se tenoit déjà tout assuré de ce tresor, on commença à prodiguer les anciennes richesses sur la vaine esperance des nouvelles, dont l'attente est toujours la cause des necessitez publiques k : De mesme nous, flattez d'une fortune imaginaire & ne pensans pas avoir davantage besoin de coffres fixes, nous crûmes que c'estoit asles de ces mobiles & incertains des vaisseaux ; sans considerer que par là tout nostre pouvoir dependoit del'arbitre des eaux & du vent, ainsi que Tibere disoit de la vie des Romains, dont tout le soustien & les vivres venoyent des pays d'outre-Mer l qui est l'inconvenient que consideroit Alete pour persuader à Godefroy de se desister de la guerre Sainte.

*C'est donc des vents que dependra ta vie ?*

Et comme les hommes esperent toujours au delà de leurs revens m, le faste & la pompe s'accru-

k *Glisebat interim luxuria spe inani, consumebanturq; veteres opes, quasi oblati quas multos per annos prodigeret, quin & inde jam largiebatur & divitiarum expectatio, inter causas publicæ paupertatis erat. Tac. ibid.*

l *At Hercule nemo refert quod Italia externæ opis indiget; quod vita Pop. Rom. per incerta Maris & tempestatum quotidie vivitur. Tac. 3. an.*

m *Sæpe enim de facultatibus suis amplius quam in his est, sperant homines. Instit. Justin. quibus ex caus. Man. §. in fraudem.*

rent



rent, les gages, les soldes & generalement toutes les autres depenses de la Couronne augmentèrent sur le pied de ces richesses à venir, qui estant apres mal administrées & conservées ne purent suffire à tant de frais, & donnerent lieu aux endebtemens, & les endebtemens aux usures. La necessité donc qui croissoit de jour en jour força à de nouvelles depenses; mais rien ne prejudicia tant au bien public que le changement qu'on avoit apporté à la Monnoye, en ne considerant pas qu'elle veut estre conservée aussi pure que la Religion, & que les Rois Dom Alonce le Sage, Dom Alonce XI. & Dom Enrique II. avoyent mis eux & leurs Estats en peril par une semblable faute. Ces experiences devoient nous avoir rendus sages; mais quand il y a de la fatalite dans les maux ils font incapables de servir d'exemple. Le Roy Philippes III. demeurant donc sourd à ces advertissemens, doubla le prix de la Monnoye de cuivre, proportionnée jusqu'à lors à l'achapt des petites marchandises & à la valeur des plus grosses pieces. Les Estrangers reconnoissant le prix que le coin du Roy donnoit à cette vile estoffe en firent aussi-tost grand trafic menant du cuivre tout préparé aux costes d'Espagne, & en remportant pour payement, de l'or, de l'argent & autres bonnes marchandises, par où ils luy firent plus de tort que s'ils luy eussent attraisné tous les serpens & toutes les viperes de l'Affrique; & les Espagnols qui auparavant se mocquoient des Rhodiens pour avoir voulu introduire chez-eux l'usage de leurs Monnoyens de cuivre se rendirent la risée non seulement des Rhodiens, mais de toutes les Nations. Le commerce fut rompu par cet embarrassant & vil metal, toutes choses encherirent, & insensiblement les marchandises manquerent, ainsi que du temps de Dom Alonce le Sage; on n'acheta ny on ne vendit plus, ce qui diminua les revenus de la Couronne & obligea à inventer de nouveaux impôts, par où toute la substance de la Castille fut derechef consommée; les mesmes maux d'autrefois se renouvellant par une produ-

production reciproque des uns & des autres , qui font comme un cercle , & qui à la fin causeront nostre ruine si on n'y applique le remede en remettant la Monnoye à sa premiere & veritable valeur. Qui est-ce donc qui ne se seroit pas imaginé qu'avec l'or de ce monde là on ne deust conquerir ce-luy-cy ? & cependant nous voyons qu'on avoit fait auparavant de plus heureuses entreprises par la seule valeur , que depuis par les richesses , ainsi que Tacite le remarqua du temps de Vitellius *n*. Les autres Royaumes estrangers éprouverent aussi d'abord ces melmes inconveniens de la découverte des Indes pour la confiance de tant de richesses ; toutes choses encherirent chez eux comme elles avoyent fait chez nous , leurs depenses allerent au delà de leurs revenus , & avec d'autant plus de prejudice pour eux qu'ils sont beaucoup plus éloignez de ce pays & que le remede de l'or & de l'argent qui en doivent venir & qu'ils ne peuvent recevoir que de nous est plus incertain.

Voilà les maux qui nous sont venus de la découverte des Indes , & nous n'en pouvons connoistre la cause sans en connoistre en mesme temps les remedes. Le premier est de ne point mépriser l'Agriculture sur la confiance de ces richesses des metaux , puis que celles des fruits sont plus naturelles , plus certaines & plus communes à tout le monde ; pour cet effet il est necessaire d'accorder des privileges aux Laboureurs & de les delivrer du poids de la guerre & de tous autres.

Le second est , que puis que toutes les choses du monde se restablissent par des moyens opposez à ceux qui les avoyent destruites , & que les depenses sont plus grandes que l'attente de ces metaux ; le Prince ainsi qu'un prudent pere de famille , doit faire en sorte , suivant le conseil que donnerent autre-

*n Vires luxu corrumpebantur contra veterem disciplinam & instituta Majorum apud quos virtute quam pecuniâ res Romana melius stetit. Tac. 2. Hist.*

fois



fois les Senateurs à Neron <sup>o</sup> que les rentes publiques foyent plutost au dessus qu'au dessous des despenses ; ce qui se fera en moderant les superflus , à l'imitation de l'Empereur Antonin le Pieux , qui retrancha les soldes & les gages inutiles de l'Empire : ce que fit encore depuis Alexandre Severe , disant que celuy-là estoit un Tiran qui les entretenoit des entrailles de son Estat. Que ce soit un petit nombre de particuliers & non pas le Royaume tout entier qui regrette ces corrections. Si l'abus & l'imprudencce ont enrichy les Offices & les Charges tant de la paix que de la guerre , si la vanité les a introduites sous pretexte de grandeur , pourquoy la prudence ne les corrigera t'elle pas ? Et comme plus les Monarchies sont grandes plus leurs desordres sont grands aussi , de mesme pourquoy les effets de ce remede ne seront ils pas semblables ? „ Il n'est point de plus „ grand tribut ny de meilleure rente que l'abstien des „ depenses : l'or qui est une fois écoulé ne sçauroit „ plus revenir ; les rivières croissent par l'opposition „ des digues , & arrester l'argent s'est fixer le Mercu- „ re , Aussi je ne doute point que si un Prince apres „ estre bien informé par ses Ministres des depenses qui se pourroyent éviter tant par mer que par terre , se resolvoit à les moderer , ses revenus ne se trouvaissent si faciles & si libres qu'ils suffiroyent à payer ses debtes , à rabaisser les tributs , & à amasser des trefors , ainsi que fit le Roy Dom Enrique III. \* , qui trouvant le Domaine engagé delibera dans l'Assemblée generale des Estats , du remede qui s'y devoit apporter , lequel ne fut autre que celuy que nous proposons. Il faudroit aussi retrancher ce grand nombre de Tresoriers , de Maistres des Comtes & de Receveurs , qui comme nous disons autre part , ne sont que des sables de Libie , où se consomment & se seichent tous les ruisseaux des finances qui passent par dessus.

*o Ut ratio questuum, & necessitas erogationum inter se congruerent. Tac. 13. ann.*

\* Mar. Hist. d'Esp.

Le Grand Turc, quelques gros que soyent ses revenus, ne se sert neantmoins que de deux Intendans, l'un en Asie, l'autre en Europe: le Roy de France Henry le Grand, Prince aussi œconome que vaillant, ayant reconnu cét abus, reduisit les siens à un nombre raisonnable.

Le troisiéme remede est que puis quel'importunité des pretendans force les Rois à des choses qui ne se deuroyent point accorder †, on revoque tous les privileges, les exemptions & les recompenses prejudiciables aux biens de la Couronne, cela s'entend dans la concurrence des mesmes causes qui murent les Rois Catholiques à revôquer celles de Dom Enrique IV. dans une loy du recueil: *car*, (disent-ils dans une autre) *il ne faut pas que la liberalité se convertisse en destruction, & l'immunité des sujets ne doit point prejudicier aux revenus du Prince* \*. Que si le Prince par nécessité ou par negligence n'a pas suivy cette reflection, il y faut remedier en suite. Ainsi qu'il arriva apres le renoncement de Dom Ramire d'Arragon à la Couronne, auquel temps toutes les donations qui avoyent affoibly le Royaume furent cassées. Le Roy Dom Enrique le liberal & la Reyne Isabelle firent la mesme chose; & Dom Juan II. revoqua les privileges & les exemptions que luy & ses predecesseurs avoyent auparavant accordées. Il arrive aux Princes comme aux Idoles de Babylone, de dessus la teste desquels Jeremie dit que les Sacrificateurs prenoyent l'or & l'argent & l'employoient pour eux-mesmes p. Dom Enrique III. ayant reconnu un pareil abus se vit obligé à prendre

† *Sed quoniam plerumque in nonnullis causis invercunda potentium inhiatione constringimur, ut etiam non concedenda tribuamus.* L. fi. C. de man. non Exec. l. 21.

\* L. 3. tt. 10. l. 5. Recop.

p. *Coronas certè aureas habent super capita sua Dii illorum: unde subtrahunt Sacerdotes ab eis aurum & argentum, & erogant illud in semetipsos.* Baruch. 6. 9.



les plus puissans de son Royaume, & à leur offer tout ce qu'ils avoyent usurpé à la Couronne, ce qui luy amassa de grands tresors.

Le dernier remede & qui devoit estre le premier, est que les Princes evitent tant en leur propre personne qu'en leur famille les depenses superflües, afin que leurs sujets en fassent autant à leur imitation; car pour qu'une reforme ait son effet il faut qu'elle commence par le Prince *q.* Saint Louis Roy de France avertit autrefois son fils Philippes de ne faire aucune depense qui ne fust conforme à la raison *r.* Le mal vient de ce que les Souverains croient qu'il est de la grandeur de ne tenir point de livres de compte, & que la profusion est la liberalité d'un Prince, sans considerer que les finances venant à leur manquer on les méprise, & que la veritable grandeur ne consiste pas en des depenses inutiles de jeux, de festes & d'ostentation, mais dans les garnisons des forteresses & dans l'entretien des Armées. L'Empereur Charles V. modera aux Estats de Valladolid les charges & les pensions de son Palais. La generosité des Princes est qu'ils soyent magnifiques envers tout le monde, & modeste à l'endroit d'eux-mesmes; C'est pour ce sujet que le Roy Sisenand disoit que les Rois doivent estre plustost chiches que prodigues \*.

Au reste, je reconnois bien tout le premier la difficulté de ces remedes; mais comme a dit Petrarque sur un semblable sujet *s.* Je satisfait à mon devoir, puis qu'encore que tout ce qui est bon ne se puisse

*q* *A domesticis volumus inchoare disciplinam, ut reliquos pudeat errare quando nostris cognoscimur excedendilicenciam non prabere.* Cassiod. l. 10. ep. 5.

*r* *Da operam ut impensa tua moderata sint & rationi consentanea.* Bellarm. in vit. S. Lud.

\* L. 2. de Prol. dol. fuer. Lud.

*s*  *multa scribo non tam ut saculo meo profim cujus jam miseria disperata est, quam ut me ipsum conceptis exonerem & animum scriptis soler.* Petrarq.

pas executer , il se doit pourtant toujours représenter pour le parfait accomplissement du dessein de ce Livre.

Je ne me hazarde point d'entrer dans le remede des Monnoyes , car ce sont comme les prunelles des yeux de la Republique , auxquelles on ne peut toucher sans les blesser ; de sorte qu'il vaut mieux les laisser que d'alterer leur ancien usage : Il n'est point de si bon jugement qui puisse prevenir les inconveniens qui naissent de leur innovation tant que l'experience les ait découverts ; car comme elles sont la regle pour ainsi dire & la mesure des contractz , tout le monde pârit de leur changement ; le commerce se trouble , & la Republique se met en desordre ; C'est pour ce sujet que le Royaume d'Arragon establit avec tant de prudence apres le renoncement de Dom Pedre II. à la Couronne , que tous les autres Rois feroient serment avant que d'y arriver de n'alterer ny le cours ny le corps des Monnoyes ; \* c'est là un des devoirs du Prince , ainsi que l'écrivit le Pape Innocent III. au mesme Dom Pedre , lors que tout son Royaume se fut soulevé contre luy ; la raison est que le Prince est sujet au Droit des gens , & qu'il doit comme pleigne de la foy publique avoir soin qu'il n'arrive point d'alteration dans la nature des Monnoyes , laquelle consiste en matiere , en forme & en quantité ; car un Royaume ne peut estre en bon ordre quand la monnoye n'y est pas pure. Mais afin de ne pas passer sous silence une matiere si importante à la Republique , je diray seulement deux choses ; La premiere , que la Monnoye sera toujours juste & exempte d'inconveniens , lors qu'on n'ajoustera rien à sa valeur naturelle que le prix de la façon , & que l'alloy répondra à celui des autres Princes , puis que par ce moyen on empêchera son transport hors du Royaume. La seconde , est qu'il faut fabriquer des pieces de mesme poids & valeur que celles des autres Princes , permettant que ces dernieres ayent aussi cours puis qu'ils ne

\* Mar. Hist. d'Esp.



deroge aucunement à l'empire absolu du Souverain, que l'on se serve en ses Estats d'un coin estranger, ce coin ne faisant que marquer seulement le poids & la valeur du métal; & ces advertissemens sont particulièrement pour les Monarchies qui ont commerce avec diverses Nations.

## DEVISE LXX.

*En le separant on l'éclatte.*

**L'**EMPIRE n'admet point de compagnon, & la Majesté ne se peut diviser; car il est impossible que chacun des participans commande & obeisse tout à la fois, puis que la puissance & les accidens ne peuvent pas estre si exactement partagez entre deux, ou l'ambition demeurer dans un tel equilibrium, que l'un ou l'autre ne veuille avoir le dessus, ou que l'envie ne trouble leur concorde.

*La puissance des Grands ne veut point de Rivaux,*

*La Foy ne regne point où regne plus d'un Maître,*

*Et chacun se croit seul assez digne de l'estre. Lucain.*

Il est impossible que les ordres de deux personnes qui gouvernent ne se contrarient Moysé & Aaron estoient freres, cependant Dieu ayant donné celuy-cy pour compagnon à celuy-la, il falut qu'il presidast à leurs levres, & dictast à chacun ce qu'il luy falloit faire, de peur qu'il n'arrivast de la dissention entre eux *a*. La République n'a qu'un corps, par conséquent elle ne doit avoir qu'une ame *b*; Un Roy mesme dépoüillé ne peut estre souffert d'un autre au milieu de sa splendeur; & c'est l'excuse qu'alléguâ le Roy de Portugal pour ne pas accorder refuge à Dom Pedre qui avoit esté chassé par son frere Dom Enrique. Il falût la force du Mariage, qui unit les

*a Et egolero in ore tuo, & in ore illius & ostendam vobis quid agere debeatis. Exod. 4. 15.*

*b Unum esse Reip. corpus, atque unius animo regendum. Tac. 1. AR.*



corps & les cœurs , & la prudence des Rois Dom  
 Fernand & Isabelle , pour empescher les inconve-  
 niens de leur commun Regne en Castille. La puis-  
 sance & la concorde se trouvent difficilement sur un  
 Trône c. Et bien qu'on louë l'union de Diocle-  
 c *Quamquam arduum sit eodem loci potentiam & con-*  
*cordiam esse. Tac. 4. Ann.*

( 1 3 )

rien



tien & de Maximien qui gouvernoyent l'Empire ensemble, cette union neantmoins eut ses inconveniens & ses troubles. Les Consuls de Rome pour ce sujet commandoyent anciennement tour à tour.

Si la necessité pourtant veut qu'on ait recours à plus d'une teste, il vaut mieux qu'il y en ait trois, afin que l'autorité de l'une arreste l'ambition des deux autres. Il ne peut y avoir de faction par tout où il ne peut y avoir d'égalité, & c'est ainsi que les Triumvirats de Cesar, de Crassus & de Pompée, d'Antoine, de Lepidus & d'Auguste durerent quelque temps: Trois tuteurs, pour ainsi dire, soulagerent la minorité de Dom Enrique III. \*, & l'Etat en fut mieux gouverné. C'est dans cette consideration que Dom Alonce le Sage ordonna que pendant le bas âge des Rois il y eust, ou un, ou trois, ou cinq, ou sept Ministres qui gouvernassent, & ce ne fut que parce qu'on n'en usa pas de la sorte en celuy de Dom Alonce XI. que la Castille fut tellement travaillée de troubles par le gouvernement des deux Infants Dom Juan & Dom Pedre, qu'il fallut enfin que le Conseil Royal s'emparast du Gouvernement; † mais avec tout cela un Empire divisé sera toujours violent; ainsi qu'il arriva à la Monarchie d'Alexandre, qui bien qu'elle renfermast presque tout le monde, dura neantmoins si peu pour avoir esté partagée apres sa mort entre plusieurs Princes. Celle que les Affricains avoyent erigée en Espagne se seroit conservée plus long-temps, s'il n'y fust pas arrivé la mesme chose. C'est ce que veut dire la presente Devise par cet arbre couronné, symbole du Royaume; pour signifier que si deux mains differentes, quoy qu'animées d'un mesme sang, le tiroyent chacune de leur costé elles le feroient éclater, & briseroyent sa Couronne. Car l'ambition humaine ne sçait ce que c'est que de reconnoistre les liens de la nature. Quand les Estats sont partagez entre les enfans, la Couronne ne peut con-

\* Mar. Hist. d'Esp.

† Mar. Hist. d'Esp.

conserver son union , chacun tire de son costé & s'efforce d'estre seul comme estoit son pere. Nous en avons eu un exemple en Dom Sanche laisné , † La Providence Divine avoit mis presque toutes les Couronnes d'Espagne sur son front afin que tant de forces unies ensemble ruinaissent avec plus de facilité la domination des Affricains , & secoüassent un si rude joug. Cependant ce Prince meilleur pere que prudent Politique , partagea entre tous ses enfans ce qui ne devoit tomber qu'en un seul , dans la pensée que l'interest de leur conservation les feroit unir ensemble par la perte de l'ennemy commun ; mais chacun d'eux voulut faire le Roy , de sorte que la Majesté divisée entre tant de testes demeura sans splendeur & sans force ; & comme les offences & les envies domestiques s'enracinent bien plus dans le cœur que celles de dehors , il s'esleva aussi tost parmy eux de sanglantes guerres civiles , au grand prejudice de l'Estat , chacuns s'efforçant de détrôner son compaignon ; L'epreuve d'une pareille faute devoit servir d'exemple à tous ses successeurs ; cependant les Rois Dom Fernand le Grand , Dom Alonce l'Empereur , & Dom Jaime I. d'Arragon y sont tombez , faisant de semblables partages entre leurs enfans , soit que ce soit un effet de l'amour propre , ou une habitude de la condition humaine , qui amoureuse des nouveautez releve souvent les opinions rejettées , & tient toujours pour bien fait ce qui vient des ancestres , si plustost il ne faut dire que nous cherchons exprés leur exemples pour servir d'excuse à nos resolutions. Dom Jaime II. fut bien plus prudent , lors qu'il ordonna que les Royaumes d'Arragon , de Valence & de Catalogne fussent tousiours joints ensemble.

Ces fautes ne s'excusent ny par la Loy des douze Tables qui partage également les successions entre les freres , ny par la raison naturelle , qui semble rendre communs aux enfans les biens de celuy qui leur a donné un commun estre ; car le Prince

† Mar. Hist. d'Esp.



est une personne publique qui doit agir comme Roy & non pas comme pere ; il faut qu'il regarde plus au bien de ses sujets qu'à celuy de ses enfans , & qu'il considere qu'il n'y a rien de plus daugereux pour le Royaume que d'estre divisé. De mesme le Royaume est un bien public , & qui par consequent doit estre considéré comme estrange ; de sorte que le Roy n'en peut pas disposer comme un particulier fait de son patrimoine , veu principalement que les sujets en se soumettant à un chef , ont acquis un certain droit pour leur conservation, seureté, splendeur , & augmentation , lequel est incompatible avec la des-union du corps de l'Estat ; & comme ce droit est universel il l'emporte sur le particulier , & surmonte mesme l'amour paternel & la consideration de l'interest des enfans. Outre que par la division qu'on feroit d'un Royaume entre des freres , on ne procureroit rien moins que leur bien , puis qu'on ne feroit que leur donner des forces pour se faire la guere au sujet du partage , qui ne peut pas estre si égal que chacun en soit content. Les freres vivent en plus grande paix lors que leur entretien depend d'un seul ; car en ce cas il est aisé de les contenter par quelque raisonnable appanage qui puisse soutenir la splendeur de leur sang , ainsi que fit Josaphat *d* ; sans qu'on ait besoin de se servir de la barbare coustume des Turcs , ny de cette Politique impie , qui ne scauroit croire aucune domination assurée si le sable de son édifice n'est trempé dans le sang de tous ceux qui y peuvent pretendre , & n'est comme la chaux qui cimente ses pierres.

Toutes ces raisons font que la pluspart des Nations ont tousiours preferé la succession à l'election , reconnoissant combien un interregne est su-

*d* Deditque eis pater suos multa munera argenti, & auri, & pensitationes, cum civitatibus munitissimis in Juda: Regnum autem tradidit Joram eo quod esset primogenitus. I Paral. 21. 3.

jet aux divisions , & qu'il y a moins de peril à recevoir un Prince qu'à le choisir e.

Puis donc qu'un seul doit succeder à la Couronne , il est plus conforme à la nature de suivre son ordre , preferant aux autres freres celuy qu'elle favorise le premier de la lumiere & de l'estre , & nous ayons quantité d'exemples dans les saintes Lettres qui prouvent l'inconvenient qu'il y a de faire passer ce droit en une autre personne.

Le mesme droit a lieu aussi dans les femmes , & à faute d'hommes la Couronne leur doit escheoir , de crainte que la diversité des pretentions qui se trouve entre les Collateraux n'oblige à la diviser ; & bien que la Loy Salique , sous pretexte de l'imbécillité des femmes , si plustost il ne faut dire que c'est un effet de l'ambition des hommes , ait nonobstant tant d'illustres exemples qui justifient le conseil & la valeur de ce sexe , regarde à quantité d'inconveniens pour l'exclurre de la Royauté ; il n'y en a pourtant point de si prejudiciable que celuy que nous avons marqué : & au contraire il se trouve de grands avantages à l'y admettre , puis que comme nous avons déjà dit , on evite les concurrences , & les guerres civiles qu'elles causent , & qu'en mariant l'heritiere à de grands Princes , comme il ne se peut faire autrement , on adjoute de considerables Estats à la Couronne , ainsi qu'il est arrivé à celle de Castille & à la Maison d'Autriche ; que si les inconveniens susdits ont lieu quelque part ; c'est seulement dans les petites Principautez , de peur qu'en mariant les femmes avec des Rois , la famille ne se perde & que l'Estat ne se confonde.

e *Minori discrimine sumi Principem quam quari.*  
Tac. I. Hist.





*Le travail surmonte tout.*

**Q**U'EST-CE que le travail ne surmonte point; il dompte le fer, amolit l'airain, réduit l'or en feuilles, & coupe le diamant; une corde d'étou-

d'étoupes fend le caillou d'un rebord de puits, & l'eau qui tombe goutte à goutte de dessus les toits des maisons, creuse les pavez des ruës. C'est la consideration par laquelle Saint Isidore s'estant appliqué à l'estude vainquit la pesanteur de son esprit. Quel rempart l'amour de la deffence a-t'il jamais inventé que l'opiniastreté n'ait abbatu? l'impetuosité obstinée d'une poutre renversoit autrefois les plus épaisses murailles, & aujourd'huy les forteresses munies de canons, de boulevards & de fossez, se rendent à la fatigue d'une péle & d'un pic; aucune difficulté n'embarresse un esprit constant. Le Temple de la Gloire n'est pas situé dans le fons d'une agreable vallée, ou au milieu d'une delicieuse plaine, mais sur la plus haute cime d'une montagne, où l'on ne peut monter que par de rudes sentes & au milieu des rochers & des épines; une terre douce ne produit point de Palmes; les Temples de Minerve, d'Hercule & de Mars, deitez glorieuses pour leur vertu, n'estoyent pas d'un ordre Corinthien, qui consiste en fueillages & en fleurons galans comme ceux de Venus & de Flore; mais d'un ouvrage Dorique, grossier & rude & sans aucun agrément à la veüe. Toutes leurs Corniches, leurs Festons & leurs Frises montroyent que c'estoit le travail & la sueur & non pas l'oïveté & les delices qui les avoyent erigez. Ce n'est pas en se tenant à couvert dans le Port que le Navire Argos amerité d'estre mis au rang des Astres, mais en affrontant les vents & les flots, & en surmontant les difficultez & les perils; jamais un Prince qui a cherché les commoditez & l'aise, n'a augmenté le nombre de ses Couronnes? Le travail est necessaire à tous les hommes, mais bien plus encore à un Prince, parce que chacun de ceux-là est né pour soy-mesme, mais celuy-cy pour tout le monde. La Royauté n'est pas une charge de repos; certains flatteurs blâmoient autrefois en presence du Roy d'Arragon & de Naples, le travail en la personne des Rois. *Et quoy?* leur répondit-il, *pensez vous donc que la nature*



ait donné des mains aux Rois pour ne rien faire ? Ce sage Prince avoit sans doute bien examiné leur admirable structure, l'ordre de leur liaison leur facilité à s'ouvrir, leur force à se fermer & leur union à effectuer tout ce que l'idée de l'entendement leur propose, comme étant les instrumens de tous les Arts ; de sorte qu'il en inferoit qu'un artifice si merveilleux n'estoit pas un effet du hazard destiné à l'oïssivité, mais au travail & à l'industrie ; Le Sceptre tombera aisément des mains d'un Prince qui les tiendra toujours ouvertes, & tous ses sujets s'esleveront contre luy ; ainsi qu'il arriva au Roy Dom Juan II. qui s'adonnoit si fort aux divertissemens de la Poësie & de la Musique, qu'il ne pouvoit aucunement souffrir le poids des affaires & les vuidoit d'abord sans examen, ou les abandonnoit à l'arbitre de ses Ministres, afin d'en estre plustost déchargé, estimant davantage ce letargique repos que le glorieux travail de la Royauté, sans se corriger par l'exemple de ses heroïques ancestres ; Aussi voyons-nous que la vertu & le courage ardent des predecesseurs se couvre de cendres en la personne des descendans par le luxe & par le plaisir de l'Empire, & que la race des grands Princes s'y perd, comme, sans comparaison, celle des courageux chevaux s'esteint lors qu'on les transporte d'une terre seiche & aride en une marefcageuse & abondante en toute sorte de pasturages \*. C'est ce qui obligea Frederic Roy de Naples d'écrire sur ses derniers jours au Duc de Calabre son fils, qu'ils s'occupast aux exercices militaires sans se laisser engourdir par les plaisirs & vaincre par la peine. L'occupation est l'ancree de l'esprit ; sans elle il est incessamment agité des flots de toutes les passions, & il donne contre les écueils des vices ; Dieu a donné le travail à l'homme pour chastiment <sup>a</sup>, mais il a voulu en mesme temps qu'il fust aussi le moyen de son repos &

\* Mar. Hist d'Esp.

<sup>a</sup> *In sudore vultus tui resceris. Gen. 3. 19.*

de sa prospérité; ce n'est ny l'oïfiveté ny la paresse, mais bien le travail & la diligence qui ont erigé ces beaux & forts edifices des Monarchies des Assiriens, des Medes, des Grecs & des Romains; c'est luy qui a si longtemps maintenu leur grandeur, & c'est luy enfin qui conserve tous les jours dans les Estats la felicité Politique, qui ne consistant qu'au remede que chacun trouve à ses necessitez par le travail de plusieurs autres, cesseroit bien-toït par la discontinuation de ce travail. La Sageffe Divine propose aux peuples pour enseignement l'exemple des fourmis, qui amassent soigneusement pendant l'Esté dequoy se nourrir tout l'Hyver *b.* Que les Princes apprennent d'un si petit & si sage animal à preparer pendant l'Hyver les forces necessaires pour aller au Printemps contre l'ennemy. La Republique des Abeilles n'est pas moins laborieuse que celle des fourmis, les citoyens s'occupent incessamment dedans & dehors leurs cellules à leur doux & paisible travail. La diligence de chacun d'eux est l'abondance de tous les autres, & si leur travail suffit pour enrichir tout le monde de cite & de miel, que ne feroit point celuy des hommes en un Royaume s'ils fuyoyent tous l'oïfiveté? C'est pour ce sujet que la Chine, bien qu'elle soit si peuplée, qu'on y compte soixante & dix millions d'habitans, vit neantmoins dans une parfaite abondance de toutes choses, parce qu'il n'y a personne qui n'y exerce quelque art, & ce n'est que parce qu'on ne fait pas la mesme chose en Espagne, qu'on y souffre tant de necessitez, encore que le terroir en soit si fertile, que dans les campagne de Murcei & de Cartagene le bled rend cent pour un, & qu'on y a pû sustenir la guerre pendant plusieurs siècles; mais le mal vient de ce qu'on n'y exerce ny l'Agriculture, ny les

*b* *Vade ad formicam à piger & considera vias ejus & disce sapientiam: quæ cum non habeat ducem nec præceptorem, nec principem parat in æstate cibum sibi.*  
Prov. 6. 6.



arts mecaniques , ny le trafic , par le trop grand orgueil de la Nation dont le plus menu peuple mesme ne se peut contenter de l'estat qu'il a receu de la nature , mais aspire aux plus hauts degrez de noblesse , & méprise ces sortes d'occupations qui en dégènerent ; desordre qui semble encore venir de ce que les bornes de la Noblesse & du peuple ne sont pas si bien distinguées chez nous que chez les Allemans.

Autant qu'un penible & utile travail est avantageux aux Republicques , autant un delicieux & superflu leur est prejudiciable , parce que les esprits ne s'effeminent pas moins par la delicateffe que par l'oisiveté , ainsi il est necessaire que le Prince ait soin que les occupations de son peuple soyent en des arts qui tendent à la deffence & à l'accroissement de ses Estats & non pas au luxe & à la lascivité de ses sujets. Combien y a-t'il de mains qui s'usent sur une rouë à faire briller le doigt par le moyen d'un diamant ; & combien peu au contraire , qui s'appliquent sur l'enclume à faire reluire le corps avec l'acier & le fer ? combien qui s'occupent à frabriquer des commoditez pour les delices & la recreation des yeux ; combien peu à creuser des fossez & à bastir des murailles pour la deffence des villes ? Combien enfin à dresser des parterres & à former avec du Mirthe & du buys des navires des Piramides & des animaux ; combien peu à cultiver les chans ? Ce qui fait que nous voyons les Royaumes abonder si fort des choses dont ils n'ont que faire , & manquer de toutes celles dont ils ont plus besoin.

Le travail estant donc si necessaire à la conservation de la Republicque , il est du devoir du Prince de prendre garde qu'il ne soit point détourné par un trop grand nombre de Festes , puis que par la depravation du siecle , c'est à la pieté qu'on les employe le moins , & qu'on les donne toutes au divertissement & à la débauche ? Si tous les Laboureurs les passoyent comme Saint Isidore de Madrid , nous pourrions esperer que ce ne seroit pas un temps perdu & que  
les

les Anges viendroyent cependant tenir la charruë ; mais l'experience montre le contraire : Il n'y a point d'impost si considerable qu'une Feste où l'exercice des Arts ; & comme a dit Saint Chrysostome , les Martyrs ne se plaisent pas à estre honorez des deniers que pleurent les pauvres c. Ainsi il semble qu'il soit à propos de les disposer , de sorte qu'on ne manque ny au travail , ny à la devotion d, & examiner pour cét effet lequel est le meilleur ou de les reduire à un plus petit nombre , ou de les remettre au plus proche Dimanche.

Bien que la pluspart des actions ayent pour but le repos , il n'en est pas de mesme de celles du Gouvernement , parce qu'il ne suffit pas pour le bien des Republicques d'avoir travaillé , il faut continuer à le faire ; Une heure de relasche dans les forteresses perd toute la vigilance de plusieurs mois. L'Empire Romain qui s'estoit soustenu par la fatigue de six siecles , fut renversé par l'oïfiveté de deux ou trois ans ; & il en cousta huit pour la restauration de l'Espagne qui s'estoit perduë en moins d'un ; il ne doit point y avoir d'intervalle entre acquerir & conserver. Immédiatement apres la moisson , & la charruë estant encore toute couronnée d'épics le Laboureur la reprend pour en retourner fendre la terre ; ses sueurs ne cessent point , elles se renouvellent ; s'il se reposoit sur le regorgement de ses greniers & laissoit ses champs en friche , il verroit bien-tost les uns vuides & les autres couverts de chardons. Mais il y a cette difference entre le Laboureur & le Prince , que celui-là a des temps marquez pour la semence & pour la recolte , & celui-cy non ; tous les mois sont dans le Gouvernement des Septembres pour semer & des Aousts pour cueillir.

c *Non gaudent Martires quando ex illis pecuniis honorantur in quibus pauperes ployant.* S. Chrysost. Sap Matth.

d *Oportere dividi sacros & negotiosos dies , ut divina celantur & humana non impediunt.* Tac. 13. an.

Que



Que le Prince ne se repose pas sous pretexte que ses ancestres ont assez travaillé, car c'est un mouvement qui a besoin de continuation : & tout ainsi que les choses poussées en l'air baissent aussi-tost à moins que quelque force nouvelle ne les soustienne, de mesme les Empires tombent lors que le successeur ne les appuye pas de son épaule, ce qui est ainsi que nous avons dit, la cause de toutes les decadences, lors qu'une Monarchie est nne fois instituée il faut qu'elle agisse incessamment à l'imitation du Ciel, dont toutes les Spheres sont en un perpetuel mouvement depuis l'heure de leur creation ; & si elles cessoyent, la generation & la production de toutes choses cesseroient aussi. Il faut que tous les exercices de l'Estat courent sans discontinuation, ne donnant point lieu à l'oïveté de les corrompre : ainsi qu'il arriveroit à la Mer si le vent ne l'agitoit point & que le flux & le reflux ne luy donnassent point de mouvement : Les peuples qui abandonnant toute sorte de soin, se jettent dans les voluptez & dans les delices, sans mettre aucunement la main au travail, sont ennemis d'eux-mesmes. Une pareille oïveté machine contre les Loix & le Gouvernement, & se nourrit dans les vices, d'où naissent tous les maux des Estats : Si quelque repos est loüable & utile, c'est seulement celuy qu'accorde la paix, & qu'on employe aux charges publiques & aux exercices militaires, d'où résulte une tranquillité sereine & une felicité sans crainte à tous les Peuples.

### DEVISE LXXII.

*Il repare les forces.*

**L'**ACIER perdrait sa trempe & la corde sa force si l'arc estoit toujours tendu ; le travail est nécessaire, mais il ne se peut pas conti-

*e Multam enim malitiam docuit oisitas. Eccles.*



nuer sans quelque relasche ; Le joug ne pese pas  
 toujours sur la teste des bœufs , & c'est dans la  
 vicissitude que consiste la vigueur des choses ; on  
 passe du mouvement au repos , & du repos on pas-  
 se de rechef au mouvement a : car comme dit le Roy

a *Nostram omnem vitam in remissionem atque stu-  
 dium esse divisam.* Plat. de lib. Educ.

Den



Dom Alonce, ce qui ne respire pas quelques fois ne scauroit estre de longue durée. Les champs mesmes ont besoin de se delasser pour rendre apres une plus grande abondance de fruits ; la vertu repare les forces dans le repos & tout ainsi que la fontaine dont on arreste le cours.

*Un repos bien à temps renouvelle les forces,  
Et la vertu s'augmente en suite du loisir.*

C'est pour ce sujet que le jour & la nuit ont divisé les heures entre le travail & le repos ; pendant que la moitié de la terre veille l'autre dort & les anciens feignoyent que Jupiter se delassoit sur les espauls d'Atlas du fardeau des globes Celestes. Les plus robustes forces ne sont pas capables de resister aux fatigues de la Royauté : si le travail est continuel il corrompt la santé & émousse l'esprit *c* ; Si le repos est excessif il abbatardit tous les deux. Il faut donc que celuy-cy soit comme l'arrosement aux plantes qui les doit soustenir & non pas étouffer, & comme le sommeil aux hommes qui pris avec moderation les restaure, mais pris avec excez les affoiblit ; il n'y a point de meilleurs divertissemens que ceux qui recréent & instruisent tout à la fois, comme est par exemple la conversation des hommes Illustres dans les armes & dans les lettres. L'Empereur Adrien en avoit tousiours grand nombre à sa table que Philostrate pour ce sujet appelloit *le Cabinet des Sçavans*. Pline a loué la mesme chose en la personne de Trajan, & Lampridius en celle de Severe *d*. Le Roy Don Alonce de Naples se retiroit tousiours en

*b Otium enim tam ad virtutes in generandas, tam ad civilia munera obeunda requiritur. Arist. lib. 7. Pol. cap. 9.*

*c Nascitur ex assiduitate laborum animorum hebetatio quadam & languor : Senec. de Tranq. anim.*

*d Cum inter suos convivaretur, aut Ulpianum, aut doctos homines adhibebat, ut haberet fabulas litteratas, quibus se recreari discebat & pasci. Lamprid. in vita Alex. Sen.*

leur compagnie au sortir de ses repas, afin disoit-il de repaître son esprit comme il venoit de faire son corps; Et Tibere ne sortoit point de Rome sans mener avec luy Nerva & Atticus hommes sçavans, en l'entretien desquels il se pust divertir *e*. François I. Roy de France s'instruisit si fort par ces sortes de communications que bien qu'il n'eust point estudié en sa jeunesse il pouvoit neantmoins discourir pertinemment sur toutes sortes de matieres. Nous sommes assez malheureux pour qu'une si bonne coustume se soit perduë, & qu'aujourd'huy au lieu de personnes Illustres on ne voye plus autour de la table des Princes que des bouffons & des monstres. Les fautes de la nature & les égaremens de l'esprit font leurs plus grands plaisirs. Ils ayment à recevoir de ces gue-nuches des loüanges qu'ils ne meritent pas, & l'amour propre les approuvant bien que la raison les rejette comme données par quelque fol, leurs oreilles s'y accoustument insensiblement, & adjoustent apres plus facilement foy à celles des flateurs & des courtis-fans. Leurs plaifanteries chatoüillent la volonté parce qu'elles sont tousiours sur les saletez & sur le vice. Que si semblables delices plaissant, que ne feront point les doctes Sentences de deux ou trois Sages, qui sans estre severes comme la plus part des importuns d'aujourd'huy, ont le don d'estre galans, & font entrer dans leurs ragoufts le suc avec la saul-se, la douceur du miel avec la force du vin, en un mot sçavent plaire & nourrir. Si la veuë d'un monstre qui souvent fait mal au cœur donne du plaisir, quel contentement n'aura t'on point à ouïr les prodigieux avortemens de la nature, ses merveilles & ses secrets? Athenée raconte d'Anacharsis que certains bouffons ayant esté amenez un jour à sa table pour le divertir, il garda un air severe,

*e Coccejus Nerva cui legum peritia, Eques Romanus Pretor Sejanum, ex Illustribus Curtius Atticus cateri liberalibus artibus præditi ferme Græci quorum sermonibus lævaretur. Tac 4. an.*

& ne



& ne se prit à rire qu'à la veüe d'un singe qui entra sur l'heure, disant que cét animal estoit risible de sa nature, mais que l'homme ne l'estoit que par une estude indigne *f*, grave discours d'un Philosophe & contenance digne de la Majesté d'un Roy ! les bouffons sont les espions publics des Palais, les corrupteurs des Princes & les pestes des Estats ; aussi estoient-ils rejettez des Empereurs Auguste & Alexandre Severe : s'ils sont bons a quelque chose c'est seulement pour les veritez qu'ils disent quelque fois aux grands dans leurs boutades.

Il y a des Princes qui par la gloire & par l'ambition des affaires, cherchent le delassement des grandes dans les petites, de mesme que le poil d'un chien enragé guerit sa morsure. Mais comme tous les esprits ne sont pas capables d'un tel repos & qu'il n'est point de si petite occupation qui ne demande un attachement assez grand pour fatiguer l'esprit, il est bon de le divertir quelques heures de l'embaras du gouvernement *g* : les affaires ont besoin de quelque intervalle de jeu *h* de peur que le travail n'accable le courage, ny que l'oïveté ne l'abbatardisse, estant de luy comme d'une meule qui s'use elle-mesme en n'ayant rien à moudre. Le Pape Innocent VIII. quittoit le timon du vaisseau de l'Eglise pour se divertir a enter des arbres. Tout ce qu'il y a à faire en ces sortes de tréves c'est qu'il faut avoir esgard à l'âge, au temps, & à là qualité du jeu, afin que ny la gayeté ne nuise à la severité ny l'ingenuité à la gravité, ny la recreation à la Majesté ; car il y a des divertissemens qui ravalent l'esprit & font tomber le Prince en mépris ; comme estoit par exemple au Roy Artaxerxe celuy de filer ; à Viante *t* de pescher

*f* Athen. lib. 4.

*g* *Satis onerum principibus satis etiam potentia.*  
Tac. 3. Annal.

*h* *Inter negotia magis ludis est utendum, nam qui laboribus exercetur, is alternam requiem desiderat.*  
Arist. 18. Pol. 3.

*t* Un Roy des Lydiens.

des grenouilles , à Auguste de jouer avec les enfans à pair & à non , à Domitien d'enfiler des mouches , à Soliman de faire des aiguilles , & à Selim de broder ; Si le Prince est encore en sa jeunesse il n'y a point de divertissemens qui luy soyent plus propres que ceux qui augmentent la valeur & affermissent les forces , comme l'escrime , les courses de bague , la paume & la chasse. La peinture & la musique qui sont des Arts nobles que nous avons desia proposez dans l'éducation du Prince contribuent encore beaucoup à reparer les esprits que le tracas des affaires a épuisez , pourveu qu'on n'y employe pas le temps qui est dû aux soins du public , & qu'on en use avec toutes les circonspectiions que le Sage Don Alonce marque dans une de ses Loix des parties \*. Le Roy Dom Fernand le Catholique se divertissoit si utilement qu'il ne perdoit point pour cela ses affaires de veüe , car en allant à la chasse il prestoit l'oreille aux depeschés que luy lisoit un Secrétaire , & jéttoit en mesme-temps les yeux sur le vol des oyseaux. Don Emanuel de Portugal donnoit audience au milieu de ses divertissemens : il faut que le delassement du Prince soit sur les affaires mesmes , comme celuy du Dauphin est sur les flots ; il ne faut pas que son repos soit une oisiveté mais un relasche.

Il n'est pas moins à propos de divertir quelquefois le peuple par des Festes publiques , afin qu'après avoir un peu respiré il retourne plus courageusement au travail & qu'il ait-dequoy entretenir ses pensées ; car s'il est triste & melancolique il les tourne contre son Prince & contre les Magistrats , au lieu que si on luy accorde quelque agreable relasche il

\* *E Maguer, que cada una destas fuesse falla da para bien contodo esso no de be home dellas usar sino en el tiempo que conviene e de manera, que aya pro, e non dano e mas conviene esto à los Reyes que à los otros homes, ca ellòs de ben fazer las cosas mui ordenadamente e con raxon.*  
L. 21. §. n. 2.



présente plus aisément de luy mesme ses espaules à toute sorte de charge, & oubliant sa fierté il se soumet à l'obeyssance: c'est pour ce sujet que Cresus conseilloit à Cyrus d'accorder la Musique, les danses & les festins aux Lidiens s'il vouloit les tenir en plus grande sujettion *i*: ces sortes de divertissemens ne sont pas moins une chaisne de son esclavage que l'estoit autrefois le travail des briques pour les Pyramides d'Egypte au quel Pharaon contraignoit le peuple d'Israël pour s'asseurer mieux de luy. C'est encore à cette mesme fin qu'Agricola permettoit aux Anglois quantité d'occupations agreables, artifice par lequel il leur faisoit une loy de la bien sceance, & les reduisoit à appeller bonté ce qui faisoit partie de leur servitude *k*. Les Ambassadeurs des Tenctériens regardoyent à cette politique lors qu'estant envoyez à la Ville de Cologne ils proposerent la conservation des coustumes de leurs Ancestres & l'abolition des voluptez par lesquelles beaucoup plus que par les armes les Romains assujettissoyent les nations *l*.

Les Republicques comme plus exactes observatrices de cette raison d'Etat que les Princes, permettent à un chacun de vivre à sa fantaisie, dissimulant les vices afin que le peuple n'apperçoive pas si tost la tyrannie de la Magistrature & qu'il prenne en affect on cette sorte de gouvernement, car la licence luy tient lieu de liberté & il se plaist davantage à une vie dissoluë qu'à une réglée *m*. Mais cette politique

*i Impera ut liberos citharam pulsare, psalere: cauponari doceant; & mox comperies ô Rex viros in mulieres degenerasse nihilque metuendum, ne rebelles unquam à te desciscant. Herod. lib. 40.*

*k Idque apud imperitos humanitas vocabatur cum pars servitutis esset. Tac. in vit. Agr.*

*l Instituta cultumque patrium resumite, abruptis voluptatibus quibus Romani plus adversus subjectos, quam armis valent. Tac. 4. hist.*

*m Item vivere, ut quisque velit permissio, quoniam sic magna erit tali recip. faventium multitudo, nam vulgo dissoluta gravior est quam temperata vita. Arist. 6. Pol. 4. n'est*

n'est pas seure, car le peuple en perdant le respect aux loix & a la vertu le perd aussi à la Magistrature, & presque tous les maux internes des Estats naissent du vice. Pour tenir donc le peuple en satisfaction & en joye, il suffit de luy accorder quelques divertissemens honnestes; ,, une vie conforme à l'intérêt du ,, bien public n'est pas une servitude mais une liberté. Mais parce qu'on doit acheminer toutes choses au plus grand bien de l'Estat, je trouve qu'il est à propos de reduire les divertissemens à ces sortes de jeux seulement qui exercent les forces, & deffendre tous ceux de hazard comme estant également prejudiciables à ceux qui commandent & à ceux qui obeyssent, à ceux-là parce que s'y attachant trop ils negligent les affaires & à ceux-cy parce que s'y appauvrissant ils sont contrains par la necessité d'exercer des rapines & enouvoir des seditions.

## DE VISE LXXIII.

*En les divisant on les appaise.*

**L**es Maladies des Republicques sont cachées; Il n'y a personne qui les puisse juger à cause de leur bonne disposition, parce que celles qui paroissent les plus robustes sont tout d'un coup attaquées, leur mal se descouvrant lors qu'on y pensoit le moins, tout ainsi que les vapeurs de la terre dont on ne s'apperçoit qu'après qu'il s'en est formé des nuës: Il est besoin pour cet effet de toute la diligence du Prince pour les soigner dès leur commencement, n'en méprisant point les causes pour legeres ou éloignées qu'elles soyent, ny les advertissemens quelqu'opposés qu'ils semblent à la raison. Et qui est-ce qui se pourra assurer de ce que la multitude renferme dans son cœur? le moindre accident l'emeut & la moindre ombre de servitude ou de mauvais gouvernement luy met les armes à la main & la pousse à machiner contre son Prince.

Les seditions naissent de petites causes & le debat  
est





est apres sur les grandes a. Si on neglige les com-  
 mencemens la fin se rendra incurable ; il en est des  
 tumultes comme des rivieres , ce ne sont d'abord que  
 de simples ruisseaux , mais apres ils deviennent de  
 a *Ex parvis orta seditione de rebus magnis disidetur.*  
 Arist. l. 5. Pol. c. 4.

larges

larges fleuves ; l'imprudencè les laisse ordinairement couler de peur de monstrer de la foiblesse, & insensiblement ils ne peuvent plus estre arrestez par la force. Leurs commencemens donnent tousiours ou trop de crainte ou trop de hardiesse *b*. Ce sont les considerations qui tinrent Tibere en suspens lors qu'il aprit qu'un certain esclave feignoit estre Agrippa, & commençoit à soulever l'Empire ; car il estoit en doute s'il le devoit punir ou attendre que le temps destruisist luy-mesme cette imposture ; tantost il luy sembloit qu'il ne falloit rien mépriser, tantost qu'il ne falloit pas ainsi avoir peur de tout ; en un mot il balençoit entre la honte & la crainte, mais neantmoins enfin il se resolut au remede *c*. Il est vray que quelquefois le torrent de la multitude est tel qu'il importe merveilleusement de prendre garde qu'elle ne se détruise elle-mesme, ou qu'elle ne tombe en des guerres civiles dont la fin est tousiours funeste, mais dont les commencemens se moderent souvent par le hazard & se surmontent apres par la prudence *d*. L'experience enseigne plusieurs moyens pour appaiser les troubles & les seditions des Estats, la fortune mesme les presente souvent, & la propre inclination du tumulte les suggere ; ainsi qu'il arriva à Drusus, lors que voyant les legions de la Pannonie se repentir de leur desordre par le mauvais augure qu'elles prirent d'une Eclipse de Lune qui survint tout d'un coup, il se servit de leur erreur pour les appaiser *e* ; Herman Cortes fit encore la mesme chose en une

*b* *Primis eventibus metum ac fiduciam gigni.* Tacitus 12. Annal.

*c* *Vi ne militum seruum suum coerceret an inanem credulitatem tempore ipso vanescere sineret modo nihil sperandum, modo non omnia metuenda ambigens pudoris ac metus reputabat.* Tac. 2. Annal.

*d* *Initia bellorum civilium fortunæ permittenda ; victoriam consiliis & ratione perfici.* Tac. 3. Hist.

*e* *Utendum ea inclinatione Caesar & quæ casus obtulerat insipientiam vertenda ratus.* Tac. 1. Annal.



autre occasion. Qu'on ne méprise point ces moyens comme estans legers, car le peuple s'appaise avec la mesme facilité qu'il s'émeut; La raison n'agit, ny en l'un n'y en l'autre de ces deux mouvemens; une impetuosité aveugle le precipite, une ombre vaine l'arreste; tout le secret est de sçavoir ceder à sa fureur, car quand elle le tient il ne garde aucune mesure; ou il craint ou il se fait craindre *f.* Que si on pense l'adoucir par des harangues premeditées, on perd son temps & sa peine; une voix rude ou un regard severe le persuade mieux que toutes les plus belles paroles; Jules Cesar d'un seul mot appaisa un grand trouble.

————— *Lasches sortez du camp,  
Et laissez désormais nos Drapeaux à des hommes;  
Jepuis bien sans vos bras affermir mon pouvoir,  
Et perdre vos pareils sans m'en appercevoir.* Lucain.

La division du peuple est le meilleur remede qu'on puisse apporter à ses troubles; quand il soit ses forces écartées il s'appaise, & je n'y sçay point de moyen plus seur; c'est ainsi que nous en usons avec les Abeilles, lors que ce petit peuple se matine, (car il a ses maux internes aussi bien que les Republiques,) & que laissant ses maisons de cire il vole confusément en l'air jusqu'à ce que luy ayant jetté de la poudre on ait séparé ses essains †: Mais bien que cette division soit toujours bonne, il y a encore plus de prudence à s'en servir pour prevenir les maux que pour les guerir apres qu'ils sont arrivez; Le Roy Dom Ferdinand IV. ayant appris les remuëmens de quelques Nobles de Gallice, il les appelle à la Cour, & leur ayant donné des Charges il les envoie à la guerre. Les Romains tiroient tous les seditieux hors des villes & les écartoyent ou en diverses Colonies ou dans les Armées. Publius Anilius transféra en

*f Nihil in vulgo modicum: terrere ni paveant: ubi pertimuerint impunè contemni.* Tac. l. an.

† *Pulveris exigui jactu compressa quiescunt.* Virgil.  
Italie

Italie tous les principaux chefs des tumultes, ainsi que Charles V. les Nobles de Saxe; Rutilius & Germanicus licentierent tous les seditieux de leur armée; & Drusus appaisa la mutinerie des Legions en les separant les unes des autres *g.* La foy & la vertu Militaire se maintiennent par la division, parce qu'elle empesche les forces & les vices de se joindre, & c'est pour ce sujet qu'on separoit les Armées du temps de Galba *h.* De là vient l'avantage que les Politiques trouvent tant à empescher les Assemblées de peuple; & delà vient encore que le Caire est partagé en de grands quartiers separez les uns des autres par de profonds fossez, afin que les habitans ayent de la peine à se joindre; La mesme chose maintient en tranquillité la ville de Venise dont toutes les ruës sont separées par la Mer. La separation tient la pluspart des sujets en doute, ne sçachant quel est le plus seur party; au lieu que si elle manque, tous courent où inclinent les autres *i.* C'est la raison qui obligea Pisandre à semer des discordes parmy les Atheniens afin de les desunir.

Dans les seditions qui arrivent entre les Soldats, il est souvent bon de les animer davantage, bien loin de les appaiser *k.* car d'ordinaire un tumulte est le remede d'un autre *l.* On conseilla un jour au Senat Romain dans une rebellion populaire d'apaiser le peuple par le peuple en brisant les forces des conjurez par la division de la discorde. C'est à cela

*g. Tironem à veterano, legionem à legione dissociant.*

Tac. 1. Ann.

*h Longis spatiis discreti exercitus, quod saluberrimum est ad continendam militarem fidem, nec vitis, nec viribus miscbantur.* Tac. 1. Hist.

*i Quod in seditionibus accidit, unde plures erant, omnes fuere.* Tac. 1. Hist.

*k Dux ad solvendam militum conspirationem alterum in alterum concitat.* S. Chrysoft.

*l Remedium tumultus fuit, alius tumultus.* Tacitus 2. Hist.



fans doute que devoit regarder la loy de Solon, qui condamnoit à la mort tout Citoyen qui dans une sédition ne prendroit pas les armes en faveur de l'un des partis ; bien que ce fust là plustost augmenter les flammes que les diviser, puis qu'il ne restoit plus personne par ce moyen qui s'entremist sans passion pour tascher de les esteindre.

La presence du Prince est encore un remede bien efficace, lors qu'il méprise courageusement la furie du peuple, qui semblable à la Mer dont les flots menacent la sierré des rochers mais se brisent contre la douceur du rivage, s'attendrit de mesme ou se remplit de crainte à la veuë du visage serein de son Maître naturel. Auguste estonna autrefois les Legions Actiaques par sa presence *m* : Pendant les séditions de celles d'Allemagne, lors que les soldats jettoient les yeux sur la multitude, ils pouffoyent d'horribles cris, & si tost qu'ils les tournoyent sur Germanicus ils trembloient de peur *n*. Le respect arreste & desarme la populace : comme le sang court aussi tost au secours des parties offencées, le Prince de mesme doit avoir soin de se trouver present aux desordres de son Eitat. La Majesté s'assujettit aisément les e'prits du peuple ; & elle a receu de la Nature une certaine force secrette qui opere en cela de merueilleux effets. Certains conjurez estant entrez un jour dans le Palais de Dom Pedre IV. Roy d'Arragon, afin d'attenter à sa vie, il dissipa tout le desordre en allant luy-mesme au devant d'eux : Les troubles des Pays-bas n'auroyent pas passé si avant si Philippes II. s'y fust presenté d'abord : Ce remede neantmoins ne se doit pas apporter inconsiderément, & il veut estre pezcé avec la necessité ; car c'est le dernier dont on se puisse servir, & s'il n'opere il

*m Divus Augustus vultu, & aspectu Actiacaslegiones exercuit. Tac. i. ann.*

*n Illi quoties oculos ad multitudinem retulerant, vocibus truculentis strepere, rursus viso Casare trepidare. Tac. i. ann.*

n'y a plus de ressource ; c'est la raison qui obligea Tibere à apaiser les troubles de Hongrie & d'Allemagne par le moyen de Drusus & de Germanicus *o*. La presence du Prince est encore dangereuse lors qu'il est haï, ou lors qu'il est tyran, parce qu'en ce cas on luy perd aisément le respect.

Quand les Royaumes sont divisez en factions de familles opposées ou autrement, le plus prudent conseil qu'on puisse suivre est d'empescher ces noms de Party, comme de *Zyris* & d'*Abencerages*, de *Guelphes* & de *Gibelins*, ainsi que fit à son avènement à la Couronne le Roy François Ephebe de Navarre, lors qu'il deffendit qu'aucun s'appellast *Biamont*, ny *Agramont*, deux familles ennemies qui estoient alors en ce Royaume.

Si le tumulte du peuple est causé par quelque Ministre, il n'y a point de meilleure poudre pour le dissiper que son chastiment ; mais si la faute est du Prince, & que le peuple trompé l'attribuant au Ministre preenne les armes contre luy, la nécessité oblige en ce cas à laisser le cours libre à son erreur, puis que la raison ny la force ne s'y peuvent opposer sans un plus grand peril pour l'Estat. L'innocence à la verité souffrira, mais sans la faute du Prince ; Il n'est point de remede pour les grands accidens qui ne soit meslé de quelque injustice, & cette injustice qui n'est que particuliere est recompensée par le bien public *p*. La sedition est un venin qui gagne le cœur. De sorte que pour sauver le corps il est nécessaire souvent de couper le bras & se laisser emporter au torrent de la furie, bien que contre toute justice & raison. C'est ainsi qu'en usa la Reyne Isabelle, lors que ceux de Seville s'estant mutinez, ils luy

*o* *Resistentesque Germanico & Druso, posse à se mitigari, vel infringi: quod aliud subsidium si Imperatorem sprevissent?* Tac. i. ann.

*p* *Habet aliquid ex iniquo omne magnum exemplum quod contra singulos utilitate publica rependitur.* Tacitus 14. ann.



demandèrent qu'elle otast la Capitainerie du Palais à André de Cabrera. *J'avois déjà résolu*, dit-elle, *ce que vous me demandez; allez & disposez non seulement du Capitaine †, mais mesme de tous les Officiers de ce Palais*; reponse par laquelle elle fit aux autres un commandement de ce qui luy estoit une obeissance, & obligea ces mutins à imputer à sa bonté ce qui n'estoit qu'un effet de leur force; ils precipiterent donc du haut des tours tous ceux qui les gardoyent, ce qui appaisa le desordre, & après que la Reine eut ensuite examiné les accusations qu'on formoit contre Cabrera, & reconnu qu'elles estoient injustes, elle le restablit dans sa Charge. Lors que les seditieux croyent que la punition des premiers auteurs du tumulte suffira sans la leur, ils ne pardonnent à aucun, parce qu'ils s'imaginent expier leur crime par ce moyen, ainsi qu'il arriva aux Legions mutinées de l'Allemagne *q*. Et bien que la dissimulation & la patience accroissent l'insolence *r*, & que plus on accorde à des mutins plus ils demandent, comme firent les troupes que Flaccus envoyoit à Rome *s*, cela n'arrive pourtant que lors que l'autorité de celui qui accorde est petite, comme estoit celle de Flaccus que toute l'armée méprisoit *t*. Mais dans le cas jusdit de Germanicus, il fut absolument nécessaire pour arrester la furie des seditieux ou colorer leur impunité d'un honneste pretexte, d'apporter les melmes remedes bien que violens, qu'ils

† Ou Gouverneur selon quelques-uns, mais ce sont deux choses differentes.

q *Gaudebat caedibus Miles tanquam semet absolvet.*  
Tac. 1. an.

r *Nihil profici patientia, nisi ut gravisra tanquam ex facili tolerantibus Imperintur.* Tac. in vit. Agr.

s *Et Flaccus multa concedendo, nihil aliud effecerat, quam ut acrius exposcerent, quæ sciebant negaturum.*  
Tac. 4. Hist.

t *Superior exercitus legatum Hordenium Flaccum spernebat.* Tac. 1. Hist.

avoient

avoient demandes. Ce grand homme n'ignoroit pas les cruautés qui suivroient la justice que feroient les Legions, & que le desordre enveloperoit beaucoup d'innocens dans le meurtre des coupables. Mais il fut obligé d'y consentir, parce que ce n'estoit pas un ordre, mais une contrainte née du hazard & de la fureur *v.*

La faute d'un Ministre est encore excusable, ou son motif Politique, lors qu'empesché par la violence du peuple il se laisse faire chef de la sedition pour en estre apres plus aisément Maistre quand son premier torrent sera passé. C'est ainsi que Spurinna ceda à la furie de ses Soldats, & qu'il feignit mesme de l'approuver pour conserver son autorité lors qu'ils viendroyent à se repentir *x.*

Le peuple a coustumé quelque fois sous pretexte de la conservation de sa liberté & de ses privileges, d'attenter contre l'autorité de son Prince, qui est une audace qu'il ne faut aucunement laisser impunie, de peur qu'elle n'en produise de plus grandes: pour cet effet il faut en disposer le chastiment de telle sorte que la decolation des principales testes & leur exposition à la veüe du peuple avant mesme qu'il en sçache aucune chose, donne de la peur à tous les membres, n'y ayant rien qui reprime davantage leur insolence que la punition de ceux qui en sont les auteurs *y.* Le Roy Dom Ramire se trouvant embarrassé aux troubles d'Arragon, en consulta le remede avec l'Abbé de Tomer, qui sans luy répondre, coupant avec une faucille, à l'imitation de

*v Nec Caesar arcebat, quando nullo ipsius jussu, penes eosdem scvitia facti, & invidia erat. Tac. I. an.*

*x Fit temeritatis alienæ comes Spurina, primò coactus, mox velle simulans, quò plus authoritatis inesset consiliis, si seditio mitesceret. Tac. 2. Hist.*

*y Nihil ausuram plebem Principibus amotis. Tacit. I. ann.*



Periandre *a* les rejettons des choux d'un jardin, où par hazard il estoit, luy fit assez connoistre ce qu'il avoit à faire; & en effet l'ayant ainsi executé en la punition des plus hautes testes, il rendit le repos à son Estat: Dom Lope Barrientos donna le mesme conseil au Roy Dom Enrique IV. mais il faut moderer la rigueur, ne l'exerçant qu'envers un petit nombre, & dissimulant ou s'accordant avec ceux qu'on ne peut punir, afin de gagner les esprits de tous, ainsi que fit Othon dans une sedition de son armée *b.* „ Une fé-  
 „ verité moderée appaise toute sorte de troubles; car  
 „ quand les méchans commencent à craindre tous les  
 „ bons obeissent *c.* „ Ainsi qu'il arriva à Vocula lors que tous les Soldats s'estant mutinez il en fit seulement punir un.

Il faut encore que la maniere du chastiment soit si douce que le peuple ne le prenne pas comme un affront general à toute la Nation, car cela ne feroit que l'opiniastrer davantage. Les Allemans ne sentirent pas tant la servitude des Romains, ny les blessures & les perres de la guerre que le trophée erigé par Germanicus des depouilles des Provinces revoltées *d.*

Il y a une autre sorte de desobeissance qui naist d'un excez de zele & d'une fidelité inconsiderée, à quoy si l'on veut apporter remede il faut user de bonté,

*a* Nam Periander caduceatori per quem Thrasibulus consilium ejus exquirebat nihil respondisse fertur, sed spicis eminentibus sublati, segetem adæquasse. Arist. 3. Pol. c. 9.

*b* Et oratio ad perstringendos, mulcendosque militum animos & severitatis modus (neque enim in plures quam in duos animadverti jusserat) gratè accepta, compositique ad presens, qui coerceri non poterant. Tacitus 1. Histor.

*c* Et dum mali parent, optimus quisque jussis parere. Tac. 4. Hist.

*d* Haud perinde Germanos vulnera, luctus, excidia, quam ex species dolore & ira adfecit. Tac. 2. an.

afin

afin de r'appeller plus aisement les sujets à leur devoir; c'est ainsi que fit Dom Juan II. Roy d'Arragon, dans la sedition de Barcelonne, pour la mort du Prince Dom Carlos son fils; car il écrivit à cette ville qu'il n'useroit point de violence à moins d'y estre contraint par la necessité, & que bien au contraire il les traitteroit comme ses propres enfans s'ils se rangeoyent à l'obeïssance; cette douceur les rapela tous & l'esperance du pardon empescha la continuation de la faute. Le Prince doit tousiours montrer quelque inclination à la clemence; car quand le peuple en desesperere il s'obstine dans la rebellion, & les seditieux aiment tousiours mieux mourir par le hazard du peril que par la main du bourreau: C'est pour ce sujet que Valentinus lors qu'il eut soulevé ceux de Treves il les porta à massacrer les Ambassadeurs Romains, pour les engager davantage dans la revolte, en leur retranchant l'esperance du pardon *f.* Et ce fut encore le motif de la grace qu'ob-inrent ceux qui avoyent suivy le party de Vitellius *g.* Cette generosité est particulièrement necessaire lors que c'est la multitude qui est coupable, ainsi qu'en usa le Roy Dom Fernand le Saint aux revoltes de Castille, & Dom Juan I. aux Estats de Guadalajara, quand il pardonna à ceux qui avoyent suivy le party des Portugais. Il est bien vray que quand le Prince a perdu son credit, ou qu'il est méprisé de ses sujets; la douceur ne sert de gueres, bien loin de cela les memes remedes qui devoient guerir le mal l'empirent, parce qu'une autorité déperie ne peut maintenir la rigueur de la punition, ny intimider les seditieux par l'exemple, & ainsi il est necessaire de ceder aux inconveniens, & aller avec le plus de prudence qu'on peut, au devant des desseins des perturbateurs, ainsi que fit Vocula, voyant qu'il n'estoit pas.

*f. Quò minore spe venia tresceret vinculum sceleris.*  
Tac. 4. Hist.

*g. Vicit ratio parcendi; ne sublata spe venia pertinacia accenderentur.* Tac. 4. Hist.



assez fort pour reprimer les Legions mutinées *b*. C'est pour ce sujet que le Roy Dom Juan II. rendit la liberté aux Grands qu'il tenoit en prison.

Il n'y a pas moins de peril dans les graces que fait un Prince sans estime pour appaiser ses Estats ; car ceux qui les reçoivent les attribuent à sa foiblesse , où ils en procurent la continuation par le tumulte & par les desordres *i* , quelquefois mesme par la recherche d'un autre Roy qui les leur conserve. C'est ainsi que firent ceux qui se souleverent contre le Roy Dom Enrique IV. nonobstant les biens infinis qu'ils avoyent receus de sa bonté.

Dans toutes les resolutions que le Prince prendra pour esteindre le feu des seditions , il est à propos qu'on sçache que ses motifs naissent de sa propre vertu & non pas de la persuasion d'autruy , afin qu'ils ayent plus d'efficace ; car la furie du peuples s'échauffe davantage lors qu'il pense que son Prince n'agit qu'à l'instigation de ceux qu'il tient à ses costez.

Lors que le Prince a accordé un pardon general , il est tenu de le maintenir sans songer davantage aux offences receuës , car autrement il donnera lieu à de plus grandes revoltes , ainsi qu'il arriva au Roy de Naples Dom Fernand , pour avoir voulu punir quelques Grands du Royaume à qui il avoit déjà pardonné , & qui s'estoyent mis sous la protection du Roy Dom Fernand le Catholique ; Mais lors que ceux qui ont obtenu un pardon retombent ou continuent dans la faute , en ce cas on peut proceder contre eux dans toute la rigueur de la loy , afin de tenir les sujets plus en bride , & les empescher d'abuser de la clemence.

La promptitude est necessaire par dessus toutes choses dans le remede des seditions *k* , parce que la multitude s'anime & s'enorgueillit lors qu'elle ne

*b* Tac. 4. Hist.

*i* *Nihil spei nisi per discordias habeant.* Tac. II.

*k* *Nihil in discordiis civilibus festinatione tutius, ubi factis magis quam consilio opus est.* Tac. I. Hist.

voit ny chastiment ny opposition ; son engagement à la revolte l'y affermit , & le temps fait declarer ceux qui bransloyent , & courir risque à ceux qui estoient asseurez. C'est pour ce sujet qu' Artaban alla en toute diligence appaiser les troubles de son Estat & prevenir les desseins de ses ennemis , & le repentir de ses amis *l*, comme les seditions s'eslevent tout d'un coup il y faut remedier de mesme , & la deliberation en ce cas est moins necessaire que l'execution : quand les hommes sont une fois accoustumez au meurtre , au pillage , & generalement à toutes les autres licences que la sedition favorise , il est difficile de les ramener à leur devoir ; C'est ce que reconnut fort bien Dom Enrique , lors qu'apres la mort du Roy Dom Pedre son frere , il s'empara d'abord des meilleures places du Royaume , & appaisa tout par sa diligence.

Les seditions & les guerres civiles n'estant donc autre chose qu'une maladie qui consume la vie de la Republique *m* en epuisant le Prince tant par les pertes qu'elle luy fait recevoir , que par les graces que la necessité le contraint d'accorder , il est de la prudence de les appaiser à quelque prix que ce soit. C'est ce qui obligea Dom Fernand le Catholique à s'accommoder avec Dom Alonce de Portugal sur les pretentions du Royaume de Castille. En semblables troubles le plus foible est le plus fort *n* , les Princes sont à la discretion de ceux qui tiennent les armes , & dans les guerres civiles les soldats ont plus de pouvoir que les Chefs *o*.

*l* Pergit properus & preveniens inimicorum adus , amicorum pœnitentiam. Tac. 6. ann.

*m* Quod si invicem mordetis , & comeditis videte ne ab invicem consumamini. Paul. Gal. 5. 15.

*n* Quipe in turbas & discordias pessimo cuique plurimavis. Tac. 4. Hist.

*o* Civilibus bellis , plus militibus quam ducibus licere. Tacit. 2. Hist.





*Pour appuy de la paix.*

**L**es animaux ne visent naturellement qu'à la conservation de leur individu, & si quelquefois ils blessent c'est en consequence de cette mesme cause

cause & par un pur emportement de leur ferocité qui ne reconnoist point l'empire de la raison ; l'homme au contraire tout fier de cette flamme celeste qui l'anime & qui luy donne la seigneurie du Monde, se persuade qu'il n'est pas seulement né pour y vivre mais aussi pour y jouir au de la des limites de la raison de toutes les choses qu'il renferme, de sorte que son imagination trompée par de fausses apparences de bien le luy fait chercher en divers objets en la possession desquels il establit toute sa felicité : les uns croyent qu'il consiste dans les richesses, d'autres dans les delices, quelques uns dans l'empire sur les autres hommes, & tous generalement en autant de diverses choses que l'appetit & la fantaisie ont d'erreurs ; de façon que pour les obtenir & se rendre heureux, ils appliquent tous les moyens bien qu'injustes que le discours vague & inquiet leur suggere *a* ; d'où naissent les homicides, les brigandages & les tyrannies, & d'où vient que les hommes sont les plus injustes des animaux ; ce qui a fait que n'étans pas en seurete les uns des autres, ils ont inventé les armes, & que la guerre s'est introduite dans le Monde pour repousser la malice & la force & conserver la liberté & l'innocence *b*. C'est là l'origine de ce monstre, si plutôt il ne naquit de l'Enfer immediatement apres la châte de ces premieres Intelligences, que l'orgueil precipita dans ses abysses. La guerre est si odieuse à l'Eternel que tout juste qu'estoit David il ne voulut pas qu'il luy édifiast le Temple, parce qu'il avoit répandu beaucoup de sang *c*. Les Princes prudens & moderez l'ont en horreur, connoissant la varieté de

*a* Una & ea vetus causa bellandi profunda libido Imperii, & divitiarum. Salust. in Consp. Catil.

*b* Unda bella & lites in vobis ? ex concupiscentiis vestris quæ militant in membris vestris. Jacob. 4. 1.

*c* Multum sanguinem effudisti & plurima bella bellasti : non poteris adificare Domum mihi meo. I. Paralip. 21. 8.



ces accidens , de ses succès , & de sa fin *d.* Elle trouble l'harmonie de la Republique , altere la Religion , corrompt la Justice , affoiblit les Loix , confond l'amitié & le sang , ensevelit les Arts , détourne l'Agriculture , rompt le Commerce , détruit les Villes & change la domination. Le Roy Dom d'Alonze l'appelle *l'alienation de la paix , le trouble du repos , & le renversement de l'ordre.* Si elle est intestine c'est une fièvre ardente qui consume l'Estat ; si elle est étrangere c'est un glaive qui luy ouvrant les veines épuise tout le sang de ses richesses , & fait exhaler ses esprits & ses forces. La guerre est une violence opposée à la raison , à la nature & à la fin de l'homme que Dieu a formé à son image , & en qu'il a substitué son pouvoir sur toutes les choses , non pour les détruire mais pour les conserver. Il ne la pas crée pour la guerre mais pour la paix , non pour la furie mais pour la douceur , non pour offenser mais pour obliger , non pour nuire mais pour servir ; c'est pour ce sujet qu'il la fait naître nud , sans armes pour fraper , & sans poil pour se deffendre , en un mot si necessiteux d'une aide estrangere que mesme au plus fort de son âge il est incapable de vivre de luy-mesme sans l'industtie d'autruy. C'est par cette necessité qu'il a obligé le genre humain à la societé civile , afin que chacun trouvât les commoditez de la vie dans le travail de tous , & que cette felicité politique l'unist par des liens estroits d'amitié & de correspondance ; Et de peur qu'une Province enorgueillie de ses biens particuliers ne mesprisast la communication des autres , il les a partagez en toutes , le bled en Sicile , le vin en Crete , la pourpre en Tir , la soye en Calabre , les aromats en Arabie , l'or & l'argent dans le Perou , les diamants , les perles & les épices dans les Indes ; faisant en sorte par ce moyen que le besoin de ces richesses & de ces delices ouvrist le commerce , & que les

*d Variis est eventus belli , nunc hunc & nunc illius consumit gladius. 2. vel 4 Reg. II. 25.*

mations

nations se communiquant leurs raretez, la terre fust une maison familiere & commune à toutes les parties de ce grand corps ; & afin que l'homme se fit entendre dans cette communication & qu'il découvrist ses affections internes d'amour & de bienveillance, il luy a donné une voix articulée agreable & douce pour énoncer ses conceptions, un ris pour monstret sa joye, des larmes sa compassion, des mains sa Foy & sa liberalité, & des genoux son obeissance, toutes marques d'un animal civil, pacifique & benin. Mais à ces animaux que sa providence a voulu qui fussent guerriers, il leur a donné un disposition convenable, les pourvoyant d'armes offensives & deffensives ; le Lyon est recommandable par ses ongles, l'Aigle par ses serres, l'Elephant par sa trompe, le Taureau par ses cornes, le Sanglier par ses deffenses, le Porc épic par ses pointes ; il a rendu formidables par le venin les Viperes & les Aspics, faisant consister leur deffense en nostre peril, & leur valeur en nostre crainte ; il a de plus revestu la pluspart de tous ces animaux de peaux dures pour resister à la rigueur des accidens & des saisons ; les Crocodiles de cuirasses, les Serpens de mailles, & les Crabes d'écorces ; Enfin il leur a donné à tous un regard farouche & une voix terrible & affreuse. Que ce soit donc pour eux cette guerre déraisonnable & non pas pour l'homme, en qui la raison doit dominer sur la colere : La nature a caché dans les entrailles de la terre, le fer, l'acier, l'argent & l'or, de peur que l'homme n'en abusast ; cependant la vengeance & l'injustice n'ont pas laissé de les y trouver, les uns pour estre instrumens, les autres pour estre prix de la mort *e*. Condamnable abus des hommes d'employer à la destruction de la vie l'or & l'argent que la nature a préparé pour sa conservation.

*e* *Vidco ferrum ex iidem tenebris esse prolatum, qui-  
 que aurum & argentum, ne aut instrumentum, in ca-  
 des mutuas deesset, aut pretium. Seneca.*

Mais



Mais parce que la plupart des hommes, non moins farouches & intraitables que les bestes, se laissent plustost emporter à la volonté & à l'ambition que regir par la raison & par la retenüe, & qu'ils veulent sans sujet opprimer & assujettir les autres, il a esté besoin de la guerre pour la défense naturelle; par ce qu'ayant deux moyens de traiter les outrages, *la Justice & la Force*, celuy-là le propre des hommes, celuy-cy le propre des bestes, lors que le premier ne peut servir il faut necessairement employer l'autre, cela s'entend pourveu que la cause & l'intention soyent justes, & l'autorité du Prince legitime, & que de plus on n'entreprenne rien sans la consultation des gens doctes. C'est ainsi qu'en usoyent les Atheniens qui consultoyent les Orateurs & les Philosophes pour justifier leurs guerres; car il est bien en nostre pouvoir de les commencer mais non pas de les achever; celuy qui les entreprend à la haste les pleure à loisir. *La guerre*, dit le Roy Dom Alonce, *est une chose qui doit estre bien examinée avant que d'estre resoluë, afin d'estre selon le droit & la raison; car de cette precaution il resultera trois biens; le premier est que Dieu favorisè davantage ceux qui en usent ainsi; le second, parce qu'eux-mesmes s'evertueront davantage par là confiance de leur droit; Et le troisieme, en fin parce que tous ceux qui voyent ce droit l'appuyent plus volontiers, s'ils sont amis, & s'ils sont ennemis, ils esperent moins du succes.* Il ne faut pas s'exposer aux perils de la guerre pour des sujets legers comme ceux qui murent Xerxes à attaquer la Grece & les Lombars à faire irruption dans l'Italie; celuy qui combat pour la conqueste des Estats d'autrui est un Tyran; celuy qui le fait pour la défense des siens est un Prince juste; il en est de mesme de celuy qui fait la guerre pour le recouvrement de ce qui luy a esté moins intelligens, ou tascher de traiter eux-mes-

*f Nam cum duo sint genera disceptandi, unum per disceptationem alterum per vim, cumque illud proprium sit hominis, hoc belluarum, confugiendum est ad posterius si uti non licet superiori. Cicet.*

usurpé, en cas que ce recouvrement ne se puisse faire par la voye du Tribunal, & que la division en soit plus seure par la force des épées que par la chicane des livres g. Le succez des guerres injustes est un Juge integre qui rend le droit de la victoire à celuy à qui il appartient. Le Roy Philippes II. desira si fort justifier celuy qu'il avoit sur la Couronne de Portugal par la mort du Roy Dom Sebastien, que mesmes apres avoir eu en sa faveur l'avis de plusieurs Theologiens & Jurisconsultes, & mesme s'estre desia veu avec toute son armée sur les frontieres de ce Royaume, il s'arresta pour retourner encore deliberer avec eux: Que le Prince qui sans risquer trop, veut bastir sa fortune, la recherche par la guerre, pourveu qu'il en trouve une occasion legitime; mais que celuy qui possède desia des Estats proportionnez à sa grandeur, examine bien comment il s'engage, & qu'il tasche tousiours de l'éviter par d'honnestes moyens sans exposer son credit, car s'il le perd, il l'allumera davantage en la refusant. L'Empereur Rodolphe I. avoit coutume de dire *qu'il valloit mieux gouverner bien son l'Estat que l'augmenter*: il n'y a pas moins de gloire pour le Prince à se servir de l'épée pour conserver la paix que pour vaincre par la guerre. Heureux le Royaume où la reputation des armes conserve l'abondance, où les picques soustiennent les olives & les pampres, & où Ceres se sert du Casque de Bellone pour y faire croistre plus seurement ses bleds. Plus la valeur est grande plus elle évite la guerre, comme sçachant à quoy elle la doit obliger; souvent les laches la conseillent & les courageux la font h. *Le patient vaux mieux que le fort*, dit le S. Esprit, & *celuy qui maistrise son courage que celuy qui prend les villes* \*.

g *Castrensium Jurisdictionem securam, & obliuam ac pluram manu agens, Calliditatem ferri non exerceat.* Tac. in vit. Agr.

h *Summi bellum etiam ab ignavis, strenuissimi cuiusque periculis gcri.* Tac. 4. hist. \* *Prov. 16. 32.*

Si



Si la guerre n'a esté inventée que pour la pax , à quoy bon celle-là quand on peut jouir de celle-cy ? son choix ne doit pas estre un effet de la volonte , mais de la force : Pallas naquit du cerveau de Jupiter pour monstrier que la guerre doit estre fille de la Prudence & non pas de la bizanerie de l'esprit. Dom Sebastien de Portugal qui l'entreprit comme on sçait , plus poussé de l'ardeur de son grand courage que de la maturité du Conseil , écrivit avec son sang , sur les sables d'Affrique la verite de ce precepte. Les Abeilles ne veulent point d'un Roy armé , de peur que l'amour de la guerre ne le détourne du gouvernement de ses Estats pour conquerir ceux d'autrui. Si les Rois François \* & Gustave † eussent fait cette reflection , ny celuy-là n'eust pas esté pris à Pavie , ny celuy-cy ne fust pas mort à Lutzen ; l'ambition de dominer est ce qui a commencé la ruine de quantité de Republicques , & Anibal le reconnut trop tard lors qu'il dit à Scipion qu'il eust esté à souhaitter que la nature eust donné aux hommes des pensées si modestes que les Romains se fussent contentez de l'Italie & les Cartaginois de l'Affrique.

Les Princes puissans doivent faire la guerre de tout le pouvoir de leurs forces afin de la terminer promptement , ainsi que faisoient les Romains : car sa longueur est de trop grands frais & perils ; elle donne lieu à l'ennemy de s'exercer & de s'enhardir , dir : un pouvoir lent pert son credit. C'est pour ce sujet qu'on ne doit pas tenter deux guerres on mesme-temps , parce que la division des forces les fait tirer en longueur ; il n'y a point de puissance qui les puisse long-temps soustenir , ny de sujets capables de les gouverner ; les Romains ont tousiours tasché , ainsi qu'aujourd'huy le Turc , de n'avoir point la guerre en deux lieux à la fois , & c'est là dessus qu'estoyent fon-

i *Pacem habere debet voluntas , bellum necessitas.*  
D. Aug. Ep. 207. 42.

\* Er. L. Roy de France.

† Roy de Suede.

dées les menaces de Corbulon aux Parthes quand il leur disoit, *que les Romains n'arroyent sur les bras que cette guerre, & qu'ils possidoient tout le reste du monde paisiblement.* k.

## DEVISE LXXV.

*Celuy-là recueille la guerre qui seme des discordes.*

**M**EDER pour faciliter la conquête de la celebre Toison, sema des dents de serpent en la terre de Colchos, & aussi-tost il en naquit des Escadrons d'hommes armez, qui combattant entre eux se détruisirent l'un l'autre. Mais aujourd' huy il y a des Princes & des Republicques, dangereuses Médées du monde, qui sement des discordes entre les Grands de la terre, & recueillent des guerres & des desordres dans leurs propres Estats a. Ils croient y joüir à plein du repos qu'ils troublent dans ceux d'autrui, & il leur arrive le contraire. Les Cosmographes disent de l'Equilibre du monde, qu'il est tellement proportionné que le moindre poids fait branler la terre; la mesme chose arrive dans les guerres; il n'en est point de si esloignée qui ne change le centre du repos des autres Royaumes; La guerre est un feu devorant qui s'estant allumé en un endroit passe d'abord en l'autre sans épargner ny pays estranger ny patrie, selon que les vents soufflent. Le prudent Laboureur craint pour son heritage la tempeste qu'il voit se preparer sur la cime des montagnes, quelques éloignées qu'elles puissent estre: à plus forte raison donc celuy-là la doit-il craindre qui l'excite par l'amas des vapeurs. Ceux qui fomentent la puissance des Holandois

k *Imperatoris suis immotam ubique pacem & unum id bellum esse.* Tac. 15. an.

a *Ventum sensinabunt, & turbinem metent.* Ose 8.7. pourroyent





pourroyent bien la pleurer un jour, & se voir accablez du joug de la servitude ; ainsi qu'il arriva à ceux qui favoriserent l'accroissement de la grandeur Romaine. Les Venetiens jaloux de ce que les Portugais par leurs Navigations leur ostoyent le commerce de la Mer Persique & des Indes Orientales, en-  
voye-

voyèrent contre eux au Caire un Ambassadeur, des fondeurs d'Artileries & des charpentiers de Navires pour armer le Roy de Calicut, persuadant aux Holandois de s'oposer à cette Navigation par le Cap de Bonne-Esperance; Mais ceux-cy ayant executé ce conseil, & estably leurs Facteurs & leur commerce, ils en frustrerent entierement la Republique à qui il auroit esté bien plus avantageux que la navigation des Portugais fust demeurée libre, puis que par ce moyen elle eust pû se servir de leurs vaisseaux pour amener les richesses d'Orient, & lors qu'ils auroyent abordé aux ports de ce Royaume elle les eust si achever par les habitans & dispenser avec plus d'industrie & de profit par toute l'Europe. On void par là que les mesmes moyens que la prudence humaine dispose pour sa propre seureté au prejudice d'autruy, tournent en ruine à leur auteur. Les Ducs du Savoye & de Parme avoyent dessein d'entretenir les difordres dans le Milanéz, mais l'un ruina entierement son Estat, & l'autre rendit le sieu le théâtre de la guerre; Ce n'est pas une possession assleurée que celles des dépoüilles d'autruy. Un Ambassadeur de France persuada la Ligue de Cambray contre la Republique de Venize, representant qu'elle entretenoit des dissensions entre les Princes pour bastir sa fortune sur leur ruine; mais eux s'unissant la dépoüillerent de ce qu'elle avoit acquis en terre ferme. Il se peut faire que ce siecle requeroit de semblables procedez, ou que les prudentes testes dont cét illustre Senat a tousiours esté composé ne pouvoyent remedier à ces inconveniens, bien qu'ils les reconnoissent, soit par la furie du torrent qui emporte la multitude, soit par la crainte de se rendre suspects par une opposition: c'est là le malheur des Republicques que la malice, la tyrannie l'entretien des haines & les injustes de l'interest y passent pour zele & pour amour de la patrie, & ostent aux gens de bien la liberté de le paroistre; que les Sages se donnent bien de la peine à procurer le repos de la Republique pendant



dant que les imprudens qui ne visent pas à l'avenir, le troublent par des entreprise vaines; & que comme dans les résolutions les voix se comptent & ne se pesent pas *b*, & que les Communantez sont tousi urs plus remplies d'ignorans & de temeraires que d'habiles & de pradens, il arrive quantite de desordres: l'experience d'aujourd'huy nous fait voir par la pratique qui se fait maintenant en cette Republique de toutes les bonnes maximes d'Estat au grand bien du repos public, qu'elle a tousiours tenu du à la paix universelle & à bonne intelligence avec les Princes voisins, sans avoir voulu se mesler dans les guerres d'apresent; procedé par lequel elle a non seulement obligé la Maison d'Austriche, mais elle s'est aussi delivree de cette generale influence de Mars, & a plus gagné qu'elle n'eust sçeu faire par l'épée. Le voisinage d'une grande puissance n'est pas tousiours dangereux, il en est quelquefois comme de la Mer, qui en se retirant ailleurs join des Isles entières à la terre ferme; les Princes & les Republiques qui doivent leur conservation & leur accroissement à cette Monarchie, ne sont pas en petit nombre; Ce seroit une entreprise trop dangereuse aux petites Puissances que de s'armer tousiours contre les plus grandes; Les Republiques gagnent plus par une bonne intelligence avec les Princes, que par la force, ce sont des Maistressès adroites qui captivent aisement leur cœur & acheminent toutes leurs actions à leurs fins particulieres. Qu'elles ne s'inquietent donc point pour les voir quelquesfois irritées; car il en est de leur colere comme de celles des Amans, ce n'est rien qu'un renouvellement d'amour *c*; quelles blâment plus tost leurs jalousies & ces soupçons craintifs qui les font douter de la fidelite de leurs amis, qui est un vi-

*b Sapientibus quietis, & Reipub. cura: levissimus quisque & futuri improbus spe vana tumens. Tac. lib. I. Aist.*

*c Amantium ira; amoris redinte gratio est. Terent.*

ce de la multitude, laquelle ne mesure le plus souvent les choses par l'ombrage & non pas par la raison.

Cette Politique de semer des discordes & chercher son élévation dans la cheute d'autrui, est particulièrement pratiquée dans le Cours & dans les Palais, & elle n'est rien qu'une fille de l'ambition, parce que les recompenses estant déjà partagées, & n'estant pas possible d'introduire de nouvelles formes sans la corruption des autres, on y tend par la voye des calomnies & de la violence : quelquefois aussi ce n'est qu'une envie de quelques Ministres contre les autres pour l'excellence des qualitez de l'esprit lors qu'on les empesche d'estre en un lieu ou elles puissent reluire, ou qu'on tâche de faire perdre au monde l'opinion qu'il en a, soit par des accusations injustes & par des calomnies lors qu'on peut accrediter son mensonge, soit par des brocards & des railleries malicieuses quand on ne peut obscurcir la verité. Des artifices si malicieus sont toujours dangereux à celuy qui les pratique, ainsi que Tacite le remarque en la personne d'Hispon *d.* Et bien que Licinius Proculus en calomniant les autres par envie ne laissast pas de leur estre preferé, quoy qu'inférieur en tout *e.* Pareille chose neantmoins n'arrive que quand la bonté & la modestie se renferment si fort dans les limites de la vie privée, qu'elles méprisent les honneurs & la faveur des Princes, comme il arrive à ceux qui par défiance de leurs propres forces se jugent incapables du maniement des affaires publiques & autres choses semblables : c'est à ces sortes de personnes qu'une malice adroite & soigneuse de captiver les bonnes graces de tout le monde arrache facilement les recompenses deües à la vertu, ainsi qu'avoit coustume de

*d Perniciem aliis ac postremum sibi invenire. Tac. lib. 7. Ann.*

*e Ut evigile erat criminando, quod facillimum factu est, pravus & callidus, bonos & modestos antiebat. Tac. 1. Hist.*



faire Tigelin. Mais semblables artifices tombent avec la même promptitude qu'ils avoyent monté *f*, ainsi que le prouve l'exemple du même Tigelin, qui finit sa honteuse vie par une plus honteuse mort *g*.

## DEVISE LXXVI.

*Ils y entrent de lumiere & en sortent de feu.*

**L**E Soleil envoie les rayons de sa lumiere dans le centre du Miroir concave & il en sort des rayons de feu ; c'est le corps de cette Devise, qui veut dire par là que la paix ou la guerre consistent dans la bonne ou dans la mauvaise intention des Ministres, la reverberation des ordres qu'ils reçoivent est dangereuse: Si le cœur est d'un cristal clair & uny les ordres en sortiront aussi purs qu'ils y seront entrez, & mesmes quelquefois plus ; mais s'il est d'acier ils embraseront tout le monde de guerres. Il faut pour cét effet que les Princes qui desirent la paix prennent bien garde à n'avoir point de Ministres belliqueux ; car comme ils establisent toute leur gloire & leur fortune dans les armes, ils cherchent tousiours les occasions de les exercer. La France ne pleurerait pas aujourd'huy tant de discordes, n'y l'Europe tant de guerres, si la conservation des bonnes graces de ce puissant Roy ne consistoit pas en leur entretien. Nous lisons dans les saintes Lettres que c'estoit les Sacrificateurs du peuple d'Israël qui portoient les trompettes avec lesquelles on annonça la guerre *a*

*f Praefecturam vigilum & pratorii & alia pramia virtutem velocius erat citius adeptus. Tac. I. hist.*

*g Ibidem.*

*a Filii autem Aaron Sacerdotes clangent tubis : eritque hoc legitimum sempiternum in generationibus vestris.*  
Nomb. 10. 8.

afin



afin que la modestie & la gravité de leur charge les empeschast d'en mal user. Le cœur des Princes est une Mer qui s'esleve en montagnes de flots quand leurs Ministres sont des Aquilons furieux; mais qui se tient dans un profond calme quand ce ne sont au cōtraire que des Zephirs benins; car un cœur genereux

Tome II.

(L)

& amy



& amy de la paix temperè les ordres emportez & perilleux, les convertissant en bien, à l'imitation du soleil, dont les rayons bien que passant par des Angles, taschent pourtant de se tirer de cette forme imparfaite, & retournent à la Spherique dans leur reverberation: & quelquefois il ne suffit pas que leur intention soit bonne s'ils passent pour guerriers, car où personne ne croit que des gens si braves puissent negliger une occasion, où la crainte s'arme contre leur valeur, où la malice enfin la prend pour pretexte. Le Comte de Fuentes prevoiant ce qui devoit arriver dans la Valteline de la revolte des Grisons au sujet de la Ligue avec la Republique de Venize, bastit un fort à l'emboucheure de l'Ada, pour la seureté de l'Estat de Milan; le Duc de Feria appellé des Catholiques pour les defendre contre les Heretiques, entre dans cette mesme contrée; le Duc Dofune tasche avec une armée qu'il avoit sur la Mer Adriatique de detourner les armes des Venetiens dans le Frioul; & l'on a attribué à ces trois Ministres toutes les guerres qui n'acquirent depuis au sujet des troubles du Duc de Savoye.

De danger est encore plus grand en la personne de ceux qui interviennent dans les Traitez de paix, chacun agissant selon son naturel & sa passion, & non pas suivant la bonne intention du Prince; Dom Lope de Haro ayant receu quelque offence du Roy Dom Sanche le Fort, s'en vengea dans les Traitez de paix entre ce Roy & celuy d'Arragon\*, en rapportant diversement les réponses de part & d'autre, par où il les mit encore plus mal qu'ils n'estoyent auparavant. Le plus grand malheur des Princes consiste en ce que ne pouvant pas d'eux mesmes assister à toutes choses il sont contraints de se gouverner par des Relations, dont il est comme des sources qui reçoivent les qualitez des mines par où elles passent, & sortent presque tousiours infectées de la malice, de la passion, ou de l'interest des Ministres; c'est par

\* D. Pedre III.

elles qu'ils taschent de flatter le Prince, les disposant de sorte qu'elles soyent entierement conformes à son inclination. Les Ministres, & particulièrement les Ambassadeurs, par le desir de montrer leur suffisance aux affaires, & que rien n'échappe à la vivacité de leur esprit, se laissent emporter à leurs propres imaginations & rapportent aux Princes pour assuré non ce qui est mais ce qu'ils se figurent pouvoir estre; ils vantent leur promptitude dans les soupçons; & en effet elle est telle qu'ils les tirent de la plus legere ombre, & leur acquierent apres autant de credit que si leur fondement estoit reel; d'où naissent les equivoques qui font tant souffrir les Estats, & les principales causes des guerres qui se voyent entre les Princes, n'y ayant point de si petit Ministre qui ne soit assez fort pour causer des troubles & des dissensions *b.* Il est necessaire pour ce sujet que les Princes ne se laissent pas legerement aller aux premiers rapports de leurs Ministres, mais qu'ils les confrontent avec d'autres, & que pour juger plus sainement de tout ce qu'ils leur écrivent, ils ayent une parfaite connoissance de leur esprit, de leur naturel & de leur maniere de concevoir les choses; c'est à dire s'ils se gouvernent par leurs passions ou affections particulieres; car souvent il arrive que les Ministres se coiffent du Prince avec lequel ils traittent, & que cette preoccupation leur fait trouver de la justice aux points où il y en a le moins; soit que se laissant prendre au bon traitement qu'ils recoivent de luy, la reconnoissance naturelle aux hommes les porte à faire plustost son profit que celuy de leur Maistre; soit que se laissant tromper par des apparences vaines & des bruits contraires qu'on fait adroittement courir, ils trompent facilement en suite leur propre Prince, n'y ayant personne plus propre à faire donner dans un panneau que celuy qui y a déjà luy mesme donné le premier.

*b In turbas & discordias pessimo cuique plurima vis.*  
Tac. 4. Hist.



Quantité de Ministres se laissent persuader par les plus foibles raisons, guidez de quelque affection ou aversion particuliere qui leur trouble les espèces du jugement. Il y en a mesmes qui sont naturellement enclins à interpreter tousiours en mauvaise part les actions & les desseins, & d'autres au contraire si francs & si sinceres, qu'ils ne peuvent croire qu'on puisse jamais avoir de mauvaises intentions; les uns & les autres sont dangereux, & ceux-cy ne le sont pas moins que ceux là.

Quelquefois le Ministre dans la pensée de faire voir au Prince l'integrité de son service, en luy decouvrant ses ennemis, & d'acquérir la reputation de fidele & d'intelligent tout ensemble, il applique tellement tous ses soins aux soupçons que personne n'est à couvert de sa langue ny de sa plume; & afin que ses ombrages soyent plus assurez, il fait si bien par ses defiances que les amis deviennent ennemis, & que la cause tombe en dispute, non sans un grand prejudice du Prince à qui il seroit bien plus avantageux que le Ministre cherchast des remedes pour guerir les esprits que pour les altérer.

Les Ministres se lassent aussi des ambassades, & afin d'avoir la liberté de retourner jouyr des commoditez de leur maison, ils ne font point scrupule de semer des discordes entre les Princes, ou de suggerer des conseils qui ne sont gueres moins prejudiciales.

Les Princes ne se trompent pas peu lors qu'ils se figurent que leurs Ministres agissent tousiours en fideles serviteurs & non pas en hommes, s'il en estoit ainsi on ne verroit pas tant de mal-heurs: mais se sont des hommes & le devoir de leur charge ne leur a pas osté cette inclination naturelle que nous avons tous au repos & aux delices; elle ne les a pas depouillés de l'amour, de la colere, de la vengeance, & generalement de toutes les autres passions que le zele & le devoir ne sont pas tousiours capables de corriger.

Mais que le Prince prenne bien garde que ceux qui

qui ne peuvent tromper les Ministres fideles & affectionnez (parce que ceux cy estant parmy les affaires découvrent tous les artifices & les desseins de ceux-là, & ce qui est du service de leur Prince ou non) ont costume de les accuser d'estre desfiens, sujets à leurs passions, rudes, & intraitables, pour les éloigner par ce moyen du manieement des affaires & les faire donner à d'autres moins intelligens, ou tascher de traiter eux-mêmes immediatement avec le Prince, afin que luy proposant d'abord des choses assez justes ils le fassent apres consentir plus aisément à de prejudiciables. Il ne faut pas donner lieu à aucun decroire qu'il est en son pouvoir de changer le cours des affaires & disgracier les Ministres; car si semblable pensée a lieu, le Prince sera mal servy, parce que cette confiance donne du mespris à ceux qui l'ont, où elle les porte à la desobeyssance & que la crainte de la disgrace decourage les Ministres; les fautes de ceux cy sont moins dangereuses que la croyance des accusations de ceux-là, principalement s'ils sont estrangers: & fussent-elles veritables il y a toujours plus de prudence à en differer le remede tant que celuy qui les a faites ne se le puisse plus attribuer.

## DEVISE LXXVII.

*Sa presence nuit.*

**P**Lus des deux Maistres flambeaux du jour & de la nuit, je veux dire le Soleil & la Lune, sont éloignés l'un de l'autre, plus leur intelligence mutuelle est grande, & plus les deux Emispheres en sont éclairés de lumineux rayons. Mais s'ils viennent à se joindre, la consideration de leur fraternité ne suffit pas pour empescher leur presence de prejudicier à leur lumiere, & leurs eclipses de causer de grandes incommoditez à la Tefre. Les Princes se matariennent en intelligence par le moyen des Ministres & des lettres, mais s'ils veulent





communiquer eux-mesmes en personne, il naist  
 aussi-tost de leur entreveuë des ombres de soup-  
 çons & d'offences qui mettent tous leurs Estats en  
 combustion, & cela parce qu'ils ne trouvent jamais  
 l'un en l'autre ce qu'ils s'estoyent promis, & que cha-  
 cun ne se mesure pas à son aulne particuliere, mais  
 pretend

pretend toujours au delà de ce qui luy est deû ; la veuë de deux Princes est comme un diuel où il se fait un perpetuel combat de ceremonies , chacun voulant toujours avoir l'avantage & l'emporter sur son compagnon ; leurs gardes y assistent comme deux Escadrons opposés qui n'ont point chacun d'autre desir que celuy de voir leur Chef triompher de l'autre , tant aux qualitez de la personne qu'en toutes les marques de la grandeur ; & comme il ne se peut gueres trouver de prudence dans un si grand nombre de testes, le plus leger brocard ou le moindre mépris mettent tout en dissention. Il en arriva ainsi à l'entreveuë des Rois Don Enrique & Louys XI. de France , où des railleries imprudentes de part & d'autre mirent en une irreconciliable haine ces deux nations qui jusques-là s'estoyent maintenues en une estroite intelligence. Les haines de Germanicus & de Pison furent cachées tant qu'ils ne se virent point <sup>a</sup> : L'entreveuë de Don Fernand IV. de Castille & de Denis de Portugal son beaupere causa de grands desordres ; celle de Philippe I. & de Don Fernand n'en fit gueres moins , & si celle de Jacques I. & de Dom d'Alonce comme eucores quelques autres produisit de bons effets , le plus seur neantmoins pour les Princes est de vuidier leurs affaires par l'entremise des Ambassadeurs.

Quelquesfois les favoris comme nous avons dit sement des discordes contre le Prince & les personnes de son Sang ; Et nous avons quantité d'exemples de cette histoire. Don Lopa de Haro procuroit par ses menées la des-union du Roy Don Sanche le Fort d'avec la Reinessa femme ; les domestiques de la Reine Catharine Mere du Roy Don Juan II. irritoyent contre l'Infant Don Fernand ; Don Alvare de Lara pour se maintenir dans le gouvernement du Royaume taschoit par ses lettres de persuader au Roy Don Hérique I. que la Reyne Berangere sa soeur avoit dessein de l'empoisonner ;

<sup>a</sup> *Discesseruntque opertis odiis.* Tac, lib. 2. an.

(L 4)

Les.



Les grands de Castille empeschoyent la concorde du Roy Don Juan II. & de son Fils Don Enrique ; & Don Alvare de Lune celle du Roy Don Juan de Navarre & de son fils le Prince Don Carlos de Viane. Les confidens du Roy Philippe I. le dissuadoyent de son entreveuë avec le Roy Don Fernand. Et ceux qui avoyent interest aux discordes d'entre Infant Don Sanche & le Roy Don Alonce son pere, taschoyent de faire en sorte qu'ils ne se vissent ny ne s'accordassent. On a veu pratiquer ces mesmes artifices en France , au grand prejudice du repos de ce Royaume, & de toute la Chrestienté. Tout le remede qu'on y scauroit apporter est de mépriser les difficultez & les inconveniens que les favoris ont coustume de représenter aux Princes & d'en venir à la veuë reciproque qui par la force secrette du sang addoucit les esprits , & descouvre la meschanceté de ceux qui sement ainsi des divisions. C'est la raison qui porta le Roy Don Fernand à une entreveuë avec le Roy Don Henrique IV. son beau frere à Sigovie , sans arrester au peril qu'il y avoit de s'exposer au ressentiment d'un Roy offensé qui ou par une amour naturelle, ou pour mieux cacher son infamie taschoit de procurer la sueccession de la Couronne à sa fille Jeanne. Car quelque representation qu'on luy fist de ce danger, il jugea qu'il estoit plus de la prudence, de faire luy-mesme la negotiation & qu'il feroit plus par sa presence que par aucune force ou par l'entremise de ses Ministres.

### DEVISE LXXVIII.

*Belle par en haut.*

**C**E qui se voit en la Sereine est beau, ce qui s'y entend est doux, ce qui s'y couve par l'intention est prejudiciable, & ce qui s'y cache sous les eaux est monstreux. Qui est-ce qui pourroit juger une si grande inégalité par une si belle apparence ? un si charmant visage pour tromper l'esprit, une si  
harmô-



harmonieuse voix pour attirer les vaisseaux dans les  
écueils ? Tout l'antiquité a admiré ce monstre com-  
me étant extraordinaire cependant il n'y en a point  
qui le soit moins ; les places & les Palais en sont rem-  
plis a. Combien de fois les hommes montrent-

a *Et Sirenis in delubris voluptatis. Isa. 13. 22.*

(L 5)

als



ils une langue agreable & douce pour tromper leurs amis avec plus d'assurance, & tendre des filets à leurs pas *b*. Combien de fois le visage marque-t'il de l'amour & de la bien-veillance lors que le cœur renferme le plus de colere & d'averfion? Combien feint-on de l'armes qui naissent de joye *c*! Ceux qui affectoyent le plus de paroistre outrez de la mort de Germanicus estoient ceux qui en estoient les plus ravis *d*. On apporta autrefois à Jules Cesar la Teste, de Pompée, & bien que le spectacle ne luy en déplust aucunement, il dissimula neantmoins par ses pleurs le contentement qu'il luy donnoit.

*Cesar sur cét objet ses regards attachant  
Retient un peu d'abord ses secrets mouvemens,  
Mais ayant à loisir rappelé son idée,  
De cette indigne mort l'ame persuadée,  
Il croit qu'il peut enfin son pouvoir affermy,  
Reprendre le beau-pere & quitter l'ennemy.  
Il verse quelques pleurs que l'artifice envoie,  
Il pousse des soupirs d'un cœur tout plein de joye,  
Et croit en ce moment que pour la cacher mieux  
Il faut mettre du moins le trouble dans ses yeux.*

Les pretextes de quelques Princes tiennent beaucoup de la Sereine; de quelles couleurs de Religion & de bien public ne sont-ils point fardés? quelles promesses, quelles douces paroles, & quelles flatteries les accompagnent? mais aussi quelles fraudes reciproques ne se cachent point sous ces belles apparences, sous ces marques exterieures d'amitié? Ils montrent des visages d'Anges & cachent des queue's de serpent; ils embrassent & flattent mais pour mordre & pour envenimer; les blessures d'un cœur sincere sont plus saines que les baisers de ces bouches

*b Homo qui blandis fictisque sermonebus loquitur amico suo, rete expandit gressibus ejus. Prov. 29. 5.*

*c Peractis tristitia imitantis. Tac. 13. an.*

*d Periisse Germanicum nulli jactantius moerent, quam qui maximè latantur. Tac. 2. an.*

fausses e. Les injures de celuy-la sont un baume consolidant & salutaire, les cajoleries de celles-cy sont des dards perçans & empoisonnez f. Combien de fois la trahison a-t'elle commencé par les honneurs ? Tibere medite la mort de Germanicus jaloux de la gloire de ses triomphes, & il l'appelle pour son compagnon à l'Empire ; il cache sous ces demonstrations publiques les sourdes menées de son cœur ; il brûle d'envie contre ce jeune Prince qu'il fait semblant d'honorer, & il n'enflamme si fort sa gloire que pour l'esteindre plutôt ; Ce qui paroist de luy est une estime & une affection, ce qui en est caché est une haine & une malice g. Plus un cœur monstre de sincerité plus il cache de trahison ; les fontaines espaisées & bourbeuses ne trompent pas tant que les transparentes & cristallines ; celles-là accusent leur mauvais goût, & en destournent par leur trouble, celles-cy cachent leur venin & y convient par leur pureté. Il faut pour cet effet que la prudence se tienne bien sur ses gardes afin de pouvoir penetrer tous ces artifices des Princes, les ayant pour d'autant plus suspects que plus ils sont officieux & complaisans & qu'ils changent leur naturel & leurs mœurs, ainsi que fit Agrippine qui changea sa severité en caresses, & son arrogance en soumission pour retirer Neron de l'amour de son affranchie h ; changement qui donna de la desiance à ce Prince & à ses amis, qui l'avertirent de se donner de

e *Meliora sunt vulnere diligentis quam fraudulentæ oscula odientis.* Prov. 27. 6.

f *Mulliti sunt sermones ejus super oleum, & ipsi sunt jacula.* Psal. 54. 22.

g *Nec ideo sincera caritatis fidem adsecutus amoliri juvenem specie honoris statuit, struxitque causis aut sorte oblatas arripuit.* Tac. 2. an.

h *Tum Agrippina versis artibus, per blandimenta juvenem aggredi, suum potius cubiculum, ac sinum offerre contegendis, quæ prima ætas, & summa fortuna expeterent.* Tac. 13. an.

(L. 6).

garde



garde de cette femme adroite, qui joignoit l'artifice à la passion *i*. Il faut prendre plus garde à ce que les Princes cachent qu'à ce qu'ils montrent, plus à ce qu'ils taisent qu'à ce qu'ils déclarent. L'Electeur de Treve livre cette ville au Roy de France pour y mettre une garnison, bien qu'il sçache qu'elle est Imperiale & sous la protection hereditaire du Roy d'Espagne comme Duc de Luxembourg & Comte de la basse Bourgogne, & que par là il contrevient non seulement à cette protection, mais encore aux loix de l'Empire; pour cet effet les troupes d'Espagne surprennent cette ville aux François & ayant fortuitement arresté la personne de l'Electeur ils le traitent dans tout le respect deu à sa dignité, & voilà que le Roy de France qui dix-huict jours auparavant avoit arresté une ligue avec les Hollandois pour la guerre contre les Pays-Bas, se sert de ce pretexte bien qu'arrivé depuis & y entre avec ses forces sous ombre de la delivrance de l'Electeur son amy & son allié. Celuy qui cherche les occasions les trouve ou les fait naistre aisement; il en est de la malice comme de la lumiere qui penetre par les moindres fentes. Nostre inclination à la liberté est telle & nostre ambition si aveugle qu'il n'y a aucun pretexte qui regarde l'une des deux que nous ne le prenions aussi-tost, nous en laissant tromper quelque peu apparent qu'il soit & opposé à la raison ou à l'experience. Et ce sont là les pretextes dont les Princes deguisent leur ambition, leur convoitise & leurs desseins aux despens des biens & de la vie des sujets; & de là naissent presque tous les mouvemens de guerre & les troubles dont le Monde est travaillé.

Les pretextes changent selon que changent les interests, car ceux-là font ombre à ceux-cy & ils les suivent d'ordinaire. La Republique de Venise fait une ligue avec les Grisons, les François s'y opposent

*i Quæ mutatio neque Neronem fefellit & proximi amicorum metuebant orabantque caverè insidias mulieris semper atrocis, tum & falsa. Tac. 13. an.*

de peur qu'elle ne prejudicie aux traittez qu'ils ont fait auparavant avec eux ; là dessus ces Peuples se divisent en factions au grand prejudice des Catholiques de la Valteline dont les Protestans machinoyent la perte ; les Suisses font à ce sujet une diette & il ne se trouve point d'autre remede si non que les Espagnols entrent dans cette vallée, qui est une pensée que le Pape Clement VIII. avoit eüe long-temps auparavant dans l'instruction qu'il donna à l'Evesque de Veglia en l'envoyant aux Cantons Catholiques en qualité de Nonce ; Ce mesme moyen est encore approuvé de Gouffier qui avoit le maniment des affaires de France, & qui persuade au Comte Alphonse Casati Ambassadeur d'Espagne chez les Suisses, d'escrire au Duc de Feria pour luy proposer d'entrer avec les forces du Roy dans la Valteline afin que fermant le passage de Valcamonica aux Venitiens, ils desistassent de leurs pretentions & que la Vallée fust nettoyée de Protestans. Le Duc meü de ces instances & du peril commun de cette secte qui mevaçoit l'Estat de Milan & generalement toutel'Italie, comme aussi des plaintes & des larmes des Catholiques, entre dans la Valteline, & aussi-tost les François changent pour de nouvelles considerations & s'opposent à ce dessein par une nouvelle ligue qu'ils font en Avignon avec les Venitiens & le Duc de Savoye, sous pretexte de la liberté d'Italie, bien que cette liberté consistast plus au bouchement de ce passage aux Protestans de delà les Monts, qu'aux acquisitions que les Espagnols pouvoient faire en cette contrée, & comme la Valteline n'estoit que le pretexte de la ligue, les armes des alliez n'y servirent que de diversion, & toute la force & le dessein se tournerent à l'oppression de la Republique de Genes. C'est ainsi que les pretextes varient selon la variété des interests.

Le temps decouvre dans les effets la fausse apparence des pretextes, parce qu'ils n'execurent pas ce qu'ils avoyent promis, ou n'agissent pas au mesme lieu qu'ils avoyent marqué. La Republique de



Venise veut s'emparer de Gradisque, & elle prend pour pretexte les courses des Uscoques qui sont dans la Croatie ; elle fait semblant de vouloir defendre la liberté de la Mer & elle fait la guerre sur la terre.

Souvent on prend les armes sous pretexte du zele de la gloire de Dieu, & il se trouve bien plustost qu'on l'empesche ; Une autre fois c'est pour la Religion & on l'offense ; une autre pour le repos public, & on le trouble ; une autre pour la liberté des peuples & on les opprime ; une autre pour leur protection & on les tyrannise ; une autre enfin pour la conservation de son propre Estat & on envahit celui d'autrui. O hommes ! ô peuples ! ô Royaumes ! ô Republicques, de qui le repos & la felicite dependent de l'ambition & du caprice d'un si petit nombre de personnes : *cet endroit est un peu obscur dans le texte, & j'ay veu quelques gens qui croient que par le Poccos Espagnol l'Auteur veut dire des gens peu considerables, de sorte qu'il faudroit traduire, du caprice de gens de si peu de consideration ; Mais outre que l'Auteur ne se seroit pas bien expliqué, je ne voy pas que des Rois & des Princes, ou tout au moins des Ministres d'Estat, des Ambassadeurs & des Agens estant compris sous ce Poccos, on puisse traiter tels personnages de gens de neant. Cela n'a aucune apparence & je trouue qu'il est bien plus vray semblable de croire que l'Auteur a voulu dire qu'un Estat est bien à plaindre qui estant composé de tant de differentes parties, depend pour tant pour ce qui est du gouvernement, d'un si petit nombre de testes ; au lieu qu'au contraire il ne pourroit guere y en avoir trop.*

Quand les fins sont justes, mais qu'elles courent risque de n'estre pas ainsi interpretées, ou qu'on est en danger de n'y arriver pas si elles estoient sçeuës, il faut en ce cas les disposer de sorte que les actions montrent deux differens jours aux yeux d'un chacun, & qu'elles paroissent guidées d'autres honnestes motifs : car il n'y a point de tromperie de la part de celuy qui en use de la sorte, puis qu'il ne fait  
qu'amu-

qu'amuser la malice de fausses apparences, afin que se trompant elle-mesme, il luy soit impossible de s'opposer aux justes desseins du Prince, qu'aucune raison ne scauroit obliger à marquer son but, puis qu'au contraire il luy seroit impossible d'y donner, s'il ne seignoit pas en mesme temps de viser à d'autres.

Il n'y a pas moins de danger pour les Republicques dans cette feinte apparence de zele, par laquelle bien des gens font accroire qu'ils tendent au bien public lors qu'ils ne songent qu'au leur en particulier; ils se pretextent de la correction du gouvernement pour en mieux affoiblir l'autorité, ils proposent les moyens & suggerent les conseils apres l'effet, afin de decouvrir les fautes lors qu'elles ne sont plus capables de remede, ils affectent la liberte pour gagner l'applaudissement du peuple contre la Magistrature, & troubler la Republique en la reduisant apres en esclavage *k*. Ce sont là les artifices dont se sont servis presque tous les Tyrans des Republicques *l*. Quelle esperance Tibere ne donnoit-il pas de rendre la liberte à celle de Rome, lors qu'il travailloit le plus à l'opprimer *m*? Le Prince d'Orange se sert de la mesme ruse pour faire revolter les Pays-bas; & ses descendants font la mesme chose pour dominer les Provinces unies; mais le temps leur montrera à leurs despens la difference qu'il y a entre un Maistre naturel & un Tyran; & se sera alors qu'ils se repentiront d'avoir preferé une rebellion artificieuse à une obeissance salutaire, ainsi que Cerialis conseilloit à ceux de

*k Ut imperium evertant, libertatem praeferunt: si impetraverint, ipsam aggredienter. Tac. 16. Ann.*

*l Caterum libertas & speciosa nomina pratexuntur, nec quisquam alienum servitium, & dominationem sibi concupivit ut non eadem ipsa vocabula usurparet. Tacit. 4. Hist.*

*m Speciosa verbis, re inania, aut subdola: quantoque majore libertatis imagine tegebantur, tanto eruptura ad insensius servitium. Tac. 1. ann.*



Treves & de Langres n. Le peuple vole aveuglément à l'appau de la liberté, & il ne la connoist point tant qu'il l'ait perduë & se voye enlacé dans les rets de la servitude; il se laisse mouvoir aux larmes de ces faux Crocodiles, & leur confie imprudemment ses biens & sa vie. Quelle tranquillité le monde ne gousteroit-il point si les sujets sçavoient que de quelque façon qu'ils soyent gouvernez, par tous, par plusieurs ou par un, par le peuple, par le Senat ou par le Prince, ce sera tousiours un gouvernement sujet à des inconveniens & à des fautes, un gouvernement en un mot, meslé de tyrannies, parce que quand la speculation auroit imaginé une parfaite République, comme il faut necessairement qu'elle soit d'hommes & non pas d'Ange, on pourroit bien la louer, mais non pas la trouver o. En effet la liberté ne consiste pas en la recherche de cette forme de gouvernement-cy, ou de celle-là, mais en la conservation de celle que le long usage a establie & que l'experience a approuvée; de celle où la justice s'observe & où le repos public se maintient, supposé qu'il faille obéir à un genre de domination; car la liberté ne souffre jamais davantage que dans ces sortes de changemens. Nous pensons trouver un meilleur gouvernement & nous tombons en un pire; ainsi qu'il arriva à ceux qui survesquirent à Tibere & à Cajus p; & quand mesme on pourroit obtenir ce meilleur, il n'equipole pas au mal qui se rencontre tousiours au passage d'une forme de gouvernement à l'autre; de façon qu'il vaut mieux souffrir la

n *Necontumaciam cum pernicie quam obsequium cum securitate malitis.* Tac. 4. Hist.

o *Dilecta ex his & constituta Reip. forma laudari facilius quam evenire, vel si evenit, haud diuturna esse potest.* Tac. 4. ann.

p *An Neronem extremum dominorum putatis? idem crediderant qui Tiberio, qui Cajo superstites fuerant; cum interim instabilior & sevirior exortus est.* Tac. 4. Hist.

presente bien qu'injuste q, & attendre de Dieu lors que le Prince est méchant qu'il luy plaise nous en donner un bon r. C'est luy qui donne les Royaumes, & ce seroit accuser ses divins Decrets que de ne pas obeir à ceux qu'il y a constituez. Nabuchodonosor estoit un méchant Prince, cependant Dieu menaça d'une punition severe ceux qui refuseroyent de luy obeir s. Comme nous nous conformons au temps & souffrons avec patience les sterilitez, les orages & tous les autres desordres de la nature, il faut faire la mesme chose au regard des deffauts de nos Princes t: Tant qu'il y aura des hommes il y aura des vices v. Où trouvera-on un Prince qui en soit exempts mais ces maux ne durent pas tousiours; si un Prince est mauvais aujourd'huy, demain il luy en succedera un bon, ainsi les avantages des uns font supporter les deffauts des autres x.

DEVISE LXXIX.

*Les conseils s'eludent par les conseils.*

**L**E Perroquet est celuy de tous les oyseaux qui ressemble le plus à l'homme pour l'articulation de la voix †. Sa vivacité est si grande qu'il

q *Ferenda Regum ingenia; neque usui crebras mutationes.* Tac. 12. ann.

r *Ulteriora mirari presentia sequi, bonos Imperatores voto expetere, qualescumque tolerare.* Tac. 4. Hist.

s *Quicumque non curaverit collum suum sub jugo Regis Babylonis: in gladio, & in fame & in peste visis tabo super gentem illam, ait Dominus.* Jerem. 27. 6.

t *Quomodo sterilitatem, aut nimios imbres & cetera natura mala, ita luxuriam vel avaritiam dominantium tolerare.* Tac. 4. Hist.

v *Vitia erunt donec homines.* ibid.

x *Sed neque hac continua & meliorum interventu pensantur.* Tacit. ibid.

† *Si me non videas esse negabis avem.*





y a eu des Philosophes qui ont douté s'il ne participoit point de la raison. Cardan dit qu'il surpasse tous les oyseaux en esprit & en bon sens, & que non seulement il apprend à parler, mais aussi à mediter avec des desseins de gloire *a*. Cét animal a une

*a Inter aves ingenio sagacitateque prestat quod grandi sit capite, atque in Indiat caelo sincero nascatur.*  
mer-

merveilleuse candeur, qui est la qualité des grands esprits. Mais sa candeur n'est pas exposée à la tromperie, bien au contraire elle la sçait prévenir, & tout prudent & rusé qu'est le serpent il trompe sa prudence & sa ruse, & pour deffendre son nid de ses artifices il le pend adroitement au bout des plus hautes & des plus foibles branche des arbres en la forme que montre cette peinture, afin que quand le serpent viendra à passer par dessus pour devorer ses petits il tombe aussi-tost, emporté de son propre poids. C'est ainsi qu'il faut eluder l'artifice par l'artifice, & les conseils par les conseils; adresse en laquelle le Roy Don Fernand le Catholique a surpassé presque tous les Princes, comme il l'a montré en toutes ses actions, particulièrement au mariage qu'il contracte avec Germaine de Foix, niépce de Louis XII. † Roy de France, pour rompre les Traitez que l'Empereur & le Roy Philippes I. son gendre avoyent fait à Haguenu à son préjudice & à son inscen. Il ne fut pas encore moins adroit à se servir de l'occasion que luy presenta le dessein qu'avoit le mesme Louis XII. de se liguier avec luy pour estre plus libre dans l'entreprise de la conquête du Royaume de Naples, disposant l'affaire de telle sorte qu'il recoutra les Estats de Roussillon & de Sardaigne; & lors qu'il vit le Roy de France engagé dans la conquête & entré déjà dans l'Italie & qu'il jugea que ce seroit un trop dangereux voisin du Royaume de Sicile sur lequel il avoit jetté les yeux; il l'empescha de passer plus avant, & rompant les Traitez faits avec luy il luy declara la guerre & renversa ses desseins en se li-

*unde didicit non solum loqui, sed etiam meditari, meditatur ob studium gloria. Cardan.*

† Il y a faute dans l'Espagnol, car il met Charles VIII. au lieu que je trouve que c'est Louis XII. car Mariana le plus fidele Historien d'Espagne, dit dans son Histoire que cette Germaine de Foix estoit sœur de Gaston, & tout le monde sçait que Gaston estoit neveu de Louis XII.

quant



quant avec la Republique de Venise. Ces adresses sont plus nécessaires dans la guerre que dans la paix ; parce que l'esprit y opere beaucoup plus que la force , & ce n'est pas une petite loüange pour un General d'armée que de sçavoir vaincre son ennemy par la ruse , en méprisant la vaine gloire de le vaincre par l'épée ; Un pareil larcin ne viole point le droit des gens ; car si la guerre est juste tous le moyens qu'on y employe sont justes aussi b.

*Quelqu' injustes moyens qu'on employe à la guerre ,  
Soit fraude, soit vertu, tout peut un ennemy. Virgil.*

On peut bien tromper celuy qu'on peut bien tuer ; & il est d'un cœur magnanime de preferer le salut public au triomphe , & s'asseurer la victoire par l'artifice sans l'exposer toute au peril des armes , puis qu'il n'en est point de si assurée au jugement des hommes qui ne soit sujette au hazard.

Dans les conjectures qu'on fait des desseins & des artifices de l'ennemy pour les eluder , il ne faut pas regarder tousiours à ce qu'un homme prudent feroit en pareil cas ( bien qu'il soit bon neantmoins d'y faire auparavant reflexion , ) mais il faut asseoir son jugement selon la condition & la capacité de la personne avec qui on a affaire , car tout le monde ne fait pas ce qui seroit le plus à propos & le plus prudent ; On blasinoit le Duc d'Albe Don Fernand ; de ce qu'il estoit entré avec une armée dans le Royaume de Portugal apres la mort du Roy D. Sebastien , comme d'une entreprise pleine de peril & surprenante en un homme si sçavant en l'art de la guerre ; mais il répondit qu'il n'avoit pas ignoré ce danger ; mais qu'il s'estoit fié sur ce qu'il avoit à faire à une Nation qui sans doute auroit oublié les choses de la guerre par une trop longue jouissance de la paix. Lors mesme qu'on traite avec les plus prudens il n'est pas tousiours seur de conjecturer de leurs

b *Cum iusto bellum suscipitur, ut aperte pugnet quis aut ex insidiis, nihil ad justitiam interest. D. August.*

actions

actions suivant les regles de la raison & de la prudence; parce que quelques fois ils se laissent emporter à la passion, & souvent les plus sages font les plus grandes fautes, leur presomption & la confiance de leur sçavoir les rendant negligens & leur faisant croire que s'ils tombent ils se sçauront bien relever. Les presuppositions, le temps & les accidens sont encore des choses qui ont coustume de les tromper; & ainsi je trouve qu'il est tousiours plus seur de suspendre son jugement dans les choses qui dependent de l'arbitre d'autruy sans les vouloir regler par sa propre prudence; parce que chacun a ses raisons particulieres qui sont cachées aux autres, & agit conformément à son naturel. Ce quel'un trouve impossible un autre le troave aisé, il y a des esprits qui ne cherchent que les dangers, celuy-cy aime la raison, celuy-là la hait.

Les plus occultes artifices des ennemis ou de ceux qui sous un faux masque d'amitié songent seulement à procurer leur interest, sont ceux par lesquels ils font adroitement des propositions au Prince qui ont l'apparence du bien & sont effectivement du mal, paroissent son avantage & sont sa ruine; en quoy sa probité est aisément trompée, principalement s'il manque d'experience ou ne penetre pas dans le dessein de ceux qui le joüent: pour cét effet il a besoin d'une grande circonspection, afin de convertir semblables avis à la ruine de leur auteur; En quels precipices ne tombera point un gouvernement, qui méprisant les conseils domestiques se sert seulement des Estrangers, contre l'avertissement du Saint Esprit c.

Au reste; bien qu'on puisse assez penetrer dans les desseins de son ennemy par le seul raisonnement, il est bon neantmoins de les rechercher par le moyen des Espions, qui sont les principaux instrumens de la Royauté, & sans lesquels ny la couronne

c *Admitte ad te alienigenam, & subvertete in turbine, & alienabit te à tuis propriis. Eccles. II. 36.*

ne



ne se peut bien conserver, ny la guerre se conduire; Cette negligences s'éprouve particulièrement en Allemagne, où il s'est perdu cent bonnes occasions, & où les Soldats se sont autant de fois veu assommer en leurs propres quartiers, faute d'avoir bien sceules desseins & les routes de l'ennemy. Josué se servoit d'espions *d*, nonobstant le soin que Dieu luy faisoit la grace de prendre de ses armes; Moÿse ne faisoit point marcher le peuple d'Israël qu'un Ange n'allast devant avec une colonne de feu *e* & cependant il ne laissa pas d'envoyer encore des Espions par l'ordre de Dieu, pour découvrir la terre promise *f*. Les Ambassadeurs sont des Espions publics, qui sans violer la Loy divine, ny le droit des Gens, peuvent corrompre la foy des Ministres, nonobstant tout le serment qu'ils en ont presté, afin de decouvrir ce qui se machine contre celuy qui les envoie; car ceux-cy ne sont nullement tenus à la garde du secret, & ceux-là ont par leur excuse la raison naturelle de leur propre deffence.

### DEVISE LXXX.

*Sur le champ, & avant le champ.*

**L**E Sculpteur taille premierement chez luy les Marbres de l'edifice qu'il doit eriger, à cause de la trop grande peine qu'ils luy donneroyent en suite s'il en uloit autrement; Les pierres du Temple de Salomon avoyent esté d'abord tellement preparees que lors qu'on les posa il ne fut pas besoin d'un seul coup de marteau; C'est ainsi que les sages Princes doivent polir leurs desseins & meurir leurs resolutions avant que de se mettre en devoir de les executer; parce que de ne les prendre que sur le champ c'est plus une maxime de Gladia-

*d Misit Josue duos viros exploratores in abscondito.*  
Jof. 2. 1.

*e Exod. 14. 19. f Num. 13. 3.*



teur que de Prince. Le Taureau, corps de cette De-  
vile, s'éprouve soy-mesme avant que d'entrer au  
combat avec son rival, & poussant ses cornes con-  
tre un arbre de toute l'impetuosité de ses forces,  
il apprend par avancé à combattre & à fraper : On a  
toutes choses à craindre & on manque de moyens  
pour



pour toutes choses, lors qu'on est obligé de se déterminer sur le champ; les conseils se trouvent embarrassés par la haste a laquelle le peril ou la necessité forcent *a*. Mais parce que les occasions n'arrivent presque jamais à souhait, & que souvent nous ne pouvons ny les retarder, ny les avancer, il est de la prudence de considérer si la deliberation se doit prendre à la haste ou à loisir; y ayant des affaires qui demandent si necessairement de la promptitude & d'autres de la maturité, que si l'on peche en l'une ou en l'autre ce ne sera qu'au grand prejudice de la Republique: la circonspection se doit fuir lors qu'elle est plus dangereuse que la temerité; il ne faut pas prendre les conseils dans les accidens impreveus, il les faut ravir; tout le temps qu'on employe en ce cas à deliberer se gagne par le peril, ou se perd par l'occasion; la Fortune court & presque tous les hommes rampent: Quelle merveille donc que si peu l'attrapent? La plupart des deliberations se font sur ce qui est déjà passé, & le conseil arrive apres l'evenement: Les occasions volent d'une telle force, que le conseil doit non seulement avoir des ailles pour les suivre, mais estre sous la main pour les attendre *b*. Lors que le temps est favorable le temporisement luy aide encore; mais lors qu'il est contraire la promptitude le surmonte, & c'est alors que les conseillers vifs & pleins de feu font de grande utilité. Toutes les affaires qui accordent du temps veulent estre examinées; car il n'est rien de plus opposé à la prudence que la promptitude & la colere; l'impetuosité est là mere des fautes, elle met en desordre l'examen & la consideration; c'est pour ce sujet que presque tous les conseils précipitez plaisent

*a Timet atque eum deficere omnia videntur, qui in ipso negotio consilium capere cogitur. Jul. Cesar.*

*b Consilia rebus aptantur, res nostræ feruntur, immò voluntur: ergo consilium sub die nasci debet, & hoc quoque tardum est nimis, sub manu, quod ajunt, nascatur. Senec.*

dans l'entreprise, embarrassent dans l'exécution, & affligent dans le succès; Les crimes demandent de la précipitation, & les bons conseils du temporement *c*, & bien que le peuple soit d'humeur à vouloir plutôt voir les effets que les causes, ce qui fait que d'ordinaire il blâme tous les conseils tardifs; il faut pourtant que le Prince s'arme contre ces murmures dans la confiance que la bonté du succès les convertira en louanges *d*. Mais le retardement ne doit pas être si grand qu'il fasse perdre l'occasion, ainsi qu'il arrivoit à l'Empereur Valens, qui employoit à délibérer le temps propre à agir *e*; Les Conseillers imprudens tombent d'ordinaire en cette faute, parce qu'embarassés de l'importance des affaires & ne pouvant juger des périls ny se résoudre, ils ont peur de la moindre ombre, & croient que leur doute les fera passer pour prudents; tant qu'ils ont du loisir ils suspendent les résolutions, & lors qu'ils les prennent il n'en est plus temps; il faut donc pour ce sujet faire meurir les conseils & non pas les haster; car la maturité ne pèche ny dans le défaut ny dans l'excez du temps & c'est ce que vouloit dire Auguste par sa Devise du Dauphin entortillé autour d'une ancre, avec ce mot, *haste toy lentement*, à laquelle ne contredit aucunement celle d'Alexandre le Grand, *sans tarder*, parce que celle-la s'entend des affaires de la paix, & celle-cy des affaires de la guerre, qui requiert ordinairement de la diligence. Tout réussissoit à Cerialis, parce qu'il resolvoit & exécutoit promptement *f*.

*c Scelera impetu bona consilia mora valescere. Tac. i. Hist.*

*d Festinare quod vis negotium gignit errores, &c. Herod.*

*e Ipse inutili cunctatione, agendi tempora consultando consumpsit. Tac. 3. Hist.*

*f Sane Cerialis parum temporis ad exequenda imperia dabat subitis consiliis sed eventu clarus. Tac. 5. Hist.*



Cependant bien que la promptitude opere de grands effets dans la guerre, il ne faut pas que ce soit une promptitude aveugle & inconsidérée, qui commence les choses avec furie & les acheve avec langueur *g*. Lors que les affaires accordent du loisir, la consultation est de plus grand service que la temerité *b*.

Lors donc que les resolutions sortent de la main du Prince, il faut qu'elles soyent parfaites afin qu'il n'y ait ny confusion ny doute dans leur execution, car quelques prudens que soyent les Ministres, il est impossible qu'ils puissent bien executer des ordres crus & indigestes; c'est à celuy qui commande à donner la forme & à celuy qui obéit à l'executer; le Prince doit estre Architecte & le Ministre le manoeuvre; si celuy-là laisse tout à la disposition de celuy-cy, il est ignorant ou veut cesser d'estre Prince; il n'est point de gouvernement plus déreglé que celuy où tant de testes ont liberté d'arbitre; le respect & l'ordre du gouvernement se perdroyent si les Ministres avoyent un semblable pouvoir; S'il y a un cas où il leur soit permis de suspendre l'execution des ordres, c'est lors qu'il appert evidemment qu'ils sont injustes, car ils son nés à Dieu avant que de l'estre à leur Prince: lors que les ordres de ce dernier prejudicient à son patrimoine, à sa reputation & au bien du gouvernement, ou qu'ils dependent de quelques connoissances particulieres du fait, ou qu'enfin soit pour la distance, soit pour d'autres accidens l'estat des choses paroist tellement changé qu'on peut vray-semblablement inferer que si le Prince en eust esté bien instruit il neles auroit pas donnez, à lors pourveu qu'il n'y ait pas de risque considerable dans le delay on peut les suspendre & en communiquer avec luy; mais dans toute

*g Omnia inconsulti impetus capta, initiis valida, spa iolanguescunt. Tac. 3. Ann.*

*h Duces providendo, consultando cunctatione sapius. quam temeritate prodesse. Tac. I. hist.*

la discretion & le respect qui sont deus à son autorité & à son jugement , attendant tousiours qu'estant mieux informé des circonstances , il commande de-rechef ce qu'il luy plaist qu'on fasse : ainsi que fit le grand Capitaine qui s'arresta à Naples contre les ordres du Roy Dom Fernand le Catholique , dans la pensée que les Princes d'Italie attendant impatiemment ce qui resulteroit de l'entrevenè des deux Roys Dom Fernand & Philippe I. son gendre , les affaires de Naples courroyent trop de risque s'il les quittoit de la sorte. Si pourtant le Ministre sçait que le Prince est si jaloux de ses sentimens qu'il ayne mieux faillir qu'estre corrigé , alors il pourra dissimuler & se taire ; car il y a trop d'imprudènce à s'exposer au peril , lors qu'on ne peut esperer de remede. Corbulon s'estoit désia engagé en quelques entreprises assez importantes , mais l'Empereur Claude luy ayant mandé de se retirer il les abandonna , car bien qu'il vist que ces ordres estoient mal donnez il ne voulut pas se perdre en y desobeyssant i.

Il n'est point d'ordres où le Ministre doit estre si ponctuel qu'en ceux qui regardent les Matieres d'Estat , car en ce cas à moins qu'il n'y ait concours des circonstances susdites , ou que le risque de l'execution ne soit trop manifeste , il y doit obeyr aveuglement sans rien accorder à son sentiment particulier , les desseins des Princes ayant souvent de si profondes racines que le raisonnement du Ministre n'y sçauroit penetrer , & quelquefois eux-mesmes ne le veulent pas ; ainsi il faut qu'il en juge tousiours favorablement & qu'il presume de la prudence de son Prince qu'il faut que la chose aille ainsi. Dolabella pour ce sujet obeit d'abord au commandement que luy

*i Iam castra in hostili solo molienti Corbuloni, hæ litteræ redduntur ille re subita quamquam multa semel offenderuntur , metus ex Imperatore , contemptio ex Barbaris , ludibrium apus socios ; nihil aliud prolucutus, quam beatos quosdam duces Romanos , signum receptus dedit. Tac. II. ann.*



fit Tibere d'envoyer la neufiesme legion qui estoit en Affrique, bien qu'il trouvast assez de raisons pour y contrevénir *l.* Si falloit que chacun fust juge des ordres qu'il reçoit tout iroit en confusion, & les occasions se perdroyent. Le Royaume, ainsi que nous avons dit, est une harpe doncl'accord & l'harmonie dependent du Prince, c'est luy & non pas le Ministre qui y doit porter la main; celuy-la en doit toucher toutes les cordes, & celuy-cy qu'une, de sorte que n'entendant pas le son des autres il ne scauroit sçavoir si elle est trop haute ou trop basse, & il se tromperoit en l'accordant à sa fantaisie. Le Comte de Fuentes par la liberté que luy donnoyent son âge, son zele, ses services & une experience couronnée de tant de triumphes & de victoires, suspen- doit quelquefois, lors de son gouvernement de Milan, l'execution des ordres du Roy Philippes III. lors qu'il les jugeoit prejudiciables & plutôt nees de l'interest ou de l'ignorance des Ministres que de l'esprit du Roy; exemple que quantité d'autres ont suivy depuis au grand prejudice du repos public & de l'authorité Royale. L'Estat sera sujet à trop de malheurs si l'on permet que les Ministres doutent toujours de la sorte si les ordres du Prince sont de sa volonté ou non; Ce qui donne le plus de lieu à cét abus c'est la connoissance qu'ont les Ministres que ce n'est pas la propre main du Prince qui taille & qui polit les pierres destinées à l'edifice du gouvernement; mais cette main fust-elle estrangere il faut respecter tout ce qui en part comme s'il venoit du propre jugement du Prince, autrement tout ira en desordre, l'obeyssance prudente & zelée revere le seul sceau du Souverain.

Lors que les Princes sont éloignez & qu'il est à craindre que les resolutions n'arrivent apres l'evenement, ou que la varieté des accidens (principalement dans les affaires de la guerre) n'empe-

*1 Jussa Principis, magis quàm incerta belli metuens.*  
Tac. 4. annal.

ſche qu'on n'ait aſſez de temps pour conſulter, en ſorte que l'occaſion ſe paſſe en attendant, il eſt de la prudence en ce cas de donner les ordres avec plein pouvoir d'agir ſelon que le temps le requerra, de crainte qu'il n'arrive ainſi qu'à Veſpaſien en la guerre civile contre Vitellius, où les conſeils arrivoyent apres les événemens *m.* C'eſt pour ce ſujet que Tibere donna à Druſus en l'envoyant commander les legions d'Allémagne des Conſeillers prudens & experimentez pour le conſeiller, & un plein pouvoir d'agir ſelon l'occaſion *n.* lors qu'on envoya Helvidius Priſcus en Armenie, on luy ordonna de ſe conſeiller avec le temps *o.* & c'eſtoit en un mot la couſtume du ſenat Romain de ſe reposer de tout ſur le jugement des Generaux, & de ne leur particulariſer aucune recommandation que celle du bien de la Republique. Veniſe & Florence ne l'ont pas imité en cela, car jalouſes de leur liberté & ne voulant aucunement permettre qu'elle dépendiſt de l'arbitre d'autrui, elles ont mis un frein au pouvoir de leurs Generaux, épouventées de l'exemple d'Auguſte qui s'aſſujettit Rome avec les mêmes armes qu'elle luy avoit commiſes pour la proteger *p.*

Les Miniſtres qui ſont aupres de la perſonne des Rois ont de couſtume de limiter la liberté de ce pouvoir, afin d'accroiſtre le leur & que tout paſſe par leurs mains, ce qui fait que l'on conſume beaucoup de temps à deliberer, & que les reſolutions arrivent ſi tard qu'on ne les peut executer, ou qu'on n'en obtient pas le ſuccéz qu'on en avoit attendu, outre que comme il y a un ſi conſiderable intervalle de temps entre les accidens & leur examen, il ſurvient apres

*m* *Ex diſtantibus terrarum ſpatiis, conſilia poſt res afferbantur.* Tac. 3. Hiſt.

*n* *Nullis ſatis certis mandatis, ex re conſulturum.* Tac. 1. annal.

*o* *Rebus turbidis pro tempore, ut conſuleret.* Tac. 11. an.

*p* *Armaque qua in Antonium acceperit, contra Remp. verſa.* Tac. 1. an.



de nouveaux avis & de nouvelles circonstances qui obligent à changer les résolutions, de façon que les jours & les années se passent ainsi sans aucun effet.

## DEVISE LXXXI.

### *Le poids des forces.*

**L**Es forces de toutes les puissances sont limitées, celles de l'ambition seule sont infinies; c'est un vice commun de la nature humaine, qui plus elle acquiert, plus elle desire; ou pour mieux dire c'est un certain appetit plein de feu que le cœur exhale & qui tire tout son accroissement & sa force de la matiere à laquelle il s'applique: il est plus dans les Princes que dans les autres hommes, parce qu'à l'ambition d'avoir se joint la gloire de commander, & ny l'une ny l'autre ne se rend à la raison & au peril, ny l'une ny l'autre ne se sçait mesurer avec le pouvoir. Le Prince pour ce sujet doit peser attentivement ce que son épée est capable de frapper & son bouclier de deffendre, se ressouvenant tousiours que sa couronne est un cercle limité. Le Roy Dôm Fernand le Catholique ne faisoit jamais d'entreprises qu'il n'en examinast bien auparavant toutes les circonstances, la cause, la disposition, le temps, les moyens & la fin. Le Prince qui n'entreprendra jamais que ce qu'il pourra obtenir sera invincible; ce luy qui aspire à ce qui est impossible ou trop difficile descouvre les bornes de son pouvoir, les desseins qui ne luy reüssissent pas sont les instrumens publics de sa foiblesse. Il n'est point de si puissante Monarchie que l'opinion ne soustienne plus que la verité, la reputation plus que la force; Le desir de la gloire & de la domination nous emporte par la facilité qu'il trouve tousiours aux entreprises, & ce n'est jamais que dans l'exécution que nous y descouvrons les difficultez & la peine. Il n'y auroit presque point de guerres qu'on n'évitast si on en examinait bien dés l'abord les moyens & la fin: que le Prince prenne



prenne donc avant que de les entreprendre une con-  
 noissance parfaite de toutes ses forces tant offensives  
 que deffensives, l'estat de sa Milice, les Chefs qui y  
 doivent presider, la substance de ses coffres, les con-  
 tributions qu'il peut attendre de ses Sujets, & le  
 fonds qu'il peut faire sur leur fidelité dans l'ad-  
 versa.

(M. 4.)



verſe fortune ; qu'il ſ'inſtruiſe par l'eſtude, par la lecture & par l'entretien, de la diſpoſition & de la ſituation des Provinces, des Couſtume & des mœurs des Nations, du naturel de ſes ennemis, de leurs richesses, de leur ſecours & de leurs alliances ; Qu'il meſure l'epée d'un chacun, & voye en quoy conſiſtent ſes forces. Le Roy D. Enrique de Caſtille bien qu'accablé de maux n'a pourtant jamais été negligent en cela, & nous liſons qu'il ennoyoit des Ambaſſadeurs en Aſie pour l'inſtruire des mœurs, des Couſtumes & des forces de ces Provinces \*. Moïſe fit la même choſe avant que d'entrer en la terre promiſe 4. Mais afin que le Prince que ces deviſes ont pour but de former, poſſede bien cette matiere, j'en toucheray, icy les points les plus generaux avec toute la brieveté que requiert un ſemblable deſſein.

La Nature voulant monſtrer ſa beauté & ſon pouvoir dans la diverſité, a mis de la difference non ſeulement dans les viſages mais auſſi dans les eſprits des hommes, d'où vient que les nations different ſi fort les unes des autres, en qualitez en coſtume & en mœurs ; pour cet effet elle a tellement diſpoſé les cauſes, qu'ou eſtant jointes elles operent toutes en quelques provinces, ou eſtant ſeparées, les unes agiſſent en celles-cy, les autres en celles-là. Les Geographes ont partagé le globe de la terte en divers climats chacun deſquels eſt ſoumis à la domination d'une planete comme à la cauſe de ſa difference d'avec les autres ; & parce que le premier qui paſſe par Meroé iſle du Nil & ville d'Aſſrique eſt ſujet à Saturne, ils diſent que les Habitans qu'il renferme ſont noirs, barbares, rudes, ſouſponneux & traîtres, & qu'ils vivent de chair humaine.

Ceux du ſecond climat, qu'on attribué à Jupiter & qui paſſe par Sienne ville d'Egypte, ſont religieux, graves honeſtes & ſages.

Ceux du troiſieſme, qui paſſe par Alexandrie & eſt ſujet a Mars, ſont inquiets & guerriers.

\* Mar. Hiſt. d'Eſp. a Num. 13. 19.

· Ceux du quatriesme, qui est sujet au Soleil & passe par l'Isle de Rhodes, & par le milieu de la Grece, sont gens de Lettres, Eloquens, Poëtes, & habiles en tous les arts.

· Ceux du cinquième, qui passe par Rome, coupant l'Italie & la Savoye, & s'attribuë à Venus, sont délicieux, adonnez à la Musique & à la magnificence des festins.

· Ceux du sixième, qui est dominé par Mercure & passe par la France, sont changeans, legers & adonnez aux Sciences.

· Ceux du septième & dernier auquel Mercure preside & qui passe par l'Allemagne, par les Pays bas & par l'Angleterre, sont flegmatiques, ayment les festins, la pesche & la navigation. Mais il semble que cette cause seule ne soit pas uniforme & suffisante, parce que sous un mesme parallele, en une mesme élévation de Pole & avec un égal lever & coucher d'Astres, nous voyons des effets opposez, particulièrement dans les Climats de l'Hemisphère inferieur. En Ethiopie par exemple, le Soleil brusle & noircit les corps, & dans le Bresil, qui a une mesme latitude, les hommes ont la peau blanche & jouissent d'un air agreable & temperé. Les Anciens ont tenu la Zone Toride de nostre Continent pour inhabitable, à cause de ses excessives chaleurs, & cependant nous voyons qu'en celuy de l'Amerique elle est douce & peuplée. Ainsi, bien que ces lumieres éternelles ayent quelque vertu, la disposition de la terre neantmoins opere bien davantage, les effets des rayons celestes recevant du plus ou du moins selon la situation des montagnes & des valées, & estant temperez en outre par les rivieres & par les lacs. Il est vray que la nature est souvent admirable en ses onvrages, & qu'il semble que fuyant la curiosité de l'esprit humain elle opere quelquefois hors de l'ordre des causes & de la raison; à laquelle de celles-la attribuera-t'on ce qui se voit dans le Malabar, contrée des Indes, où sont le Royaume & la ville de Calecut? d'orgueilleuses montagnes qui



passent les nées & finissent au Cap de Comorin, autrefois le Promontoire de Coré coupent cette Province en deux parties, & bien que l'une & l'autre ait mesme élévation de Pole, neantmoins quand l'hiver commence dans celle-cy il finit dans celle-là & ainsi de l'Esté.

Cette diversité donc de climats, de situations de provinces, de températures & d'aliments, cause la différence des complexions des hommes, & les complexions causent la variété des naturels; car les mœurs de l'esprit suivent le temperament & la disposition du corps. Les Septentrionaux à cause de l'absence du Soleil & de la froidure de leur pays, sont sanguins, & par consequent robustes & courageux *b*, d'où vient qu'ils ont presque tousiours dominé les Meridionaux, les Assyriens les Chaldeens, les Medes les Assyriens, les Parthes les Grecs, les Turcs les Arabes, les Gots les Allemans, les Romains les Affricains, les Escossois les Anglois: Ils sont de plus, grands amateurs de la liberté, comme sont encore ceux qui habitent les Montagnes, les Suisses par exemple, les Grisons & les Basques, comme ayant mesme temperament que les voisins du Nort. Chez les Nations qui sont si proches du Soleil, l'excés de la chaleur dessèche le sang, ce qui fait que les hommes y sont melancoliques & profonds à penetrer les secrets de la Nature, d'où vient que c'est des Egyptiens & des Arabes que tous les autres peuples. Septentrionaux ont receu les mysteres des Sciences. Les Provinces qui sont entre les deux Zones déreglées jouissent d'un ciel benin, & l'on y voit fleurir la Religion, la Justice & la Prudence *c*: Mais parce que chacune des Nations differe des autres en beaucoup de particularitez

*b Homines qui frigida loca Europam que habitant sunt isti quidem animosi. Arist. l. Pol. 7. c. 7.*

*c Græcorum autem genus, ut locorum medium tenet, sic ex utraque natura præditum, quippe animo simul, & intelligentia valet. ibid.*

bien.

bien que situées toutes sous un mesme Climat, je rapporteray icy ce que j'en ay appris par la conversation & par l'estude, afin que V. A. MONSIEUR, ne soit pas privée d'une connoissance si nécessaire.

Les Espagnols aiment la Religion & la Justice, ils sont constants dans les travaux, profonds dans les conseils, & tardifs dans l'exécution; si hautains au reste, que ny la bonne fortune ne les esleve, ny la mauvaise ne les abbat. Ce qui est en eux une gloire naturelle & une grandeur de courage s'attribuë à orgueil & à un certain mépris des autres Nations: bien que cependant ce soit celle qui s'accorde le mieux avec toutes, & qui les estime le plus; celle, dis-je, qui obeit davantage à la raison, & qui s'en sert à surmonter ses passions & ses appetits.

Les Affricains sont rusez, trompeurs, superstitieux & barbares, & n'observent aucune discipline Militaire.

Les Italiens sont prudens & avisez; il n'est espee ou image de vertu, que pour arriver à leurs fins & procurer leur interest, ils ne representent en leurs mœurs ou en leurs paroles Glorieuse Nation, qui autrefois par l'Empire temporel, & aujourd'huy par le spirituel domine tout le monde de temps immemorial. Ils sont aussi propres à commander qu'à obeir, de grand courage & de grand esprit dans les Arts de la paix & de la guerre; l'excez de leur jugement les rend soupçonneux à leur propre prejudice, & à celui de toutes les autres Nations: ils redoutent les Puissances & taschent tousiours de les maintenir en equilibrium autant qu'ils peuvent; Il ne se tire point d'épee, ny ne s'arbore de pique en aucune contrée de la terre dont l'acier n'ait esté premierement battu & affilé dans la forge d'Italie.

*d Advenientes etenim externos benignè hospitio excipiunt adeo ut emulatione quadam invicem pro illorum honore certent, quos advenæ sequuntur hos laudant, amicosque Deorum putant. Diod. Sicul. 6. 9.*

(M. 6)

En



En Allemagne, la diversité des Religions, les guerres civiles, & les Nations qui y combattent, on corrompu la candeur & l'ingenuité ancienne des esprits, & comme plus les matieres delicates se corrompent plus elles s'endommagent, de mesme par tout où la malice estrangere a infecté les peuples, elle les a rendus plus soupçonneux, & a plus perverty leurs bonnes mœurs; les unes ont perdu la Foy publique; les autres écrivent les bien-faits sur la cire & gravent les injures en bronze, oublient le bien qu'ils reçoivent & se ressouviennent éternellement de celuy qu'on leur promet; L'horreur de tant de maux a tellement effarouché les esprits, qu'il ne se voit entr'eux ny amour ny compassion; & l'on ne peut sans larmes comparer ce que cette illustre & heroïque Nation a esté avec ce qu'elle est, sa ruïne n'estant pas moins un effet des vices que des armes des autres peuples, bien qu'en plusieurs neantmoins l'exemple n'ait pas eu tant de force que la nature, puis que nous leur voyons garder la candeur & la generosité de leurs ancestres, dont les anciennes mœurs sont prouvées en nostre siecle par la probité & par la noblesse de ces glorieux descendans. Cependant bien que l'Allemagne soit telle, on ne peut pas nier neantmoins que generally les bonnes mœurs n'y ayent plus de pouvoir que les bonnes loix autre part *e*. Tous les Arts y fleurissent, la Noblesse s'y conserve soigneusement, & c'est une des choses dont elle se peut vanter le plus par dessus toutes les Nations, l'obeissance & la patience dans la guerre y sont grandes, & les cœurs magnanimes; L'authorité de l'Empire a depery depuis que par une trop grande prodigalité de luy-mesme, il a partagé sa grandeur entre les Princes, & souffert l'usurpation de quantité de contrées, aussi bien que la trop grande liberté des villes franches, cause principale de tous ses troubles par la desunion d'un si puissant corps.

*e Plusque ibi boni mores valent, quam alibi bona leges.*  
Tac. de mor. Germ.

Les.

Les François sont civils, affables & guerriers, leurs premiers bouillons s'attiedissent avec la mesme promptitude qu'ils s'échauffent ; ils ne se peuvent contenter des bornes de leurs propres terres, ny conserver celles d'autrui ; sont impatiens & legers, aymables aux yeux & difficilles aux mœurs ; la vivacité & la liberté de leurs actions ne se pouvant accorder avec la gravité des autres peuples ; les Arts & les Sciences fleurissent chez eux.

Les Anglois sont graves & severes, content d'eux-mesmes, & s'exposent glorieusement à la mort ; mais souvent plus par impetuosité que par election ; Ils sont puissant sur Mer & assez bons soldats sur terre lors qu'on long usage les a habituez aux armes.

Les Irlandois son patiens dans les travaux, méprisent fort les Arts, & vantent fort leur Noblesse.

Les Escossois sont constans & fideles à leurs Roys, ayant jusqu'à ce jour conservé par vingt siecles la Couronne en une seule famille. Ils ne reconnoissent point d'autre tribunal de leur colere & de leur vengeance que l'épée.

Les Flamans sont industrieux, de grande sincerité & candeur, propres aux Arts de la paix & de la guerre, en quoy leur pays a tousiours produit de grands hommes ; Ils ayment la Religion & la liberté, ils ne scauroyent tromper ny souffrir d'estre trompes ; leur doux naturel est comme un métal fondu qui consolidé en suite retient à jamais l'impresion de ses soupçons, ce qui fait que l'esprit & l'adresse du Comte Maurice leur ont pû donner une si forte aversion pour les Espagnols ; & sous apparence de liberté les ont soumis à ce joug de servitude, sous lequel les Provinces unies vivent encore aujourd'huy.

Les autres peuples Septentrionaux sont fiers & indomptez, scavent acquerir & conserver.

Les Polonois sont guerriers, mais plus pour conserver que pour acquerir.

Les Hongrois sont hautains & graves, conserva-



teurs de leurs Privileges ; ils retiennent beaucoup aussi des mœurs & des coustumes des Nations qui ont combattu pour ou contre eux.

Les Esclavons sont farouches.

Les Grecs vains , superstitieux & sans foy , ne sentant plus de qu'ils ont este aux siecles passez.

Les Asiaticques sont esclaves de leurs Souverains , mesme de leurs superstitions & de leurs vices ; ce grand Empire s'est éleyé & se maintiennent encore plus par nostre lascheté que par son courage , pour nostre chastiment plus que pour son merite.

Les Moscovites & les Tartares sont nez pour servir, ils se precipitent au combat avec chaleur & fuyent aussi-tost avec confusion.

Ces observations generales ne comprennent pas tousiours tous les individus , veu qu'il se trouve des hommes reconnoissans & fidelles dans la plus ingrate & la plus deloyale nation ; elles ne sont pas de plus perpetuelles , en ce que les changemens de domination , le passage d'un peuple en l'autre , la conversation , les mariages , la guerre , la paix & les mouvemens des Spheres qui du plus haut des Poles , & du Zodiaque du premier mobile sont deriver icy-bas les images Celestes , changent les mœurs & la nature elle-même , puisque si nous consultons les Histoires nous trouverons que les Allemans ont esté autrefois loïez de leur fierté , & les Italiéens au contraire taxez de leur bassesse , qui est une difference qui ne se remarque aucunement aujourd'huy ; Combien y a il de nations qui pendant que la Monarchie y a subsisté , les vertus , les Arts & les armes y ont fleury , & apres qu'elle a esté renversée , toutes ces choses se sont couvertes de cendre aussi bien que l'Empire , & avec luy sont renées pour ainsi dire autre part ? Mais avec tout cela il demeure tousiours dans les peuples de certaines inclinations & des qualitez particulieres qui s'impriment mesme dans les Estrangers par la longueur du sejour.

Ces mœurs des Nations estant donc ainsi conuës , le Prince sans doute pourra mieux traiter ses  
nego-

negotiations de paix & de guerre, & gouverner les Provinces estrangeres, car chacune incline naturellement à une maniere de gouvernement conforme à sa nature f ; Elles nont pas toutes une égalle raison d'Estat, non plus que les maladies une mesme sorte de medecine. Et c'est en cela que se trompent d'ordinaire les Ministres insuffisans qui pensent les pouvoir gouverner selon les maximes des Estats où ils assistent: Le mors qui est aisé aux Espagnols ne l'est pas aux Italiens & aux Flamans; & tout ainsi que les maniere de panser, traiter & dresser les chevaux d'Espagne, de Naples & de Hongrie sont differentes, bien que tous neantmoins ne soyent qu'une mesme espece; les Nations de mesme doivent estre gouvernées selon leur nature, leurs coustumes & leurs mœurs.

De cette diversité de conditions des peuples s'inferel l'attention que doit apporter le Prince aux choix des Ambassadeurs qu'il envoie chez eux tous; c'est à dire de prendre garde que non seulement ils soyent doüez de toutes les parties requises pour représenter sa personne & user de son pouvoir, mais aussi que leur naturel, leur esprit, & leurs mœurs s'accordent à ceux de la nation avec laquelle ils ont à traiter; car si ce rapport ne se trouve ils seront plus propres à allumer une guerre qu'à entretenir une paix, à exciter des haines qu'à gagner des esprits: C'est pour ce sujet que Dieu fut en doute dans le choix d'un Ministre propre pour envoyer à son peuple & qu'il delibera avec luy mesme g. Chaque Cour a besoin d'un Ministre conforme à sa nature: il faut en celle de Rome des esprits qui sçachent parfaitement l'Art de dissimuler sans que ny leur visage ny leurs paroles découvrent aucunement leur cœur;

f *Natura enim quoddam hominum genus proclive est, ut Imperio herili gubernetur, aliud, ut Regio, aliud, ut civili, & horum Imperiorum cujusque aliud est jus, & alia commoditas.* Arist. 3. Pol. c. 12.

g *Quem mittam? & quis ibit?* Isai. 6. 8.

qui.



qui paroissent sinceres & soyent prudens & rusez, sçachent obliger tout le monde & ne s'obliger à personne, soyent doux dans les negociations, faciles dans les traitez, cachez dans les desseins, constans dans les resolutions, amis de tous & familiers avec aucun.

La Cour del'Empereur a besoin d'une personne qui conserve son autorité sans orgueil, que parle avec sincerité, propose avec modestie, réponde avec verité & attende avec patience, qui n'anticipe pas les accidens, mais s'en sèrve lors qu'ils seront arrivez, qui sont enfin avisé à promettre & soigneux à tenir.

Dans la Cour de France il faut des sujets prompts, galans, & qui sçachent mesler le serieux avec le gay, qui ne méprisent ny n'estiment les promesses, qui changent selon le temps, & plus selon le present que selon l'avenir.

L'Angleterre demande des esprits graves & severes. qui soyent lents à negocier & à resoudre.

A Venise il faut des gens eloquens, prompts à inventer des moyens, ingenieux dans les raisonnemens, & dans les propositions, & adroits à penetrer les desseins.

A Gennes des casaniers \* & partialistes, des gens plus propres à accommoder une affaire qu'à la rompre, qui maintiennent leur autorité sans faste, qui soyent patiens & temporiseurs, s'accommodant au temps & à l'occasion.

Chez les Suisses, des gens qui sçachent quitter à propos la gravité publique, & s'appriivoiser, gagner les esprits par les presens & par l'esperance, souffrir & attendre; car ils ont affaire à des Cantons rusez, & soupçonneux, opposez en Religion, en factions, & en institutions de gouvernement, mais qui s'accordent lors qu'il est question de resoudre, & fuyent les extremitez dans leurs conseils que chacun apres execute à sa fantaisie.

\* Ou menagers.

Mais bien que ces qualitez soyent tous à fait propres à chacune des susditez Cours, il y en a d'autres en outre qui conviennent à toutes en general, comme la complaisance, la civilité la splendeur, la bonne mine, l'ornement des lettres, la connoissance des langues, particulièrement de la Latine; car ces choses gagnent les Esprits, l'applaudissemens & l'estime des Estrangers, & donnent du credit à la patrie.

Comme les coustumes & les mœurs des nations sont differentes, leurs forces le sont aussi; celles de l'Eglise consistent au respect & en l'obeyffance des Fidelles, celles de l'Empire en l'estime & en la dignité, celles d'Espagne en l'infanterie, celles de France en la Noblesse, celles d'Angleterre en la mer, celles du Turc en la multitude, celles de Pologne en la Cavalerie, celles de Venise en la prudence, & celles de Savoye au jugement.

Toutes ces Nations presque different dans les armes offensives & defensives, lesquelles sont accomodées au genie de chacune & à la disposition du pays; en quoy il faut considerer celles qui sont les plus communes & les plus generales, & si celles de la patrie sont inégales aux autres ou non, afin de se servir tousiours des plus puissantes; car l'excellence en une espece d'armes ou la nouveauté de celles qui sont fraichement inventées donnent ou ostent tout d'un coup les Empires. Les Parthes estendirent le leur en se servant de la flèche; les François & les Septentrionaux ont ouvert le chemin à leur fortune par l'usage de la lance; l'adresse de l'escrime à laquelle les Romains s'estoyent formez par leurs jeux de gladiateurs les rendit autrefois maistres du Monde, & les Espagnols en ont conquis un nouveau & estably une florissante Monarchie en Europe par l'invention des armes à feu, en ce qu'elles requierent de la grandeur de courage & de la constance qui sont les principales vertus de cette nation. La terre mesmes s'est opposée à cét Element du feu, de sorte que tous quatre aujourd'huy servent à la ruine del'homme, & l'introduction  
de



de la pelle & du pica fait que l'industrie des Hollandois resiste à la vailleur des Espagnols.

Les esprits ont coustume de se tromper lour dement au contrepoids des puissances , particuliere-ment quelques uns d'Italie qui s'efforcent en vain de les vouloir tousiours tenir en *Æquilibre* ; car celle-là n'est ny la plus dangereuse ny la plus forte qui possede le plus d'Estats & de sujets , mais bien qui sçait le mieux s'en servir ; qu'on mette toutes les forces en deux balances , bien que l'une tombe à terre & que l'autre demeure en l'air , celle-cy neantmoins passera la premiere ou du moins l'égalera si l'on y adjouste seulement une drachme de prudence & de vailleur , ou si l'ambition & la tyrannie excèdent en l'autre : ceux qui ont le plus élevé leur fortune en ce monde , & qui l'ont dominé , ont tous eu de foibls commencemens ; La grandeur de la Maison d'Autriche excitoit l'envie d'un nombre infiny de Puissances qui s'efforçoient tous de l'abaisser , & pas un ne songeoit seulement à la Suede , qui sans doute eust asservy l'Allemagne & peut estre l'Italie , si la mort de son Roy n'eust arresté le cours de ses glorieuses victoires : Les Puissances qui commencent à croistre sont plus à craindre que celles qui sont déjà cruës ; car le declin est naturel à celles-cy , & l'avancement à celles-là ; les unes songent à se conserver par le repos public , & les autres à s'élever par le trouble des dominations Estrangeres : posé qu'une puissance ait plus de vigueur en elle-mesme qu'une autre , celle-cy pourtant n'est pas moins forte que celle-là pour sa particuliere conservation & deffense ; une planete a plus d'efficace en sa maison qu'une autre en son eslevation , & toutes ces craintes d'une puissance voisine ne sont pas tousiours bien fondées , au contraire elles tournent souvent en avantage & utilité. L'Italie eut peur que le joug de sa servitude ne se preparast en Occident , lors qu'elle vit le Royaume de Sicile uny à la Couronne d'Arragon ; Cette crainte augmenta lors que celui de Naples y fut joint , & que tous deux ensemble

tombe-

tomberent sous l'obeissance de la Castille : Enfin elle parut se desesperer entierement , lors qu'elle fit l'Empereur Charles V. infeoder l'Etat de Milan à l'Espagne ; Les Potentats neantmoins ne perdirent point pour cela leur liberté , au contraire preservez contre les armes Mahomeranes & Transalpines , ils ont jouï d'un siecle de paix ; Le fort de Fuentes inquieta un peu à la verité les esprits , & il fut pris d'abord pour un frein de l'Italie , au lieu que l'experience a fait voir qu'il n'a esté qu'une simple def fence ; Cependant toutes ces experiences ne suffisent pas pour guerir les terreurs paniques de cette hipcondre de la raison d'Etat : Sa Majesté Catholique met le siege devant Casal pour en chasser les François & le remettre en la puissance de son veritable Seigneur , & facilitant la paix & la tranquillité d'Italie , & voilà que les envieux font aussi-tost une nouvelle ligue à l'encontre , comme si une place plus ou moins estoit considerable en une si grande puissance. De cette fausse impression de maux & de dangers à venir , mais qui pourtant ne seroyent peut estre jamais venus , sont nez au monde une infinité d'autres presens , & beaucoup pires par l'anticipation du remede qu'on a voulu y apporter : Que ceux donc qui se donnent tant d'inquietude pour mettre de l'égalité entre les Puissances , mettent bas toutes leurs jalousies ; car c'est une chose qui ne se peut faire qu'au prejudice du repos public ; Et qui est ce qui pourra tenir le Globe du monde en cet Equinoxe des forces , sans que les unes s'éloignent plus que les autres vers le Solstice de la grandeur ? Les Nations seroyent perpetuellement en guerre , n'y ayant rien qui les trouble davantage que de les enflammer ainsi par ces vaines imaginations qui n'ont jamais de fin , veu principalement que l'union des petites Puissances contre les grandes ne peut estre de longue durée , & que quand elles les abbateroient il ne se trouveroit apres personne pour les moderer tellement dans le partage de leur grandeur que quelqu'une n'aspirast aussi-tost à  
s'empa-



s'emparer du tout ; il ne se trouveroit personne pour les tenir en telle égalité que celle-cy ne s'élevast au dessus de celle-là. Le corps humain ne se conserve que par l'inégalité de ses membres ; celuy des Républiques & des Estats ne le fait que par la grandeur des uns & la mediocrité des autres ; C'est une Politique bien plus seure de suivre les grandes Puissances & s'accommoder à leur fortune que de s'y opposer. L'opposition reveille la force & donne pretexte à la tyrannie ; les Orbes celestes se laissent emporter à la rapidité du premier Mobile auquel il ne peuvent résister , & en suivant son mouvement ils achevent leur cours. Le Duc de Toscane Ferdinand de Medicis apprit à Rome l'Art de molester les Puissances supérieures , & il l'exerça contre l'Espagne par des pratiques prejudiciables à la France , à l'Angleterre & à la Hollande ; mais il en reconnut en suite le danger & laissa pour enseignement à ses successeurs de ne s'en servir jamais , ainsi que nous voyons aujourd'huy qu'ils le pratiquent au grand bien du repos public.

## DEVISE LXXXII.

### *Boaute d'armes.*

**Q**UELQUES-uns timbrent leurs casques de Cignes & de Paons , afin d'animer leurs esprits, & de les enflammer du desir de la gloire par la generosité de ces animaux ; d'autres y mettent des testes d'Ours ou de Lion , en laissant pendre la peau le long des espaules , pour imprimer de la terreur aux ennemis. Cette Devise ayant pour bur de signifier l'estime que les Princes doivent faire des armes , met pour cimier au casque que vous y voyez peint un Porc-espuy dont les point aussi agreables à la veüe pour leur ferocité que les plumes d'Aurouche pour leur douceur desfondent & offensent à la fois. Il n'est rien de si brave que d'orner les armes avec les armes mesmes. L'éclat de la  
pourpre,



pourpre, de quelqu'or qu'elle soit brodée, & quelques perles & quelques diamants qui l'enrichissent, est toujours vain, & la magnificence des Palais, l'ostentation de la Noblesse, & la pompe de la Cour inutiles, si le brillant de l'épée & la resplendeur de la cuirasse n'aident à rendre les Princes illustres; Salomon



lomon le plus prudent de tous les Rois ne se glorifioit pas moins de ses riches magazins d'armes que de ses precieuses garderobes ; & nous lisons qu'il emplissoit ceux-là de lances & d'ecus d'une inestimable valeur *a*. Les anciens Espagnols prisoient plus un bon cheval de guerre que leur propre sang *b*. Mais aujourd'huy cette estime se perd insensiblement par la commodité des Carosses dont les Romains ne permettoient l'usage qu'aux Senateurs & aux Dames *c*. L'Empereur Charles V. voulant faire cesser semblables abus & obliger un chacun à aller à cheval, tint ces paroles aux Estats de Madrid d'an 1534. *Les naturels de ce Royaume ont tousiours esté merueilleusement estimez & honorez dedans & dehors pour leur adresse à monter à cheval, & ce n'est que par là qu'ils ont remporté tant de victoires sur leurs ennemis tant Chrestiens qu'infideles, & qu'ils ont conquis tous les Royaumes qui dependent de nostre Couronne.* Les Saintes Lettres disent à la loüange des vaillains soldats, que leurs Ecus sont de feu, signifiant par là leur soin à les tenir luisans & polis *d*. Et en un autre endroit elles remarquent que quand le Soleil frapoit dessus, les montagnes voisines en resplendissoient comme des flambeaux allumez *e*. David mesme dit que l'épée adjoüstoit de la grace à la majesté de Dieu *f*. L'habit d'Hannibal estoit simple & modeste, mais ses armes surpassoyent toutes les autres. *g*. L'Empereur Charles V. estimoit beaucoup plus l'orne-

*a* 2 Paral. 9. 15.

*b* *Plurimus militares equi sanguine ipsorum cariores.* Trog.

*c* *Quibus quidem vehiculis, nisi casta, & spectata probitatis scemina alias uti non licuit.* Alexan. ab Alex. 8. c. 18.

*d* *Clipeus fortium ejus ignitus.* Nahum. 2. 3.

*e* 1 Machab. 6. 39. *f* Psal. 45. 4.

*g* *Vestibus nihil inter aequales excellens arma atque equi inspeciebantur.* Tit. Liv.

ment de la pompe Militaire que celui du Manteau Royal. Ottocare Roy de Boheme ayant esté vaincu par l'Empereur Rodolphe, venoit avec grand appareil pour luy porter la Foy, & comme ceux de la suite de l'Empereur l'exhortoyent à se parer ainsi qu'il estoit seant à sa Majesté; *Armez vous*, leur répondit il, & vous rangez en escadron, afin de montrer à ceux-cy que vous faite consister vostre bravirie dans les armes & non pas dans les habits, car cela, est plus digne de vous & de moy. Il n'est point de grandeur qui donne plus d'autorité aux Princes que celle qui n'aist du pouvoir; Le peuple ne les a élus que pour sa deffense, & c'est ce que vouloyent signifier les Navarrois, lors que dans les couronnemens ils élevoient leurs Roys sur un Escu; c'estoit la leur Trône, & le Ciel leur dais. Le Prince doit estre le bouclier de son peuple, & un bouclier armé contre les coups & exposé aux injures & aux perils; Il n'est point plus beau aux yeux de ses sujets & à ceux des Estrangers que lors qu'il est armé. La premiere robe & le premier honneur que les Allemans donnoyent à leurs enfans estoit une Lance & un Ecu. *b.* Jusques-là ils avoyent fait partie de leur maison, alors ils devenoyent membres de la Republique; \* Le Prince ne paroist jamais Prince que quand il est armé; il n'y a point de livrée plus brillante d'une compagnie de Cuirasses; il n'est point de plus beau cortege que celui des Escadrons, qui sont d'autant plus agreables à voir que plus ils sont revestus de l'horreur de Mars, & chargez de toutes les choses necessaires à l'attaque, à la deffence & à l'entretien: La milice n'a point besoin d'autre ornement que de son propre appareil; Les meubles precieux sont de charge & d'empeschement *i.* Ce qui tend le plus à la principale

*h Scuto frameaque juvenem ornant, hac apud illos toga, hic primus juvenis honos. Tac. de mor. Germ.*

\* *Ante hoc pars domus videntur, mox Reip. ibid.*

*i Ferro bella geri, non auro, usu didicisse suppellecti-*  
fin



fin de la victoire est ce qui paroist le plus à la guerre. C'est pour ce sujet qu' Scipion l'Africain lors qu'il alla en Espagne, ordonna que chaque soldat portast sur ses espauls du bled pour trente jours & sept pieux pour enclorre le camp. C'estoit-là les meubles de cette soldadesque, si accoustume aux incommoditez qu'elle jugeoit que Rome n'avoit esté bastie que pour le Senat & pour le peuple, les Temples pour les Dieux, & la campagne pour elle k. C'est par cette discipline qu'elle à pu commander à tout le monde; les delices, la galanterie & les richesses sont pour les Courtisans; en la personne des Soldats elles reveillent la convoitise d'ennemy; C'est pour ce sujet qu'Hannibal se prit à rire lors qu'Antiochus en luy montrant son armée plus riche par sa braverie que forte par ses armes, luy demanda si elle suffiroit bien contre les Romains: *Affurement*, luy répondit-il avec une subtilité Africaine, *quelqu'avares qu'ils puissent estre*. L'or & l'argent ne deffendent ny ne blesient, comme disoit autrefois Galgacus à ceux de la Grand' Bretagne, pour leur oster la crainte qu'ils avoyent des Romains l, Et Soliman pour animer les siens au secours de Jerusalem,

*Leurs chevaux & leur train dorez abondance,  
Seront nostre butin & non pas leur deffense.* Taf. c. 9.

Et bien que Jules Cesar trouvast à propos que ses Soldats fussent riches, afin que la crainte de perdre leur bien les rendist plus opiniastres à la poursuite de la victoire m. Il est certain, neantmoins que

*lempretiosam, nihil aliud fuisse quam onus, & impedimentum.* Curt. 5.

k *Urbem Senatui ac populo Romano, Tempia Diis red-dita, proprium esse militis decus in castris.* Tac. 3. hist.

l *Ne terreat vanus aspectus, & aure fulgor, atque argenti, quod neque tegit neque vulnerat.* Tac. in vit. Agr.

m *Quod tenaciores eorum in pralio essent metu damni.* Sueton.

les grandes dépoüilles la vendent , & que les armes qui ne sont ornées que de leur propre force l'achètent , en ce que le Soldat s'inquiete plus pour la conservation de son bien que pour la victoire mesme. Ceux qui n'entrent au combat que par un esprit de convoitise ne songent à vaincre l'ennemy qu'afin de le dépoüiller : L'interest & la gloire sont de puissants aiguillons au cœur de l'homme. Combien Annibal se mocqueroit-il s'il voyoit la Milice d'aujourd'huy si leste & si galante, qu'à peine y a-t'il assez de Mulets pour porter son équipage ? Comment ce grand Capitaine eust-il pû passer la rudesse des Pyrénées & s'ouvrir le chemin à travers les neiges des Alpes avec un si grand nombre de chariots ? Il ne semble pas aujourd'huy , particulièrement en Allemagne , que se soit des armées , mais bien des Colonies entiers de Nations qui passent d'une partie du monde en l'autre , puis que comme des Caravanes d'Arabes elles portent avec elles les familles entieres & tout le menage de leurs maisons , comme si c'estoit des instrumens de guerre. Tacite remarque un pareil relâchement en l'armée d'Orhon *n*. Les plus riches Souverains ny les plus puissantes Provinces n'ont pas assez d'or en leurs coffres pour fournir à leur entretien ; elles incommodent également les amis & les ennemis. Ce mesme relâchement a esté introduit par le Duc Fridland pour lever un grand nombre de Soldats , leur permettant la dépoüille des Provinces ; ce qu'on interpretoit à un dessein de les opprimer de telle sorte , qu'il leur fust impossible de s'élever contre ses forces , ou d'affoiblir l'armée elle-mesme par la licence à l'imitation de Cecinna *o*.

Cét abus menace d'un grande inconvenient , si

*n* *Quidam luxuriosos apparatus conviviorum , & irritamenta libidinum , ut instrumenta belli mercantur.* Tac. 1. Hist.

*o* *Seu perfidiam meditantis , infringere exercitus virtutem , inter artes erat.* Tac. 2. hist.



on n'y apporte le remede justement dans le temps requis ; & ce remede de plus ne doit pas paroistre desesperé, car bien que la correction des Soldats ne couste pas d'ordinaire moins de peine que la resistance à l'ennemy, ainsi que Corbulon l'éprouva en Syrie *p.* Cecy neantmoins s'entend lors que l'ennemy ne donne pas le temps de passer si viste d'une extremité à l'autre, ou que mesme le passage n'en est pas expedient ; mais si au contraire on a ce loisir, rien n'empesche alors qu'on ne remette l'armée en son devoir par l'exercice, par la severité & par l'exemple ; car sans ces trois choses il est impossible qu'elle se remette bien dans la reforme, & qu'y estant elle s'y conserve, ainsi qu'il arriva à celle de Vitellius *q.* C'est dans la connoissance de certe verité que Corbulon lors qu'il fut envoyé en Allemagne remit dans la discipline toutes ces Legions, dont le desordre estoit si grand qu'elles ne faisoient que courir & que piller *r.* Il en usa encore de mesme ensuite envers celles de Syrie, qu'il trouva si ignorantes aux Arts de la guerre, qu'il y avoit mesme des *Veterans* qui n'avoient jamais fait ny garde ny sentinelle, & qui ne sçavoient que c'estoit de closture de camp, ac de fortification : la plusspart sans armes, mais magnifiques & opulents pour avoir passé tout le temps de leur service dans de bonnes garnisons : Ayant donc licencié d'abord les vieillards & les infirmes, il fit camper les autres tout l'hyver pour les accoustumer à la fatigue. Luy mesme en habit de simple Soldat & la teste nuë se trouvoit present à tout, quand les troupes marchoyent & quand elles estoient campées, soulageoit les foibles, loioit les courageux, donnoit exemple à tout le monde. A la fin parce que plusieurs aban-

*p* Sed Corbuloni plus molis adversus ignaviam militum, quam contra perfidiam hostium erat. Tac. 13. an.

*q* Degenerabat à labore, ac virtute miles, assuetudine voluptatum, & contemptu ducis. Tac. 1. hist.

*r* Legionis operum & laborus ignaras populationibus latantes, veterem ad morem reduxit. Tac. 11. ann.

domo-

dennoient l'armée pour la rigueur des travaux & de la saison, il pourveut à ce desordre par la severité & n'attendit pas la seconde ny la troisieme faute, comme on fait ailleurs, pour les punir, mais les chastia dès la premiere. Quiconque avoit abandonné son drapeau estoit puny de mort sur le champ : Cependant il fit tant de progres par cette voye, qu'il se trouva beaucoup moins de deserteurs dans son armée que dans celles où l'on pardonnoit s. Les Soldats ne se reduisent pas a la souffrance des travaux & des perils, si ce n'est par quelque autre rigueur ou quelque recompense qui égalent ces deux premieres choses : Les Princes par les honneurs & par les recompenses sont les bons Generaux, & les bons Generaux par l'exemple, par la rigueur & par la liberalité sont les bons Soldats. Godefroy reconnoissoit bien que la gloire & l'interest redoubloyent la valeur quand sur le point de livrer une bataille,

t Il rassura le doute, éleval'esperance,  
 Au brave il ramentût l'appas des recompenses,  
 Et promit à chacun, mais suivant les humeurs,  
 A l'un force richesse, à l'autre force honneurs.

J'ose presque dire qu'il est impossible que la Milice soit bonne, si celuy qui la conduit ne peche un peudans la prodigalité & dans la cruauté. Et c'est peut-estre pour ce sujet que les Allemans appellent Regiment v le Baston du Colonel, en ce que c'est par luy qu'il faut regir les Soldats. Moysse tenoit les siens en si bonne discipline par sa severité, que demandant au Roy d'Edon la liberté de passage, il luy promit qu'on ne passeroit point par les champs, ny par les vignes, & qu'on ne boiroit pas seulement del'eau des puits x.

L'antiquité nous fournit un illustre exemple de la reformation d'une armée en desordre, en la personne de Metellus lors qu'il alla en Affrique, où

f Tac. lib. 13. ann. 1 Tass. cant. 20.

v Den Regiment oder Colonel Stab.

x Num. 20. 17.



ayant trouue la Milice Romaine si corrompue, que les Soldats quittoient leurs Drapeaux & se dispersant par la Province pilloient & saccageoyent tous les lieux, s'abandonnant à toutes les licences que la conuoitise & la luxure sont capables d'inspirer. Il remedia si bien peu à peu à tous ces desordres par le reestablissement de l'exercice des Arts Militaires, qu'insensiblement il n'en parut pas la moindre trace. Il deffendit d'abord la vente du pain & de la viande au camp, & ne voulut pas que les Vivandiers suivissent l'armée, ny que les simples Soldats eussent en marchant aucun valet ny cheval † de bagage, ainsi corrigeant de la mesme maniere les autres desordres, il reestablit la Milice en sa premiere valeur, & ce soin fit un si bel effet que par luy seul il intimida Jugurtha, & l'obligea à le prier par ses Ambassadeurs de le laisser en vie luy & ses enfans, & qu'il abandonneroit tout le reste aux Romains :  
 „ Les armes sont les esprits vitaux qui maintien-  
 „ nent le corps de la Republique ; c'est d'elle, je  
 „ veux dire de leur bonne disposition & discipline que  
 „ dependent sa conservation & son aceroissement.  
 L'Empereur Alexandre Severe le se connut fort bien lors qu'il dit que l'ancienne discipline estoit le soutien de la Republique & que sa perte attireroit celle de la gloire & de l'Empire de Rome y.

Une bonne Milice estant donc de si grande importance, les Princes doivent bien prendre garde à la  
 „ favoriser & à l'honorer. La recompense & l'hon-  
 „ neur trouvent les bons soldats, & l'exercice les  
 „ fait ; car la nature produit peu de vaillans hommes,  
 „ mais l'industrie beaucoup z. Ce doit estre là tout  
 le soin des Capitaines, des Colonels & des Ge-

† Ou mulet tout en un mot.

y *Disciplina majorum Remp. tenens, quasi dilabatur, & nomen Romanum, & Imperium & amittimus.*  
 Alex. Seu. apud. Lamp.

z *Paucos viros fortes natura procreat, bona institutione plures reddit industria.* Veget.

neraux, comme ce l'estoit de Sopher, qui faisoit exercer tous les Novices *a*. Aussi les Saintes Lettres appellent les Generaux les Maistres des Soldats, comme estant de leur devoir de les instruire & de les enseigner, ainsi que nous voyons qu'elles appelloient Puriphar *b* & Nabuzardan Princes de la Milice *c*.

Mais parce que cecy se reduit difficilement en pratique à cause du peu de zele des Chefs & des embarras de la guerre, il faudroit en prevenir le mal auparavant, en quoy les Princes & les Republicques ont bien peu de soin. Il y a des Colleges pour les Etudes, des Convents & des Monasteres pour la vertu, & point d'Ecoles pour la Milice. L'Eglise militante a des Academies où l'on eleve des soldats spirituels pour la deffendre, & elle n'en a point pour les temporels. Le Turc seul se peut donner la loüange de ce soin, ramassant en de certains Serrails les enfans de toutes les Nations, & les élevant dans l'exercice des armes, d'où se forme la Milice de ses Jannissaires, qui ne reconnoissant point d'autre pere ny d'autre Seigneur que luy, sont toute la force & la deffense de son Empire. Les Princes Chrestiens deuroyent faire la mesme chose dans leurs principales villes, recueillant dans des Seminaires destinez à cét effet les orphelins, les enfans trouvez, & generalement tous les autres de cette nature, afin de les y faire instruire en tous les exercices militaires, comme de forger des armes, tordre des cordes, faire de la poudre, & toutes les autres munitions, & les en tirer en suite pour le service de la guerre. Il faudroit aussi en élever dans les Arsenaux †, afin qu'ils y

*a* 2. vel 4 Reg. 25. 19.

*b* Genes. 37. 36. *c* Jerem. 39. 9.

† Le terme d'Arsenal ne s'entend pas seulement du lieu où se fabriquent & se conservent les munitions de guerre sur terre, mais il se prend aussi pour celuy où l'on serre les rames & gouvernaux des Navires, où l'on les Vaisseaux, & auquel on garde toutes les munitions ne cessaires pour les equiper & armer.



apprissent la Navigation, la fabrique des Vaisseaux & l'ouvrage des voiles & des cables ; la Republique par ce moyen se nettoyerait de cette lie de vagabonds qui l'embarasse, & elle auroit des gens propres à la deffendre & à la secourir, tirant de leur gain de quoy fournir à leur entretenement ; & si cela ne suffisoit on pourroit establir une loy que le tiers de toutes les œuvres pies y seroit appliqué, n'y ayant point de doute que ceux qui deffendent les Autels ne meritent pas moins que ceux qui les entendent.

Il n'y a gueres rien de meilleur pour l'entretienement de la Milice que de doter le Tresor Militaire d'une rente fixe, qui ne serve point à d'autre usage ; ainsi que fit Auguste qui y appliqua la dixime de toutes les successions & legs, & le centiasme des denrées & des marchandises dont Tibere ne voulut point retracher l'impost à la requeste du peuple, en ce que cela seroit à l'entretienement des Soldats *d.* Le Comte Don Pedre de Lemos dota ainsi le tresor de la Milice de Naples, mais l'envie destruisit tout le bon ordre que le jugement & le zele de ce grand homme y avoyent apporté.

Ce soin ne se doit pas apporter seulement dans la Milice, mais aussi dans la Garnison & dans la fortification des Places ; car cette depense en fait eviter de beaucoup plus grandes ; La foiblesse des lieux attire l'ennemy, & au contraire il se met rarement à attaquer un Estat qui est en pouvoir de se deffendre ; si on employoit à une si utile depense toutes les superflus qui se font au jeu, au luxe, à la debauche & aux bastimens ; les Princes vivroyent en beaucoup plus grande tranquillité, & le monde ne seroit pas si travaillé de guerres. Les Empereurs Diocletien & Maximilien tinrent à grand service l'employ qu'un Gouverneur de Province avoit fait à la repara-

*d Centesimam rerum venalium, post bella civilia institutam deprecante populo, edixit Tiberius Militare aerarium eo subdioniti. Tac. 1. Ann.*

tion d'une Citadelle , de certaine somme destinée pour la construction d'un Amphiteatre e.

DEVISE LXXIII.

*Ils le combattent & le deffendent.*

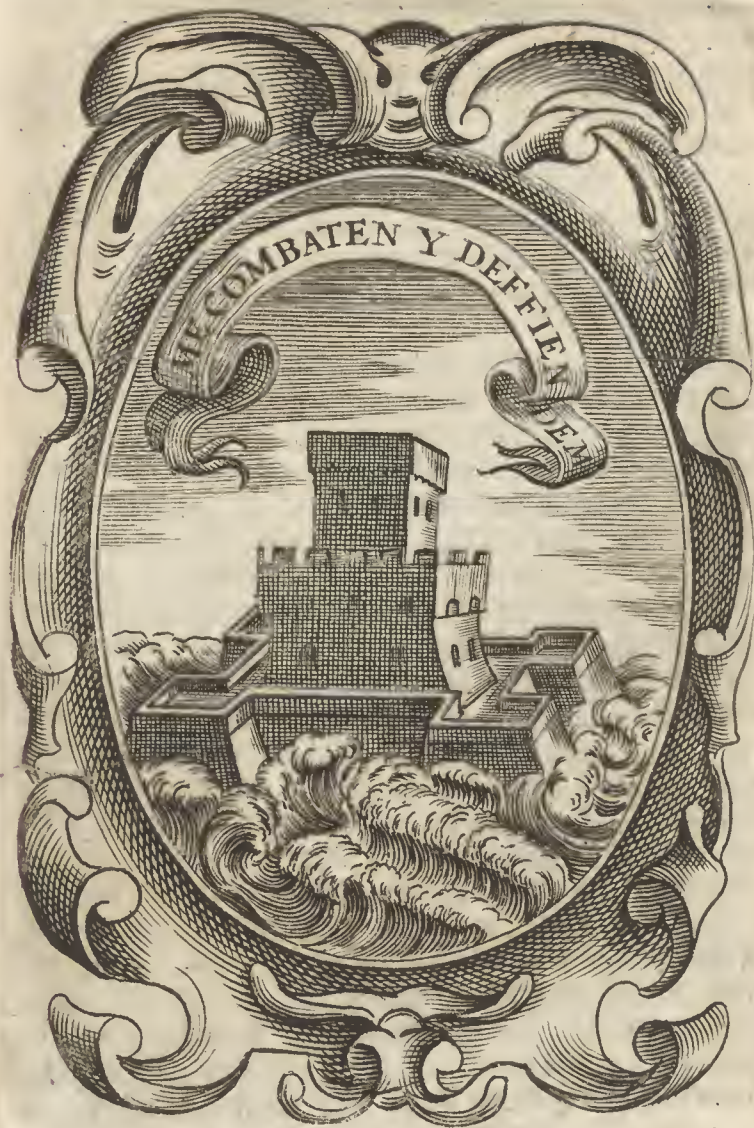
**L**E mesme terrain sur lequel les Fortereffes sont fondées est leur grand ennemy. C'est en sa surface qu'avec le pic & la pelle on creuse des fosséz & des tranchées pour faciliter leur prise, c'est dans ses entrailles que les mines se preparent sourdement sous les fondemens des Boulevards jusqu'à ce que l'impetuosité du feu les fasse sauter. Il n'est donc point de Forteresse inexpugnable au monde, si non celle qui est fondée au milieu des flots, puis que si d'un costé ils la combattent; de l'autre ils la deffendent, leur furie ne donnant aucun lieu au siege des Vaisseaux, & leur calme au contraire la pouvant mettre en danger. Il en est de mesme des Monarchies, elles trouvent leur seureté & leur conservation dans la guerre a, alors le soin veille la prevoyance s'arme, les coeurs s'embrasent du desir de la gloire, la Republique se purge de ses mauvaises humeurs, la valeur s'augmente par l'exercice, les entreprises se fortifient par l'émulation, les esprits s'unissent par la necessité commune, le peuple se soûmet aux Loix par la crainte de l'ennemy b. Les Romains n'ont jamais esté plus vaillans ny plus soûmis aux Magistrats que quand ils ont eu à leurs portes Pyrrhus en un temps, & Annibal en l'autre. Une puissante Monarchie court plus de risque par sa force qu'une autre par sa foiblesse, en ce

e L. Unica. c. de Expen. pub. l. II.

a *Civitates magna ex parte bellum gerentes conservantur, eadem Imperio potita corrumpuntur.* Arist. Pol. 7. 14.

b *Metus hostilis in bonis artibus civitates retinebat.* Salust.





que la trop grande confiance tient celle-là depour-  
 veüe, & que la crainte au contraire fait tenir  
 celle-cy sur ses gardes c. Si la discipline Militaire  
 est calme & sans exercice, l'oïfiveté abatardit les  
 c *Sagitta ejusa cula, & omnes arcus ejus extensi un-*  
*gula equorum ejus ut flex. Isai. 5. 28.*

esprits,

esprits, sappeles murailles, rouille les armes, ronges les courroyes des Boucliers, accroist les delices & l'ambition, d'où naissent les discordes, & des discordes les guerrès civiles; l'oïveté n'engendrant aucunes maladies internes que les Republicques en ce cas ne souffrent au dedans d'elles. Rien ne croist ny de se maintient sans le mouvement. Quintus Metellus dit un jour dans le Senat lors que la nouvelle de la ruyne de Cartage arriva, qu'il en craignoit davantage celle de Rome, & que sans doute la Republique se ralentiroit voyant la destruction de sa Rivale. Publius Nasica oyant dire à quelqu'un que cét accident mettoit toutes choses en seureté; Bien au contraire, répondit-il, c'est à cette heure qu'elles sont en plus grand peril. Ce prudent homme reconnoissoit par là que les forces ennemies estoient les Flots qui affermissoyent Rome en la combattant, qui la rendoyent plus vaillante & plus assurée; aussi ne vouloit-il pas leur destruction, comme sçachant bien que les cœurs lasches n'ont point de plus grand ennemy que la seureté, & que le peuple ainsi qu'un pupile, a besoin de la crainte pour tuteur d. Suinthila Roy des Gots en Espagne acquit beaucoup de gloire en toutes ses actions tant qu'il fut en guerre, mais si-tost qu'elle cessa il s'abandonna aux delices & se perdit. Le Roy Dom Alonce VI. faisant reflexion sur toutes les pertes qu'il avoit recuës des Mores en demanda la cause, & comme on luy eust répondu que c'estoit l'oïveté & les plaisirs des siens, il defendit aussi-tost les bains & toutes les autres delices qui abatardissoient les forces. La negligence & l'oïveté des Rois Witizza & Dom Rodrigue firent tomber l'Espagne en la puissance des Affricains, & elle fut leur dépoüille jusqu'au temps de Dom Pelage & de ses successeurs \* que la Milice

*d Timens infirmis animis hostem securitatem, & tanquam pupillis civibus idoneum tutorem necessarium videns esse terrorem.* D. Aug.

\* Mar. Hist. d'Esp.



commençant à reffleurir, la valeur & la gloire des armes s'augmenterent par l'émulation, & delivrerent non seulement ce Royaume d'un si pesant joug, mais le rendirent Chef d'une puissante Monarchie. La concurrence dans les ordres Militaires de Castille produisit de grands hommes qui travaillerent plus à se vaincre les uns les autres dans la glorie des armes, qu'à vaincre l'ennemy. Jamais l'Auguste maison d'Autriche ne seroit parvenue à une telle grandeur si elle se fust abandonnée dans les bras de l'oïsveté; les mesmes moyens par lesquels ses ennemis taschent de l'abattre, sont ceux au contraire qui l'affermissent, & elle trouve son soustien & sa gloire dans les precipices qu'on luy creuse. Il en est de ceux qui vivent en paix comme du fer qui ne servant point se rouïlle, mais estant souvent manié reluit *e*. Les petites Puissances se peuvent conserver sans les armes, mais les grandes non, parce qu'il n'est pas si difficile à celles-là de se maintenir en égalité de fortune, qu'à celles-cy dont les armes n'estant pas employées au dehors, allument la guerre au dedans, ainsi qu'il arriva à la Monarchie Romaine. L'égalité avoit esté facile à garder dans ses commencemens, mais apres la conquête de l'Univers, & l'émulation estant esteinte, on commença à s'entrebattre pour partager les richesses des Rois & des Nations, & l'essay des guerres civiles se fit dans la place publique *f*. L'émulation de valeur qui s'exerce contre les ennemis quand il y en a, s'allume entre les compatriotes quand il n'y en a point. L'Allemagne éprouva cette verité lors que

*e Nam pacem agentes, tanquam ferrum splendorem amittunt. Arist. 7. Pol. 14.*

*f Virtus ac jam pridem insita mortalibus potentia cupido cum Imperii Magnitudine adolesit erupitque nam rebus medicis, aequalitas facile habebatur, sed ubi subacto orbe, & amulis urbibus, Regibus se excisis securas opes concupiscere vacuum fuit, prima inter patres, plebemque certamina exarsere. Tac. 2. Hist.*

les armées Romaines s'estant retirées de dessus ses terres elle tourna les siennes contre son propre sein g. La paix de l'Empire Romain ne fut qu'une sanglante paix, puis qu'elle fut la source de toutes les guerres civiles h: Celle de Cherusces qui a esté si longue se trouva à la fin leur estre plus agreable qu'avantageuse i. Les guerres éloignées des Pays-bas ont fait cesser en Espagne les intestines; Ce Theatre de la guerre, ou pour mieux dire, cette Ecole de Mars, où tant d'Arts Militaires ont esté enseignez & pratiquez, n'a pas esté peu profitable à cette Monarchie, bien que tous les Princes de l'Europe y ayant appris l'exercice des armes, la discipline en ait aussi esté commune à ses ennemis & à ses envieux, & qu'il soit d'une prodigieuse dépense de faire la guerre en des Provinces si éloignées avec une si grande effusion de sang, & tant d'avantage du coste des ennemis & si peu du nostre, qu'on peut raisonnablement douter s'ils ne nous seroit point plus expedient d'estre vaincus que de vaincre, ou d'apporter quelque remede pour estancher cette ardente soif d'or & de sang, & employer en de bonnes forces Navalles ce qui se depense là avec si peu de fruit, affirmisant l'Empire des deux Mers Oceane & Mediterranée pour entretenir en Affrique une guerre plus utile, dont les progresz à cause du voisinage de l'Espagne & de l'Italie uniroyent indissolublement la Monarchie: mais l'amour de ces sujets si anciens & si fideles joint au desir de les voir delivrez de cette vile servitude qui les accable sous une apparence

g *Discessus Romanorum, ac vacui externorum gentis adfuetudine, & tum emulatione gloria arma in se verterant.* Tac. 2. Ann.

h *Pacem sine dubio post hac verum cruentam.* Tacitus 1. Annal.

i *Cherusci nimiam, ac Marcentum diu pacem illa scesiti nutrierunt, idque jucundius quam tuius fuit.* Tac. de mor. Germ.



de liberté à plus de pouvoir sur nous que la raison d'Etat.

Comme le maintien de la valeur & de la gloire militaire est la seureté des Monarchies, il est au contraire le peril des Republicques ; Leur plus grand risque consistant en leurs propres armes par la reduction du pouvoir de plusieurs en un seul elles reçoivent ordinairement le joug de la mesme main qu'elles ont armée, & les forces qu'elles luy ont commises oppriment leur liberté. Il en arriva ainsi à celle de Rome, & la tyrannie a passé de là à toutes les autres. Quelque expedient qu'il soit donc de tenir tousiours les armes prestes & en exereice, les Arts de la paix sont pourtant encore plus assurez, principalement lors que le peuple est corrompu & divisé en pays éloignez : car la ferocité de la guerre le rend plus insolent, & il est tousiours plus seur de le tenir à la veüe du peril que de l'en éloigner ; si l'on veut qu'il s'unisse pour sa conservation ; La liberté de la Republique de Genes n'estoit pas moins assurée avant qu'elle eust muni les montagnes qui la bornent, qu'aujourd'huy qu'elles luy servent de murailles inexpugnables : car la trop grande confiance divise les sujets en partialitez & factions, rend les esprits audacieux & meprise les moyens estrangers. En un mot, les murailles sont plus dommageables qu'utiles dans une Republique travaillée de desordres, & cela estant celles de Genes ne seront bonnes qu'en cas que ce prudent Senat agisse de mesme que s'ils n'y en avoit point.

### DEVISE LXXXIV.

*Par le conseil plus que par la force.*

**Q**UELQUES-UNS ont trouvé que la Nature n'avoit pas tant esté la mere que la marastre de l'homme, & qu'elle s'estoit monstrée plus liberale envers les autres animaux à qui elle avoit donné  
un



un instinct plus assuré & une meilleure connoissance  
des moyens de leur conservation. Mais ces bonnes  
gens ne consideroyent pas bien son excellence & le  
pouvoir qu'il a sur toutes les choses sublunaires; cette  
prudente directrice luy ayant donné un entendement  
vif & prompt qui en un instant penetre la terre & les  
( N 7 ) Cieux ,



Cieux, une memoire qui sans se broüiller ny se confondre renferme toutes les images des choses, une raison qui distingue, qui infere & qui conclut, un jugement qui comprend, qui pese & qui decide; tous dons qui luy ont acquis l'empire souverain sur les choses creées & font qu'il en dispose comme il luy plaist, ayant des mains si artistement formées, qu'elles luy sont des instrumens propres à tous les Arts. De façon que bien qu'il soit entré au monde nud & sans armes, il s'en forge luy-mesme à sa fantaste, pour se deffendre & pour attaquer. La Terre comme on voit en cette Devise luy fournit le fer & l'acier pour leur fabrique; l'eau leur donne la trempe & fait tourner le moulin qui les bat, l'air allume le fourneau, & le feu les fait revenir; tous les Elemens obeyssant par ce moyen à sa volonte. Il dompte avec une planche fragile l'orgueil de la mer, & ramasse en une simple toile l'impetuosité des vents, afin de s'en servir comme d'ailes, pour se transporter d'une partie du monde en l'autre; il renferme l'activiré du feu dans le bronze, & en lance des foudres aussi terribles que ceux de Jupiter. L'esprit facilite quantité de choses impossibles à la nature *a* & puis qu'à l'aide du pouvoir de celle-cy, il donne la trempe aux cuirasses, & aiguise la pointe des piques. Il faut que le Prince se serve plus de l'industrie que de la force *b*, plus du Conseil que du bras, de la plume plus que de l'épée; car de vouloir entreprendre tout par le pouvoir, c'est une folie de geans qui entassent montagnes sur montagnes: La plus grande force n'est pas toujours la maistresse: une petite Remore arreste la course d'un puissant Navire; la ville de Numance seule travailla pendant quatorze ans tout l'Empire Romain; & pour parler des conquestes de ce dernier, toutes celles d'Asie ne luy donnerent pas tant de peine que celle de Sagunte:

*a* *Multa quæ natura impedita erant, consilio expedi-  
vit.* Liv. Dec. 2. lib.

*b* Sap. 6. 1.

la force se consume à la fin, mais l'esprit dure toujours, & si la guerre ne se fait avec celui-cy, la victoire ne s'obtient point par celle là *c.* Toute guerre qui se fait avec l'esprit est assurée. Toutes celles qui se font avec le bras sont incertaines.

*Ep de semblables cas*

*Il ne faut pas toujours croire ses seules forces,  
La prudence souvent vaut bien mieux que le bras.*

Valer. Flac.

Un entendement vaut mieux que plusieurs mains\*.

Tibere escrivant à Germanicus, se donna la loüange d'avoir en neuf fois qu'Auguste l'avoit envoye en Allemagne, achevé plus de choses par la prudence que par la force *d* & c'est ainsi qu'il avoit coustume d'en user étant Empereur, principalement pour maintenir les Provinces éloignées, disant à tous propos que les choses de dehors se devoient gouverner par conseil & par ruse, & les armes s'éloigner autant que faire se pouvoit *e.* Toutes choses ne se peuvent pas surmonter par la force; ce que ny elle ny la promptitude ne peuvent executer, le conseil le fait *f.* Les Pays-Bas se sont perdus au milieu de leurs continuelles victoires parce qu'ils consultoyent plus la valeur que la prudence; qu'on substitué donc la ruse à la force, & qu'on surmonte par celle-là ce qu'on ne scauroit par celle-cy. Quand les armes des Maures entreurent en Espagne du temps du Roy Rodrigue, le Gouverneur de Murcie fut défait en une bataille, où toute la Noblesse de cette ville perit, † & les femmes à la nouvelle d'un accident si triste, s'estant monstrées

*c* Eccles. 9. 18.

\* *Mens una sapiens plurimum vincit manus.* Eurip.

*d* *Senovius à D. Aug. in Germaniam missum, plura consilio quam vi perfecisse.* Tac. 1. 2. Annal.

*e* *Consiliis & astu externas res moliri, arma procul habere.* Tac. 6. Annal.

*f* *Non viribus, non velocitate, non celeritate, sed consilio, & sententia.* Cicer.

† Mar. Hist. d Esp.



au haut des murailles en habits d'hommes & toutes armées, l'ennemy à qui il paroïssoit encore un si grand nombre de gens à combattre parla d'accommodement, & la ville se rendit sous des conditions avantageuses. Edoüart IV. \* disoit que Charles le Sage † tout desarmé luy faisoit plus de mal par une seule lettre que son Pere ny son ayeul n'avoient jamais fait avec toutes leurs armes; l'épée ne sçauroit agir qu'en un petit nombre de lieux, mais la negociation le fait en tous; & il n'importe que les Princes soyent éloignés les uns des autres, cas tout ainsi que les arbres s'unissent par le moyen des racines à cause de l'estenduë de leur activité, les Princes de mesme communiquent entre-eux par le moyen des Ambassadeurs & des pratiques secretes. L'Esprit s'approprie les forces estrangeres par la confederation, en proposant l'interest de l'utilité commune. C'est par ce moyen qu'un Prince fait plus de choses du coin de son feu qu'en toute l'estenduë de la campagne: le Roy Philippes II. a tenu tout le Monde en respect & en crainte sans sortir de Madrid; il s'est rendu plus redoutable par la prudence que par la valeur; le pouvoir qui se sert de l'industrie semble n'estre point borné. Archimede disoit que *s'il avoit eu une autre place pour mettre la terre, il l'auroit enlevée de la sienne*. Il n'est point de grande Monarchie qui ne parvint à la domination universelle, si elle joignoit parfaitement l'artifice à la force, & ce n'est qu'afin d'en empescher l'effet, que ce premier Mobile des Empires permet, que les grands manquent de prudence & remettent tout au pouvoir: il se termine plus d'affaires dans le cabinet par le Conseil qu'à la campagne par les armes g. Le pouvoir avec la temerité est aussi dangereux que la temerité sans le pouvoir.

Il est peu de guerres qu'on n'évitast si l'on em-

\* Roy d'Angleterre. † Roy de France.

g *Pleraque in summa fortuna auspiciis, & consiliis, quam telis, & manibus, geri. Tac. 13. An.*

ployoit

ployoit l'industrie, mais soit que l'esprit ne penetre pas assez dans les dangers ou qu'il ne trouve pas d'honnestes pretextes pour les fuir, soit que l'ambition aveuglant la prudence il les méprise par legereté, ou qu'enfin la bravoure tienne a point d'honneur de les affronter, il n'est presque point de Princes qui ne se laissent chatouïller de la gloire militaire. La guerre est une action publique, ou il va de la conservation de tous les particuliers; de façon qu'elle ne se doit pas mesurer par les vains points de l'honneur, mais par l'interest del'utilité generale, sans que le Prince oublie aucun des moyens qui la peuvent empêcher, coupant pied à toutes les occasions avant qu'elles soyent arrivées, ou gagnant adroitement les esprits qui peuvent porter à la paix si elles le sont desia: Qu'il cherche de doux moyens pour conserver l'amitié, qu'il embarasse l'ennemy dedans & dehors son Estat, qu'il previenne ses desseins, qu'il l'intimide par ses traitez & par ses ligue; qu'il accompagne ces moyens humains de l'efficace des Divins, je veux dire de la priere & des sacrifices, se procurant l'aide de sa Sainteté en luy communiquant sincèrement tous ses desseins & luy faisant voir qu'ils ne tendent qu'au repos public, & que s'il prend les armes c'est pour tirer raison d'une injustice. Cette entremise causera de deux choses l'une; car ou le Prince évitera la guerre, ou il en justifiera la cause aupres du saint Siege, qui est le Tribunal où toutes les actions des Princes se jugent; ce n'est pas là une lacheté mais plâtost une generosité Chrestienne, & une circonspection politique, pour se concilier les esprits des peuples & éviter l'envie & les ligue qu'elle cause.

## DEVISE LXXXV.

*Point de milieu.*

**L**ORS que l'Ours a une fois trouvé quelque ruche, il ne trouve point de meilleur party que de la plonger entierement dans l'eau;  
tout





tout autre moyen luy seroit dangereux dans le des-  
 sein qu'il a de joiür à son aise du miel des rayons ,  
 & se délivrer des aiguillons des abeilles. Cette de-  
 vise montre par cet exemple les inconveniens qu'il y  
 a à garder un milieu dans les conseils , ainsi que les  
 Samnites l'éprouverent en celuy que leur donna  
 Heren-

Herennius Pontius, lors qu'ils tenoyent les Romains enfermez en un passage estroit, car voyant que son premier avis qui estoit de les laisser sortir en toute liberté avoit esté rejetté, il dit qu'on les fist donc tous passer au fil de l'épée, & estant interrogé pour quelle raison il alloit ainsi d'une extremité à l'autre, pouvant tenir un milieu entre les deux: à sçavoir, de leur donner la liberté apres l'imposition de quelques loix, comme estant vaincus, il respondit, *qu'il falloit de necessité se monstrer entierement liberal envers les Romains, afin qu'un si grand bien-fait cimentast avec eux une inviolable paix, ou les détruire absolument, de peur qu'ils ne seremissent en estat de nuire; Et qu'un conseil qui tiendroit le milieu entre ces deux extremes, ne pourroit ny faire des amis ny oster les ennemis \**, ainsi qu'en effet il arriva, son avis ayant esté méprisé. C'est pour ce sujet qu'Aristodeme, dist aux Stoïciens qu'il falloit avoir les Romains pour compagnons ou pour ennemis, & qu'en ce cas il n'y avoit rien de plus prejudiciable que la neutralité *a*.

Dans les cas où il s'agit d'obliger l'amy ou l'ennemy, les mesures ne servent de rien: car la gratitude jette tousiours la veüe sur les omissions qu'on a faites, & elle ne manque point de trouver quelque pre-texte de ne se point sentir obligée: C'est ainsi que François I. ne cessa point d'estre ennemy de l'Empereur Charles V. apres la delivrance de sa prison, parce que cette captivité n'avoit past esté franche: Comme celle du Roy Dom Alonce de Portugal, qui ayant esté pris en une bataille par Dom Fernand Roy de Leon, en fut traitté si humainement & ses blessures si bien soignées, outre la liberté qu'il obtint apres sa guerison, que s'en étant retourné entierement obligé à ce grand Roy, il luy voulut remettre son Royaume entre les mains; mais Dom Fernand se

\* *Neutralitas neque amicos parit neque inimicos tollit.* Polib.

*a Romanos aut socios habere oportet, aut hostes, media via nulla est.* Aristodem.



contenta de la restitution de quelques places qui avoyent esté prises en Galice. † Le Duc de Milan \* eut la mesme consideration lors qu'ayant dans ses prisons les Roys d'Arragon & de Navarre, il delibera ce qu'il devoit faire d'eux, & les avis de son Conseil estant partagez, les uns disant qu'il falloit leur faire payer leur rançon, d'autres qu'il les falloit obliger à quelques conditions, & le reste enfin qu'il les falloit renvoyer entierement libres, il suivit ce dernier Conseil afin de se les obliger davantage & gagner leur amitié.

Quand les Estats sont travaillez de guerres civiles, il n'est point de plus dangereux conseil que celuy de ne pancher ny de costé ny d'autre, ainsi que voulu faire l'Infant Dom Enrique, durant les troubles de Castille, pour la minorité du Roy Dom Fernand IV. par où il perdit ses amis sans se concilier ses ennemis.

Il n'est pas moins dangereux d'estre indetermine dans les chastimens de la multitude; c'est pourquoy je trouve qu'il faut ou conniver avec ses fautes ou en faire une justice exemplaire; c'est pour ce sujet qu'on conseilla à Germanicus dans la revolte des legions d'Allemagne, d'accorder aux soldats tout ou rien *b* & qu'il merita d'estre blasimé ensuite ayant tenu un milieu en cela *c*. On proposa de mesme à Drusus en pareille occasion de dissimuler ou de punir avec rigueur; prudent conseil à la verité, en ce que le peuple ne scauroit garder de milieu, & qu'il faut tousiours qu'il tombe dans l'excez *d*.

† Mar. Hist. Hisp.

\* Philippe Duc de Milan.

*b* Periculosa severitas; flagitiosa largitio: seu nihil militi, seu omnia concederentur in ancipiti Rep. T. I. An.

*c* Satis superque missione, & pecunia & mollibus consultis peccatam. Tac. I. An.

*d* Alii fortioribus remediis agendum, nihil in vulgo modicum: terrere, ni paveant; ubi pertimuerint impune contemni. Tac. I. An.

Dans les occasions qui requierent de la promptitude, c'est ce perdre que de n'hazarder pas assez, ny aussi ne se pas assez precautionner, ainsi qu'il arriva à Valens qui méprisant l'avis qu'on luy donnoit, manqua en mesme temps de prudence & de hardiesse.

La crainte veut quelquesfois paroistre prudente dans les actions de la guerre, & pour cét effet elle suggere des resolutions neutres, qui ne servent qu'à encourager l'ennemy & luy donner lieu de se precautionner, ainsi qu'il arriva au Roy Dom Juan I. qui pretendait que la couronne de Portugal luy appartenoit par la mort de Don Fernand son beau pere, il se resolut d'entrer seul dans son Royaume & de faire suivre apres son armée; Delay qui donna temps aux Portugaix de s'armer, ce qui ne seroit pas arrivé s'il se fust d'abord servy des armes, ou qu'il eust remis ses droits à la decision de la Justice, afin d'éviter la guerre. La menace ne sert de guerre si la mesme main qu'on leve n'est armée pour la punition de la desobeissance.

L'Impatience des François fait qu'ils ne regardent ny le temps passé ny le present, & l'ardeur de leurs esprits les fait excéder toujours dans la hardiesse, & precipiter toutes leurs resolutions; mais bien souvent aussi cette precipitation est heureuse en ce que par ce moyen ils évitent la tiedeur & en moins de rien expedient toutes choses. Les Espagnols au contraire afin de mieux precautionner leurs desseins les retardent & par une trop grande affectation de prudence ils hesitent dans les moyens; bien plus, à force de ces vouloir consulter avec le temps ils les perdent. Les Italiens savent mieux faire leur profit de l'un & de l'autre; jouyssant des occasions selon qu'elles se presentent; au contraire des Allemans qui par leur l'enteur à resoudre & leur paresse à executer, consultent seulement le temps present sans prendre garde

*e Mox utrumque consilium aspernatus, quod inter ancipiti a deterrimum est, dum media sequitur, nec ausus est satis, nec providit. Tac. 3. Hist.*



au passé n'y à l'avenir. Leur esprit change sans cesse selon la variété des accidens, d'où vient qu'ils ont fait si peu de progrès bien qu'ils l'eussent pu plus aisément qu'aucune nation, veu leur valeur, leur inclination aux armes & leur grand nombre de gens. On peut attribuer à cette même cause la durée des guerres civiles dont l'Empire est aujourd'huy travaillé, & que sans doute la résolution & la promptitude auroyent desja esteintes; au lieu que la lenteur & la timidité qui passoyent pour prudence ont ainsi que nous avons veu, fait deperir sur le Rhin de considerables armées, qui eussent pu penetrer jusques dans la France, & la forcer à une paix universelle, en quoy on a plus receu de dommage que de la perte de plusieurs batailles, ny en ayant point de si grand que celui d'une armée qui se consume en elle mesme.

Dans toutes les autres choses du gouvernement civil, les conseils de milieu semblent fort expediens à cause du peril des extrêmes, & qu'il est d'une merveilleuse importance de prendre de telles résolutions qu'on puisse ensuite avec moins d'inconvenient venir à l'un des deux en cas de necessité. Les Anciens pour ce sujet ont entre-mis à ces deux dangereux pan-chans, la prudence, signifiée par le vol de Dedale, qui ne s'approchoit ny trop du Soleil ny trop de la mer, de peur que la chaleur de celui-là ne fondist ses ailles, ny que l'humidité de celle-cy ne les appesantist.

Dans les pays où les habitans ne sont pas de nature fervile, mais plutôt d'esprit poly & de genereux courage, il faut gouverner les resnes du peuple avec une telle adresse. que ny la douceur n'engendre la superbe, ny la rigueur l'aversion; il y a autant de danger à leur mettre des muzelieres & des caveffons comme à les laisser sans frein, en ce qu'ils ne peuvent souffrir ny toute la liberté ny toute la servitude, ainsi que Galba disoit des Romains à Pison f, c'est

*f Neque enim sic, ut in cæteris gentibus, quæ regnantur, certa dominorum domus, & cæteri servi: sed imperaturus es hominibus qui nec totam servitutem pati possunt nec totam libertatem.* Tac. I. Hist.

émousser

émousser les chaînes de la servitude, que d'employer toujours le pouvoir, & il y a en quelque façon de la tyrannie à vouloir réduire les sujets à la dernière perfection de la politique, la condition humaine ne le permettant pas. Il ne faut pas que le gouvernement soit comme il deuroit estre, mais comme il le peut, car tout ce qui est expedient n'est pas possible: c'est une folle entreprise que de vouloir qu'il n'y ait point de desordres dans une Republique; il y aura des vices tant qu'il y aura des hommes g. L'excez du zele est coupable de la plus part des fautes de ceux qui gouvernent comme ne sçachant pas se conformer à la prudence; il en est de mesme de l'ambition, lors que les Princes affectent de passer pour severes, & s'imaginent qu'il est de leur gloire d'obliger les sujets à ne pas decliner d'un seul poinr de la raison & de la loy. Il n'est point de plus dangereuse rigueur que celle qui ne se conseille pas avec les passions ordinaires du peuple, aupres duquel l'adresse peut beaucoup plus que la force, l'exemple & la douceur plus que le chastiment & la severité. Que le Prince ayne donc mieux par une modestie particuliere, faire croire qu'il a trouvé les sujets dans leur devoir, que de se donner la gloire de les y avoir remis; ainsi que Tacite louë Agricola d'avoir fait en Angleterre h. Qu'il ne se laisse point tromper par le passé à force de vouloir observer dans le present les bonnes coutumes qu'il y admire, car la malice a toujours esté la mesme en tout temps, & ce n'est que le vice de nostre nature qui nous fait trouver le passé meilleur i. \* Bien que la severité & l'obeyssance ayent esté autrefois plus grandes, nostre siecle neant-

g *Vitia erunt donec homines.* Tac. 1. Hist.

h *Malignit videri invenisse bonos quam fecisse.* Tac. in vit. Agr.

i *Vitio autem malignitatis humanae vetera semper in laude, presentia in fastidio esse.* Quintil. in dial. de orat.

\* *Laudamus veteres, presentes carpimus annos.*



moins ne les scauroit souffrir si les anciennes mœurs y sont changées, c'est en cela que se trompa Galba, qui perdit l'Empire & la vie, par une affectation de l'ancienne severité dont les Romains n'estoyent plus capables *k*.

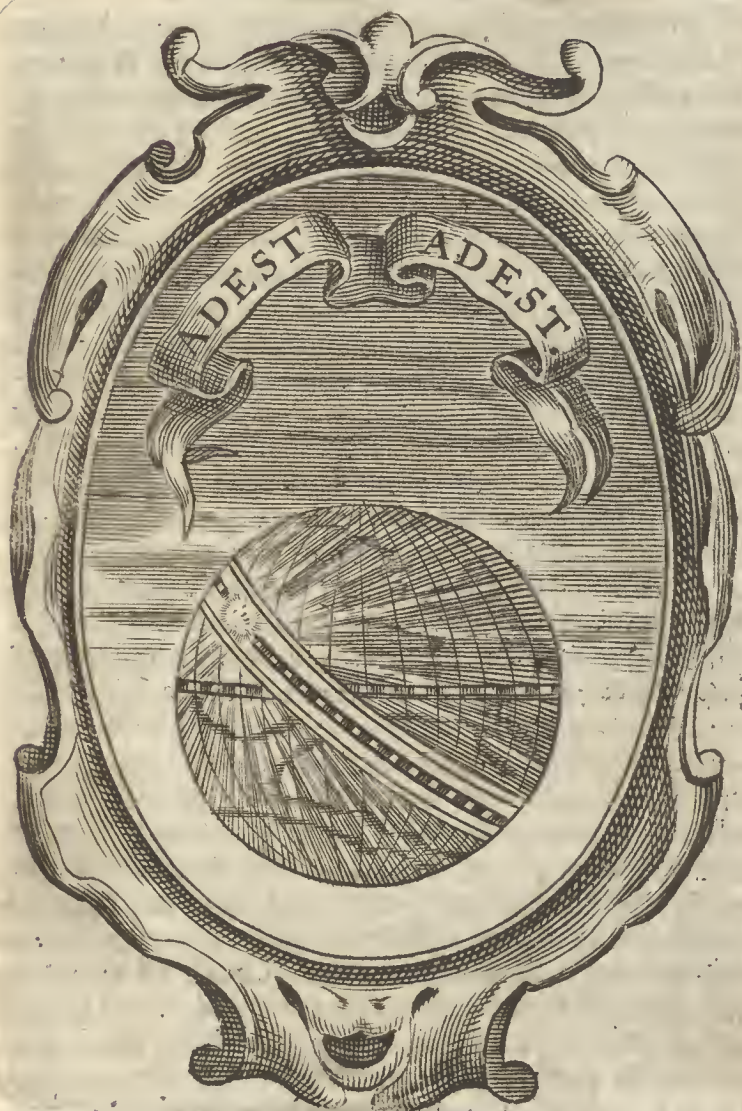
## DEVISE LXXXVI.

*Present à tout.*

**L'**ESPRIT de l'homme ne s'est pas contenté de la speculation des choses terrestres, mais son impatience ne pouvant gouter que la connoissance des cieux luy fust differée jusqu'après la mort, il s'est depestré des liens du corps, & a dressé son vol au dessus des Elemens, afin de connoistre par la raison ce qu'il ne pouvoit icy bas par la veüe, par l'atouchement & par l'oüye: Pour cet effet il a formé dans son imagination l'idée de cette admirable fabrique du monde, composant la Sphere avec tant de differens hercles, égaux & épicycles que sa construction püst représenter par leur moyen, les divers mouvemens des Astres & des Planettes; & bien qu'il ne soit pas entierement asséuré si la chose est ainsi, il a en tout cas acquis cette gloire, que n'ayant pû faire le monde, il a pû du moins s'imaginer comment il est, ou comment il pouvoir estre. Mais il ne s'en est pas encore tenu à ce plan; bien plustost son inquietude apres les recherches luy a fait imaginer depuis que le Soleil estoit le centre des autres Spheres, lesquelles se mouvoient autour de luy pour estre esclairées de sa lumiere; opinion impie & entierement opposée à la raison naturelle, qui donne le repos à la pesanteur; opposée à l'Escriture, qui dit, que la Terre demeure tousiours *a*, & que le depart du Soleil est d'un bout des Cieux, & son tour jusqu'à

*k* *Nocuit antiquus rigor, & nimia severitas, cui jares pares non sumus.* Tac. I. Hist.  
*a* Ecclesiast. I. 4.

l'autre;



l'autre; † enfin à la dignité de l'homme, que c'est  
 choquer de dire qu'il faut qu'il aille chercher les ra-  
 yons du Soleil, & non pas que le Soleil les luy porte  
 luy-mesme, n'ayant esté créé aussi bien que toutes les  
 autres choses du Monde que pour le servir. C'est donc  
 une verité constante que ce Prince de la lumiere qui a

† Psalm. 19. 7.

Tome II.

(O)

en



en sa charge tout l'empire des choses, les illumine & leur donne la forme par sa presence, tournant sans cesse d'un Tropicque à l'autre, avec une disposition si merveilleuse que toutes les parties de la terre en reçoivent une égale lumiere, si elles n'en reçoivent pas une égale chaleur; & c'est par cet ordre que la Sagesse eternelle a prevenu le mal qu'il causeroit sans doute à la Terre s'ils ne s'escartoit point de l'Ecliptique, puis que ses rayons en embrasseroient une partie pendant qu'ils laisseroyent geler l'autre, & n'accorderoyent jamais à celle-là de jour pour travailler, comme de nuit à celle-cy pour se reposer. Cét exemple naturel monstre aux Princes combien l'interest de l'utilité publique les oblige à parcourir incessamment leurs Estats, pour échauffer l'amour des sujets, éclairer leurs actions, & donner vie en un mot à tout le gouvernement *b*. C'est ce que le Roy Prophete nous a donné à entendre, quand il a dit que Dieu tenoit son thrône sur le Soleil *c* qui jamais s'arreste & est toujours present à ce qui a besoin de luy. Le Roy Dom Fernand le Catholique & l'Empereur Charles V. n'avoient point de Cour fixe & c'est par-là qu'ils ont executé tant de belles choses, lesquelles leurs eussent esté impossibles par le moyen des Ministres, qui quelques soigneux & fidelles qu'ils soyent ne sont jamais capables de faire ce que ferait le Prince s'il estoit present; par ce qu'ils manquent d'ordres ou de faculté. Christ en arrivant aul'avoir rendit la santé au paralytique *d* à qui l'Ange ne l'avoit pû donner en trente-huit ans; par ce que sa commission estoit seulement de troubler l'eau *e* & que n'estant que Ministre il ne pouvoit pas la passer. Les estats ne se scauroyent bien gouverner par des relations; aussi Salomon conseille aux Roys de prester eux-mesmes l'oreille à leurs sujets *f* com-

*b* *Velocissimi sideris more, omnia in visere omnia audire.* Plin. Jun.

*c* *In sole posuit tabernaculum suum.* Psalm.

*d* *Surge, tolle grabatum tuum & ambula.* Joan. 5. 8.

*e* *Ibidem.* *f* *Sap. 6. 3.*

me ceux à qui la puissance est donnée par le Seigneur, & la principauté par le Souverain *g*, dont la vertu divine accompagne seulement le Sceptre, en que reside l'Esprit de sagesse & d'entendement, de conseil & de force, de science & de crainte de l'Eternel *h* faisant prévoir l'avenir au Prince; sans qu'on le puisse tromper, ny en ce qu'il void, ny en ce qu'il entend *k*. Mais avec tout cela il semble que dans la paix sa présence doive estre plus fixe, & que ce soit assez qu'il ait visité une fois ses Estats, en ce qu'il n'y a point de tresor public capable de fournir aux dépenses de changemens de Cour, lesquels ne se peuvent faire qu'aux grand prejudice du bien des sujets, de l'ordre des conseils & des Tribunaux, & de l'administration du gouvernement & de la justice. A peine le Roy Philippes II. est-il fort d'une fois de Madrid en tout le cours de son regne.

Il n'est pas de mesme dans la guerre, il faut que le Prince y soit toujours present, afin de conduire ses sujets, puisque les saintes lettres ne l'appellent Pasteur & Capitaine que pour ce sujet *l*, d'ou vient que quand Dieu commande à Samuël d'oindre Saül, il ne dit pas pour ROY, mais pour CONDUCTEUR D'ISRAEL, signifiant par cette parole que c'estoit là sa principale Charge *m*, en effet c'est celle que tous les Rois pratiquoyent dans les premiers temps *n*. C'est-là dessus encore que le peuple de Dieu fondoit la demande qu'il luy faisoit d'un Roy: à sçavoir, pour marcher à sa teste & combattre pour luy *o*. La presence du Prince à la guerre encourage les soldats; les Lacedemoniens

*g* Ibidem. *h* Isai. II. 2.

*i* *Divinatio in labiis Regis.* Prov. 16. 10.

*k* *Non secundum visionem oculorum judicabit neque secundum auditum aurium arguet.* Isai. II. 3.

*l* Jerem. 23. 4.

*m* *Ungues eum ducem super Israël.* I Reg. vel Sam.

9. 16.

*n* *Rex enim duxerat in bello.* Arist. 3. Pol. II.

*o* I Sam. vel Reg. 8. 18.



se promettoyent cét effet de celle des leurs quand meline ils eussent encore esté dans le berceau ; & pour ce sujet dès leurs plus bas âge ils les portoyent au Camp. Antigonus fils de Demetrius tenoit que sa présence en un combat naval valoit mieux que toutes les flottes de l'ennemy *p.* Alexandre animoit ses soldats en leur representant qu'il estoit le premier à s'exposer aux perils *q.* Lors que le Prince est sur les lieux on forme de grandes resolutions que personne ne prendroit en son absence, & qu'il est inutile d'attendre de la Cour, d'où elles n'arrivent jamais qu'après l'occasion, & toujours accompagnées de vaines craintes & d'impraticables circonstances, qui est un inconvenient qu'on a éprouvé en Allemagne au grand prejudice du bien public. Il n'est rien qui porte les soldats à de plus hauts desseins, que de voir que le Prince qui doit faire leur recompense est le témoin de leur merite. C'est par cette representation qu'Anibal excoitoit la valeur des siens *r.* Aussi bien que Godefroy quand il leur disoit.

*Duquel de vous ignoray-je le sang,*

*Duquel de vous ne scay-je la Patrie ?*

*Quel bras m'est inconnu ? bref, de tout vostre Camp,*

*Quelle lance est jamais à mon insceu partie ?*

Tass. Can. 20.

Que le Prince ne confie donc point ses forces à un General, puis que cela est si dangereux, que mesme on ne trouvoit gueres seur que Tibere remist les siennes entre les mains de son fils Germanicus *s.* & cecy à *p.* *Me vero inquit ipsum presentem, quam multis navibus comparat ?* Plut. in Apoph.

*q* *Et is vos ego, qui nihil unquam vobis præcepi, qui primus me periculis obtulerim, qui sæpè circum clypeo meo texti.* Quint. Curt.

*r* *Nemo vestrum, est cujus non idem ego virtis spectator, & testis, notata temporibus, locisque referre possim decora.* Liv. Dec. 2. l.

*s* *In cujus manu tot legiones, immensa sociorum auxilia, mirus apud populū favor habere imperium, quam expectare mailet.* Tac.

parti-

particulièrement lieu dans les guerres civiles ou comme nous dirons une seule parole du Prince apaise les esprits des rebelles *t.*

Mais il ne faut pas que pour le moindre remuement de guerre, ou la perte de quelque biquoque le Prince sorte dehors & quitte sa Cour où reside tout le gouvernement de l'Etat; ainsi que Tibere le remarqua fort bien dans les troubles d'Allemagne *v.* Et en effet, bien qu'il entendist murmurer contre luy en une autre occasion de ce qu'il n'alloit pas apaiser les legions de Hongrie & d'Allemagne, il demeura ferme contre tous ces bruits, jugeant qu'il ne devoit pas abandonner Rome qui estoit la teste de la Monarchie, & exposer luy & elle au hazard *x.* C'est sur ces raisons sans doute qu'estoyent fondez ceux qui representoyent à David qu'il ne falloit pas qu'il sortist au combat contre les partisans d'Absalon; disant que la perte ou la fuite n'estoyent pas de si grande consequence en leur personne qu'en la sienne, qui en valoit dix mille, & qu'il estoit beaucoup plus expedient qu'il gardast la ville, ce qu'en effet il executa *y.* Si la guerre se fait pour punir quelqu'injure ou quelque mépris, il y a plus de grandeur de courage à envoyer la vengeance qu'à la porter *t.* J'en dis de mesme si c'est seulement pour se defendre, & que le peril ne presse pas beaucoup, car alors le Prince acquerra plus de credit en la méprisant, confiant tout à un General. Si c'est pour faire quelque nouvelle conquête, ce sera un

*t* *Dirous Julius seditione exercitus verbo uno compefcuit. Tac. I. An.*

*v* *Neque decorum principibus, si una alterave civitas turbet, omiffa urbe unde in omnia regimen. Tacitus 3. Annal.*

*x* *Immotum adversus eos sermones, fixumque Tiberio fuit non omittere caput rerum, neque se, remque publicam in casum dare. Tac. I. An.*

*y* 2. Samuël vel Reg. 18. 2.

*t* *Vindictam madasse sat est. Claud.*



trop grandes excez d'ambition au Prince d'exposer sa personne aux perils, & il est plus de la prudence de tenter la fortune par autruy, ainsi que fit le Roy Dom Fernand le Catholique, lors qu'il confia la conquête du Royaume de Naples au grand Capitaine, & celle des Indes Occidentales à Herman Cortez. Si l'on perd un General il est aisé d'en substituer un autre, mais quand on perd le Prince on perd tout; ainsi qu'il arriva au Roy Dom Sebastien. L'absence du Prince est de trop grand prejudice à la Cour, & l'Espagne l'esprouva à ses dépens en celle de l'Empereur Charles V. c'est une folie de mettre son Estat en danger pour en conquerir un autre z. Le Soleil dont nous nous sommes servy au commencement de cette Devise, ne va jamais visiter les Poles, d'autant qu'il y en auroit tousiours un qui courroit trop de risque.

*En parcourant le Ciel de l'un à l'autre bont,  
Phœbus ne quitte point le milieu de la Sphere  
Cependant de ses rais il illumine tout. Cl.*

La nature a donné des ailles au Roy des abeilles, mais elles sont courtes, & cela pour l'empescher de s'écarter de son Estat. Que le Prince n'aille jamais qu'aux guerres qui travaillent le dedans du sien, où le menacent d'un trop évident peril. Mutien pour ce sujet conseilla à l'Empereur Domitian de se tenir à Lyon en France, & de n'en partir point que quand l'estat de ces Provinces, ou celuy de l'Empire mesme courroient le plus de risque a; de sorte que ce fut un fort mauvais conseil que celuy que Procule & Titien donnerent à Othon, de ne se point trouver à la bataille de Bedriac du succez de laquelle dependoit tout l'Empire b. Nous voyons aujourd'huy bien plus de prudence & de valeur en la personne de

z. *Ne nova moliretur nisi proovibus firmatis.* T. 12. An.

a. *Ipsè Lugduni vim fortunamque Principatus è proximo ostentaret, nec parvus periculis immixtus, & majoribus non defuturus.* Tac. 4. Hist.

b' Tac. lib. 32. Hist.

Monseigneur l'Archiduc † qui bien qu'il se trouve à Salsfeld assailli de toutes les forces ennemies beaucoup plus puissantes que les siennes, méprise néanmoins les dangers de sa personne & garde toujours une constance invincible, connoissant que c'est de cet événement que depend le salut de l'Empire, & de l'auguste maison d'Autriche estant le premier à s'exposer aux hazards & aux fatigues de la guerre.

*Il monstre à souffrir les fatigues,*

*Il ne l'ordonne pas.*

Luc. 1. 9.

Mais en ces rencontres mesmes il est nécessaire encore d'examiner la qualité de la guerre; si le Prince en s'absentant laissera son Estat en plus grand danger, soit dedans soit dehors; s'il hazardera sa succession; s'il a de la valeur; s'il est capable des armes & y a de l'inclination. Car s'il y a manque de la moindre de ces qualitez, il fera mieux de remettre tout en une autre main à qu'il substituera toute son autorité, son pouvoir & ses forces; ainsi qu'il arrive à l'aiman qui touchant une fois au fer en luy communiquant sa vertu, ce dernier enleve apres un poids bien plus grand que luy. Que si la nécessité est grande il suffira en tout cas que le Prince s'approche un peu pour donner de la chaleur aux armes, le mettant en lieu d'où il puisse consulter, refondre & ordonner de plus près, comme faisoit Auguste qui se transportoit tantost à Aquilée, tantost à Ravene & à Milan, pour assister aux guerres de Hongrie & d'Allemagne.

## DE VISE LXXXVII.

*Dieu aidant.*

**L**E bonheur ne suit pas toujours la prudence, ny le malheur la temerité; & bien que la plus prompte science ne soit pas la plus asseurée <sup>a</sup>, il est néanmoins quelquesfois bon aux esprits de feu de ce determiner dans ce premier bouillon.

† Leopole.

<sup>a</sup> *Quisquis sapit celeriter, non tuto sapit.* Soph.

(O 4)

en





en ce que s'ils le laissent passer ils se gelent & ne réussissent pas dans leurs résolutions, de sorte qu'il y a ordinairement assez de bon-heur pour eux, principalement en la guerre, à se laisser emporter à cette force secrète des causes secondes, qui, si elle ne les pousse, elle les meut du moins & les fait heureux.

heureusement réussir. Il y a un divin genie qui favorise les actions de hardiesse. Scipion passe la Mer & s'abandonne franchement à la foy Africaine de Siphax, exposant au dernier peril la vie & le salut du peuple Romain : Jules César se commet dans une petite barque à la furie de la Mer, & tous deux réussissent heureusement dans leur temerité. On ne peut pas precautionner tout par la prudence; & jamais il ne se feroit de grandes entreprises si on s'attachoit toujours à l'examen des accidens. Le Cardinal Gaspard de Borgia entra déguisé dans Naples, sur la nouvelle des troubles d'entre ce peuple & la Noblesse. Le peril estoit grand, & comme les siens luy representoyent quelques moyens pour assurer davantage sa personne, *Il n'est pas à cette heure, répondit-il avec un courage ferme, temps de deliberer, il faut donner quelque chose à la fortune.* Si apres la succez des grandes entreprises nous retournions la veüe sur les perils qui les ont accompagnez nous ne les testerions pas une autrefois. Le Roy Don Jaime d'Aragon \* se resolut avec mille fantassins & trois cens chevaux d'assiéger Valence, & bien que l'entreprise en parust temeraire à tout le monde il y réussit neantmoins; les conseils hardis se jugent par le succez, s'il est heureux on les louë de prudence *b* & l'on blasme au contraire les personnes qui en avoyent voulu donner de plus assurez. Il n'est point de jugement qui se puisse mettre à couvert des dangers, ny dans la precipitation, ny dans le temporisement, en ce que les affaires dependent toujours de certains accidens à venir, que la prudence la plus avisée ne scauroit prévoir; quelquefois la precipitation arrive devant le temps & le temporisement apres, & souvent elle passe legerement entre les deux sans laisser de cheveux derriere elle avec quoy on la puisse retenir †. Tout

\* Mar. Hist. d'Esp.

*b* *Fortuna in sapientiam cessit.* Tac. de more Germ.

† *Fronte capillata est sed post occasio calva.*



depend de cette prudence Eternelle qui nous pousse efficacement à agir, lors qu'il le convient faire, pour l'acheminement de ses decrets divins, & c'est alors que la temerité est une prudence, & les fautes une raison. Si elle veut abbatre l'orgueil d'une Monarchie pour l'empescher d'entreprendre, ainsi que la tour de Babel de monter aux Cieux, elle confond les desseins & les langues des Ministres, afin qu'il ny ait point de correspondance entre-eux, & que quand l'un demande de la chaux, l'autre ne le puisse entendre, ou qu'il luy donne du sable. Dans la mort avancée de ceux qui la gouvernent, elle n'a pas pour but de couper le fil de leur vie, mais de mettre à bas la grandeur de l'Estat. Quand le saint Esprit parle de la victoire de David contre Goliath, il ne dit pas qu'il a abbatu son corps avec la fronde mais bien son orgueil *c*. Mais si au contraire elle a arresté d'en élever une elle produit en ce siecle-là de grands Capitaines, & de sages Conseillers. où elle fait qu'on les choisit, leur fournissant les occasions d'exercer leur valeur & leur prudence, qui sont deux choses par lesquelles on fait plus que par le bras & par l'épée *d*. C'est alors que les abeilles font leurs esseins dans les casques, & que les armes fleurissent ainsi que fit sur le Mont Palatin l'espieu de Romulus dardé contre un sanglier. L'erreur mesme de coup de ce Fondateur de la Monarchie Romaine reüssit assez heureusement, ayant donné lieu à son pronostic: ce qui nous fait voir que la valeur ou la prudence ne sont pas l'élevation & le soustien des Monarchies, bien qu'elles en soyent d'ordinaire les instrumens, mais que c'est un effet de cette force supérieure qui meut plusieurs choses ensemble pour leur accroissement ou pour leur conservation, & c'est alors que le hazard guide par cet esprit Eternel opere ce que la prudence n'auroit

*c* In tollendo manum saxo funda dejecit exultationem Golia. Eccl. 47. 5.

*d* Pleraque in summa fortuna, auspiciis & consiliis, quam telis & manibus geri. Tac. l. 13. An.

pas seulement pû imaginer. Dans les revoltes de l'Allemagne, & les affaires de Rome estant presque toutes desesperées, la fortune de ce peuple le vint assister à son ordinaire des plus reculées parties de l'Orient *e*. Si la valeur & la prudence de quelque Heros sont destinées à cette fin il n'y en a point d'autre si vaillant soit il qui puisse luy oster la gloire d'y parvenir : Peut ont voir un plus grand homme de guerre qui le sieur d'Aubigny ? Cependant il fut malheureux pour avoir eu à combattre contre le grand Capitaine, qui estoit destiné à estendre la Monarchie d'Espagne jusques dans l'Italie, Dieu disposant comme il avoit fait autrefois en faveur del'Empire Romain *f*, ses commencemens & ses causes par le moyen du Roy Dom Fernand le Catholique, dont la grande prudence, & le merueilleux art de regner en jetterent les fondemens, & dont la valeur en augmenta ensuite l'edifice, estant si soigneux de son accroissement que non seulement il ne laissa perdre aucune occasion qui se presentast, mais mesmes il fit naistre toutes celles dont l'esprit humain est capable, & si courageux dans l'execution qu'il se trouvoit toujours le premier dans les perils de la guerre ; de sorte que commel'imitation est plus facile aux hommes que l'obeyssance, il commandoit plus par ses actions que par ses ordres. Mais parce qu'une si puissante fabrique avoit besoin d'ouvriers, ce siecle fertile en grands hommes produisit Colon, Herman Cortez, les deux Pizards, Antoine de Leiba, Fabrice & Prosperé Colona, Raimond de Cardonne, les Marquis de Pescara & de Basso, & plusieurs autres Heros si illustres, que le moindre est plus que ne peut donner aujourd'huy tout un siecle ; c'est pour cette fin que Dieu les a conservez si long-temps en vie, au lieu qu'à cette heure non la fureur de

*e* Affuit, ut sape aliàs, fortuna populi Romani.  
Tac. 3. Hist.

*f* Struebat jam fortuna, in diversa parte terrarum,  
initia causasque imperio. Tac. l. 2. Hist.



la guerre mais une fièvre lente en coupe la trame. Combien tost avons nous veu mourir Dom Pedre de Toledé, Dom Louis & Dom Juan Faxardo, le Marquis de Spinola, Gonsalve de Cordouë, le Duc de Feria, le Marquis d'Aitone, le Duc de Lerme, Dom Fadrique de Toledé, les Marquis de Zelada & de Fuentes, & le Comte de la Fere, tous Héros non moins considerables par les choses qu'ils ont faites que par celles que tout le monde se promettoit encore d'eux. O profonde providence de cét estre Eternel ! où est celuy qui n'infereroit pas de là le declin de la Monarchie d'Espagne, comme on faisoit du temps de l'Empereur Claude par la diminution du nombre des Magistrats, & la prompte mort des principaux Ministres g, s'il ne consideroit en mesme temps que Dieu n'oste ces instrumens que pour mieux faire voir que c'est plus sa grace que les forces humaines qui conservent cette puissance, comme estant la colonne de son Eglise : c'est ce premier Moteur de l'Univers qui dispose ces vicissitudes des choses, ces revolutions des Empires. Un siecle élève de grands hommes, en une province, il y cultive les lettres & y fait fleurir les armes, & un autre luy succede qui efface & qui confond tout, sans laisser à l'avenir une seule marque de vertu ou de valeur, qui fasse adjouster foy à celles du passé; quelle secrette force sur les choses si non sur les esprits, est renfermée dans ces causes secondes des Spheres Celestes ? Ce n'est pas par hazard que ces flambeaux eternels different si fort entr'eux, les uns pour estre fixes, les autres pour estre errans, de façon que ce désordre ne faisant rien à la beauté, c'est une preuve qu'il sert aux operations & aux effets. O grand livre dans les feüilles duquel l'Auteur de la nature sans contraindre sa puissance ny l'arbâtre de l'homme, a escrit en caracteres de lumiere pour la gloire de sa

g *Numerabatur inter ostenta diminutus omnium magistratum numerus, Quæstore adili, tribuno ac pratore & Consule, paucos intra menses defunctis. Tac. 12. An. sageffe.*

sageſſe eternelle les changemens & les viciffitudes des chofes qu'ont leû les ſieclez paffez, que liſent les preſens, & que liront ceux à venir! La Grece a eſté floriffante tant dans les armes que dans les-lettres, elle a moins mis Rome en eſtat d'inventer que d'apprendre, & aujourd'huy elle eſt enſevelie en une profonde ignorance & dans la dernière baſſeſſe. Du temps d'Auguſte tous les eſprits ſurpaſſoyent les eſperances qu'ils avoyent données, mais ſous le regne de Neron ils commencerent à déchoir, ſans que ny travail ny induſtrie fuſſent pour s'oppoſer à la ruine des arts & des ſciences. Mal-heur aux grands eſprits qui naiſſent dans la decadence des Monarchies, puisſque par une force qui ne ſe ſçauroit ſurmonter, ou ils ne ſont pas employez ou ils ne peuvent reſiſter au poids de leur cheute, où eſtant enveloppez dans la ruine generale, ils tombent miſerablement ſans credit ny eſtime, & le plus ſouvent meſmes ils paroiffent coupables de ce qu'il n'eſtoit pas en leur pouvoir d'empêcher *h*. Dieu ne force aucunement le franc-arbitre, mais ou bien le cours des cauſes l'entraîne avec ſoy, ou faute de cette lumiere divine il bronche de luy-meſme & ſes deſſeins ſont renverſez, ou ils s'exécutent trop tard *i*. Les Princes & leurs Miniſtres ſont les yeux des Eſtats, & quand Dieu en prepare la ruine il les aveugle *k* pour les empêcher de voir les maux, & d'en connoiſtre les remedes. Ce qui les devoit conduire les égare, & ils errent par les meſmes moyens qui les devoient faire reüſſir: ils ne font que voir les accidens ils ne les prévoient pas, & bien loin de les détourner ils les haſtent d'eux-meſmes mal à propos. Nous avons un d'angereux exemple de cette verité dans les Cantons Suiſſes, autrefois ſi prudens & ſi courageux en

*h* Etiam merito accidiffe videatur, & caſus in culpa tranſeat. Vell.

*i* Cujus cumque fortunam mutare conſtituit, conſilia corrumpit. Vell.

*k* Claudis oculos veſtros, Prephetas, & Principes veſtros, qui vident viſiones veſtras, operiet. II. 9. 10.



la conservation de leur patrie & de leur liberté, & aujourd'huy si negligens & si endormis qu'ils sont eux mesmes la cause de la ruine qui les menace. L'Auteur des Republicques avoit renfermé la leur entre les avantinurs des Alpes & du Rhin, l'environnant des pays d'Alsace, de Lorraine & de Bourgogne, contre la puissance des François & de plusieurs autres Princes; & lors qu'ils estoient le plus éloignez du feu de la guerre, joüissant d'un abondant & paisible repos, ils l'appellerent & l'entretinrent sur leurs limites, estant les spectateurs de la ruine de ces provinces, origine & principe de la leur, sans prendre garde aux dangers d'une puissance voisine beaucoup au dessus de leurs forces, & dont la fortune se doit bastir de leurs cendres. Dieu veille que je me trompe, mais je crains bien que ce corps n'ait passé son âge de consistance & qu'il ne soit en celuy de son declin, ayant perdu ces esprits & ces forces qui composoyent sa grandeur. Les Empires ont leurs periodes, celuy qui a le plus duré approche le plus de sa fin.

## DEVISE LXXXVIII.

*Force volontaire.*

**Q**UELLE force merveilleuse renferme en soy la pierre d'aymant, pour produire de si admirables effets? quelle amoureuse correspondance a t'elle avec le Nort, que ne pouvant à cause de son poids avoir eternellement les yeux pour ainsi dire sur sa beauté, elle y fait tourner du moins les aiguilles qu'elle a une fois approchées? quel rapport peut-il y avoir entr'eux? & quelle si grande vertu qui ne se perd point par une telle distance? pourquoy tend-elle plutôt à cette estoile qu'à une autre? si l'épreuve n'en estoit trop commune, l'ignorance l'attribueroit à la magie, comme elle fait tous les autres effets extraordinaires de la nature, lors qu'elle ne peut penetrer dans leurs secrettes causes.

L'ai-



L'aimant n'est guere moins merueilleux dans l'autre vertu qu'il a d'attirer ce pesant métal du fer; qui mû d'une inclination naturelle à obeyr à une violence superieure, s'unit à luy & fait de son bon gré ce qu'il sembleroit ne devoir faire que par force. Combien seroit-il à souhaitter que les Princes s'in-

struisis-



struisissent par un si bel exemple à connoistre ce concours de causes qui comme nous avons dit élève ou abbat les Empires, afin de s'y sçavoir gouverner sans qu'une opposition trop opiniastre augmente sa force, ou qu'une difference trop prompte facilite son effet, estant de cette connexité de causes & du pouvoir de la premiere sur elles toutes, comme d'un fleuve qui coulant dans son lit ordinaire se divise aisément en plusieurs ruisseaux ou rencontrant quelque chaussée se détourne çà & là se laissant assujettir par les sables & par les ponts, mais venant à se gonfler des dépoüilles des montagnes & des nuës il ne souffre plus aucun obstacle, de façon que la résistance qu'on luy pense faire ne sert qu'à augmenter sa force & le mettre en estat de rompre tout. Le Saint Esprit, dit pour ce sujet qu'il ne faut pas s'opposer au courant des eaux *a*. La patience surmonte ce torrent qui passe comme un éclair, perdant en mesme temps son estre & sa force; ce qui fit qu'on tint le débordement de l'Euphrate pour un mauvais augure de la guerre de Vitellius en Orient, par la consideration que les eaux qui coulent incessamment ne peuvent pas donner comme le Ciel & la Terre un presage solide & assuré & emportent les faveurs en mesme temps qu'elles les presentent *b*. Lors donc que plusieurs causes ensemble accompagnent les victoires d'un Prince ennemy, & luy ouvrent un heureux chemin aux entreprises, il est de la prudence de leur donner le temps de se dissiper d'elles-mesmes, non qu'elles forcent en aucune façon la liberté de l'arbitre, mais parce que cette liberté n'a pouvoir que sur les mouvemens du corps & de l'esprit, & non pas sur les autres qui sont exterieurs; il peut bien ceder aux accidens, mais il ne peut pas empêcher que les accidens ne l'accablent. La constance à attendre vaut mieux que la force à combat-

*a* Nec coneris contra idum fluvium. Eccl. 4. 32.

*b* Fluminum, instabilis natura simul ostenderet omnia reperetque. Tac, 6. An.

tre, & c'est dans la connoissance de cette verité que Fabius Maximus laissa passer ce torrent d'Annibal jusqu'à ce que l'ayant détruit par ses temporisemens, il le vainquit enfin & conserva la Republique Romaine. Les succez se fortifient les uns les autres où il croissent tout d'un coup par le credit que leur donne l'opinion, sans qu'aucune puissance soit capable de leur résister. La Monarchie d'Espagne faisoit la gloire de Charles V. & Charles V. faisoit le bonheur de l'Empire par sa prudence, par sa valeur & par son soin; toutes qualitez qui luy attiroient l'applaudissement universel des Nations, en sorte qu'il n'y en avoit pas une qui ne se joignist à sa fortune, & le Roy de France \* jaloux d'un tel éclat perdit sa liberté en le pensant affoiblir. De quelles menaces n'est point armé l'éclair en sortant du milieu des nuës? sa force s'accroist par l'obstacle, sans luy elle s'évanouit en l'air. Tel fut celuy de la Suede, ou pour mieux dire, ce foudre produit des exhalaisons du Nort; en peu de jours il avoit triomphé de l'Empire & remply le monde de terreur, & une bale de plomb le reduisit au neant; Il n'est rien qui s'évanouisse plus viste que la renommée d'une puissance qui n'est point appuyée sur ses propres fondemens c. Tous ces efforts de plusieurs causes assemblées sont fragiles, en ce qu'elles s'entre nuisent les unes les autres par le malheur qu'elles ont d'estre sujettes non seulement à une infinité de hazards, mais bien plus au temps qui détruit peu à peu leurs effets. La plus grande impetuosité de la guerre s'affoiblit par le retardement d. Et celuy qui peut soutenir tant soit peu le premier feu de plusieurs ennemis liguez, les surmontera à la fin, parce que leur quantité renferme diverses causes, interests & desseins qui les font diviser par la difficulté

\* François. I.

c *Nihil rerum mortalium tam instabile, ac fluxum est, quam fama potentie non sua vi nixa.* Tac. 13. An.

d *Multa bella impetu valida, per tadia & moras evanuisse.* Tac. 2. Hist.



de l'accord. Il n'y a jamais eu de plus grande ligue que celle de Cambray, contre la Republique de Venise; cependant la constance & la prudence de ce vaillant Senat la détruisit d'abord; toutes les choses du monde arrivent à un certain periode de vigueur apres lequel elles ne font plus que déchoir; si l'on en connoissoit bien le temps, il n'y auroit rien de si facile que de les surmonter *e*; & ce n'est que manque de cette connoissance qui ne consiste par fois qu'en un moment de retardement que nous succombons aux accidens; nostre impatience où nostre ignorance les accroissent, en ce que ne sçachant pas connoître leur force nous leur cedons, ou mesme nous les hâtons par la violence des mesmes moyens, par lesquels nous les pensions arrester. Dicu avoit entrepris la grandeur de Cosme de Medicis, & ceux qui la voulurent empescher en le bannissant de la Republique de Venise l'en firent Maître. Nicolas Uzain observa bien plus prudemment le torrent de cette fortune, & pour l'empescher de croistre par l'opposition, il jugea tant qu'il vescu qu'il valoit mieux ne luy donner aucun sujet de deplaisir, mais sa mort abolit la consideration d'un avis si prudent. La force superieure de semblables cas se connoit aussitost, en ce que tous les accidens la favorisent quelque'opposez qu'ils paroissent à la fin; & c'est alors que la Sagesté & la pieté veulent que nous nous conformions à cette force superieure qui nous gouverne *f*. Que le fer n'obeyssé pas plus à l'aimant que nous à la volonté divine: on souffre bien moins à ceder qu'à resister. Et c'est une presumption fole que de vouloir renverser les decrets de Dieu; les predictions de la Statuë à pieds de terre, du songe de Nabucodonozor, ne laisserent pas d'estre veritables, nonobstant qu'il en eut fait faire une autre d'or

*e Opportunos magnis conatibus transitus rerum. Tacitus 1. Hist.*

*f Optimum est pati, quod emendare non possis, & Deum quo auctore cuncta eveniunt, sine murmure comitari. Senec. Ep. 108.*

massif g & commandé qu'on l'adorast. Mais cette resignation ne doit pas être une resignation morte, dans la pensée que toutes choses sont desia arrestées dans le decret Eternel, & que nostre vigilance ne les scauroit détourner, car ce seroit justement cet abandon qui auroit donné lieu à cet ordre divin. Il faut que nous agissions de melme que si tout dependoit de nostre volonté, car Dieu se sert de nous mesmes pour acheminer nostre malheur ou nostre felicité. Nous faisons une partie & mesmes une grande partie des choses, bien qu'elles ayent esté disposées sans nous, elles n'ont pas esté faites sans nous. Nous ne pouvons pas rompre ce tissu des succez qui a esté travaillé sur le mestier de l'eternité, mais nous avons bien pû concourir à son élaboration. Celuy qui a disposé les causes a preveu les effets, & il les a laissé courir, mais en les soumettant à son obeyssance. Il a preservé du peril celuy qu'il luy a plû, & y a laissé l'autre en l'abandonnant à sa liberté; si le premier decret est un effet de sa grace ou de nostre merite, le dernier en est un de sa Justice. Nostre volonté tombe à terre enveloppée dans la ruine des accidens; & comme ce Sage Artizan de tout l'Univers est le souverain arbitre, il a pû rompre ses vaisseaux comme il a voulu & en faire les uns à honneur, les autres à des-honneur b. Dans la disposition faite de toute éternité del'Estat des Empires, soit de leurs progresz, de leurs revolutions, ou de leurs ruines, le souverain moteur des orbes celestes a tousiours eu toutes nos qualitez presentes, nostre valeur, nostre vertu, nostre soin, nostre negligence, nostre imprudence, nostre tyrannie; & c'est par cette preconnoissance, pour ainsi dire, qu'il a disposé l'ordre éternel des choses en conformité du

g Nabucedonoxor Rex fecit statuas aureas. Daniel. 3. 1.

h An non habet potestatem fig'us luti, ex eadem massa facere aliud quidem vas in honorem, aliud vero in contumeliam? Ad Rom. 6. 21.

mouve-

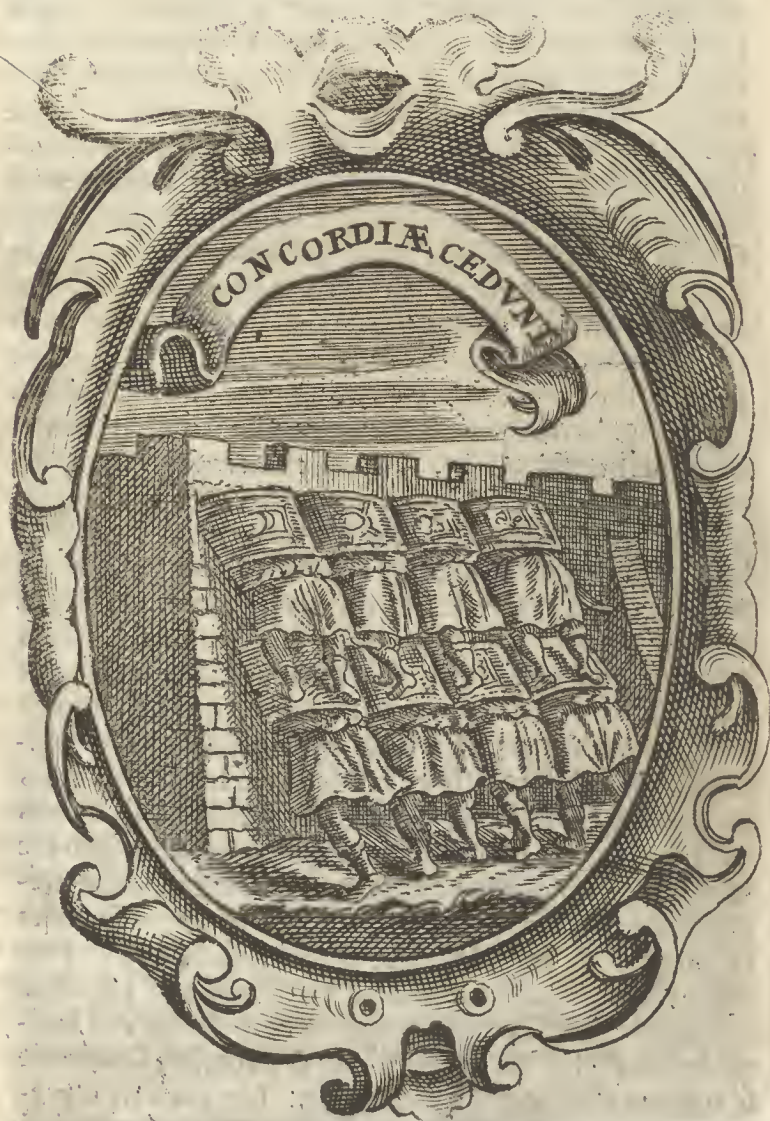


mouvement & de l'exécution de nostre election, sans l'avoir forcée en rien : car tout ainsi que celuy-là ne force aucunement nostre volonté qui en atteint les operations par le raisonnement & le discours, celuy là non plus ne le fait point qui les a prevenüs par son immense sagesse : il n'a pas obligé nostre volonté au changement des Empires mais il a changé les Empires par ce que nostre volonté s'est de propos delibéré devoyée de la Justice. La cruauté exercée volontairement par le Roy, Dom Pedre causa la succession de la Couronne en la personne de son frere Dom Enrique, & non pas au contraire. Chacun est l'artisan de sa ruine ou de sa fortune ; attendre celle-cy du hazard c'est une lâcheté, & croire qu'elle est prescrite, c'est un desespoir. La vertu par là seroit inutile & le vice excusable puis qu'il seroit forcé. Que V. A. Monseigneur, tourne la venë sur ses glorieux ancestres qui ont erigé la grandeur de cette Monarchie, & elle verra que ce n'est pas le hazard qui les a couronnez, mais bien la valeur & la fatigue, & que leurs descendans ne l'ont conservée que par les mesmes voyes qui leur font aussi meriter mesme gloire, puis que celuy-là ne fabrique pas moins sa fortune qui la conserve que celuy qui l'éleve ; il est également difficile de l'acquérir & facile de la perdre ; une seule imprudence d'un moment renverse la conquête de plusieurs années, & ce n'est que par le travail & par les veilles qu'on s'attire le secours de Dieu l.

*i* *Valentior enim omni fortuna animus est, in utramque partem res suas ducit, beataque ac misere vita causa est.* Sen. Ep. 98.

*l* *Non enim votis, neque suppliciis muliebribus, auxilia deorum parantur vigilando, agendo, prospere omnia cedunt.* Salust. Catil.

DE VISE LXXIX.



*Tout cede à la Concorde.*

**L**es plus petites choses croissent par la concorde, & sans elle les plus grandes tombent. Celles qui estant divisées se trouvoient foibles résistent



resistent à la plus grande force lors qu'elles se sont unies ; où est le bras qui puisse rompre un faisceau de fleches ou arracher la queue d'un cheval quand les crins n'en sont point separez ? cependant chacune de ces deux choses n'est pas capable d'elle mesme de resister à la moindre violence. C'est ainsi que Sertorius & Scillure le Scythe donnerent à entendre la vertu de la concorde ; qui de plusieurs parties separees fait un corps uny, & par consequent fort. Le soin public a voulu élever tellement les murailles des villes au dessus de la taille des hommes qu'il leur fust impossible de les escalader ; Cependant plusieurs soldats assemblez, & se couvrant de leurs escus pour se soutenir les uns les autres par une reciproque union surmontoient anciennement leurs creneaux & en venoyent about. Tous les ouvrages de la nature se maintiennent par la concorde, & lors qu'elle leur manque ils defaillent & meurent, la cause de la mort n'estant autre que la discorde des parties qui maintiennent la vie. Il en arrive de mesme aux Republicques, un commun consentement les a unies, une dissention du plus grand ou du plus puissant nombre les trouble, les détruit ou leur fait changer de forme. La ville qui par la concorde n'estoit qu'une, sans elle en est deux, quelquefois trois ou quatre, faute de cet amour qui reduisoit tous les habitans en un corps. Cette des-union engendre la haine, la haine la vengeance, la vengeance le mépris des loix, sans le respect desquelles la Justice perd sa force *a* & sans la force de la Justice on en vient aux armes, d'où une guerre civile venant à naistre l'ordre de la Republique qui ne consiste qu'en l'unité se renverse. La Republique des abeilles se détruit si tost qu'elles sont en dissention. Les anciens representoyent la discorde par la peinture d'une femme qui dechiroit ses habits *b*. si elle fait la mesme chose entre

*a Et iustitia legem in concordia disposuerunt. Sap. 18.9.*

*b Et scissa gaudens vadit discordia Palla. Virg. les*

les citoyens , comment se pourront ils joindre pour la deffence & pour l'utilité commune ? comment s'attireront-ils le secours de Dieu qui est la concorde mesme & qui l'ayme tant que ce n'est que par elle , ainsi que dit Job , qu'il conserve sa Monarchie Celeste *c* ? Platon disoit qu'il n'y avoit rien de plus pernicieux aux Republicques que la division. La concorde est la beauté des villes , leur muraille & leur deffence ; la malice mesme ne se peut maintenir sans elle. Les discordes domestiques sont autant de victoires pour l'ennemy , & Galgacus disoit que c'estoit de celles des Anglois que venoit toute la gloire des Romains *d*. Pendant que tout le Monde est oocupé aux guerres civiles on neglige les Estrangeres *e*. Non-obstant toutes ces raisons neantmoins il y a de certains politiques qui tiennent que pour maintenir l'Etat il faut semer des discordes entre les Citoyens , allegant pour ce sujet les abeilles , dans les ruches desquelles on entend tousiours du bruit & de la dissention : mais bien loin que cet exemple fortifie leur opinion , il la détruit au contraire veu que ce murmure n'est pas un discord de volonteze mais plutôt un accord de voix par lesquelles ces petits animaux s'exitent pour ainsi dire les uns les autres au travail de leurs rayons , ainsi que celles des Mariniers pour guinder les voiles on faire autre chose semblable. Ce n'est pas non plus un bon argument que celuy de l'opposition des quatre humeurs dans les corps vivants , puis qu'au contraire c'est de leur combat que viennent toutes les maladies & mesme la mort , celle qui domine demeurant victorieuse. Les vegetaux sont bien d'une autre durée comme estant exempts de cette contradiction. Il faut de necessité que ce

*c* Qui facit concordiam in sublimibus. Job. 25. 2.

*d* Nostris illi dissentionibus , & discordiis clari , vitia hostium in gloriam exercitus sui vertunt. Tac. in vit. Agr.

*e* Conversis ad civile bellum animis , externa sine cura habebantur. Tac. l. i. Hist.



qui est en discorde souffre & ce qui souffre ne peut durer. Où est celuy qui dans la des-union d'une Republique puisse maintenir le feu des dissentions en des bornes assurées? si elles s'embrasent une fois qui est-ce qui les esteindra, tout le monde y estant enveloppé? la plus puissante faction opprimerà la plus foible, & celle-là pour se maintenir, celle-cy pour se vanger, toutes deux se serviront des forces estrangeres & reduiront la Republique en servitude, ou luy donneront une nouvelle forme de gouvernement qui sera presque tousiours tyrannique, comme il se voit par plusieurs exemples. Le devoir du Prince n'est pas de diviser les esprits, mais de les maintenir en concorde & en amitié, & il est impossible de plus que ceux-là s'unissent pour son service qui sont des-unis entr'eux d'affection, ny qu'ils reconnoissent d'où vient leur mal; aussi quand le Prince est cause de la discorde, Dieu qui l'a en haine *f* permet que les memes moyens par lesquels il se pensoit conserver le perdent, en ce que le peuple reconnoissant ces partialitez le méprise & l'abbore comme l'auteur de ses dissentions. Le Roy Italus fut aymé des Allemans par ce qu'il ne fomentoit aucunement les discordes, mais se maintenoit également bien avec un chacun.

Le Prince pour toutes ces raisons doit empescher les discordes de prendre racine, tâchant de maintenir son Estat en union, ce qui se fera s'il a soin de l'observance des loix, de l'unité de la Republique, de l'abondance des vivres, de l'egale distribution des recompenses, & des faveurs, de la conservation des privileges, de l'occupation du peuple aux arts, & de celle de la Noblesse au gouvernement, aux armes & aux lettres de l'empeschement des assemblées, de la frugalité & de la modestie des grands, de la tranquillité des petits, du frein des privilegiez & des exempts, de la mediocrité des richesses, & du

*f Et septimum detestatur anima ejus, eum, qui seminatur inter fratres discordias. Prov. 6. 19.*

remede

remede de la paivreté : car de la reforme de toutes ces choses resulte la bonte du gouvernement, & de la bonté du gouvernement la paix & la concorde de l'Estat.

Il n'y a qu'un cas où il soit expedient de faire naistre des discordes dans les Estats, c'est à sçavoir, lors qu'ils sont desjà travaillez de seditions & de guerres civiles, car alors il est bon de les diviser en factions, afin d'affoiblir la force des meschans, tout le but qu'on a en cela estant de rendre la paix aux bons ; il est de la deffense naturelle d'empescher les perturbateurs d'estre en repos ; leur concorde est prejudiciable à celle des gens de bien : Et comme il est à souhaitter que ceux-cy vivent en paix, il l'est de mesme que ceux-là soyent en discorde de peur qu'ils ne leur nuisent g.

La discorde que nous condamnons comme pernicieuse aux Republicques est celle qui naist de la haine & de l'inimité, non celle qui vient de l'antiphatie que quelques differens estats de condition ont dans la republique les uns pour les autres, comme par exemple celle d'entre le peuple & la Noblesse ; les soldats & les artisans ; car cette contrarieté ou plûtoit cette emulation distingue par la diversité des naturels & des fins, les degrez & les spheres de la Republique & elle la maintient en repos, n'y ayant point de plus grandes seditions que lors que les Estats s'unissant font entr'eux une communauté d'interests, de mesme que les tempestes naissent du melonge des elements, & les inondations de l'union des ruisseaux, ainsi il est necessaire que le Prince employe toute sa politique à cette des-union, s'y moderant de sorte qu'il ne tombe ny dans la rupture ny dans la ligue.

Il faut tâcher de faire la mesme chose entre les Ministres, afin qu'une certaine emulation & une

*g Concordia malorum contraria est bonorum, & sicut optandum est, ut boni pacem habeant ab invicem, ita optandum est, ut mali sint discordes, impeditur enim inter bonorum, si unitas non dividatur malorum. S. Isidor.*



defiance des uns envers les autres les rendent plus attentifs à leur devoir, car si estant de concert ils cachent reciproquement leurs fautes & s'unissent en la poursuite de leurs interests, ils vendront le Prince & l'Etat sans qu'on y puille apporter aucun remede, puis que ce remede ne se peut appliquer par d'autres mains que les leurs. Mais si cette honneste & genereuse emulation passe jusqu'à la haine elle causera les mesmes inconveniens, en ce qu'ils songeront plus à se contredire & à renverser les negociations les uns des autres qu'à procurer le bien public & le service du Prince. Chacun à ses amis & ses creatures, & le peuple se laisse aisement aller aux partialitez d'où naissent les tumultes & les dissensions; c'est pour ce sujet que Drusus & Germanicus s'unirent ensemble de peur que la flâme des discordes qui s'estoyent allumées dans le Palais de Tibere n'augmentast au soufle de leur faveur: d'où se peut conclure combien estoit erroné l'avis de Licurgue qui fermoit des discordes entre les Rois de Lacedemonie, & ordonnoit que lors qu'on enverroit deux Ambassadeurs on fist en sorte qu'ils fussent ennemis: Nous avons des exemples en ce siecle des inconveniens publics qui ont esté causez par la des-union des Ministres. Le Prince ne peut estre servy que par des personnes unies, & c'est pour cela que Tacite loue Agricola des'estre maintenu en bonne intelligence avec ses collegues *h*. Il est bien moins dangereux qu'une affaire se traite par un meschant Ministre que par deux bons s'il n'y a entr'eux beaucoup d'union & de conformité, ce qui arrive rarement.

La Noblesse fait la plus grande seureté & le plus grand peril du Prince comme estant un puissant corps qui entraïne apres soy la plus grande partie du peuple. La France & l'Espagne nous fournissent de sanglans exemples de cette verité, celle-cy dans les siecles passez, celle-la en tous. Le meilleur remede est de

*h* *Procul ab amulatione adversus collegas.* Tac. in vit. Agric.

la des-unir tousiours d'avec le peuple & d'avec elle-  
mesme, par le moyen de l'emulation, mais avec le  
temperament que nous avons marqué cy dessus, &  
de multiplier & égaler les titres & les dignitez des  
Nobles, consumer leur bien dans les ostentations pu-  
bliques, & leur feu dans les travaux & dans les perils  
de la guerre, divertir leurs pensées aux occupations  
de la paix, & humilier leurs esprits dans les devoirs  
serviles de la Cour.

DEVISE XC.

*Les forces divisées.*

**L'**ESCRITURE compare les Rois aux fleuves,  
& c'est ainsi que se doit entendre ce que dit le  
Prophete Habacuc, que Dieu couperoit les fleu-  
ves de la terre *a* voulant signifier qu'il diviseroit les  
forces de ceux qui faisoient la guerre à son peuple;  
ainsi que l'esprouva David en la déroute où il mit les  
Philistins, confessant que Dieu avoit divisé ses enne-  
mis en sa présence comme les eaux se divisent *b*. Il  
n'est point de remede plus efficace pour abbatre une  
puissance que la division, en ce que la plus grande  
devient petite si elle se partage. Combien est superbe  
un fleuve qui coulant au milieu de son lit, rompt  
ses propres bords par l'impetuosité de sa course,  
& s'ouvre un nouveau chemin à travers la campa-  
gne? Cependant s'il se partage en plusieurs ruisseaux  
il devient foible & perd jusqu'à son nom. C'est  
ainsi qu'il en arriva au Ginde, où un certain Ca-  
valier *t* amy du Roy Cyrus s'estant noyé, ce  
Prince se courrouça si fort que pour l'en punir il  
le fit diviser en trois cens soixante ruisseaux, ce

*a Fluvios scindes terra. Habac. 3. 9.*

*b Divisit Dominus inimicos meos coram me, sicut  
dividuntur aqua. 2. Samuël, vel Regum. 5. 20.*

*t SAVEDRA dit que c'estoit un cheval, mais tous les  
Historiens mettent un Cavalier.*





qui luy fit perdre sa grandeur & son nom ; de sorte que cette orgueilleuse riviere qui un peu auparavant souffroit à peine des ponts devint guayable à un chacun \* c'est sans doute à cela que regardoyent ceux qui cōseillerent au Senat Romain , du temps de

\* Senec. 3. de Ira.

l'Emps-

L'Empereur Tibere, d'affoiblir le Tibere en détournant les lacs & les ruisseaux qui se deschargeoyent en son liét *e* afin d'empescher les inondations de tenir sans cesse Rome en crainte & en peril; mais le Senat ne voulut pas luy ôster ainsi sa gloire *d*. Tout cecy a donné lieu à la presente Devise, ou par un fleuve ébranché en plusieurs parties nous donnons à entendre l'importance des diversions chez les puissans Princes. Car plus la puissance est grande plus elle à besoin de grandes forces & de prodigieuses dépenses pour estre déffenduë, & il est presque impossible de trouver assez de soldats & de Chefs pour cela, ny de prévoir tous les maux & tous les accidens. La valeur & la prudence se troublent lors que les perils menacent de tous costez, & c'est là le moyen le plus seur & le moins cher dont on se puisse servir, parce qu'une trompette qui sonne aux armes par tous les coins d'un Royaume, fait bien d'autres effets qu'une guerre solennellement déclarée.

Il est encore plus seur & n'est pas moins avantageux de diviser les forces de l'ennemy en semant des discordes dans ses Estats *e* en ce qu'elles servent de moyens à l'invasion & qu'elles la facilitent *f*. C'est par de semblables artifices que les Pheniciens maintinrent leur domination en Espagne, la divisant en partialitez, & les Carthaginois firent ensuite la mesme chose contr'eux. Aussi fut-ce un prudent conseil que celuy que le Marquis de Cadiz donna à D. Ferdinand le Catholique, lors qu'ayant pris le Roy de Grenade Boabdil, il proposa au Roy de luy rendre la liberté afin que sa presence fomentast les dissentions

*c* Si omnis Nar (id enim parabatur) in rivos diductus superstagnavisset. Tac. 1. An.

*d* Quin ipsum Tiberim nolle proorsus accolis fluviiis orbaturum, minore gloria fluere Ibid:

*e* Prudentis esse ducis inter hostes discordia causas serere. Veget.

*f* Discordia & seditio omnia facit opportuniora insidiantibus. Liv.



qui estoient entre son pere & luy au sujet de la Couronne, & qui partageoyent tout ce Royaume en factions. Lors qu'un Empire semble estre parvenu au derniers periode de sa grandeur, qui est le point où les choses humaines commencent tousiours à deffailir, il n'a plus rien à souhaitter que la discorde chez ses ennemis g. Il n'y a point d'argent mieux employé ny qui couste moins de sang & de peril que celuy qui se donne pour fomenter les dissensions d'un Royaume ennemy déclaré, on pour faire qu'un autre Prince y porte la guerre, car les frais & les dommages sont bien moindres par ce moyen. Mais il est besoin en cela d'une grande circonspection, en ce qu'en fait quelquefois ces despenses inutilement par de vaines craintes, & que la mauvaise intention estant découverte l'hostilité demeure déclarée, qui est un mal dont nous avons quantité d'exemples, & mesme de domestiques; combien nous avons veu de Grands fomenter sans aucune cause d'offenses receuës, ny d'interests considerables, les ennemis de la maison d'Autriche, afin de la tenir tousiours en diversion par de continuelles guerres, consumant inutilement tout leur argent en ce dessein sans prendre garde que si d'avanture ils estoient attaquez de ceux de cette Maison il leur seroit bien plus avantageux d'avoir pour leur deffense le bien qu'ils ont dépensé pour la diversion.

Toute cette doctrine à lieu sans aucun scrupule politique dans une guerre ouverte, où la raison de la deffense naturelle peut beaucoup davantage que les autres considerations moins solides, la mesme cause qui justifie la guerre, justifiant aussi cette discorde; mais lors qu'il ne s'agit que d'une certaine émulation de grandeur à grandeur il ne faut pas user de semblables artifices, car celuy qui porte les sujets d'autruy à la trahison l'enseigne aux siens envers

g *Urgentibus imperii fatis, nihil iam prestare fortuna majus potest, quam hostium discordiam.* Tac. de More Germ.

luy-mesme ; Que l'émulation soit dont entre les personnes & non pas entre les Charges ; la dignité est d'une mesme espee en toutes les parties , ce qui en blesse une porte consequence à toutes. Les passions & les haince passent mais les mauvais exemples demeurent. Il est de l'intérest d'un Prince de ne pas souffrir qu'on en méprise ou qu'on en trahisse un autre , il travaille pour luy-mesme en empeschant l'injure d'autruy. C'est une action indigne d'un Prince de vaincre par le poison & non pas par l'épée. Les Romains ont tousiours tenu cela à infamie *h.* Et l'on peut dire aujourd'huy la mesme chose des Espagnols , jamais ils ne sont servy de ces moyens contre leurs ennemis , bien plüstoit ils les ont souvent assistez. Nostre Auguste Roy , Monseigneur, laisse un heroiqne exemple de cecy a V. A. S. en l'armée qu'il envoya en faveur de la France contre les Anglois , quand ils s'emparerent de l'Isle de Rhé , sans écouter le conseil du Duc de R.\*\* qui estoit de diviser le Royaume en Republiques ; comme encore dans l'offre que sa Majesté fit à ce grand Roy , par Monsieur de Maximi Nonce du Pape , de l'aller assister en personne contre ceux de Montauban.

On peut conclure de tout ce que nous avons dit , combien la conformité des esprits des sujets & l'union des Estats est nécessaire pour la deffense commune , en sorte que chaque particulier s'approprie le peril de son voisin quelqu'eloigné qu'il soit , & par consequent s'efforce de l'y secourir soit de main , soit d'argent , afin que tout le general se puisse conserver ; cependant l'on manque bien souvent en ce point , par la raison que ceux qui se voyent éloignez se flattant tousiours , de la pensée que le peril ne viendra jusq'à eux , on qu'ils ne sont pas tenus de faire ainsi des dépenses anticipées , ils croient qu'il y a plus de prudence à garder leurs propres forces quand l'ennemy sera plus prés ; mais alors cet ennemy

*h Non fraude neque occultis, sed palam, & armatum Populum Romanum hostes suos ulcisci. Tac. 2. An.*

(P 4)

ayant.



ayant surmonté les plus grandes difficultez & s'étant faisi des Estats qui leur servoient de rempart, ils ne font plus en estat de luy resister : c'est ce qui arriva aux Anglois, qui estant partagez en diverses factions du tems d'Agricola, ne sonjoient point à la conservation universelle, de sorte qu'à peine deux ou trois se liguèrent pour la deffense de leur liberté, ce qui fit qu'on vint à bout de tous en les prenant l'un apres l'autre *i*. Les Royaumes d'Espagne & les provinces d'Italie, de Bourgogne & de Flandre reconnoissent cét inconvenient avec bien plus de prudence, & ils donnent en cela un grand exemple de pieté, de fidelité & d'amour envers leur Seigneur naturel, offrant à sa Majesté avec une genereuse emulation, leurs biens & leur vie, afin de luy aider à se deffendre des ennemis qui se sont conjointement levez contre sa Monarchie & son auguste Maison pour la ruine de la Religion Catholique. Que Vostre Altesse Serenissime, Monseigneur, grave éternellement ces services en son cœur, afin que la reconnoissance qu'elle en doit à de si si telles Sujets croisse de plus en plus avec ses glorieuses années.

### DEVISE XCI.

*On ne la peut solder.*

**L'**Amitié est plus importante dans les Republiques que la Justice *a* car si tous estoient amis on n'auroit que faire de loix ny de Juges, & bien qu'ils fussent tous gens de bien ils ne pourroient pas vivre s'ils n'estoyent amis *b*; l'amitié est

*i* Tac. in vita Agr.

*a* Videturque amicitia Remp. continere, & majore, quam justitia in studio fuisse legis laboribus. Arist. l. 8. Eth. c. 1.

*b* Quod si amicitia inter omnes esset, nihil esset, quod justitiam desiderarent: & si justii essent, tamen amicitie presidium requirerent. Ibidem.



Le plus grand bien que les hommes possèdent, c'est  
une épée-seûre qu'ils ont toujours au costé dans la  
paix & dans la guerre, c'est une compagne fidele en  
toutes les deux fortunes: avec elle les heureux  
sucez sont plus éclatans & les mal-heureux plus  
legers, car ny les calamitez ne l'abbatent ny les  
prospe-

( P 5 )



prosperitez ne l'enorgueillissent ; en celles-cy, elle se regle par la modestie, en celles-là par la constance, nous assistant également dans les unes & dans les autres, comme si elle y estoit interessée. Le parentage peut estre sans la bien-veillance l'amitié non; celle cy est fille de l'election propre, celle-là du hazard; le parentage se peut trouver des-uns sans communication ny assistance reciproque, mais non pas l'amitié, car elle est liée par trois choses qui composent son estre, le naturel par le moyen de la ressemblance, la volonté par le moyen du plaisir, & la raison par la moyen de l'honneur. C'est sans doute à cela que regardoit le Roy Don Alonce le Sage, lorsqu'il traittoit de cruauté l'injustice de celuy qui enmeine captif un de ceux que le sang ou lamitié obligent à s'aimer \*. Plus donc l'amitié est grande moins elle vaut si elle vient à se rompre; un cristal cassé demeure inutile, & un diamant perd son prix quand on le divise en plusieurs pieces. L'épée qui est une fois rompuë ne se peut souder; Celuy qui se fiera en une amitié de reconciliation se trompera, en ce qu'au premier coup d'adversité ou d'interest elle reviendra à manquer. Ny la clemence de David, ny la reconnoissance & les belles protestations de Saül confirmées par un serment authentique ne suffirent pas pour asséurer le premier de cette reconciliation & ny empescher l'autre de machiner encore contre luy. Et à un tasche par des embrassemens accompagnez de larmes de se reconcilier avec Jacob, & bien que les témoignages d'amitié soyent grands de part & d'autre, ils ne sont pas capable neantmoins de chasser les desffiances de celuy-cy, qui cherche adroitement tous les moyens de se retirer d'aupres de son frere & se mettre en seureté. Un amitié reconciliée est comme un vase de métal qui reluit au-

\* L. 19. 2. t. 2. p. 2.

c *Abiit ergo Saül in domum suam: & David, & viri ejus ascenderunt ad tutiora Loca.* I Sam. vel. Reg. c. 24. 23.

aujourd'huy & demain se couvre de rouille & les bien-faits ne sont pas capables de l'affermir car la memoire des offenses dure tousiours. Il ne suffit pas au Roy Enuige apres l'usurpation de la Couronne du Roy Wamba de s'allier avec son sang en mariant sa fille Cixilone avec Egique son proche parent qu'il nomma mesmes pour son successeur, & toutes ces precautions n'empescherent pas ce gendre de donner à son auenement des marques de la haine qu'il portoit à son beau pere \*. Les cicatrices des offenses demeurent tousiours sur le corps de l'offencé prestes à se rouvrir à la premiere émotion, il en est des injures comme des Mares qui bien qu'elles sechent se remplissent apres aisément: ce sont des coups de gresse qui tait hent le plus beau fruit, il y a tousiours entre l'offenseur & l'offensé de certaines ombres qui ne se laissent jamais surmonter d'aucune lumiere d'excuse ou de satisfaction. L'amitié n'est pas mesime en seureté de la part de celuy-là en ce qu'il ne se persuade jamais que celuy-cy luy a pardonné, mais il le regarde tousiours comme un ennemy, outre qu'il est naturel de hair ceux qu'on a une fois offenzé.

Cecy arrive dans les amitez des particuliers, mais non pas en celles des Princes (si tant est qu'il s'en puisse trouver de veritable parmy eux) car c'est l'utilité qui les fait amis ou ennemis, & quelque rupture qui arrive en leurs amitez l'interest les soude, elles demeurent fermes & constantes tant que celuy-cy se peut esperer: on ne doit point aussi considerer les liens du sang ny les obligations des biens faits en de semblables amitez veu que ce sont des choses que l'ambition de regner ne veut point reconnoistre. Il ne faut juger de leur durée que par la commodité qui en revient, ressemblant toutes à

d. Eccl. 12. 10.

\* Mar. Hist. d'Esp.

e *Proprium humani ingenii est odisse, quem laeseris.*  
Tac. in vita Agr.



celles du Roy Philippe de Macedoine, qui les gardoit par utilité & non par foy. Sans doute que dans ces sortes d'amitez qui sont plus une raison d'Etat qu'un rapport de volonte, Aristote & Ciceron ne reprendroient pas si rudement Bias d'avoir dit *qu'il ne faut aimer que comme si demain l'on devoit haïr*. Car les Princes se tromperoyent dans leur confiance s'ils la foudoyent sur l'amitié, & ils ne doivent point estre autrement amis qu'en se ressouvenant qu'ils peuvent cesser de l'estre. Mais quoy que cette precaution ne soit pas blamable, il ne faut pas pourtant preferer l'interest à l'amitié, s'excusant sur ce que les autres ont coustume de le faire. Que les autres manquent d'amitié tant qu'ils voudront, mais non pas le Prince que nous avons dessein de former par ces Devises & que nous exhortons à la constance dans toutes ses actions.

Tout ce que nous venons de dire est pour les amitez entre les Princes voisins & concurrens en grandeur; car parmi les autres il se peut aisement trouver une bonne amitié & une sincere correspondance. La puissance ne doit pas estre si inquiete que de ne se pouvoir fier en un autre, le Prince qui n'aura point de confiance en ses amis sera toujours dans des craintes de tyran; sans les amis la Couronne seroit un esclavage & non pas une Majesté; c'est une injuste empire que celuy qui prive les Princes de l'amitié, elle est la meilleure possession de la vie, c'est le tresor animé des Rois, la deffence des Estats & le plus grand instrument de regner *f*; ce n'est pas ce Sceptre doré qui protege ceux qui le portent, mais bien l'abondance des amis *g* en la personne desquels le veritable & plus asseuré Sceptre des Rois consiste *h*.

*f Non exercitus, neque thesauri, praesidia regni sunt, verum amici. Salust.*

*g Non aureum illud Sceptrum est, quod regnum custodit, sed copia amicorum, ea Regibus Sceptrum verissimum tutissimumque. Xenoph.*

*h Nullum majus boni Imperii instrumentum quam bonos amicos. Tac. 4. Hist.*

L'amitié

L'amitié entre les grands Princes se doit plus maintenir par une bonne correspondance que par des presens, car l'interest est ingrat & insatiable ; par luy des amitez se feignent, mais elle ne se contractent pas ; ainsi qu'il arriva à Vitellius qui croyant conserver ses amis par ses bien faits plus que par son merite fut plustost digne d'en avoir qu'il n'en eut i. Il faut conserver les amis par le fer & non pas par l'or, les contributions affoiblissent celuy qui les fait, plus elles sont grandes moins elles se peuvent continuer, & à mesure que les coffres du Prince s'épuisent l'estime qu'on fait de luy diminuee ; on ne le considere que par les tresors qu'il conserve & non pas par ceux qu'il a départis : on l'aime plus pour le bien qu'il peut faire que pour celuy qu'il a fait ; car l'esperance peut beaucoup plus sur les hommes que la reconnoissance ; Le secours de l'argent demeure à la personne qui le reçoit, celuy des armes retourne à celle qui l'envoye. C'est une faute en laquelle tombent presque tous les Rois, qu'arrivant au dernier periode de leur grandeur ils tachent de la soustenir par l'argent & non pas par les armes, de sorte que consumant leurs tresors & foulant leurs sujets par les contributions qu'ils font aux Princes voisins, il se trouve que pour maintenir la circonférence en paix ils affoiblissent le centre, & que bien qu'ils conservent la grandeur pour un temps ce n'est qu'au prix d'une plus grande ruine, n'en ce que les frontieres estant une fois perduës l'ennemy penetre sans resistance jusqu'au coeur. Il en arriva ainsi à l'Empire Romain lors qu'épuisé par tant d'inutiles dépenses les Empereurs voulurent se concilier les Parthes & les Allemans par des largesses, ce qui fut le commencement de leur ruine. C'est pour ce sujet qu'Alcibiade conseilloit à Tisapherne de ne point tant donner de secours aux Lacedemoniens,

i *Amicitias dum magnitudine munerum, non constantiâ morum continere putat, meruit magis quam habuit.* Tac. 3. Hist.



& de prendre garde que par là il favorisoit les victoires d'autrui & non pas les siennes propres k Nous pouvons faire nostre profit du mesme conseil, prenant garde à la dépense que nous faisons en faveur des Princes estrangers au grand prejudice & affoiblissement de la Castille, qui estant le cœur de la Monarchie il n'y a pas de doute qu'elle deuroit avoir beaucoup de sang pour espandre les esprits vitaux par toutes les autres parties du corps de l'estat suivant l'exemple de la nature veritable maistresse de la politique, qui munit de bien plus fortes deffenses les parties interieures qui soustiennent la vie : Si ce que la crainte dépense au dehors pour maintenir la Monarchie en seureté, la prudence l'employoit au dedans à conserver de bonnes forces sur Mer & sur Terre, & à fortifier & munir les places, les provinces éloignées seroyent en bien plus grande seureté, & quand quelqu'une se perdroit elle se pourroit reconyter par les forces interieures. Rome pût bien regagner ce qu'Anibal luy avoit pris, & mesme détruire Cartage, parce que c'estoit au dedans d'elle que toute la substance de la Republique estoit renfermée.

Je ne pretens pas par cette Doctrine persuader aux Princes de refuser leur argent à leurs amis, leurs voisins & leurs aliez, mais seulement de prendre garde eomment ils l'employent & de se servir plus en leur faveur de l'épée que de la bourse, cela s'entend lors qu'ils ne courent point risque d'estre meslez dans la guerre en l'attirant en leurs propres Estats, ou de susciter de plus grands ennemis à celuy qu'ils veulent assister; comme aussi lors que le secours de l'argent est plus cher & plus dangereux que celuy des armes, car la raison d'Etat veut qu'on defende les Princes voisins d'une ou d'autre sorte com-

*k Net tanta stipendia Classi Lacedaemoniorum praberet, sed nec auxiliis nimis enixe iuvandos, quippe memorem esse deberet, alienam se victoriam non suam instruere & eatenus bellum sustinendum ne inopia deseratur. Trog. lib. 5.*

me ceux de la fortune de qui la nostre dépend, estant plus de la prudence d'entretenir la guerre dans leurs Estats que dans les nostres, selon la coustume de la Republique Romaine<sup>1</sup> que nous deurions avoir imitée en cela, puis que nous ne pleurerions pas aujourd'huy tant de calamitez. C'est cette politique plus que l'ambition qui a mû les Suisses à prendre la protection de quelques peuples; car à quelque depense qu'elle les obligeast & quelque peril qu'elle leur fist courre, ils ont encore trouvé plus d'avantage à éloigner la guerre de leurs Cantons: Les bornes d'un Etat voisin sont les murailles du nostre, & comme tels nous les devons garder.

DEVISE. XCII.

*Elles protegent mais elles détruisent.*

**L**Es plumes mesme des oyseaux courent risque lors qu'elles sont jointes à celle de l'Aigle; en ce que celles-cy les rongent & les détruisent par la conservation de cette antipathie naturelle qui est entre l'Aigle & les autres oyseaux\*. C'est ainsi que la protection a coustume de se changer en tyrannie: une puissance superieure ne garde aucunes loix ny l'ambition aucun respect: Sous pretexte de deffense naturelle elle garde comme sien ce qui a esté mis en sa protection; les petits Princes pensent assseurer leurs Estats par le secours des grands, & ils les perdent: ils sont plus la dépoüille de l'amy que de l'ennemy; celuy-là n'est pas d'ordinaire moins dangereux pour la confiance que celuy-cy pour la haine, nous vivons sans crainte & desarmez de precaution aupres de nos amis, desorte qu'ils nous peuvent frapper sans aucun danger de leur part.

<sup>1</sup> *Fuit proprium populi Romani longe à domo bellare, & propugnaculis Imperii sociorum fortunas, non sua tecta deffendere. C. pro lege.*

\* Pline lib. 10. c. 3.

C'est





C'est sur cette raison qu'elloit fondée la loy qui commandoit de lapider le Bœuf qui auroit frappé quelqu'un a, & ne disoit rien de Taureau, parce que nous nous fions au Bœuf comme en un animal do-

a Si bds cornu percusserit virum, aut mulierem & mortui fuerint, lapidibus obruetur. Exod. 21. 28.

mesti-

mestique qui nous ayde au travail. L'ambition s'introduit sous pretexte d'amitié & de deffense, & l'on facilite par leur moyen ce qu'on ne pourroit aucunement par la force; de quels specieux noms les Romains ne masquoyent ils point leur tyrannie en recevant tous les autres peuples pour amis, pour Citoyens & pour aliez? ils introduisirent les Albains en leur Republique la peuplant de ceux qui estoient auparavant leurs ennemis; ils donnerent le droit de Bourgeoisie aux Sabins, & quantité de provinces les appellerent à leur secours contre leurs ennemis comme les protecteurs de leur liberté & de leurs privileges, & les arbitres de la Justice du monde; de façon que ceux qui n'eussent pu d'eux-mesmes estendre leurs limites de deux ou trois pouces de terre, la conquirent toute par l'ignorance d'autruy. Au commencement ils s'abstinrent des imposts & des tributs déguisant ainsi leur tromperie sous des apparences de vertus morales, mais apres que cette Aigle Imperiale eut estendu bien avant ses ailles sur les trois parties du Monde; l'Europe, l'Asie & l'Afrique, elle aiguïsa son bec courbé sur la pierre de l'ambition & descouvrit les serres de sa tyrannie: les peuples virent alors leur confiance trompée & les plumes de leur puissance se détruire sous celles de l'oppression des tributs & de la perte de leur liberté, de sorte que la tyrannie s'estant desia renduë puissante ils ne purent restablir leurs forces; & afin que le venin se convertist en nature, les Romains inventerent les colonies & introduisirent la langue Latine, taschant d'effacer ainsi la difference des Nations & de faire en sorte que la Romaine seule portast le Sceptre de toutes. C'est-là ce grand Aigle dont parle Ezechiel, qui avoit les ailles estenduës & pleines de plumes <sup>b</sup>, ou selon les Septante, pleines de serres parce que leurs plumes estoient des serres. Combien de fois les peuples croyent-ils estre sous celles-là & ils sont sous celles-cy? La ville de Pize remit ses droits contre la Republique de Florence

<sup>b</sup> Ezech. 17. 7.



sous la protection des Rois de France & d'Espagne, & tous les deux furent d'accord de la livrer aux Florentins sous pretexte du repos de l'Italie. Louis Sforza implora le secours des François contre son neveu Galeazzo, & eux l'ayant depouillé de l'Estat de Milan l'emmenèrent prisonnier en France. Mais, pourquoy chercher des exemples si loin? Que le Duc de Mantouë nous die un peu combien la protection d'autruy luy a esté prejudiciable; que l'Electeur de Treves & les Grisons disent s'ils ont conservé leur liberté par les armes estrangeres qu'ils ont receuës en leurs Estats dans la pensée d'en estre protegez: Que l'Allemagne nous apprenne comment elle se trouve de la protection de la Suede à present que les beaux Cercles de ses provinces qui maintenoient le Diadème Imperial sont divisez & perdus, que les diamens des villes de l'Empire sont sales & sans fond, les ordres de ses Estats renversez & confondus, l'harmonie de son gouvernement politique déconcertée, son ancienne Noblesse depouillée & appauvrie, celle de toutes ses provinces qui avoit le mieux sçeu deffendre sa liberté entierement asservie, foulée & embrasée par le fer & par le feu des Nations estrangeres, & exposée à l'arbitre de divers Tyrans qui representent le Roy de Suede apres sa mort, en un mot esclave également des amis & des ennemis, & si troublée de ses maux qu'elle est incapable de reconnoistre son de s'avantage ou son profit. C'est là le mal de tous les peuple qui ne s'accordent pas d'eux-mesmes, & des Princes qui se servent des forces estrangeres, lors principalement que celuy qui les fournit ne les soudoye pas, ainsi qu'il arriva aux Grecs dans l'assistance du Roy Philippes de Macedoine, qui donnant secours aux plus foibles demeura l'arbitre des vainqueurs & des vaincus c. La gloire

*c Philippus Rex Macedonum libertati omnium insidiatus, dum contentiones civitatum alit, auxilium inferioribus ferendo victos pariter victoresque subire, Regiam servitutem cogit. Justin.*

porte d'abord à la deffense, mais l'ambition ensuite s'empare du tout. Celuy qui employe ses armes pour un autre s'en promet la recompense; Un pays ayme toujours la puissance qui le protège, les sujets se figurant qu'ils vivront en plus grande seureté sous l'aille de sa domination, & que délivrez de la crainte de leurs ennemis des perils de la guerre, & du poids des tributs qu'ont coustume d'imposer les Princes inferieurs, ils goustent une toute autre felicité. La Noblessè tient à point d'honneur de servir un puissant Prince qui ayt de considerables recompenses à luy faire & de hautes charges à quoy l'employer. Ce sont toutes ces considerations qui facilitent & disposent la tyrannie: les troupes auxiliaires obeyssent toujours à-celuy qui les envoie, & elles traittent comme estrangers les pays où elles entrent, de sorte que la guerre estant achevée avec l'ennemy il la faut recommencer avec l'amy. Ainsi je trouve qu'il y a plus de prudence & moins de peril pour le plus foible Prince d'accorder de gré à gré avec le plus puissant que de le vaincre avec des armes estrange-res: ce qu'on ne peut obtenir que par elles se pourra moins conserver sans elles apres qu'elles se seront retirées.

On doit craindre encore davantage le peril des armes auxiliaires, lors que le Prince qui les envoie est de differente Religion ou qu'il a quelque droit sur l'Etat dont il s'agit, ou quelque interrest de se l'approprier afin de s'asseurer davantage ou d'ouvrir le passage aux siens ou le fermer à ses ennemis. Ces craintes se doivent mesurer par la necessité, la condition & les mœurs du Prince estant de plus bien examinées, car s'il est franc & genereux la foy publique & la reputation seront plus puissantes en luy que l'interrest & la raison d'Etat, comme on l'experimente en tous ceux de la maison d'Autriche, de l'amitié desquels il n'y a personne qui se puisse justement plaindre: le Piedmont, la Savoye, Cologne, Constance & Brisac, deffendus par les armes d'Espagne & restitués ensuite sans l'establissement d'aucune garnison, sont



sont les tesmoins éternels de cette verité. Genes ne la peut pas nier non plus, puis qu'ayant remis sa liberté entre les mains des Espagnols dans l'oppression où la France & la Savoye la tenoyent; ces peuples genereux qui estimoyent plus son amitié & la gloire de la foy publique que sa domination la conserverent fidelement.

Mais si la necessité oblige le Princee à recourir à un Estranger il peut se precautionner contre toutes les craintes susdites par ces deux ou trois advertissemens. De prendre garde que les troupes auxiliaires ne soyent pas plus puissantes que les siennes propres. Que ce soit ses sujets qui les commandent, Qu'elles ne servent point dans les garnisons, Qu'elles soyent meslées ou divisées, & qu'elles s'employent d'abord contrel'ennemy.

## DEVISE XCIII.

### *Aliances impies.*

**L**A Mer Tyrrene a plusieurs fois espreuve le peril de la proximité du Vesuve, mais on ne sçait pas tousiours profiter de son mal-heur, une vaine confiance faisant croire qu'il arrivera pas une seconde fois; Le monde seroit trop sage s'il avoit sçeu faire son profit de ses experiences; nous voyons tous les jours que le temps les efface, ainsi qu'il fit dans les ruines que les incendies passez avoyent laissees sur le sommet de cette montagne en la couvrant d'une quantité prodigieuse de cendres que la charuë cultiva peu a peu bien-tost apres & changea enfin en terre. On perdit ou pour mieux dire on ne voulut pas conserver la memoire des dommages qui devoient eternellement tenir la precaution humaine sur ses gardes. La montagne traitresse déguisa sous le manteau verd de sa superficie la chaleur & la secheresse de les entrailles, & la Mer se confiant en cette paix s'aillia avec elle l'environnant de ses eaux sans avoir aucun égard à la contrariété



ré de deux natures si différentes: mais la trompeuse montagne cachoit sa mauvaise intention sans que mesme la moindre fumée donnast aucune marque de ce qui se machinoit dans son sein. Leur communication s'augmenta par de secrettes voyes, la Mer ne pouvant aucunement s'imaginer que cette feinte amie



amie amassoit des munitions contre-elle & preparoit une mine de soulfre, qui estant apres remplie, & cela de nostre temps, la couvrit entierement de feu; il s'ouvrit sur le haut de sa cime une large & profonde bouche d'où elle respira un tourbillon espais d'éteincelles, qui d'abord ne paroissoyent que de brillans panaches ou des feux de joye, mais en peu d'heures furent de funestes spectacles de desolation. Ce pesant corps trembla plusieurs fois jusques dans ses plus reculéz fondemens, & au milieu des foudres qui grondoyent du plus creux de ses abysses il vomit les flâmes ondoyantes de ces indigestes matieres de métaux fondus qui bouilloient dans son flanc; la liqueurs s'en espendit en rivieres de feu le long de sa pente embrasant les arbres & entraînant les maisons jusqu'à ce qu'elles entrèrent dans la Mer, qui estonnée d'une hostilité si subite retira ses eaux dans son centre, soit par peur, soit par ruse, afin d'accumuler plus de flots pour sa deffense: les deux Elemens entrèrent en combat, non sans le tremblement de la nature qui craignoit de voir embraser toute cette belle fabrique de l'univers. Ce fut alors qu'on vit les ondes brûler & les poissons nager dans les flâmes, le feu selon qu'avoit dit Salomon surpassant sa propre force au milieu de l'eau, & l'eau oubliant sa vertu d'éteindre le feu <sup>a</sup>. On verra tousiours de ces effets en semblables alliances de contraire nature. Que le Prince Chrestien qui s'alliera avec des infideles n'attende pas de moindres maux; car comme il n'y a point de plus grandes haines que celles qui naissent de la diversité des Religions, il se peut bien faire que la necessité presente les dissimule, mais il est impossible que le temps ne les découvre; Ceux qui sont opposez en sentimens le sont aussi en esprits, & comme creatures de cet ouvrier Eternel de toutes choses, nous ne pouvons souffrir

<sup>a</sup> *Ignis in aqua valebat supra suam virtutem, & aqua extinguentis natura obliviscatur.* Sap. 19. 19.

qu'il soit adore d'un autre culte que de celuy que nous croyons estre le véritable. Quelque bonne que soit la correspondance des infideles la divine Justice ne permet pas que nous venions about de nos desseins par le moyen de ses ennemis, bien plus eile nous chastie par la mesme main infidele qui a signé le traité. L'Empire que le grand Constantin avoit transféré en Orient, se perdit par l'alliance des Paleologues avec le Turc, Dieu permettant qu'il demeurast à la posterité un exemple du chastiment, mais non pas aucune memoire vive de cette lignée. Mais lors que par l'éloignement ou par la disposition des choses le chastiment ne se peut faire par la main des infideles, Dieu l'envoie par la sienne : Quels maux n'a point souffert la France depuis que le Roy François I. plus par jalousie de la gloire de Charles V. que par aucune nécessité urgente eut appelé le Turc en Europe ? Ce Prince reconnut sa faute dans les derniers momens de sa vie, par des paroles que nous devons pieusement attribuer à une componction Chrestienne bien qu'elles semblaissent partir de desespoir. Dieu a poursuivy son chastiment dans quelques-uns de ses successeurs, & nous en avons eu de sang glantes preuves. Que si ce juste Juge se montre si severe envers les Princes qui se servent du secours des Infideles & des Heretiques, que ne fera-t'il point envers ceux qui les assistent contre les Catholiques & favorisent leurs progres \* ? L'Exemple de Dom Pedre II. d'Arragon nous le monstre clairement; ce Roy se joignit avec toutes ses forces au party des Albigeois en France, & bien qu'il se trouva à la teste d'une armée de cent mille hommes, au lieu que leurs ennemis n'estoyent qu'au nombre de huit cens Chevaux & mille Fantassins, il perdit tout ensemble la bataille & la vie. Si tost que Juda Machabée eut fait amitié avec les Romains, bien que dans le dessein seulement de se deffendre contre les Grecs, les deux Anges qui se tenoyent à son

\* Mar. Hist. Hisp.



costé l'abandonnerent & peu apres il mourut. Le mesme chastiment & pour la mesme cause arriva à ses freres Jonathas & Simon qui luy avoyent succédé.

L'excuse de la deffense naturelle n'est pas toujours suffisante, le concours des conditions & des qualitez qui permettent de semblables alliances estant rare & beaucoup moins important que le scandale universel, & le peril de tacher la veritable Religion d'erreurs; La communication des Infideles est un venin qui infecte aisement, une gangreine qui se glisse d'abord, par le penchant que les esprits ont à la nouveauté *b*. La politique pourra bien dans la deffiance du secours Divin, & la recherche des pratiques humaines se tromper elle-mesme, mais non pas Dieu, dans le Tribunal duquel les pretextes apparens ne sont point receus. Baaza Roy d'Israël édifioit une fortresse en Rama, derniere ville de la Tribu de Benjamin dans le Royaume d'Asa, à qui il ferma si bien le passage que personne ne pouvoit entrer ny sortir en seureté pour aller vers luy *c*, la guerre s'allume pour ce sujet entre les deux Roys, & Asa craignant l'alliance de Benadad Roy de Syrie, avec son ennemy, il la rompit & se mit en sa place, traittant à son tour avec Benadad; ce qui fit desister Baasa de la fortification qu'il avoit commencée *d*. Cependant, bien qu'Asa n'eust fait cette alliance que par necessité & pour se deffendre seulement, comme l'effet s'en ensuivit aussi-tost, Dieu neantmoins trouva mauvais qu'il eust eu plus de confiance au Roy de Syrie qu'en son secours d'en haut, & il luy envoya le Prophete Hanan pour luy représenter sa faute & le menacer des guerres dont elle seroit punie *e*, ainsi qu'il arriva.

Il n'est pas seulement illicite de faire alliance avec les Heretiques, mais mesmes de s'aider de

*b* *Sermo eorum ut cancer serpit.* 2 ad Tim. 2. 17.

*c* 2 Chronic. ou Paralip. 16. 1.

*d* 2. Chron. vel Paralip. 16. 5.

*e* 2 Paral p. 16. 7. 9.

leurs troupes : Les Saintes Lettres nous donnent un illustre exemple de cecy en la personne du Roy Amasias , qui ayant pris à gage cent mille hommes de ceux d'Israël , Dieu luy deffendit des'en servir, par ce que son Esprit n'estoit point avec eux , & comme sans avoir aucun esgard au peril ny à la dependance des cent talents qu'il avoit déboursés , il obeit aussi-tost , Dieu luy fit remporter une insigne victoire sur ses ennemis *f.*

L'alliance avec ceux d'une Religion contestée se peut souffrir lors qu'elle a pour but la discontinuation de la guerre & la liberté du commerce, ainsi qu'autrefois celle d'Isaac avec Abimelech *g* & aujourd'huy celle qui est entre l'Espagne & l'Angleterre.

Lors qu'on a fait quelque traité avec les Eterodoxes , pourveu que ce ne soit pas contre la Religion ou les bonnes mœurs , il leur faut garder la foy publique, par ce que dans le serment on prend Dieu pour témoin de l'accord qui se fait , & pour pleige de son accomplissement , l'un & l'autre party l'en faisant juge pour chastier celuy qui y contreviendra , & ce seroit l'offenser que de l'appeller à un acte infidèle : les Nations n'ont point d'autre seureté des traitez qu'elles font que la Religion du serment , de sorte que si elles s'en servoyent pour tromper , le commerce cesseroit dans le monde & l'on ne pourroit jamais accommoder de treves ny de paix. Que si mesme le serment n'est point intervenu , il ne faut pas laisser d'observer les traitez , parce que de la verité de la fidelité & de la justice qui les soustiennent , il naist en eux une obligation reciproque & un devoir commun à toutes les Nations qui fait que tout ainsi qu'il n'est pas permis à un Catholique de tuer ou de haïr un homme de religion contraire il ne le luy est pas non plus de le tromper ny de luy manquer de parole. C'est pour ce sujet que Josué garda

*f* 2 Paralip. 25. 7.

*g* Genes. 26. 28.



la foy aux Gabaonites *b*, ce qui fut si agreable à Dieu qu'il voulut bien en sa faveur renverser l'ordre naturel des sphares Celestes en arrestant à sa voix le Soleil au milieu de sa course, afin de luy donner le temps d'achever sa victoire & s'acquitter de son obligation *i*. Comme au contraire il chastia David par une famine de trois ans pour l'infidelité de Saül qui avoit rompu ce mesme traitté trois siecles apres sa conclusion *k*.

### DEVISE XCIV.

*Elle éclaire également à tous.*

**L**ORS que le Soleil est dans le Signe de la balance il distribué ses rayons avec tant de justice qu'il égale entierement les jours aux nuits, mais non pas pourtant sans avoir particulierement égard aux plus voisines Zones qu'il favorise d'une bien plus grande lumiere, preferant tousiours les plus proches climats aux plus éloignez, de sorte que si quelque province souffre des intemperies de chaleur, sous la zone Torride, il faut qu'elle s'en prenne à sa mauvaise situation & non pas aux rayons du Soleil, puis que dans le mesme temps ils sont benins à d'autres parties de la mesme zone: La mesme chose que fait le Soleil dans la ligne équinoctiale, partie du Ciel si considerable que si on pouvoit prescrire une place limitée à l'estre immense de Dieu, ce ne pourroit estre que celle-là, ce mesme effet dis-je est produit sur la terre par cette Thiare Pontificale qui du haut des sept Montagnes de Rome où est son fixe Equinoxe, éclaire de ses divins rayons toutes les parties du monde: C'est le Soleil de ces orbes inferieurs, & un Soleil dans le corps duquel tout le pouvoir de la lumiere de cet Eternel Soleil de Justice est substitué, afin que toutes les choses

*b* Josué. 9. 19.    *i* Josué. 10. 13.

*k* 2. Sam. vel Reg. 21. 1.



lacrées en reçoivent leur véritable forme sans que les tenebres des opinions impies les puissent revoquer en doute. Il n'est aucune partie si reculée vers les Poles ou malgré les glaces & l'obscurité de l'ignorance la resplendeur de ses rayons n'ait pénétré. Cette Thiare est la pierre de touche ou les Couron-

(22)

nes



nes esprouvent les carats de leur or & de leur argent, c'est la que comme à la coupelle ils se purgent, d'autres métaux bastards, & c'est par le *Tau* \* de son coin qu'ils sont assurez de leur véritable valeur. C'est pour ce sujet que le Roy Dom Ramire d'Arragon, & quantité d'autres s'offrirent volontairement à relever de l'Eglise, tenant à bon-heur & à gloire pour leurs Couronnes de luy payer tribut. Celles qui refusent la touche de cette pierre Apostolique sont de plomb & d'estain, aussi le temps les déruit & les consume, de sorte qu'à peine passent-elles à la cinquiesme generation comme on le voit par plusieurs exemples. C'est à l'aide des Princes que l'épée spirituelles s'est armée, & qu'elle a pû se rendre la balance des Royaumes de la Chrestienté, aussi est-ce par le mesme moyen que les Pontifes tâchent de la conserver se conciliant par leur affection paternelle la bienveillance de tous les Potentats; leur Empire sur les esprits est un Empire volontaire, ce n'est pas la force qui l'impose c'est la raison; & la dignité Pontificale est plus puissante sans armes que les plus florissantes armées; La presence du Pape Leon I. revestu des ornemens Pontificaux fit frémir Atrila & l'obligea à se retirer sans songer davantage à l'entreprise de la ruine de Rome; s'ils eust intenté ce dessein par la force, il n'eust pas si facilement abbatu le cœur de ce Barbare. Le seul sifflet du Berger ou une correction amoureuse de la houlette & de la fronde font plus d'effet que les pierres: ce ne peentre qu'une brebis rebelle que celle qui veut estre menée par la rigueur, car si la pieté des fidelles a donné de la force à la dignité Pontificale, ç'a plus esté pour assurer sa grandeur que pour luy permettre de s'en servir qu'autant que l'intérest de la Religion & le benefice universel de l'Eglise le peuvent requerir. Lors que contre cette seule consideration la Thiare se change en casque le respect ne la veut plus recon-

\* C'est le T des Grecs dont la figure approche de celle de la Croix.

noître, mais il la frappe comme toute autre chose temporelle & si elle veut servir de raisons d'État elle n'est plus regardée que comme une Couronne de Prince politique non comme un diadème de Pontife dont tout l'Empire ne se maintient que par une auctorité spirituelle. Sa Charge pastorale est de paix & non pas de la guerre, sa houlette est courbée pour conduire, non pointinué pour blesser; le Souverain Pontife est le Souverain homme, on ne doit pas voir en luy comme dans les autres, de l'envie, de la haine, ny des affections particulieres, veu que se sont des choses qui allument tousiours la guerre *b.* Elles ne se trouvoient pas mesmes dans le Souverain Sacrificateur de l'aveugle Paganisme. La resplendeur de ses vertus frappe plus les cœurs quel'épée ne fait les corps, celle-cy est bien moins puissante que le respect pour accorder les differents des Princes; Lors qu'ils connoissent une fois que ses bons offices naissent d'un véritable amour paternel, libre de passions, d'affections & d'artifices politiques, ils remettent volontairement leurs droits & leurs armes à ses pieds; c'est ainsi que l'ont esprouvé plusieurs Pontifes qui fuyant la neutralité se sont montrés peres communs de tout le monde, celuy qui se donne à un seul se refuse à tous les autres, & celuy qui n'est ny à celuy-cy, ny à celuy-là, n'est à personne, au lieu que les Papes doivent estre à tous, ainsi que le donnoient à entendre dans la loy de Grace, leurs vestimens dont le merueilleux artifice representoit le globe de la terre. Il y a de la cruauté à sentenir les bras croisez à la veüe des maux d'autruy; Si un pere demeuroit immobile dans la querelle de ses enfans il seroit coupable de tout le mal qu'ils se feroient, il faut que tantost par l'amour, tantost par la rigueur il les separe, se mettant au milieu d'eux, & en cas de necessité favorise la raison de l'un pour faire mieux ve-

*b Summum Pontificem etiam summum hominem esse, non amulationi non odio, aut privatis adfectionibus ubnoxium. Tac. Lib. 3. An.*

(R3)

nir



nir l'autre à l'accommodement. De mesme si les Princes ne veulent pas escouter les remonstrances paternelles des Pontifes, s'ils manquent de respect à leur autorité & qu'il n'y ayt aucune esperance de les reconcilier, il semble qu'il soit à propos de se declarer en faveur du plus juste parti, l'assissant toujours jusqu'à ce que l'autre se soit rangé à son devoir. Ce soin des Papes est plus necessaire en Italie qu'en aucun autre endroit.

Comme c'est le devoir des Papes de tascher à maintenir les Princes en paix & en tranquillité, c'est aussi l'interest des Princes d'avoir toujours comme l'Eliotrope les yeux sur ce Soleil de la Thiare Pontificale qui esclaire sans cesse & jamais ne se couche, luy gardant toujours l'obeyssance & s'assurant sa protection. C'est pour ce sujet que Dom Alonce V. d'Arragon ordonna à l'article de la mort à son fils Dom Fernand Roy de Naples; de n'estimer rien tant que l'autorité du Siege Apostolique & la bienveillance des Pontifs, & de prendre garde à ne les offencer aucunement quelque raison qu'il eust de son costé. L'impieté ou l'imprudence tiennent à point d'honneur de conserver leur fierté envers les Papes; Mais une pareille humilité n'est pas une foiblesse, C'est une Religion; Ce n'est pas un des-honneur, c'est une gloire. Les plus soumises deferences des plus grands Princes ne sont qu'une pieuse magnanimité qui sert d'exemple aux sujets pour garder le respect à tout ce qui est sacré, il n'en resulte aucune infamie pour ceux qui les rendent mais plutôt une loüange universelle; comme celle que s'acquirent l'Empereur Constantin pour avoir pris un siege bas en un Concile d'Evesques, & le Roy Egique pour s'estre prosterné en terre en un autre fort celebre qui se tenoit à Tolode. On ne réussit jamais en s'opposant aux Papes, & qui est-ce qui pourra separer l'interest du Prince temporel de celui de Chef de l'Eglise? L'Offence & l'autorité sacrée sont tellement jointes ensemble que plus celle là est grande plus celle-cy reçoit de déchet. Quand la dignité Pontificale

Pontificale est armée de ces deux glaives, du Temporel & du Spirituel, il n'est point de puissance à laquelle elle ne résiste, elle trouve une obéissance inébranlable dans les Royaumes estrangers & si elle vient à leur faire la guerre la piété des peuples se refroidit, & du combat des armes on passe à celui des Livres, l'obéissance chancelle & la Religion venant à se troubler les Royaumes se renversent comme ne devant leur fermeté qu'à la révérence du Sacerdote & aussi certaines nations l'ont-elles joint à la Royauté. Il faut pour cet effet que les Princes se gouvernent si prudemment qu'ils évitent autant qu'il leur sera possible les occasions d'offencer les Papes, ce qui se fera en gardant toujours le respect dû au Siege Apostolique, en maintenant inviolablement ses privilèges & ses droits, & en conservant avec honneur & courage les siens propres, lors qu'ils ne sont point opposés à ceux-là, sans admettre aucunes nouveautés préjudiciables aux Estats & inutiles au bien spirituel des sujets. Lors que l'Empereur Charles V. entra en Italie pour se faire couronner, les Legats du Pape le voulurent faire jurer qu'il ne s'opposeroit aucunement aux droits de l'Eglise, & il leur répondit qu'il n'y changeroit rien, & ne feroit rien aussi contre ceux de l'Empire, donnant à entendre par là les siefs que l'Eglise pretendoit sur Parme & sur Plaisance. Le Roy Dom Fernand le Catholique fut si exact en cela qu'on peut dire en quelque sorte qu'il alla jusqu'à l'excez, jugeant qu'on ne devoit pas seulement passer le moins du monde les bornes des privilèges & des droits, parce que quand le pied s'est une fois appuyé quelque par il deffend la place qu'il occupe comme une possession, & passe outre insensiblement, bien loin de reculer; de sorte que si l'on s'oppose vertement aux premiers pas on evite de bien plus grandes pertes. Le Roy Dom Juan d'Arragon ne voulut pas ratifier la provision de l'Archevesché de

*c Honor sacerdotii firmamentum potentia assumebatur.* Tac. l. 5. Histor.



Saragosse accordée au Cardinal Despuch par le Pape Sixte IV. parce que la nomination n'en avoit pas esté faite par luy selon la coustume ordinaire, mais faisant saisir tous les biens & les revenus du Cardinal il le força a renoncer à l'Archevesché, lequel fut ensuite accordé à son neveu Dom Alonce. Il eut encore pareil différent au sujet d'une autre provision de l'Evesché de Tarrassonne accordée a un certain pretendan qu'il força de mesme d'y renoncer, le menaçant qu'il chasseroit luy & les siens de ses Estats s'il n'obeysoit. Le Roy Dom Fernand son fils s'opposa pareillement à une autre provision de l'Evesché de Cuenca, en faveur de Raphael Galeot parent du Pape, car irrité de ce qu'on le donnoit à un estrange & sans sa nomination, il fit retirer tous les Espagnols de Rome, résolu de demander un Concile sur cette affaire & quelques autres, & le Pape luy ayant envoyé un Ambassadeur il vouloit absolument qu'il s'en retournaist, se plaignant de ce que le Pape ne le traitoit pas comme meritoit un fils si obeyssant à l'Eglise, & s'estonnant même de ce que l'Ambassadeur s'estoit chargé d'un telle commission; mais comme celuy-cy eut respondu avec toute sorte de douceur qu'il renonçoit à tous les Privileges d'Ambassadeur & se soumettoit à tout ce qu'il plairoit à sa Majesté, cette deference & les bons offices du Cardinal d'Espagne appaisèrent tous les differens. Mais il faut que le sujet soit bien puissant lors qu'on en vient à ces extremités, & il est de l'amour paternel des Pontifes de prendre garde à n'y point donner lieu, usant tousiours si bien de leur benignité qu'ils se puissent maintenir par elle en bonne intelligence avec les Princes: car bien qu'ils ayent en main, comme nous avonsdit, ces deux espées du Spirituel & du Temporel, celle-cy neantmoins n'exécute rien que par le bras des Empereurs & des Rois comme protecteurs & defenseurs de l'Eglise, ce qui fait comme dit le Roy Dom Alonce le Sage, qu'il importe si fort que ces deux pouvoirs soyent tousiours d'intelligence, en sorte que chacun de son costé aide à l'autre.

Je ne fais point de doute que tous ceux que Dieu a mis en cette sainte place ne gravent profondément ce soin dans leur cœur, mais il est souvent trouble par les Courtisans de Rome qui n'ont point d'autre but que de semer des discordes, & par l'ambition de quelques Ministres, qui afin de paroître vaillans suggerent de violens conseils sous pretexte de Religion & de zele; & taschent de se procurer la confiance des Papes & l'honneur des premieres dignitez par l'indépendance des Princes, & l'adversion qu'ils leur portent cherchant toujours dans leur esprit des raisons pour s'opposer aux graces qu'ils demandent, & des occasions pour rompre avec leurs Ambassadeurs, ce qui détruit la bonne intelligence des Papes & des Princes au grand prejudice de la Republique Chrestienne, & refroidit les veines de la pieté par le deffaut de l'amour, qui est l'artere qui en nourrit & en entretient la chaleur.

DEVISE XCV.

*Ny d'un costé, ny d'autre.*

**L'**ISTHME se conserve au milieu de deux contraires. Mers comme leur commun arbitre sans incliner plus vers celle cy que vers celle-là, ce qui fait que l'une luy rend ce que l'autre luy oste, toutes deux n'ayant point d'autre combat que celui de sa conservation; Car si les flots de quelqu'une venoyent à croistre & passer par dessus ils effaceroient la jurisdiction de son terrain & ce ne seroit plus un Isthme. Cét'équilibre entre deux grandes puissances maintint long temps D. Pedro Ruiz d'Azagra, en son Estat d'Albarracin situé sur les frontieres de Castille & d'Aragoa, en ce que chacun des deux Rois faisoit en sorte d'empescher qu'il ne fust depouillé de l'autre, & c'estoit ces deux émulations qui maintenoient ce petit Estat en liberté. Les Ducs de Savoye peuvent reconnoître par-là l'interest qu'ils ont de se tenir neutres entre les deux Couronnes de Fran-





ce & d'Espagne, & de se conserver la libre disposition du passage de l'Italie par les Alpes, comme une chose d'où leur grandeur, leur conservation & la nécessité de leur amitié dependent entierement, chacune des deux Couronnes ayant interest qu'ils ne soyent point domtez par l'autre; c'est pour ce sujet que les Espagnols

gnols ont si souvent marché à la deffence du Duc Charles Emanuel pour tascher de luy faire recouvrer les places que les François avoyent prises sur luy ; Je ne sçache qu'un cas où il puisse estre à propos pour ces Princes de rompre cette neutralité & se joindre à l'une des deux Couronnes : je veux dire si l'autre entreprenoit de se l'assujettir en faisant passer les flots de ses armes par dessus le terrain de leurs Estats , principalement celle de France , parce que puissante & triomphante comme elle est desja , si elle avoit une fois chassé les Espagnols de l'Italie elle estendroit si avant les bornes de sa domination que couvrant de ses eaux les Estats de Savoye & de Piedmont , où elles les incorporeroit entierement à la Couronne de France , où elle leur imposeroit un joug de servitude dont ils ne se pourroyent jamais relever ; & cela au des-avantage de tout le corps mesme de l'Italie , qui ne pourroit gueres esperer cette ressource d'elle-mesme , & encore moins par le secours de l'Espagne ven la notable distance qui est entre les deux. La Republique de Venise reconnut bien l'importance de ce danger lors que voyant le Roy Charles VIII. \* si puissant dans les Alpes , elle conclut contre luy cette fameuse ligue qui porta le surnom de sainte ; On peut dire que la divine providence commença dès lors à disposer la conservation du Siege Apostolique & de la Religion ; puis que pour l'empescher d'estre accablée de la puissance du Turc ou tachée des Heresies qui pulluloyent en Allemagne , eile augmenta en Italie la grandeur de la Maison d'Autriche , & fabriqua dans les Estats de Naples ; de Sicile & de Milan , la Monarchie d'Espagne , pour deffendre de tous costez l'Italie par le moyen d'un Prince Catholique. Et afin que la puissance d'Espagne se tint en ses limites se contentant des droits de la succession , des fiefs , & des armes , elle luy a suscitè un competeur en la personne du Roy de France , dont la crainte l'obligeast à procurer pour sa conservation l'amour de ses sujets & la bienveillance de tous les Potentats , conservant la justice en

\* Roy de France.



ceux-là & la paix en ceux-cy ; sans donner lieu à la guerre qui met tousiours en doute les droits & les desirins des plus puissans.

Ce bien que l'Italie tire de la puissance des Espagnois , est injustement traité d'esclavage par quelques uns , puis qu'au contraire il tend à son repos, à sa liberté & à l'affermissement de la Religion : Mais s'ils se trompent dans le nom qu'ils donnent à ce contrepoids, c'est qu'ils n'en connoissent pas la valeur. L'ignorant qui voit le fond d'un vaisseau chargé de pierres & de sable s'imagine qu'il porte en cette pesanteur la cause de son naufrage, au lieu que ceux qui entendent la machine voyent bien que sans ce lest la legereté du Navire ne pourroit resister long temps à l'agitation des flots. Nicephore parlant de cét équilibre entre deux Couronnes , le traite d'un commun avantage pour les sujets des deux Royaumes , quand il dit qu'il ne pouvoit assez admirer les profonds secrets de la Sagesse divine qui fait tendre à une mesme fin deux choses entièrement opposées , comme par exemple lors qu'elle veut mettre de la division entre deux souveraines puissances sans toutes fois soumettre l'une à l'obeyssance de l'autre , elle donne à toutes les deux des chefs dont le bon sens & la vaillance découvrent les artifices & s'opposent aux efforts du party contraire , ce qui fait pour la liberté des sujets des deux partis ; ou bien se servant de moyens opposéz aux premiers , elle établit des Chefs si depourveus de sens & si lasches qu'ils n'attendent rien les uns contre les autres , & laissent les bornes des Royaumes comme ils les ont trouvées sans oser empieter sur les terres ennemies. C'est pour cette mesme fin que la divine Providence a separé de la France par le moyen des Alpes les Estats que l'Espagne possède en Italie de peur que le voisinage des lieux où la liberté du Passage ne fust aux François une amorce à prendre les armes & ne favorisast trop l'humeur remuante de cette en Nation en luy laissant ainsi une porte ouverte pour entrer dans les terres d'Espagne. Elle a mesme pour plus  
grande

grande feureté donné les clefs de cette porte au Duc de Savoye Prince Italien qui ayant ses Estats entre ces deux Royaumes peut laisser l'entré libre ou fermer le passage selon que le bien public le requiert.

Cette raison de la neutralité, pour me servir de ce terme, n'a pas le mesme lieu dans les autres Principautez d'Italie, parce que la guerre y estant une fois introduite elles ne pourroyent manquer de demeurer la proye du vainqueur sans avoir obligé le vaincu, ainsi que le Consul Quintius dit autrefois aux Aetoliens, pour leur persuader de se declarer en faveur des Romanis dans la guerre contre le Roy Antiochus *a*, & commel' experimenterent les Florentins lors que sans se liguier avec le Roy d'Arragon ils se tinrent neutres perdant les bonnes graces du Roy de France sans appaiser le couroux du Pape. La neutralité ny ne donne les amis ny n'oste les ennemis *b*, & c'est à ce sujet que le Roy Dom Alonce de Naples disoit de ceux de Sienne qui s'estoyent perdus en pensant se sauver par la neutralité, qu'il leur estoit arrivé comme à celuy qui habite le milieu d'une maison, que ceux d'emblas le font estouffer de fumée, & que ceux d'enhaut le noyent d'eau \* :

*a* *Quippe sine dignitate premium victoris eritis.* Liv. lib. 35.

*b* *Neutralitas neque amicos parit, neque inimicos tollit.* Polyb.

\* Cét endroit est à mon gré trop obscur dans l'Espagnol & il se peut expliquer encore de cette sorte, qu'il leur estoit arrivé comme à deux locataires d'une mesme maison, que celuy d'emblas incommode de sa fumée celuy d'enhaut, & que celuy d'enhaut mouille de ses eaux celuy d'emblas : Mais je ne trouve pas que de cette sorte la pensée quando si bien à la comparaison d'un homme qui voudroit se tenir neutre entre deux differens partis, que de la maniere que je l'ay tourne. En tout cas je ne donne cecy que comme mon sentiment particulier qui n'impose aucun loy à celuy à un autre.



Que ne souffrent point les Thebains pour avoir voulu se tenir neutres lors que Xerxes alla attaquer la Grece ? Tant que Louis XI. de France garde ce milieu, il n'eut point de paix avec aucun Prince.

La gloire, compagne eternelle du desir de la domination, fait penser à quelques Italiens qu'il seroit bien plus avantageux de s'unir contre l'une & l'autre Couronne, & n'avoit point d'autres Maistres qu'eux-mesmes en se divisant en Republiques ou en établissant un seul Chef ; Pensées plus de raisonnement que d'apparence d'effet, veu la presente disposition de l'Italie ; car il faudroit que ce Souverain Maistre fust ou le Pape ou bien un autre. Si c'estoit le Pape il n'est rien de plus plausible que les raisons qui font voir l'impossibilité qu'il y a au maintien d'une Monarchie spirituelle changée en temporelle sous la puissance d'un Prince électif & dans le declin de son âge comme sont presque tous les Papes ; Un Prince accoustumé à la paix & au repos Ecclesiastique, occupé aux affaires spirituelles, & environné de neveux & de parens, qui quand ils n'aspireroient point à s'affeurer la succession des Estats, les divideroient tousiours par les investitures ; outre qu'estant de l'interrest de la Chrestienté que les Papes soyent les peres communs de tous ceux qui la composent sans avoir aucuns differens avec les autres Princes, ils en auroient tousiours au contraire avec les deux Couronnes qui à cause des droits que chacune pretend sur les Estats de Milan, Naples & Sicile, feroient tousiours la guerre au Siège Apostolique, soit qu'elles se joignissent par quelque capitulation en partageant entre elles la conquête de ces Provinces, soit qu'elles se separassent avec danger que l'une d'entre elles n'apelast à son secours les armes des Allemans ou des Turcs lesquelles demeureroient apres en Italie.

Que s'il se levoit un Roy de toute l'Italie, outre que les mesmes inconveniens demeureroient, il en naistroit un autre bien plus grand, en ce que pour former une Monarchie il faudroit que ce Roy assés-

vist

vist les autres Princes & dépouïllast le Papè de son Empire, parce qu'en les laissant tous au mesmes estat qu'ils sont presentement (bien que sous la condition de quelque reconnoissance d'hommage ou de quelque alliance) il ne se pourroit aucunement maintenir, ce qui feroit perdre à l'Italie cét Empire spirituel qui ne la rend pas moins glorieuse qu'autrefois le Romain, & perdant sa liberté elle tomberoit en une confusion tyrannique.

Il y a encore moins d'apparence que l'Italie se puisse maintenir en paix sous divers Princes naturels, parce qu'il ne pourroit y avoir entr'eux une intelligence assez grande pour les unir contre les deux Couronnes, ce qui feroit qu'ils se consumeroyent en guerres intestines, comme il est desia arrivé aux siècles passés, la nation Italienne estant si fiere qu'elle ne scauroit garder de milieu, ou il faut qu'elle domine absolument ou il faut qu'elle obeyse.

Il s'ensuit de tout ce que nous venons de dire que l'Italie a besoin d'une puissance estrangere qui opposée à toutes les autres, ny ne souffre les guerres entre les Princes, ny ne permette qu'ils se servent des armes estrangeres, qui est la raison pour laquelle elle s'est maintenüe en paix depuis qu'elle s'est incorporée à la Couronne d'Espagne.

L'utilité donc qui accompagne cette necessité de se joindre à l'une ou à l'autre des deux Couronnes peut obliger la Nation Italienne à se conformer à l'Estat present, supposé principalement que s'il arrivoit quelque changement aux Estats de Milan, Naples & Sicile, ce ne pourroit estre qu'au grand trouble des autres dominations, ne se pouvant introduire aucune nouvelle forme sans la corruption des autres, & estant certain que l'une des deux Nations devant s'incorporer à l'Italie il y a plus de raison pour l'Espagnolle, par la consideration que toutes deux participent d'un mesme climat, ce qui les rend plus semblables en la fermeté de la Religion, en l'observance de la Justice, en la gravité des actions, en la fidelité à leurs Princes, en l'inviolabilité des promesses



ses & de la foy publique , en la moderation des esprits & en la regularité des mœurs & des coustumes , & de plus par ce que le Roy d'Espagne ne domine pas en Italie comme un estrangeur , mais comme un Prince Italien sans y pretendre autre chose que la conservation de ce qu'il y possède avec justice , pouvant estendre sa Monarchie par les vastes provinces de l'Afrique avec assez d'avantage pour ses Estats , sans le faire au prejudice de ceux de l'Eglise. Le Roy Don Fernand le Catholique à laissé cette maxime pour exemple à ses successeurs en refusant genereusement la qualité d'Empereur d'Italie qui luy avoit esté offerte , disant qu'il n'y demandoit que ce qui luy appartenoit , & que pour le reste il ne luy feroit pas de demember la dignité Imperiale. Les restitutions qu'il a faites diverses places font foy de cette verité sans qu'il se soit jamais servy d'aucun droit de la guerre , ny de la compensation des frais & des dommages , ou qu'il ait pris les armes sans necessité , soit pour sa propre defence , soit pour celle d'autrui , comme l'ont experimenté les Ducs de Mantouë : Que si on l'a fait contre le Duc de Nevers , ce ne fut pas comme veulent faire croire quelques uns pour s'emparer de Casal , mais pour donner lieu à l'Empereur de faire justice à ceux qui avoyent des pretentions sur ces Estats , puis que le Duc de Nevers ayant imploré par le Marquis de Mirabel l'a protection du Roy d'Espagne , & son consentement au mariage du Duc de Retel son fils avec la Princesse Marie , il obtint ces deux choses ; mais apres la conclusion de cette affaires il vint des avis à Madrid que par les menées du Comte d'Estrige le mariage avoit desja esté celebré , Vincent Duc de Mantouë estant à l'agonie , sans qu'on en eust donné aucune connoissance à sa Majesté , directement contre ce qui avoit esté arresté entre le Roy & le Duc , ce qui fit que cette nouveauté qui paroissoit à quelques uns un mespris & une defiance , differa premierement l'accomplissement de la protection , & donna lieu en outre à de nouvelles deliberations , où il fut enfin resolu  
que

que sans avoir égard à toutes ces choses, la grace promise sortiroit son plein & entier effet, & qu'on en voyeroit feliciter les nouveaux mariez; Mais comme la providence divine avoit arresté la ruine de la ville de Mantouë pour les vices de ses Princes & le faissement de leur foy, dans la rupture de tant de Mariages, elle acheminoit à cette fin tous les succez, & pour ce sujet pendant que tout cecy se passoit en Espagne le Cardinal de Richelieu, ennemy juré du Duc de Nevers, fit si bien que le Duc de Savoie assisté de son Roy luy déclara la guerre pour luy envahir ce qu'il pretendoit sur le Montferrat: mais ce Duc sentant bien que ce vain pretexte ne servoit qu'à donner lieu aux François de faire passer leurs armes en Italie & accroistre la grandeur de la Couronne de France par la ruine des Ducs, il découvrit toute l'intrigue à Gonsalve de Cordouë Gouverneur de Milan, luy promettant que s'il l'aidoit de ses armes il laisseroit là le party des François. Gonzalve demanda du temps pour prendre conseil & en donner avis à l'Espagne, & voyant que le Duc en faisoit difficulté, & que s'il ne luy donnoit secours les portes des Alpes demeureroient ouvertes aux François, & que l'Italie seroit d'autant plus troublée, il transigea avec luy de son propre mouvement, dans l'esperance de se rendre maistre de Casal par le moyen d'Espadin, ce qui seroit (ainsi que luy-mesme l'escrivit a sa Majesté) que l'Empereur pourroit plus aisément decider les differens du Montferrat & de la Mantouë. Resolution qui obligea sa Majesté à suspendre aussi l'autre execution de la protection promise, quoy que contre son dessein, de procurer la paix d'Italie; Cependant pour la maintenir & couper racine à toutes les jalousies, elle ordonna à Gonsalve de Cordouë, que si comme on le presupposoit il estoit desia maistre de Casal, il gardast cette place au nom de sa Majesté Imperiale qui en estoit le veritable Seigneur, luy inserant en mesme temps des lettres de la mesme teneur, pour les faire tenir en ce cas à ce grand Prince. Mais le traité  
d'Espa-



d'Espadin n'ayant pas reüssi à Gonsalve, il assiegea Casal sans aucun ordre de sa Majesté, ce qui causa le voyage du Roy de France à Suze & l'engagement del'Espagne à la guerre, apres avoir protesté qu'elle ne l'entreprenoit que pour secourir l'Empereur, afin de decider par la justice les droits des pretendans du Montferrat & de la Mantouë, sans que Gonsalve voulust accepter le paity que le Duc de Nevers luy offroit de raser Casal pour oster la pensée que sa Majesté Imperiale se fust meslée dans ses remuëmens par d'autres interests que ceux du repos public. Voilà par pure verité de ce fait, contre lequel tant de gens ont crié, & que si peu ont connu.

Que les Potentats d'Italie quittent donc leurs vaines craintes reconnoissant que l'Espagne desire seulement conserver parmi eux sa grandeur & non pas l'augmenter, & qu'ils donnent lieu à la veritable politique du discours que je viens de faire, si tant est qu'ils desirerent la paix d'Italie; Car toutes ces jalousies imaginaires ne sont rien que des occasions de remuëmens, n'y ayant point de guerre qui ne naisse ou de l'ambition des puissans ou de la crainte des foibles.

## DEVISE XCVI.

### *Le ressouvenir de l'adversité.*

**L**A victoire n'a point d'autre fin dans les guerres justes que la paix, aussi celle là sera-t'elle plus glorieuse qui aura esté renportée avec le moins de dommage & plus par l'adresse que par la force; celle en un mot qui sera le moins couverte de poudre & de sang: Horace dit que c'est une douce palme que celle qui s'obtient ainsi †. Les Romains sacrifoyent un Coq pour les victoires sanglantes, & un Bœuf pour les industrieuses. Si par l'esprit nous sommes semblables à Dieu, & par la force sembla-

† *Dulcis sine pulvere palma.* Horat.



bles aux animaux, sans doute qu'il y a plus de gloire à vaincre par celui-là que par celle cy. Tibere se sca-voit meilleur gré d'avoir pacifié l'Empire par la prudence que par l'épée, & Agricola tenoit à gloire

a *Letiore Tiberio, quia pacem sapientia firmaverat, quam si bellum per acies confecisset.* Tac. I. An.

de



de vaincre les Anglois sans respandre le sang des Romains *b.* Si la victoire a pour but la conservation & l'accroissement de la Republique, elle y réussira bien mieux par la finesse ou par la negociation que par les armes; la vie d'un Citoyen est de bien plus grande importance que la mort de plusieurs ennemis; Aussi Scipion l'Affricain avoit coutume de dire, *qu'il y avoit mieux conserver un Citoyen que vaincre mille ennemis*: Paroles que l'Empereur Marc Antoine prit depuis pour sa devise, & certes avec beaucoup de raison, car vaincre l'ennemy c'est une action de Capitaine, & conserver un Citoyen c'en est une de Pere de la Patrie. L'Empereur Vitellius n'eut pas cette consideration lors qu'apres avoir vaincu Othon, il dit en passant parmy les corps morts qui estoient au Camp, *les ennemis morts me sentent bon, mais les Citoyens encore mieux*. Barbare parole qui ne feroit pas mesme à un Vautour. On vid bien une autre compassion en la personne d'Hamilcon, qui apres avoir remporté quantité de considerables victoires en Sicile, voyant qu'il avoit perdu un grand nombre d'hommes par les maladies qui avoyent affligé son armée, il entra dans Carthage non en triomphe, mais vestu de dueil & en habit d'Esclave, & s'estant rendu chez luy il se tua sans dire mot à personne. Il semble qu'une sanglante victoire soit plus une opiniâtré de vengeance qu'un effet de valeur, la ferocité y a plus de part que la raison. Louis XII. Roy de France ayant appris que ses armes estoient demeurees victorieuses en la bataille de Ravennne, mais que tous ses Chefs & la pluspart de ses gens y avoyent pery, *Plust à Dieu*, dit-il en soupirant, *que j'eusse perdu la bataille & que mes braves Capitaines fussent encore au monde, semblables victoires soyent pour mes ennemis où le vaincu est vainqueur & le vainqueur est vaincu*. Les prudens Chefs évitent pour cet effet autant qu'ils peuvent les batailles & les

*b* *Ingens victoria Vectus citra Romanum sanguinem bellanti.* Tac. in vita Agric.

àffaults *c*, & ils tiennent à plus grande gloire d'obliger l'ennemy à se rendre que de le vaincre par la force. Le grand Capitaine reçut la ville de Gayerette à composition, & sur ce que quelques-uns luy representoyent que puis qu'il estoit desia Maître de la compagnie, il eust bien mieux fait de la forcer par les armes, & prendre prisonniers les Chefs qui estoient dedans, afin d'éviter le mal qu'ils pourroyent faire en sortant libres: *On depenseroit plus*, respondit-il, *en poudre & en plomb, qu'un semblable danger ne merite.* C'est une valeur bien genereuse que celle qui sans aucune effusion de sang oblige l'ennemy à se rendre, & une guerre bien heureuse que celle qui se termine par la misericorde & par le pardon *d*. La valeur est pour les ennemis & la douceur pour les supplians *e*. Cette generosité est bien rare aujourd'huy, & l'on fait plus la guerre pour contenter sa colere que pour monstrier sa valeur, plus pour desoler que pour vaincre. On tient pour paix de reduire les villes en cendre & les Provinces en deserts *f*, en un mot de brûler & dépoüiller les champs comme on voit en Allemagne & en Bourgogne; Barbare cruauté, indigne de la raison humaine, de faire ainsi la guerre à la nature, & luy oster les moyens dont elle se sert pour nous entretenir. Les Saintes Lettres ne permettent pas mesmes qu'on coupe les arbres qui sont proches des villes assiegées, à cause que c'est du bois & non pas des hommes, & qu'ils ne peuvent augmenter le nombre des ennemis *g* Dieu hait si fort l'effusion de sang qui se fait à la guerre,

*c Dare in discrimen legiones hanc Imperatorum ratus.* Tac. 2. An.

*d Bellorum egregios fines, quoties ignoscenda transgatur.* Tac. 12. An.

*e Quanta pernicacia in hostem, tanta beneficentia adversus supplices utendum.*

*f Ubi solitudinem faciunt pacem appellant.* Tac. in vita Agr.

*g Deuter. 20. 19.*



que bien qu'il eust fait prendre les armes à son peuple contre les Madianites, il ordonna en suite que ceux qui auroyent tué quelqu'un ou touché à quelque corps mort, se purifiassent pendant sept jours en se tenant hors du Camp \*. Anée croyoit qu'il y avoit du crime à toucher aux choses sacrées sans s'estre premierement lavé dans une eau vive †. Comme Dieu est également auteur de la paix & de la vie, il a en averfion ceux qui troublent celle-là & coupent le fil de celle-cy; il a mesmes montré une averfion envers les armes comme instrumens de la mort, & ce n'est que pour ce sujet comme je croy, qu'il commanda que les Autels qu'on luy dresseroit fussent de pierres entieres où le fer n'auroit aucunement touché, tel qu'estoit celuy que luy édifia le peuple d'Israël apres avoir passé le Jordain *h* & celuy de Josué apres la victoire de ceux de Hai *i*: La raison de ce-cy est que le fer est la matiere de la guerre & de tous ses instrumens; aussi voyons nous encore que Dieu en deffendoit l'usage pour la pureté & le repos de ses sacrifices, comme il semble qu'il le donna à entendre en cét autre Commandement. *Si tu me fais un Autel de pierres tu ne les tailleras point, & si tu leves le fer sur luy tu le contamineras k.*

L'ambition de la gloire ne donne pas lieu d'ordinaire à toutes ces considerations, en ce qu'il semble qu'il ne puisse y avoir de reputation ou il n'y a point d'exercice de valeur n'y d'effusion de sang, & c'est pour le mesme sujet que quelques-uns ne veulent point admettre de compagnons dans leur triomphe, ny se servir de troupes auxiliaires. C'est pour cela que le Roy Dom Alonce III. perdit la bataille d'Arc, n'ayant pas voulu attendre ceux de Leon &

\* Numer. 31. 19.

† *Attrectare nefas donec me flumine vivo Abluero.*  
Virgil.

*h* Deuter. 27. 5.

*i* Josué 8. 31.

*k* Exod. 20. 25.

de Navarre, & Tilly celle de Leipzig, pour en avoir fait autant des armes Imperiales. En quoy l'ambition se trompe, la gloire des Triomphes consistant plus à avoir sçeu user des conseils assurez qu'en aucun degré de valeur, puis que celle-cy dépend du hazard & ceux-là de la prudence. Ceux-là vainquent assez-tost, qui par un sain jugement donnent ordre à n'estre pas vaincus <sup>l</sup>; L'ambition brusle, & la raison une fois troublée, suit son impetuositè naturelle & se perd. Un Estat n'est point plus redevable à son Prince que quand par un mespris des trophées & des triomphes il travaille à entretenir la paix par la negotiation, & il s'en faut beaucoup qu'une victoire soit si chere estant achetée par l'or que l'estant par le sang.

La varieté des accidens passez fait que la victoire s'oublie elle mesme; la gloire qu'elle se rallentit; la joye, qu'elle se trouble; les dépouilles, qu'elle s'en orgueillit; les acclamations, qu'elle prend trop de confiance; l'effusion de sang, qu'elle s'endort lors qu'elle deuroit plus veiller, & monstrier plus de force à se vaincre elle-mesme, qu'elle n'en a eu à vaincre l'ennemy. Car cette derniere victoire peut plustost estre un effet de la fortune que de la valeur, & le hazard n'a point de part dans le triomphe de nos affections & de nos passions. Aussi est-il bon qu'immediatement apres la victoire, le General rentre en soy mesme, & qu'il appaise avec force & prudence la guerre civile de ses affections, puisque sans cette victoire, celle de l'ennemy ne sera que plus dangereuse; qu'il veille d'autant plus soigneusement sur ses dépouilles que plus il en aura remporté; car dans le peril la crainte redouble les sentinelles & les gardes, au lieu que celuy qui s'en croit échappé s'abandonne au sommeil. Josué ne retira point sa main qu'il n'eust passé tous ies habitans d'Haï au fil de l'épée <sup>m</sup>, il n'y a point de seureté entre le combat

<sup>l</sup> *Satis citò incipi victoriam ratus, ubi provisum foret ne vincerentur.* Tac. 2. Hist.

<sup>m</sup> Josué 8. 26.



& la victoire, le desespoir est couragex & le plus vil animal tient teste lors qu'on irrite; c'est une experience qui cousta cher à l'Archiduc Albert à Nicuport; Et Abner fit connoisse à Joab le peril qu'il y a de trop ensanglanter son espée *n*: L'adversité de plus est ingenieuse & l'ennemy qu'elle accable a coutume de se servir de l'occasion & de regagner en un instant tout ce qu'il avoit perdu, se mocquant de la fortune à l'aide de sa propre incoustance; c'est une Deesse qui plus elle reluit plus elle est de verte, & plus facilement elle se casse; Un General doit prendre garde pour cet effet à ne se point en orgueillir de ses victoires, ny s'imaginer qu'il luy est impossible de devenir à son tour trophée de celui qu'il a vaincu. Qu'il ait à jamais un pareil accident devant les yeux, s'imaginent tousiours voir plongée sous les eaux des déplaissirs & des douleurs la mesme palme qu'il a élevée en gloire de triomphe; comme on voit que celle de la presente Devise se regarde en l'eau que vous y voyez peinte, & dont le liquide miroir luy represente l'estat auquel la force du vent ou la cognée du temps le peut reduire; c'est certe prudente circonspection qui a obligé l'Epoux de comparer les yeux de son Espouse aux ruisseaux *o*, comme les miroirs sur le rapport desquels on prepare son esprit aux adversitez. La prosperité est le plus grand ennemy de la gloire, comme celle qui abbarardist la vertu par un excez de confiance, & fait mespriser le peril par un excez d'orgueil. Les vaincus vivent avec plus d'ordre & de discipline que le vainqueur qui se relasche par le succez, au lieu que les autres sont animez par leur défaite *p*. Le gain d'une bataille est d'ordinaire un commencement de prosperité pour

*n* 2 Sam. vel Reg. 2. 26.

*o* Cant. 5. 12.

*p* *Acriore hodie disciplina, victi quam victores agunt: hos ira, odium ultionis cupiditas ad virtutem accendit. Illi per fastidium & contumaciam hebescunt.*  
Tac. 2. Hist.

le vaincu & d'adversité pour le vainqueur, celuy-cy s'aveuglant par sa fortune, & celuy-là s'évertuant pour tâcher de relever la sienne; Ce que les armes florissantes n'ont pû vaincre, les abbatuës le font, & les dépouilles éparſes çà & là, reveillant la convoiſiſe des victorieux en font des vaincus; ainſi qu'il arriva aux Sarmates, qui eſtant eſpars & chargez de butin furent taillez en pieces comme s'ils euſſent eſté immobiles r; La bataille de Tarro contre Charles VIII. Roy de France, ne ſe perdit que parce que les Soldats Italiens s'amuſerent trop toſt à piller le bagage. C'eſt pour cette raiſon que Juda Maccabée re-commanda à ſes ſoldats de ne point toucher au butin qu'apres la fin du combat ſ.

Il faut plus eſtimer les victoires pour les progresz qui en peuvent reſulter que pour elles meſmes, & auſſi il eſt bon de les cultiver afin qu'elles rendent davantage; car c'eſt armer l'ennemy que de luy donner du temps, & ſe contenter du fruit qu'on a cueilly c'eſt rendre les armes ſteriles. Il eſt auſſi aiſé à une fortune élevée de tomber, que mal-aiſé à une abbatuë de ſe relever. Tibere conſiderant cette incertitude des choſes fit entendre au Senat qu'il n'eſtoit pas expedient d'executer ſi-toſt les honneurs qu'on avoit decernez à Germanicus pour les victoires d'Allemagne r.

Au reſte bien que les victoires ſoyent à rechercher il ne faut pas que ce ſoit avec une ardeur ſi deſtituee de ſoin qu'on meſpriſe entierelement les dangers. Que la promptitude ſe conſeille donc avec la prudence ayant eſgard au temps, à l'occaſion & au lieu. Que le Prince uſe de ſes victoires avec moderation & non pas avec une tyrannie ſanglante & barbare, ſe ramentenant touſiours le conſeil de Theo-

r *Qui cupidine prædæ graves onere ſacrinarum velut vineti cadebantur.* Tac. I. Hiſt.

ſ I. Machab. 4. 18.

t *Cuncta mortalium incerta, quantoque plus adeptus foret, tanto magis ſe in lubrico dictans.* Tac. I. An.



doric Roy des Ostrogots, tel qu'il se trouve en une lettre escrete à son beau-pere Clovis, au sujet de ses victoires d'Allemagne, *Il faut escouter en de semblables cas celuy qui a le plus d'experience : il n'y a point de guerres qui m'ayent plus heureusement réussi que celles que j'ay terminées avec moderation : car celuy-là est le plus souvent vainqueur qui use le mieux de sa victoire, & la fortune favorise toujours davantage ceux qui s'en orgueillissent le moins.* La modestie & la piété de Marcellus éclatterent cent fois plus dans les larmes que luy arracha la ruine des merveilleux édifices de Syracuse, que la gloire qu'il avoit acquise à la breche de ses murailles en y entrant en triomphe. Le Comte Tilly frappa plus les cœurs par les pleurs qu'il versa sur l'incendie de Magdeburg, que par le tranchant de son épée; Et bien que Josué ait commandé aux Chefs de son armée de mettre leur pied sur le col des cinq Rois qui avoyent esté pris en la bataille de Gabaon v, ce ne fut pas par orgueil, mais pour animer davantage les soldats & leur oster la crainte qu'ils avoyent de leurs autres ennemis x.

Traiter humainement ceux qu'on a subjugués, leur conserver leurs privileges & leur noblesse, & les soulager des tributs, c'est les vaincre deux fois, l'une par les armes, l'autre par la douceur; c'est alléger la chaisne des Nations vaincues & composer celle qui doit enfermer les autres; il y en a autant qui se rendent à la generosité qu'à la force †. C'est par ces artifices que les Romains ont maistrisé tout le monde, & si quelquefois ils les ont oubliez, leurs victoires en ont esté plus difficiles. Les desespoir s'arme contre le vainqueur qui ayme le sang\*.

Il y en a qui avec plus d'impieté que de raison conseillent pour plus grande seureté d'exterminer entièrement la nation ennemie, ainsi que firent les Ro-

v Josué 10. 24. x Josué 10. 25.

† *Expugnat nostram clementia Gentem Mars gravior sub pacelacet.* Claud.

\* *Ux a salus victis nullam sperare salutem.* Virgil.

mains en détruisant Cartage , Numance , & Corinthe , ou la forcer à changer de demeure , en la faisant habiter autre part , qui est un conseil barbare & inhumain. D'autres veulent qu'on esteigne entierement la Noblesse; qu'on bâtisse des Citadelles & qu'on oste les armes. Mais une semblable tyrannie n'est bonne que pour les nations serviles , non pour les genereuses. Le Consul Caton pensant s'asseurer de quelques peuples d'Espagne proche de l'Ebre leur osta leurs armes : mais il fut aussi-tost obligé de les rendre, ces gens ayant ressenti une telle douleur de s'en voir dépouillez qu'ils se tuoyent les uns les autres : Ils mesprisoyent une vie destituée d'instrumens pour deffendre leur honneur & acquerir de la gloire.

## DE VISE XCVII.

*Plus fort par les dépouilles.*

**H**ERCULES apres avoir défait le Lion sceut jouir du fruit de sa victoire en se faisant un habit de sa peau , afin de mieux domter ses autres ennemis. C'est ainsi que les dépouilles d'un triomphe arment le triomphateur & accroissent sa puissance ; & c'est ainsi que les Princes doivent user de leurs victoires augmentant leurs forces du debris des vaincus & estendant les limites de leurs Estats par le surcroist des places dont ils se sont emparez. Tous les Royaumes ont esté petits en leur origine , & s'ils se sont accrus c'est en conquerant & en conservant ; les mesmes causes qui ont justifié la guerre justifient la garde de ce qu'elle a apporté , c'est une legereté qui couste trop cher que d'oster pour rendre. Celuy là ne se tient aucunement obligé qui reçoit aujourd'huy ce qu'on luy prit hier avec effusion de sang. Les Princes s'imaginent achepter la paix par la restitution & ils achepent la guerre ; ce qu'ils ont pris les rend redoutables , ce qu'ils restituent les rend contemptibles , leur bonté s'imputant à foiblesse ; que s'ils pensent par un repentir recouyrer leur remise , ils trouvent des difficultez





insurmontables. Sa Majesté pensant éviter des envies & des guerres, avoit remis la Valteline en la puissance du Siege Apostolique, & voilà que tous les François s'en emparant ensuite mettent en peril l'Etat de Milan, & toute l'Italie en confusion & en armes. En gardant ce qu'on a conquis on punit l'audace

dace & la temerité, & l'on assure sa puissance comme par autant de gages qu'on retient pour acheter la paix en cas de besoin. Le temps & l'occasion enseignent au Prince les cas auxquels il luy sera expedient de retenir ou de rendre, afin d'éviter de plus grands perils; mais ces perils se doivent peser par la prudence & non pas par l'ambition dont l'aveugle appetit diminue souvent les Estats en les pensant augmenter.

Les Princes ont coustume de se défaire dans la paix de quantité de places importantes qu'ils regrettent après amèrement dans la guerre. La nécessité présente accuse la liberalité passée. Qu'aucune grandeur ne se fie point si fort en elle-mesme, qu'elle ne songe qu'il n'y a rien qui ne luy soit nécessaire pour sa défense. L'Aigle ne se défait point de ses serres & s'il le faisoit les autres oiseaux se mocqueroient de luy. Ils ne le respectent pas comme leur Roy à cause de sa beauté puis que celle du Paon est bien plus grande, mais à cause de sa force; La grandeur de sa Majesté seroit aujourd'huy bien plus redoutable & plus assurée en Italie si elle avoit conservé l'Estat de Sicenne, la Garnison de Plaisance & generalement toutes les autres places qu'elle a laissées en d'autres mains. La restitution mesme d'un Estat ne se doit pas faire quand ce ne peut-estre qu'au prejudice d'un autre.

Il n'y a pas moins de peril à exciter la guerre qu'à user foiblement de ses armes, celuy qui ne les prend que pour marquer les coups se met en danger d'en estre seul frappé; L'espéc tirée sans se teindre de sang ne rentre qu'avec honte en son fourreau, si elle ne blesse nostre ennemy elle blesse nostre honneur. Le feu est l'instrument de la guerre, en le suspendant en sa main on la brusle; si l'armée ne s'entretient dans le pays ennemy elle ruine le sien propre, que dis-je, elle se ruine elle-mesme; La valeur se refroidit manque d'occasions de s'exercer, & de dépouilles pour s'enflammer. C'est pour ce sujet que Vocula logea son armée dans les terres de son ennemy <sup>a</sup>, &

<sup>a</sup> *Ut prada ad virtutem incenderentur.* Tac. 4. Hist.



que David sortit hors des siennes pour recevoir les Philistins *b*; Joas fit encore la mesme chose envers Amasias quand il sceut qu'il venoit contre luy *c*. Les sujets ne scauroyent souffrir la guerre chez eux, car en nourrissant ainsi les amis & les ennemis la depense croist, les moyens manquent, les dangers demeurent. Que si l'on pensè par là radoucir plus aisément ceux à qui l'on fait la guerre, c'est une imprudence puis qu'il ne faut jamais flatter un ennemy déclaré; La moderation dans les armes ne s'attribuë point à bonté, mais à foiblesse, & par là les plus puissans perdent leur credit se mettrant en danger. La clemence du Roy d'Espagne envers Charles de Savoye luy a esté prejudiciable. Ce Duc faisoit la guerre à Ferdinand de Mantouë au sujet de son ancienne pretention sur de Montferrat, & le Roy Philippes III. ne jugeant pas à propos que l'espée decidast ce procez qui pendoit à la Cour de l'Empereur, & que la querelle des deux Princes troublast la paix d'Italie, il porta ses armes contre le Duc Charles mettant le siege devant Asti, non pour entrer par force en cette place comme il luy eust esté fort facile, mais pour obliger le Duc à la paix par cette menace ainsi qu'en effet il arriva. Cette moderation augmenta sa hardiesse, & reprenant les armes contre le traité, il alluma une autre guerre encore plus prejudiciable que la premiere. Le Roy alors assiege Vercel & apres s'en estre rendu maistre il le rendit, de sorte que le Duc qui voyoit que ses desseins luy reüssissoyent si heureusement se liguâ aussi tost à Avignon avec le Roy de France & les Veneriens, & troubla pour la troisieme fois l'Italie. On auroit évité toutes ces guerres si dès la premiere on avoit fait sentir au Duc de Savoye ce que pesent les armes d'Espagne. Celuy qui c'est une fois attaqué à la plus grande Puissance n'est amy que lors qu'il se voit dépouillé, & c'est ainsi que Vocula le fit entendre aux legions en trouble, en les animant contre quelques provinces re-

*b* 2 Sam. vel Reg. 5. 20. *c* 2. vel 4 Reg. 14. 11.  
voitées

voltées de la France d. On ne craint pas les Princes pour le mal qu'ils peuvent faire, mais pour celuy qu'ils sçavent faire; la hardiesse ne s'attaque gueres à ceux qui sont hardis; toutes les guerres presque sont fondées sur la negligence ou sur la timidité de ceux à qui on les fait; & qu'y a-t'il à risquer contre un Prince qu'on sçait bien qui ne cherchera que la paix, puisque quelque mauvais succez qui arrive on l'y fera toujours consentir? Il faudroit donc pour cet effet changer en Italie ces maximes des Espagnols, qui taschent d'imprimer dans les esprits que sa Majesté ne desire que la paix, & qu'elle l'achetara toujours à quelque prix que ce soit: Il est bon que les Princes sçachent que sa Majesté se maintiendra toujours en bonne intelligence avec eux autant qu'il luy sera possible, qu'elle employera ses propres armes pour leur conservation & leur deffense, dans toutes les occasions de necessité, & qu'elle n'épargnera aucun soin pour travailler au repos de ces provinces; Mais il est bon qu'ils sçachent aussi que si quelqu'un s'opposoit injustement à sa grandeur & conspiroit contre elle la forçant aux dommages & aux frais de la guerre, il les payeroit de ses propres dépouilles, puis qu'elle sçauroit bien garder ce qu'elle auroit une fois acquis; où est le Tribunal qui ne condamne pas aux dépens la partie qui plaide sans raison? où est le Prince qui n'éprouve pas la trempé de son espée sur le corps d'un ennemy puissant lors qu'il le peut faire sans danger?

Quand on a obtenu une victoire il faut partager les despoüilles aux Soldats, honorant par des demonstrations particulieres ceux qui se sont signalez au combat, afin que la valeur se voyant recompensée elle se porte plus courageusement à d'autres entreprises & puisse servir d'exemple; C'est pour ce sujet que les Romains avoyent inventé tant de Couronnes, de colliers & de chars; Saül se dressa un arc de triomphe

*d Nunc hostes, quia molle servitium, cum spoliatis exiitque fuerint, amicos fore.* Tac. 4. Hist.

( R 4 )

apres



apres la victoire des Amalecites *e*. Au reste il ne faut pas seulement faire ces honneurs à ceux qui sont demeurez en vie, mais aussi à ceux qui ont courageusement peri dans la meslée, puis que c'est par leur mort qu'ils ont acheté la victoire; Les services rendus à l'Etat ne se peuvent recompenser que par une memoire eternelle, ainsi qu'on recompensa ceux de Jonathas en luy erigeant un sepulchre d'une durée de plusieurs siecles *f*. L'esprit mesprise les dangers par la connoissance qu'il a de son immortalité, afin d'en acquerir aussi une semblable à la memoire de ses actions. C'est pour ce sujet qu'anciennement les Espagnols eslevoient autant d'obelisques au tour du tombeau de châque Soldat, qu'il avoit tué d'ennemis *g*.

Dieu estant l'arbitre des victoires c'est de luy qu'il les faut reconnoistre afin de l'obliger à nous en accorder encore d'autres, & cela non seulement par les actions de graces & par les sacrifices, mais aussi par les despoüilles & par les offrandes, comme firent les Israélites apres le siege de Bethulie & la défaite des Assiriens *h* & Josué apres la victoire de ceux d'Haï *i*; En quoy les Rois d'Espagne ont toujors fait paroistre leur pieté, en recompense de laquelle Dieu les a gratifiez d'une si florissante Monarchie.

## DEVISE XCVIII.

*Sous le Bouclier.*

**L**E feu ressemble à la guerre en bien des choses non seulement pour sa nature qui est de détruire, mais aussi parce que la mesme matiere qui le nourrit a coustume encore quand elle

*e* 1. Samuël vel Reg. 15. 12. *f* 1. Mach. 13. 28.

*g* Et apud Hispanos, bellicosam gentem obelisci circum cujusque tumultum tot numero erigebantur quot hostes interemisset. Arist. 7. Pol. c. 2.

*h* Judith. 16. 22. *i* Deut. 27. 6.



est grande de l'éteindre. Les armes entretiennent la guerre, mais si elles sont puissantes elles l'appaisent ; Aussi celui qui cherchera la paix n'a qu'à avoir de bonnes armes en main ; puis qu'on n'en peut conclure aucune avec avantage ny honneur si elle ne se traite sous le bouclier, il faut que

( R 5 ) le



le bras qui estend la main pour recevoir l'olive de la paix en soit armé ; Clovis disoit qu'il eust voulu avoir deux mains droites, l'une armée pour s'opposer à Alaric, & l'autre desarmée pour la presenter en tesmoignage de paix à Theodoric, qui s'entremettoit entr'eux ; Les bras du Prince doivent estre également disposez à la guerre & à la paix. Clovis ne trouvoit pas qu'il l'a pust jamais bien obtenir en monstrant sa main droite desarmée sans en avoir en mesme temps une autre sur ses gardes. C'est ce que signifioient les Grecs par ce Hieroglyphe de porter une picque en une main, & en l'autre un caducée, la negotiation de celuy-cy ne peut reüssir si elle n'est accompagnée de la menace de celle-la. Comme les Atheniens estoient persecutez d'Eumolphe, leur General marchoit devant avec un caducée à la main & toute la jeunesse armée derriere luy, se monstrant par là également prest à la paix & à la guerre. Quand les Rhodiens envoyerent en Ambassade vers ceux de Constantinople, il y avoit un homme à costé de l'Ambassadeur qui tenoit trois avirons, signifiant la mesme disposition, & c'est à quoy il semble que Virgile ait fait allusion quand il a dit qu'il falloit.

† *En demandant la paix par une main d'olive,  
Par un timon armé crier que guerre vive.*

Mesme apres la conclusion de la paix il faut encore avoir soin des armes, ne pouvant gueres y avoir de foy asseurée entre le vainqueur & le vaincu *a*. Un mesme jour à veu plusieurs fois sur Casal la foy des François donnée & rompuë, & la bonté du Marquis de Sainte Croix abusée, luy qui avoit preferé le repos de l'Italie à l'honneur de la victoire, que quantité d'avantages luy presentoyent comme certaine.

Il ne faut pas moins de franchise dans les traittez de paix qu'en la guerre, celuy qui y cherche

† *Pacem orare manu, praefigere puppibus arma, Virg.  
a Cum in victores victosque numquam soida fides  
caulesceret. Tac. 2. Hist.*

trop son honneur & veut vaincre l'ennemy à la plume aussi bien qu'à l'espée ensevelit sous la cendre d'inaffables étincelles pour le feu d'une plus grande guerre : Les traittez que Pompée & apres luy le Consul Mancinus firent avec les Numantins n'eurent aucun effet, parce qu'ils estoient contre l'honneur de la Republique Romaine. La capitulation d'Asfi entre le Duc de Savoye \* & le Marquis d'Hinocosa fut aussi rompuë à cause d'un article qui estoit trop contre l'honneur du Roy. Une paix ne scauroit estre assurée quand il y a tant d'inégalité *b*. Le Senat de Rome ayant un jour demandé à Privernas de quelle maniere sa Patrie garderoit la paix, *fidelle & perpetuelle*, répondit-il, *si vous nous la faites bonne : mais fragile & incertaine, si vous nous la faites desavantageuse* *c*. Jamais une personne qui reconnoist du desavantage à la paix ne l'observe *d*. Si elle n'est honneste & expediente pour tous les deux partis, elle ne scauroit subsister; celuy qui la veut faire trop avantageuse pour luy l'affoiblit & la met en estat de se rompre plutôt.

Lors qu'on a reçu quelque domage à la guerre il ne faut pas si tost recourir à la paix, pour peu qu'il y ait lieu de restablir ses affaires, autrement l'oppressé ne s'en trouvera pas bien; C'est pour ce sujet qu'apres sa perte de la bataille de Toro le Roy Dom Alonce de Portugal ne jugea pas à propos de parler d'accord avec Dom Fernand le Catholique; c'est une foible paix que celle qui vient de menace ou de force, car l'honneur & la liberté machinent tousiours contre elle.

\* Charles Emmanuel.

*b* *Bellum anceps, an pax in honesta placeret, nec dubitatum de bello.* Tac. 15. An.

*c* *Si bonam dederitis, & fidam, & perpetuam; si malam, haud diuturnam.* Tit. Liv. lib. 8.

*d* *Nec credideris ullum Pop. aut hominem denique in ea conditione, cujus eum possideat, diutius, quam necesse sit mansurum.* Tit. Liv. 8.



On enveloppe d'ordinaire autant de tromperies & de stratagèmes dans les traittez de paix que dans la guerre, comme il s'est vû par ceux que fit Rhadamiste pour tuer Mithridate † : car on ne les glisse de la sorte qu'afin d'espier les actions de l'ennemy, donner temps aux fortifications, aux secours & aux pratiques d'alliance, detruire les forces, diviser les alliez par l'esperance de la paix, endormir les precautions & les soins de la guerre : quelquefois ce n'est que pour amasser de nouvelles forces, empêcher les desseins, & faire seulement servir la paix de treves & de suspensions d'armes afin de les reprendre en un meilleur estat ou changer le theatre de la guerre, ainsi que firent les François qui n'arrestèrent la paix de Mouzon qu'afin de porter la guerre en Allemagne, & fondre par là sur la Valteline : la paix de Ratisbone n'avoit pour but que de desarmer l'Empereur; & dans le mesme temps que les François l'arrestoyent, ils brassoyent en Suisse uneligue contre luy sans qu'il y eust plus de trois mois, entre l'une & l'autre : en pareils cas la guerre est plus seure qu'une paix suspecte e, celle-cy n'estant qu'une paix sans paix f.

Les paix doivent estre perpetuelles, ainsi qu'ont esté toutes celles de Dieu g. C'est pour ce sujet que les Saintes Lettres appellent semblables traittez *des accords de sel*, signifiant par cette façon de parler leur entiere conservation h. Un Prince qui ayme veritablement la paix & qui a pour but de la maintenir, ne craint point d'y obliger ses descendans. Une contre paix ne sert qu'a amasser du bois pour allumer la guerre : les treves de peu d'années ont nu mesme inconvenient, comme ne faisant que suspendre la colere & donner lieu aux espèces de s'affiler, & aux piques de s'aiguiser ; Par leur moyen les

† Tac. l. 12. An.

e *In pace suspecta tutius bellum.* Tac. 4. Hist.

f *Dicentes pax pax, & non erat pax.* Jerem. 6. 14.

g Genes. 17. 7.      h 2 Paral. 13. 5.

usurpations se prescrivent & la paix se rend difficile, ce qu'on a long-temps possédé ne se rendant qu'avec peine. La treve de dix ans entre l'Empereur Charles V. & le Roy François I. ne rendit pas la paix à l'Europe, ainsi que le Pape Paul III. le remarqua fort bien.

Mais lors que la paix est effleurée, ferme & honneste, il n'est point de plus prudent conseil que de l'embrasser : quelques victorieuses que puissent estre les armes, & quelques considerables progres qu'on en espere, car les accidens de la guerre sont incertains & des plus heureux succez il en peut naistre d'infortunez : combien de fois celuy-là demande-il la paix à qui auparavant elle estoit demandée ? une paix asseurée vaut mieux qu'une victoire en esperance; celle-là dépend de nostre volonté, celle-cy de la main de Dieu : & bien que Sabinus ait dit que la paix n'estoit qu'honorable au vainqueur, mais utile & nécessaire au vaincu k, cette utilité neantmoins se trouve aussi bien du costé du vainqueur, puis que par ce moyen il la peut faire plus à son avantage & asseurer les progres qu'il a faits par le passé ; il n'y a point de meilleur temps pour la paix que lors qu'on a le dessus à la guerre ; C'est pour ce sujet que la nouvelle de la victoire de Cannes estant arrivée à Carthage Hanon conseilla au Senat de faire la paix avec les Romains, & ce n'est que pour ne l'avoir pas fait qu'en suite ils subirent les loix que Scipion leur voulut imposer. Dans la chaleur des armes, & lors que la guerre est encore douteuse celuy qui témoigne tant de passion pour la paix se confesse foible & donne du cœur à son ennemy ; On ne l'obtient jamais quand on l'affecte en pareille conjoncture ; la valeur & la resolution la persuadent bien mieux.

*i Melior enim tutiorque est certa pax, quam sperata victoria ; Illa in tua, hæc in Deorum manu est. Liv. Dec. 3. lib. 1.*

*k Pacem, & concordiam victis utilia, victoribus tantum pulchra esse. Tac. 3. Hist.*

( R 7 )

Que



Que le Prince estime donc la paix, mais que pour tout cela il ne fasse point d'injustices ny ne souffre point d'indignitez. Qu'il ne tienne point pour assurée la paix qu'il aura faite avec le voisin qui le passe en puissance, car il n'y en peut avoir entre un foible & un fort *l*, L'ambition ne se peut pas contenir à la veüe des choses qu'elle peut usurper, & jamais les pretextes de moderation & de justice *m* ne manqueront à celuy qui tasche d'estendre ses Estats & se rendre Monarque, a prendre le terme dans la rigueur de sa signification, car celuy qui l'est desia n'a pour but que de jouïr de sa grandeur sans songer à envahir celle d'autruy ou machiner aucune chose contre elle.

## DEVISE XCIX.

### *Prix de la guerre.*

**C**ELUY-là ne fait point de cas de la tranquillité du port qui n'a pas souffert les troubles de la tempeste; ny celuy-là ne connoist pas la douceur de la paix qui n'a point gousté l'amertume de la guerre: Quand elle est terminée on peut voir clairement combien cette beste farouche est ennemie de la vie: Et c'est à elle que convient proprement ce fameux enigme de Samson au sujet du Lion mis à mort, en la gueule duquel les Abeilles faisoient leurs rayons & leurs essains *a*. En effet la guerre n'est pas plütoft finie que le paix ouvre les portes du commerce, fait reprendre la charuë & restablit l'exercice des Arts, d'où resulte l'abondance & de l'abondance les richesses, qui ayant perdu cette crainte qui les avoit chassées retournent dans les mains d'un chacun; aussi la paix, comme dit Isaïe *b* est la Couronne de

*l* *Quia inter innocentes, & validos falso quiescas.*  
Tac. de more German.

*m* *Ubi manu agitur, modestia, ac probitas, nomina superioris sunt.* Tac. de more Germ.

*a* *Judicium* 14. 8.      *b* *Isa.* 26. 12.



tous les biens que Dieu départit aux hommes, de mesme que la guerre en est le plus grand mal. Les Égyptiens pour ce sujet afin de depeindre la paix representoyent Pluton encore enfant qui est le Dieu des richesses ; le front couronné d'épics, de lauriers, & de roses, signifiant par là tous les bonheurs qu'elle



qu'elle tire apres elle : Dieu luy a donne le nom de beauté par Isaïe disant, *que son peuple reposeroit en elle comme sur des fleurs c.* Les choses mesmes les plus destituées de sentiment se réjouissent de la paix, quelle fertilité quelle allegresse les champs ne montrent-ils point. lors que cette charmante Deesse les cultive ? Qu'elle beauté ne font point paroistre les villes que son repos à peintes & enrichies ? Au contraire quels embrasemens, quelle secheresse, quelle sterilité, quelle horreur ne se voit point sur les terres que la guerre a reduits en cendres ? Quels deserts, quelles mazures ne sont point les Royaumes entiers que sa fureur a démolis ? à peine reconnoist-on en ces desfigurez cadavres les florissantes villes & les inexpugnables chasteaux d'Allemagne. Toute la Bourgogne voit teinte de sang la verte cheveleure de son glorieux front, & espouventée d'elle-mesme, elle ne connoist plus la richesse ancienne de sa pompeuse robbe dans la gueuserie de ses lambeaux d'apresent. La nature n'a point de plus grand ennemy que la guerre, & celuy qui a esté l'auteur de toutes les choses creées l'a esté en mesme temps de la paix, *La Justice s'abandonne toute entiere à ses amoureux embrassemens d.* Les loix tremblent, elles se retirent & se taisent à l'affreux aspect des armes. Aussi Marius se voulant excuser d'avoir commis quelque chose contre les loix de sa patrie dit que le bruit des armes l'avoit empesché de les onyr. Dans la guerre, dit Tacite il n'y a pas moins de mal-heur pour les bons à tuer qu'à estre tué *e*, en la guerre les peres par un renversement de l'ordre de la mortalité enterrent leurs enfans, en la paix ce sont les enfans qui enterrent leurs peres ; en la paix ont consideré le merite & on examine les causes, en la guerre l'innocence & la malice courent mesme

c Isai. 32. 18.

d *Iustitia & pax osculata sunt.* Psalm. 85. 11.

e *Aequè apud bonos miserum est occidere, quam perire.* Tac. 1. Hist.

fortune *f.* Dans la paix la Noblesse se distingue de la populace, dans la guerre toutes les deux se confondent, le plus foible obeissant au plus fort. En celle-là la Religion se conserve, en celle-cy elle se perd. La premiere maintient les dominations, la derniere les usurpe; l'une humilie les esprits des sujets & les rend souples & fideles *g.* L'autre les eleve & les fait rebeller. C'est pour ce sujet que Tibere craignoit tant de troubler le repos qu'Auguste avoit laissé dans l'Empire *h* la paix augmente les delices, & plus les delices sont grandes plus les sujets sont foibles, & par consequent assurez *i.* En la paix tout dépend du Prince, en la guerre, de celuy qui a les armes. Aussi Tibere évitoit de tout son pouvoir les occasions de la guerre afin de ne la point commettre à autruy *k.* Pomponius Lætus connoissoit bien sans doute tous ces inconveniens quand il disoit que *tant que le Prince pouvoit vivre en paix il ne devoit point allumer la guerre.* L'Empereur Marcian portoit pour Devise, *La paix vaut mieux que la guerre* *†*, & certes avec raison, puis que la guerre ne peut estre expediente si ce n'est pour maintenir la paix. C'est le seul bien que traîne apres soy ce monstre infernal, comme nous avons desia dit. Cette barbare parole de l'Empereur Caracalla, *point de salut qu'au feu & au fer\** estoit bien tyrannique & ne peut tomber qu'en un Prince qui ne se sçauroit autrement maintenir que

*f Nam in pace causas, & merita spectari: ubi bellum ingruat, innocentes ac noxios juxta cadere,*  
Tac. An.

*g Sed longa pax ad omne servitium fregerat.* Tac. 2. Hist.

*h Nihil æque Tiberium anxium habebat, quam ne composita turbarentur* Tac. 2. An.

*i Quanta pecunia dites, & voluptatibus opulentos, tanto magis imbelles.* Tac. 3. An.

*k Dissimulante Tiberio damna, ne cui bellum permitteret.* Tac. 4. An.

*† Pax bello potior. \* Omnis in fero salus.*

par



par les armes. Un Empire dont la conservation consiste en la guerre est de courte durée *l.* Tant que l'espée pend, le peril pend aussi ; Quelqu'apparence qu'il y ait de vaincre on doit toujours embrasser la paix, car il n'y a point de victoire si heureuse que le dommage qui l'accompagne ne soit encore plus grand.

† *Une paix seule est plus que cent triumphes.* Sil. Ital. Aucune victoire n'est capable de recompenser les dépenses & les pertes de la guerre, & cette furie est si dangereuse que mesme en faisant triompher elle abat les murailles, comme elle faisoit autrefois celles de Rome.

Maintenant donc que nous avons conduit le Prince parmy la poudre & le sang à ce bien heureux état du repos & de la felicité de la paix, nous l'avertissons de rascher par toutes sortes de moyens de la conserver & de jouïr de ses biens sans les troubler par les perils & les désastres de la guerre. David ne l'excitoit point qu'il n'y fut indispensablement obligé. L'Empereur Theodose ne la cherchoit point, il la trouvoit seulement. Le Prince ne scauroit avoir de plus digne & de plus glorieux soin que celui de procurer la paix.

\* *C'est l'honneur de Casar, de Casar c'est la gloire*

*Celle qui le fit Muiſtre & luy donna victoire.* Propert.

Il n'y a aucune chose au monde plus opposée à la possession que la guerre. C'est une impie & une imprudente Doctrine que celle qui enseigne à entretenir toujours des semences de haines pour avoir matiere de guerre lors qu'on le jugera à propos *m.* Celui-là

*l* *Violenta nemo Imperia continuit diu, moderata durant.* Seneca.

† *Pax optima Rerum*

*Quas homini novisse datum est, pax una triumphis Innumeris potior.* Sil. Ital.

\* *Casaris hæc virtus & gloria Casaris hæc est*

*Illa, qua vicit, condidit arma manu.* Prop.

*m* *Semina odiorum jacienda, & omne scelus externum habendum cum lætitia.* Tac. 12. An.

ne cesse point d'y vivre, qui ne cesse point d'y penser. Le conseil du S. Esprit est bien plus salutaire, *cherche la paix & la maintien n.*

Quand la paix est une fois establie on est tenu par le droit divin & humain de l'observer fidelement, mesme quand le traitté s'en est fait avec les devanciers sans distinguer aucunement entre le gouvernement d'un seul ou de plusieurs ; le Royaume & la Republique au bien & sur la foy desquels le contract en a esté passé estant tousiours une mesme chose & ne s'éteignant jamais. Le temps & le consentement commun ont fait une loy de l'accord, & ce n'est pas une excuse légitime pour faire la guerre que celle de la force ou de la nécessité, puis que si la foy publique avoit à se rompre par ces choses, il n'y auroit ny capitulation de place, ny traittez de paix qui ne se pussent casser sous ce pretexte, ce qui troubleroit entierement le repos public. On a blasimé en cela le Roy François I. qui sous pretexte de contrainte & de force declara la guerre à l'Empereur Charles V. contre l'aceord qui avoit esté fait en sa Prison. Par ces artifices, & par ces capitulations équivoques, il se trouve qu'aucune paix n'est assurée, de façon que pour les affermir on est obligé de demander des ostages ou retenir quelque place importante, ce qui embarasse la paix & tire le monde en de continuelles guerres.

Le Prince étant donc libre de tous les travaux & de tous les dangers de la guerre, il faut qu'il s'applique aux arts de la paix, c'est à dire.

† *Faire fleurir par tout les arts & les sciences,  
Egayer les esprits, faire pompes & jeux,  
Peser avec justice & peine & recompense,  
Enfin prévoir de loïn les succez plus douteux.*

Mais non pas pourtant sans songer que la guerre

n *Inquirere pacem, & persequere eam. Psal. 43. 15.*

† *Nutrire secondar l'arti, e gl'ingegni,  
Celebrar Giochi Illustri, e pompe liete,  
Librar congiusta lance, e pene e premi  
Mirar da lunge, & proveder gli estremi.*

Tasso.  
peut



peut encore une autrefois troubler son repos, de façon que son œil ne parte point de dessus les armes que sa main aura quittées; Qu'il ne se laisse point étonner par le revers de ces médailles antiques où la paix estoit peinte brûlant les boucliers avec un flambeau: car ce n'estoit pas un prudent Symbole puis qu'il n'y a rien de plus nécessaire apres la guerre que de conserver les armes pour empêcher la force d'attenter contre la paix. Dieu seul pût quand il la donna à son peuple, *rompre l'arc*, comme dit David, *briser les armes & jeter les boucliers au feu*; Car estant arbitre de la guerre il n'a que faire d'armes pour maintenir la paix. Mais parmi les hommes il ne peut y avoir de paix si la crainte de la force ne reprime l'ambition: c'est ce qui a servi de motif à l'invention des armes que la deffence trouva avant l'offense. Le soc traça les murailles avant qu'on eust disposé les places & les ruës, & presqu'en mesme temps on dressa des tentes & l'on bastit des maisons. Le Repos public ne feroit jamais assuré si le soin se tenant sous les armes ne le gardoit pendant le sommeil. Un Estat dépourveu reveille l'ennemy & s'attire la guerre. Les Alpes n'auroyent pas entendu les échos de tant de trompettes & de tambours. si les villes du Milannoïs eussent esté mieux fortifiées, c'est l'avant-mur de tous les Royaumes d'Espagne, & chacun devoit pour sa propre seureté contribuer à sa fortification qui jointe à celle de la Mer auroit rendu la Monarchie inébranlable. Les cœurs des hommes fussent ils de diamant ne peuvent suppléer au deffaut des murailles, & ce n'est qu'à cause de la demolition qu'en fit le Roy Witizza que les Mores s'hazarderent d'entrer en Espagne, faute de ces digues qui sans doute eussent arresté l'impetuosité de leur inondation. Auguste ne tomba point dans cette negligence en toute cette longue paix dont il jouissoit, bien au contraire il institua des rentes publiques qui se gardoyent dans le tresor pour s'en servir lors que la guerre s'allumeroit. Si l'on n'exerce les forces pendant la paix & qu'on ne

o Psalm. 46. 20.

forme

forme l'esprit aux arts de la guerre, l'on s'en acquit-  
tera mal aisément lors que le peril de l'invasion aura  
laissé tout le monde dans les bras de la peur, & avec  
plus de soin de s'enfuir & de sauver son bien que de  
travailler à sa deffense. Il n'est point de plus grand  
stratageme que d'abandonner un Royaume à sa pro-  
pre oisiveté, les exercices militaires manquant la  
valeur manque aussi; La nature produit par tout de  
grands courages que l'occasion fait paroistre, ou  
que l'oisiveté ensevelit: Les siecles passez n'ont pas  
fourny de plus grands hommes à Rome & en Grece  
qu'il en naît tous les jours icy. Mais ce qu'ils pa-  
roissoyent si heroïques c'est par ce que le desir de la  
domination les faisoit incessamment aux armes.  
Qu'un Prince ne se defie point de la lascheté de ses  
sujets, car la discipline les rendra propres à mainte-  
nir la paix & à soustenir la guerre. Qu'il les tienne  
donc tousiours dans l'exercice des armes puis que ce-  
luy-là se doit precautionner contre la guerre, qui  
veut s'asseurer la paix.

DEVISE C.

*Pour celuy qui aura bien combattu.*

**C**'EST une courte respiration que celle qui est  
entre le berceau & le cercueil; courte dis-je,  
mais capable neantmoins de causer de grands  
maux si on l'employe mal, & telle Republique  
pleure des siecles entiers, la faute d'un moment;  
C'est de ce point que despend la ruine ou l'élevation  
des Empires, & en un clin d'œil, un mauvais conseil  
renverse ce que la valeur & la prudence ont esté plu-  
sieurs ans à fabriquer. Aussi n'est-ce pas assez dans  
cét amphitheatre de la vie d'avoir bien couru si la car-  
riere est égale jusqu'au bout. Nul ne peut recevoir la  
Couronne de gloire qu'il n'ait legitimement tou-  
ché aux dernières bornes de la mort. Le fonde-  
ment des edifices consiste aux premières pierres,  
celuy de la renommée aux dernières. Si elles

*a. Brevibus momentis summa verti posse. Tac. 5. An.*

ne





ne sont glorieuses il croûle aussi-tost & s'ensevelit dans l'oubly. Le berceau ne fleurit point que le cercueil ne l'ait fait auparavant, & c'est alors que les ronces mesme des vices passez se changent en lys & en roses : Car la renommée est le dernier esprit des operations lesquelles reçoivent leur lumiere & leur beauté

beauté de son applaudissement, ce qui n'arrive point en une lasche vieillesse a cause qu'elle efface la gloire de la jeunesse, ainsi qu'il arriva à celle de Vitellius *b*. Les plus parfaits coups de burin ou de pinceau ne sont point estimez quand l'ouvrage entier est imparfait, & si quelquefois on fait cas de certains fragmens, c'est parce que ce sont des morceaux d'une statuë qui a esté parfaite. L'envie ou la flatterie donnent durant la vie de différentes formes aux actions, mais la renommée libre d'interests prononce apres la mort des sentences veritables & justes que le souverain tribunal des siecles confirme par toute la posterité *c*. Il y a des Princes qui reconnoissent assez combien il importe de couronner sa vie par les vertus, mais ils se trompent de penser qu'ils y suppléeront en les laissant escrites dans les Epitafes & représentées sur les statuës, sans prendre garde que là elles rougissent d'accompagner en la mort celui qu'elles n'ont pas accompagné dans la vie; & que les marbres se courroucent de voir qu'on escrive sur eux la gloire supposée d'un tyran, au lieu qu'ils semblent s'amolir pour faciliter la gravûre de celle d'un Prince juste, se rendurcissant apres pour la consacrer à l'eternité. Ce furent de miraculeuses lettres d'un miraculeux Epitafe que ces larmes de sang qui sortirent des carreaux de devant l'Autel de S. Isidore de Leon pour la mort du Roy D. Alonce VI. & cela non par les jointures, mais du milieu des pierres mesmes, comme du plus profond de leur cœur qui sembloit attendry de la perte d'un si grand Roy. La statuë d'un meschant Prince est un exemplaire de ses vices, & il n'y a ny marbre ny bronze, quelque durs qu'ils puissent estre, qui ne cedent à la rigueur du temps, car comme la fabrique naturelle se detruit, aussi fait l'artificielle, & ainsi il n'y en a point de permanente que celle que forment les vertus qui sont les

*b Cesserunt que prima postremis, & bona juvenia, Senectus flagitiosa obliteravit. Tac. 6. An.*

*c Suum cuique decus posteritas rependit. Tac. 4. An.*  
orne-



ornemens interieurs & inseparables de l'ame immortelle *d.* Ce qui se grave dans les esprits des hommes dure autant que le monde, comme se substituant des uns aux autres; il n'y a point de plus eternelles statuës que celles que la vertu & le bien fait taillent sur le maibre de l'estime & de la reconnoissance des hommes, ainsi que Mecenas representoit un jour à Auguste *e.* C'est pour ce sujet que Tibere refusa les Temples que l'Espagne luy vouloit bastir, disant que les Temples & les statuës dont il faisoit le plus de cas, c'estoit de s'eterniser en la memoire de la Republique *f.* & que les ouvrages de marbre & de bronze qu'on dresse à la gloire des Princes sont mesprizez par la posterité comme des sepulchres lors qu'elle condamne leur memoire. Les cendres des Heros se conservent dans les obelisques eternels de l'applaudissement commun, & triomphent apres avoir esté mesme les despoüilles du feu, ainsi qu'il arriva à celles de Trajan. Le corps deffunt de ce vaillant Prelat Gilles d'Albornoz passe de Rome à Toledé sur les espaules des nations tant amies qu'ennemies. Et pour deffendre celuy d'Auguste il fallut y mettre des gardes *g.* Mais posé que la constance du marbre & la force du bronze durent à l'égal des siecles, on ignore apres pour qui ils ont esté élevez *h.*

*d* *Ut vultus hominum, ita simulacra vultus imbecilla ac mortalia sunt; forma mentis aeterna, quam tenere, & exprimere non per alienam materiam, & artem, sed tuis ipse moribus possis.* Tac. in vita Agr.

*e* *Statuas tibi neque aureas, neque argenteas fieri unquam sine, benefaciedo autem alias tibi statuas in ipsi hominum animis nihil in teritui obnoxias effice.* Mec. ad Aug.

*f* *Hæc nihil in animis vestris Tempa, hæ pulcherrimæ effigies & mansuræ.* & *c.* Tac. an.

*g* *Auxilio militari tuendum, ut sepultura ejus quietæ foret.* Tac. I. An.

*h* *Eccles. 9. 5.*

comme

comme il arrive aujourd' huy aux Pyramides d' Égypte où l'on voit effacez les noms de ceux qui pour s'immortaliser y avoyent fait renfermer leurs cendres \*.

On peut inferer de tout ce que nous venons de dire combien le Prince doit travailler sur le declin de son âge à faire en sorte que sa gloire passée reçoive son estre de la dernière , & que toutes deux après sa mort demeurent éternellement en la mémoire des hommes : pour cet effet nous luy proposerons icy quelques moyens pour luy apprendre comment il faut qu'il se gouverne en sa propre personne à l'endroit de son successeur & à celuy de ses Estats.

Pour ce qui est de sa personne il faut qu'il considère que plus il avance en âge plus son Empire est farouche & refractaire à la raison, parce que les accidens passez luy enseignent la malice, & que tombant en des soupçons & des desiances, il devient cruel & tyran. La longue domination engendre la superbe & l'audace i & l'expérience des necessitez l'avarice, d'où procedent les indignitez opposées à la bienveillance & à la grandeur, & de ces indignitez le mespris de la personne Royale. Les Princes veulent garder leurs anciennes coustumes & leur premiere gravité perdant la memoire de ce qu'ils ont fait estant jeunes, & ils se rendent haïssables. Dans les commencemens du gouvernement l'ardeur de la gloire & la crainte de se perdre leur font prendre garde à n'agir qu'avec prudence & circonspection, mais après l'ambition se lasse & le Prince devient peu à peu également insensible aux bons & aux mauvais succez, ny ceux là ne le réjouyffent ny ceux cy ne le fachent k, de sorte que s'imaginant

\* *Inter omnes eos non constat à quibus facta sint, justissimo casu oblitteratis tanta vanitatis auctoribus.* Plin. 36. 12.

i *Vetustate Imperii coalita audacia.* Tac. 14. An.

k *Ipsam sane senem, & prosperis, adversisque satiatum.* Tac. 3. Hist.



que le vice est la recompense de sa gloire & le prix de ses peines, il s'y abandonne honteusement. D'où vient qu'on voit si peu de Princes s'amender en commandant, comme les Saintes Lettres nous le montrent en Saül & en Salomon. Leur gouvernement ressemble à la statuë que Nabuchodonozor vit en songe. Le commencement en est d'or, la fin en est de fange : je ne sçache que Vespasien qui de meschant soit devenu bon *l.* De plus, quelque soin que prenne le Prince de se conserver egal il est impossible qu'il plaise à tout le monde si son Empire dure beaucoup, parce que le peuple souffre avec peine qu'une mesme main le gouverne si long-temps : Il ayne la nouveauté & se réjouit de ses propres perils, ainsi qu'il arriva à l'Empire de Tibere *m.* Si le Prince est bon il est hay des meschans ; S'il est meschant, il est hay des meschans & des bons, & l'on ne songe qu'au successeur *n.* duquel chacun brigue les bonnes graces. Chose insupportable au Prince & qui luy fait haïr & mal-traitter ses sujets. A mesure que ses forces s'en vont, son soin, sa vigilance, sa prudence, son esprit, & sa memoire s'en vont aussi ; car les sens ne vieillissent pas moins que le corps *o.* & voulant garder pour luy ce petit reste de temps libre des fatigues de l'administration, il se commet à ses Ministres où à quelque favory sur les espauls duquel il se descharge du poids des affaires & contre qui tombe la haine du peuple. Ceux qui ne jouissent pas de la faveur du Prince ny n'ont point de part au gouvernement & aux recompenses, desirent & cherchent un nouveau Maistre.

*l* *Salusque omnium ante se Principium, in melius mutatus est. Tac. 1. Hist.*

*m* *Multi odio presentium cupidine mutationis, suis quoque periculis lætabantur. Tac. 3. An.*

*n* *Pars multo maxima imminentes dominos variis rumoribus differebant. Tac. 1. An.*

*o* *Quippe ut corpus, sic etiam mens suum habet senium. Arist. 2. Pol. 7.*

Ce sont là les principaux écueils de cét âge, au lieu desquels le Prince doit naviger avec beaucoup de precaution de peur d'y heurter, & bien que la chose ne soit pas sans peril, qu'il ne se décourage pourtant point puis qu'on sçait plusieurs Princes qui se sont maintenus en respect & en estime jusqu'aux derniers soupirs, ainsi que tout le monde l'a admiré en la personne du Roy Philippes II. Le mouvement d'une prudente administration aborde en une mesme uniformité jusqu'aux rivages de la mort, & la reputation passée le soutient contre les haines & les inconveniens de l'âge, comme Tibere le reconnut en luy-mesme *p*, on pardonne en outre beaucoup de choses à la vieillesse qui ne se pardonneroyent pas à la jeunesse, ainsi qu'a dit Drusus autrefois *q*. Plus ces bourasques sont grandes, plus le Prince se doit armer contre elles de valeur & de soin, se donnant de garde d'abandonner le timon du gouvernement, puisqu'en le laissant absolument dans les mains d'autrui, il se donnera en proye avec toute la Republique aux abysses de la Mer. Tant que les forces du Prince durent il faut qu'il vive & qu'il meure en action, il en est du gouvernement comme des orbes celestes qui jamais ne se reposent; il ne sçauroit souffrir d'autres Poles que celui du Prince; C'est dans les bras de la Republique & non pas dans ceux de l'oisiveté que le Prince doit trouver le delassement des travaux de sa vieillesse *r*, que si par l'infirmité de son âge il manque de forces pour les supporter & qu'il ait besoin d'autres espaules, qu'il ne refuse pas neantmoins les siennes ne fast-ce que pour

*q* *Reputante Tiberio publicum sibi odium, extremam etatem, magisque fama, quam vi stare res suas.* Tac. 6. An.

*q* *Sane gravaretur aspectum civium senex Imperator, fessamque etatem, & actos labores pratenderet: Druso quod, nisi ex arrogantia impedimentum?* Tac. 3. An.

*r* *Setamenfortiora solatia è complexu Reip. petivisse* Tac. 4. An.



l'apparence, car elle est aux yeux de l'ignorante populace, la mesme chose que l'effet, & elle tient ainsi que nous disons ailleurs les Ministres en bride & la reputation en estat. En ce cas il est plus seur pour luy de former un conseil secret de trois hommes prudens qui le delassent, comme fit le Roy Philippes II. que de se commettre à un seul, a cause que le peuple ne les regarde pas comme des favoris mais comme des Conseillers.

Que le Prince fuye l'avarice comme une chose qui est haye de tout le monde & annexée à la vieillesse que ce vice accompagne tousiours lors mesme qu'elle quitte les autres. Galba se seroit concilie les esprits s'il avoit esté un peu liberal *s.*

Qu'il s'accommode aux mœurs presentes & oublie les anciennes rudes & severes, où les vieillards pechent si fort, soit pour y estre nez, soit pour ne pouvoir imiter les nouvelles coustumes, ce qui les fait hayr d'un chacun. Ils se laissent emporter à cette humeur mélancolique qui naist de la froideur de leur âge & crient contre les divertissemens & les réjouissances sans se ressouvenir du temps qu'ils y ont autrefois employé.

Qu'il ne témoigne aucune jalousie contre celuy qui luy doit succeder, ainsi que fit le Roy. Dom Fernand le Catholique lors que Philippes I. vint pour luy succeder au Royaume de Castille. C'est-la le temps où la plupart adorent le nouveau Soleil, & si quelqu'un s'en empesche ce n'est que par politique afin de passer pour constant en l'esprit du successeur & s'acquiescer son estime, ainsi qu'on le remarqua à la mort d'Auguste *r.*

Qu'il tasche de se faire universellement aimer par

*s.* Constat potuisse Conciliari animos quantulacumque parci senis liberalitate. Tac. 1. Hist.

*r.* Patres, Eques. Quanto quis illustrior, tanto magis falsi ac falsinantes, vultuque composito ne læti excessu principis, neutristiores primordio lachrymas, gaudium, quasi, adulationes miscabant. Tac. l. I. An.

la complaisance, par l'égalité de la justice, par l'abondance par la douceur; tenant pour certain que s'il est acquis l'affection & l'estime de ses sujets par la bonté de son gouvernement, il les conservera sans beaucoup d'artifice laissant dans l'ame de tout son peuple un desespoir de sa perte & un desir de sa personne.

Tous ces moyens seront encore bien plus puissants s'il a un successeur en qui il renaisse & s'éternise, car bien que l'adoption ne soit qu'une fiction de la loy, il semble neantmoins que celuy qui adopte rajeunisse, comme disoit Galba à Pison & les Princes ne doivent pas monstrier un petit soin dans l'adoption, & ce n'est pas une chose si vaine que Salomon se l'est imaginé *x*. Un fils est l'ancre & l'appuy de l'Estat, la joye & le soulagement de la domination & de la Cour. Auguste reconnut bien cette verité lors que se voyant sans enfans il adopta ceux de ses plus proches pour estre les Colonnes de l'Empire *y*. En effet ny les flottes ny les armées ne sont pas des gages si assurez de la tranquillité des Empires que le nombre des enfans *z*. Il n'y a point de plus grands amis qu'eux, n'y qui s'opposent avec plus de zele aux tyrannies des domestiques & des estrangers. Tout le monde prend part à la felicité des Princes, il n'y a que leurs enfans qui soyent compagnons de leur mal-heur *a*. L'affection des hommes se change selon le temps & la fortune, mais non

*v Et audita adoptione desinam videri senex quod nunc mihi unum obicitur.* Tac. l. 1. Hist.

*x Rursus detestatus sum omnem industriam meam qua sub sole studiosissime laboravi habiturus heredem post me.* Eccl. c. 2. 18.

*y Quopluribus munimentis insisteret.* Tac. l. 1. An.

*z Non legiones, non classes, perinde firma Imperii munimenta quam numerum liberorum.* Tacit. lib. 4. Hist.

*a Quorum prosperis & alii fruuntur, adversa ad junctissimos pertineant.* Tac. l. 4. Hist.



pas celle du sang, qui bien que caché en la personne de ceux qu'on prend dans une autre famille † nous correspond neantmoins par une secrette & naturelle inclination *b*; La conservation du Prince est aussi celle de ses parens, ses fautes les regardent; de façon qu'ils taschent d'y remedier estant plus interessés à les reconnoistre & plus hardis à les reprendre, ainsi que faisoit Drusus à descouvrir ce qu'on blasmoit à Rome en son pere afin de l'en corriger *c*. Ces raisons peuvent excuser l'autorité que quelques Papes accordent à leurs neveux dans le maniment des affaires. Les sujets trouvent en la personne du fils la recompense des services qu'ils ont rendus au pere, & reciproquement ils craignent d'offenser le Pere qui laisse en son fils un heritier de son pouvoir & de ses injures *d*. C'est-là dessus qu'estoit fondé le Conseil de Marcellus à Priscus, de ne point faire de leçons à Vespasien qui estoit un vieillard triomphant, & pere d'enfans desja en âge de commander aux autres *e*. L'esperance du Soleil levant fait supporter les froids crupuscules & les paresseuses ombres de celuy qui se couche. L'ambition se confond & la tyrannie commence à trembler. La liberté n'ose rompre cette

† J'ay tourné cecy dans un autre sens que celui de l'original, & cela m'a semblé plus à propos en ce que par là je continué à parler des adoptions, au lieu que Saverdra passe insensiblement aux veritables enfans, & ce n'est pas ce qu'il a voulu dire d'abord.

*b* Nam amicos tempore, fortuna, cupidinibus aliquid quando aut erroribus imminui, transferri desinere: suum cuique sanguinem indiscretum. Idem. ibidem.

*c* Utrumque in laudem Drusi traheretur: ab eo in Urbe inter catus & sermones hominum observante secreta patris mitigari. Tac. lib. 3. An.

*d* Reliquit enim defensorem domus contra inimicos & amicis reddentem gratiam. Eccl. 30. 6.

*e* Suadere etiam Prisco ne supra Principem scanderet ne Vespasianum senem triumphalem juvenum liberorum patrem præceptis coerceret. Tac. lib. 4. Hist.

chaisne de la servitude dont elle voit les anneaux se continuer en la personne des successeurs, & le repos public n'est point troublé par la diversité des sentimens au sujet de celui en faveur de qui l'élection se doit déterminer *f* puis que tous sçavent qu'un second Phœnix doit renaître des cendres de celui qui brûle, & que mesme desia ce successeur, pour me servir d'une autre comparaison, a pris racine se faisant aimer & craindre comme on voit que l'arbre chargé d'années pousse à son pied un nouveau rejeton qui peu à peu se substitué en sa place *g*.

Mais lors que la nomination du successeur dépend du Prince, il ne faut pas qu'il se serve de cet avantage à preferer son sang au bien public. Moÿse doutant des qualitez de ses propres enfans laissa à Dieu l'élection du chef de son peuple *h*, & Galba se glorifioit de ce que preferant le bien du peuple à sa maison, il avoit pris un successeur dans la Republique *i*. C'est là le dernier & le plus grand bienfait qu'un Estat puisse recevoir de son Prince, comme dît le mesme Galba à Pison lors qu'il l'adopta *k*. Le Prince fait paroître sa magnanimité en procurant que son successeur soit meilleur que luy. C'est se desier de son propre merite que de chercher sa gloire dans les vices de celui qu'on laisse en sa place, & se faire estimer par la comparaison d'un regne avec un autre, en quoy Auguste se fit tort elisant Tibere par ce

*f* *Intemperantia civitatis donec unus eligatur multos destinandi.* Tac. l. 2. Hist.

*g* *Ex arbore annosa & trunco novam producit quæ antequam antiqua decidat jam radices & vires accepit.* Tol. de Rep. l. 7. c. 4. n. 1.

*h* *Provideat Dominus Deus spirituum omnis carnis, hominem qui sit super multitudinem hanc.* Num. c. 27. 16.

*i* *Sed Augustus in domo successorem quaesivit; Ego in republica.* Tac. l. 1. Hist.

*k* *Nunc eo necessitatis jam pridem ventum est, ut nec mea senectus censerre plus populo Romano possit quam bonum successorem, nec tua plus juvenia quam bonum Principem.* Idem. ibid.



motif l sans considerer que l'infamie ou la gloire d'un successeur s'attribuë au devancier qui a eu part à son élection.

Ce soin de la bonté du successeur est un devoir naturel de la bonté des Peres, & il faut qu'ils y appliquent toute leur attention puis qu'ils se perpetuent & s'eternisent en leurs enfans. Et en effet ce seroit aller contre la raison naturelle que d'envier l'excellence en sa propre image, ou la laisser sans la cultiver: Et bien que l'éducation d'un grand cœur soit souvent la source de quantité de dangers domestiques, parce que plus l'esprit est grand plus il est ambitieux *m* & que bien souvent par un renversement des liens de la raison & de la nature, les enfans se lassent d'attendre si long-temps la Couronne, & de voir que le temps de leurs plaisirs & de leur gloire se passe, ainsi qu'il arriva a Rhadamiste dans la longue vieillesse de son pere Pharasman Roy d'Iberie *n*, avec tout cela neantmoins un pere ne doit pas manquer à l'éducation de son fils puisque c'est la seconde obligation de la nature, ny troubler son esperance & sa confiance pour deux ou trois cas particuliers. Il n'y a jamais eu de Prince plus jaloux de ses enfans que Tibere; cependant il s'absentoit de Rome pour laisser Drusus en sa place *o*.

Si pourtant on veut se precautionner contre ces soupçons par quelques moyens Politiques, que le pere admette son fils aux affaires d'Estat & de guerre, mais non en celles de faveur, de crainte qu'il ne

*l Ne Tiberium quidem caritate aut Reipublicæ cura successerem ad scitum: sed quoniam arrogantiam servitiamque introspeverit, comparatione deterrima sibi gloriam quæsvisse. Tac. l. 1. An.*

*m Optimos quippe mortalium, altissima cupere. Tacitus l. 4. An.*

*n Is modicum Hyberia regnum senecta patris detineri, ferocius crebriusque jactabat. Tac l. 12. An.*

*o Ut amoto patre, Drusus munia consulatus, solus impleret. Tac. l. 3. An.*

gagne par là l'applaudissement du peuple qui est toujours amoureux de la liberalité & de la complaisance des enfans, chose insupportable aux peres qui regnent *p*. En un mot qu'il l'introduise dans les affaires, mais non pas dans les esprits. C'est par cette circonspection qu'Auguste lors qu'il demanda la dignité de Tribun pour Tibere, il le loua si adroitement qu'en excusant ses vices il les descouvrit *q*; & l'on a crû que Tibere pour rendre son fils Drusus odieux & le faire passer pour cruel, il luy accorda de se trouver aux jeux de Gladiateurs *r*, de mesme qu'il se réjouysoit des querelles qui naissoyent entre les enfans & le Senat *s*; mais ces artifices sont plus traitres que la sincerité paternelle ne permet, & il est bien plus prudent de mettre aux costez du Prince quelque confident qui ait la direction & le maniment des affaires, ainsi que fit Vespasien lors que donnant la Preture à son fils Domitian, il luy donna aussi Mucien pour ayde *t*.

Si le fils trop impatient de la longue vie de son pere se monstre si entreprenant qu'on puisse craindre de luy quelque resolution ambitieuse contre le respect paternel, on peut l'employer à quelque entreprise qui occupe toutes ses pensées & fasse évaporer les bouillons de son esprit. C'est pour ce sujet que Pharasman Roy d'Iberie employa son fils Rhadamiste

*p* *Displicere regnantibus civilia filiorum ingenia.*  
Tac. l. 2. An.

*q* *Quamquam honora oratione, quadam de habitu, cultuque & institutis ejus jecerat, quæ velut excusando exprobarer.* Tac. l. 1. An.

*r* *Ad ostentandam superbiam morandasque populi offensiones, concessam filio materiam.* Idem ibid.

*s* *Ætatabatur Tiberius quum inter filios & leges senatus disceptaret.* Tac. l. 2. An.

*t* *Cæsar Domitianus Præturam capit. Ejus nomen epistolis edictisque proponebatur, vis peres Mutianum erat.* Tac. l. 4. Hist.



à la conquête d'Armenie *v.* Mais comme cette cir-  
 conspection d'honorer le fils & l'occuper en des char-  
 ges penibles est tout à fait nécessaire, celle aussi  
 de substituer le pouvoir des armes en la main d'un  
 autre est absolument requise, parce que celui qui en  
 est seul maistre l'est de tout l'Estat : C'est pour ce sujet  
 qu'Othon laissant à son Frere Titien le soin de l'ar-  
 mée il en donna le commandement à Proculus ; *x*  
 Et que Tibere lors que le Senat eut donné le gou-  
 vernement des Provinces d'outre-mer à Germani-  
 cus, fit Pison Lieutenant de la Syrie pour tenir en  
 bride ses esperances & ses desseins *y.* La considera-  
 tion des Estats & des dominations est telle aujourd'  
 huy par toute l'Europe que ces dangers y sont moins  
 à craindre : Mais si le naturel du fils estoit pourtant  
 si terrible que le pere ne se pust assez precautionner par  
 ces remedes, qu'il voye s'il se doit servir de celui  
 dont usa le Roy Philippes II. envers son fils uni-  
 que Dom Carlos, dont l'execution fit admirer à  
 la Politique les effets de son pouvoir, & donna  
 de l'estonnement à la nature & de l'horreur au  
 monde.

Que s'il se defie de la fidelité de ses sujets à cause de  
 leur aversion pour son fils, il n'y a point à cela d'au-  
 tre remede que de le faire élever à la Cour & sous la  
 protection d'un autre plus grand Prince avec qui il  
 affermissent aussi une bonne intelligence, mais cela  
 pourveu qu'il n'y ait aucune jalousie à craindre. C'est  
 le motif qui porta Phraate Roy des Parthes à fai-  
 re élever son fils Vonones à la Cour d'Augu-

*v.* Igitur Pharasmanes juvenem potentia promptæ &  
 studio popularium accinctum, vergentibus jam armis suis  
 metuens, aliam ad spem trahere & Armeniam ostentare.  
 Tac. l. 12. An.

*x.* Profecto Brixellum Othone, honor Imperii penes Ti-  
 tianum fratrem, vis, ac potestas penes Proculum Præfe-  
 ctum. Tac. l. 2. Hist.

*y.* Qui Syria imponeretur, ad spes Germanici coercen-  
 d. us. Tac. l. 2. An.

ste 2. Seulement il faut prendre garde qu'il en resulte quelquefois un effet contraire, par ce que les sujets le hayssent en suite comme un estrangier qui revient avec de differentes habitudes, ainsi qu'on l'experimenta en la personne du mesme Vonones *a*.

Un Prince ne scauroit apporter trop de precaution en laissant un Estat à ses enfans, car c'est là quelque fois son elevation & quelquefois sa ruine, principalement dans les cadets qui sont ordinairement jaloux de leur aîné, & dans les filles mariées à leurs propres sujets, d'où naissent les envies qui causent apres des guerres civiles. Auguste considerant ce danger refusa de donner sa fille à un Chevalier Romain qui pust causer des inconveniens *b*, & il proposa Proculejus & quelques autres qui menoyent une vie tranquille & esloignée des affaires publiques *c*.

La bonne disposition de la tutelle & l'éducation du Pupile qui doit succeder à la Couronne demandent toute la prudence & l'adresse de son pere, n'y ayant point de cas plus sujet aux embusches & aux dangers que celuy-là, en quoy nous avons quantité d'exemples presens & passez de plusieurs Princes qui ont perdu leur vie & leurs Estats dans leur Minorité, ou du moins ont souffert de grandes traverses *d*. En effet si la tutelle tombe entre les mains de la mere, bien que ce soit-là le plus seur, il n'y a pas de doute neantmoins que les femmes ont rarement toute la prudence & l'experience requise, &

*z Patremque prolis, firmandæ amicitiæ, miserat: haud perinde nostri metu, quæ fidei popularium diffisus. Tac. l. 2. An.*

*a Quamvis gentis Arsacidarum, ut externum aspernabantur. Tac. l. 2. An.*

*b Immensumque attolli provideret quem conjunctione tali super alios extulisset. Tac. l. 4. An.*

*c Proculejum, & quosdam in sermonibus habuit, insigni tranquillitate vitæ nullis Reip. negotiis permixtos. Idem. ibid.*

*d Væ tibi terra cujus rex puer est. Eccl. 10. 16.*



mesme la pluspart manquent de valeur pour se faire craindre & respecter. Si elle eschet aux oncles, l'ambition de regner a de coustume de rompre les plus estroites & les plus fortes chaisnes du sang, & si c'est aux Ministres, chacun regarde à son interest, & il naist aussi-tost entr'eux des discordes & de la division. Les sujets de plus, méprisent le gouvernement de ceux qui leur sont égaux, d'où naissent des troubles & des guerres civiles. Ainsi parmy tant d'inconveniens & de perils, le Prince doit choisir les moindres, examinant la nature de l'Estat & des personnes qui peuvent estre les plus capables de la tutelle & du gouvernement, faisant choix de tels sujets que la seureté du pupile soit entiere auprès d'eux sans qu'on puisse craindre qu'ils s'unissent a sa perte, & en ce cas il est du tout expedient d'introduire d'abord au maniment des affaires ceux qui apres la mort du pere doivent avoir la conduite du fils & le gouvernement de l'Estat.

Il n'est pas seulement du devoir du Prince d'introduire & d'instruire son successeur, il faut de plus qu'il previenne les accidens de sa nouvelle administration afin d'empescher les perils qu'il y pourroit courre, car le vaisseau risque tousiours à changer de voiles, & la nature a coustume de souffrir dans une introduction de nouvelles formes à cause de la défaillance des fins & de la vigueur des Principes. C'est de cette vicissitude des choses que résultent les perils qui se trouvent entre les flots opposez de l'un & de l'autre gouvernement, ainsi qu'il arrive lors qu'un puissant fleuve se precipite en un autre de lit égal. On perd aisement le respect au successeur & l'on machine contre luy des conspirations & des nouveutez *e*. Le Prince doit donc faire en sorte que la derniere partie de son gouvernement soit si paisible qu'on passe sans aucun inconvenient au nouveau. Et

*e Quando aufuros exposcereremedia, nisi novum, & mutantem ad huc Principem, precibus vel armis adirent.*  
Tac. l. i. An.

tout ainsi qu'en abordant au Port on quitte les rames  
 & l'on calle les voiles, il doit de mesme terminer son  
 administration par la perte de toutes les pensées d'en-  
 treprises & de guerres, confirmant les vieilles al-  
 liances & en faisant de nouvelles principalement avec  
 ses voisins, afin d'asseurer la paix dans ses estats.  
 Qu'il dissimule les offences comme fit Tibere avec  
 Getulicus *f*, & le Roy Philippes II. avec Ferdinand  
 de Medicis, car en un tel temps les Princes pru-  
 dens ordonnent qu'on mette l'arc d'Iris sur leur  
 tombeau pour marque de paix à ceux qui leurs succe-  
 dent, & non pas qu'on fiche la lance en terre, pour  
 les porter à la vengeance de leurs injures, ainsi que  
 faisoient les Atheniens. Qu'il gouverne les Provin-  
 ces estrangeres par le conseil & par l'adresse & non pas  
 par les armes *g*. Qu'il y establisse d'habiles Gouver-  
 neurs amis de la paix & ignorans de la guerre de peur  
 qu'ils ne l'excitent ainsi qu'il arriva du temps de  
 Galba *h*. Qu'il accorde les esprits des sujets & ap-  
 paisse leurs differens; qu'il empêche les injures &  
 modere les imposts & les nouveautez odieuses au  
 peuple; qu'il elise de prudens Ministres amis de la  
 concorde & du repos public, car par ce moyen il se  
 trouvera que formant les esprits au repos & à la dou-  
 ceur, ils se promettent la mesme chose du succes-  
 seur & s'abstiendront de rien innover.

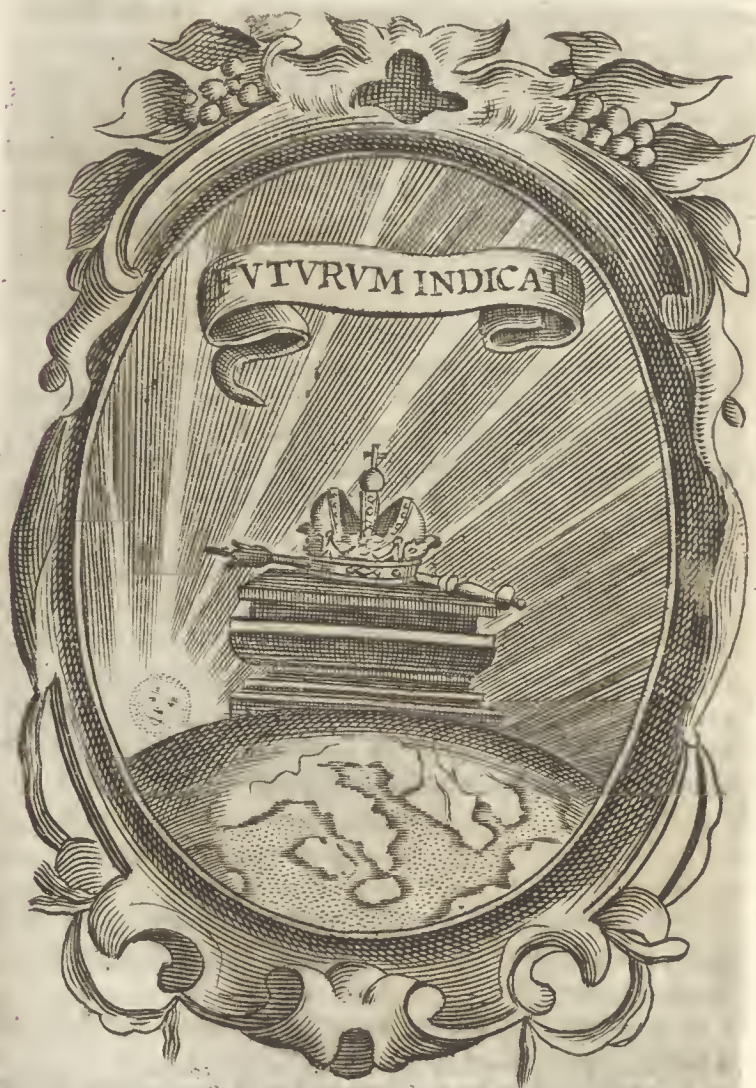
*f Multaque gratia mansit reputante Tiberio publicum  
 sibi odium extremam aetatem magis que fama quam vi-  
 stare res suas. Tac. l. 6. An.*

*g Consiliis & astutes externas moliri, arma procul  
 habere. Tac. l. 6. An.*

*h Hispania praerat Cluvius Rufus vir facundus, &  
 pacis artibus, belli inexpertus. Tac. l. Hist.*



*Le Prince Chrestien*  
**COURONNEMENT**  
*de l'Ouvrage.*



*Il pronostique l'avenir.*

**P**LUSIEURS grands Hommes ont travaillé par la speculation & par l'expérience à former l'idée d'un Prince parfait ; Il a fallû des siècles en-  
 tiers.

tiers pour tourner cette porcelaine Royale, ce précieux vase de terre aussi fragile que les autres, & plus sujet aux accidens, principalement lors que l'ouvrier est de l'école de Machiavel d'où il n'en sort que de tortus comme l'a esté celuy qu'il a donné pour modele des autres. La sueur de ces Devises n'a eu pour but que de rehausser cette pourpre dont l'écarlatre se convertit incontinent en cendre; elles ont commencé par le berceau elles finissent par le cercueil; Elles sont proprement cette parentese de la durée de l'homme qu'une si petite clause renferme, & je ne sçay qu'elle heure je dois dire la plus heureuse celle où l'on ouvre les yeux au jour de la vie où celle où l'on les ferme à la nuit de la mort *a*, car l'une est le commencement & l'autre la fin des travaux, & quelque grande que soit la difference entre estre & n'estre pas, la matiere del'homme le peut bien sentir, mais non pas sa forme qui est immortelle & s'amende par la mort: L'horreur qu'on a pour le sepulchre est naturelle, mais si la raison avoit plus de pouvoir sur nous que le desir de vivre, nous nous réjouirions à son approche, de mesme que font ceux qui cherchant des tresors trouvent des urnes, tenant pour certain qu'il y aura des richesses, car *c'est dans le sepulchre que l'ame trouve le véritable tresor du repos eternel b*. C'est ce que Simon Maccabée donna à entendre dans ce Hieroglifique des Navires gravez sur les colonnes qu'il fit mettre autour du Mausolée de son Pere, & de ses freres *c*, signifiant que ce vaisseau de la vie qui flotte sur les vagues du monde, ne trouve son repos qu'en prenant terre au rivage de la mort. En effet qu'est-ce que la vie si

*a* Le jour de la mort vaut mieux que celui de la vie. Ecclesiast. chap. 7. v. 2.

*b* Job. chap 3. v. 21.

*c* Et il mit autour d'elles de grandes colonnes, & sur les colonnes les armoiries pour memoire eternelle, & au pres des armoiries des navires gravez pour estre vus des hommes qui navigent. I Machab. ch. 13. v. 29.



non une continuelle crainte de la mort, sans qu'il y ait aucune chose qui nous assure de sa durée, Quantité de marques pronostiquent l'approche de la mort, mais aucune ne limite précisément les bornes de la vie; L'âge la plus florissante & la plus robuste complexion ne sont pas de suffisans gages d'une seule heure de santé. Le cœur qui sert de balancier à cette horloge du corps marque bien les heures presentes, mais non pas celles de l'avenir, & cette incertitude mesme ne peut pas s'appeller un outrage de la nature, mais une faveur: car si comme le corps à un certain temps déterminé pour naître, il en avoit de mesme un pour mourir, un pour se détruire comme un pour se former, l'homme deviendroit trop insolent à la raison. Aussi non seulement elle ne luy a pas donné un instant assuré pour respirer, mais au contraire elle luy a donné dans toutes les choses du monde des temoignages du peu de durée de la vie: La terre le luy marque en la jeunesse de ses fleurs & en la blancheur de ses moissons, l'eau en la course precipitée de ses ondes, l'air dans les feux qu'il allume & esteint en un instant, & le Ciel enfin en ce principe de lumiere qu'un mesme jour voit dans le berceau doré de son orient, & dans la confuse tombe de son occident: Mais si la mort est le dernier des maux c'est un bien qu'elle n'arrive pas tard: moins l'intervalle qui se trouve entre les langes & le incœuil est grand, plus le cours des travaux est petit, & Job pour ce sujet souhaittoit d'avoir immédiatement passé du sein de sa mere en celuy de la terre *d.* Nous n'avons jamais de liberté, en naissant nous sommes chargez de liens, en vivant nous sommes enveloppez de soûcis *e*, estant morts nous sommes couverts de bois & de terre, & les Rois n'ont point en cela de privilege par dessus le reste des hommes \*. Si la

*d.* Job. 10. 18.

*e.* *J'ay esté nourry entre les drapeaux & en soïn.* Sap. de Sal. chap. v. 4.

\* *Car nul des Rois n'a autre commencement de nativité.* Sap. de Sal. 7. 5.

felicité

félicité humaine confiftoit à vivre long-temps nous vivrions fans doute plus que les Cerfs , car il y auroit de l'abfurdité qu'aucun animal fuff plus heureux que l'homme pour le feul fervice duquel tous ont été créés *f*. Ce defir naturel de voir paffer vite les heures , montre que ce n'eft pas le temps qui fait la félicité , puis que fi cela eftoit l'efprit y trouveroit fon repos ; tout ce qu'il defire hors du temps luy manque : L'expérience montre dans les Princes plus que dans le refte des hommes , comme ceux qui font expofés à de plus grands accidens , que la fortune court rifque dans une vie de durée , par ce qu'elle fe laiffe autant d'eftre favorable que d'eftre contraire. Louis XI. Roy de France auroit été heureux s'il euff finy fes jours avant les calamitez de fes derniers ans ; Le regne eft une mer orageufe qui ne fe peut conferver en calme par une vie de longue navigation. Celuy qui y voguel plus long temps y fouffre le plus de bourafques & de dangers : Mais a confiderer la fin & la perfection de la nature une longue vie eft heureufe lors que felon le temoignage de Job, elle entre dans le fepulchre en fa maturité , ainfi que la moisfon dans les greniers *g* , avant que la defcritepitude la faffe entierement egrainer ; car alors les ombres de la Mort font geler les efprits vitaux , rendent le corps inutile , & empeschent la main de bien gouverner le timon de l'Eftat , l'œil d'appercevoir les nuâges du Ciel , le fil des vents & les écueils de la Mer , & l'oreille enfin d'entendre les mugiffemens de Scille & de Caribde. Le Prince manque de conftance parmy tant de miferes de la nature , & l'humidité des fens le faifant rentrer en enfance, il croit tout & fe laiffe gouverner à la malice qui alors fe reveille davantage en la perfonne de ceux qui font à fes coftez , & qui pechent avec moins de crainte & plus de recompense *b*. Les femmes fe

*f* Arist. lib. 1. Pol. cap. 5.

*g* Job. 5. 26.

*h* Cum apud infirmum ‡ credulum , minore motu ‡ majore premio peccaretur. Tac. l. 1. Hist.

rendent



rendent maistresses de sa volonte comme Livie faisoit de celle d'Auguste en l'obligeant à bannir son neveu Agrippa *i* de sorte que celui qui avoit sçeu auparavant maintenir tout le monde en paix, estoit incapable alors de gouverner seulement sa famille *k*. La Majesté par ce moyen se rend la risée d'un chacun, ainsi qu'on a veu en la personne de Galba *l*. Les Nations la méprisent & attentent contr'elle de mesme qu'Arbanus contre Tibere *m*: On ne reconnoist point les Ordres d'un Prince decrepit, parce qu'on ne croit jamais qu'ils viennent de luy, c'est ainsi qu'on jugeoit de ceux de ce mesme Empereur *n*. Le peuple l'a en aversion le tenant pour un instrument incapable, d'où procedent tous les maux du gouvernement, & commel'amour naist de l'utilité & s'entretient par l'esperance, on fait peu de cas de sa personne, celui-là ne pouvant donner beaucoup qui n'a plus gueres à vivre. Son Empire est regardé comme un Empire de prest, & qui doit cesser bien-tost, ainsi qu'on faisoit celui de Galba *o*, & les Ministres aussitost pour gagner le jour jettent comme les Autours de Norvege les griffes sur les biens du public vendant les charges & les graces, ainsi que faisoient les domestiques du mesme Galba *p*.

L'âge estant donc reduite en cét estat, le Prince à plus besoin d'avertissemens pour reconnoistre son

*i* Tac. lib. 1. An.

*k* Ibidem.

*l* *Ipsa atas Galba, & irrisui & fastidio erat.* Tacit. 1. 1. Hist.

*m* *Senectutem Tiberii ut inermem despicient.* Tacit. lib. 6. An.

*n* *Falsas litteras, & Principe invito exitum domui ejus intendi clamitat* Tac. lib. 5. An.

*o* *Precarium sibi Imperium & brevi transiturum.* Tac. 1. Hist.

*p* *Fam afferebant venalia cuncta, præpotentes liberti. Servorum manus subditis avida, & tanquam apud senem festinentis.* Tac.

insuffisance & substituer le poids du gouvernement en la personne de son successeur, que de preceptes pour se le continuer à luy mesme; Quel'ambition ne l'abuse point par la représentation de sa renommée & de son applaudissement passez, car les hommes ne considerent pas le Prince comme il a esté, mais comme il est, & ce n'est pas assez pour luy de s'estre fait craindre s'il ne le fait encore, ny d'avoir bien gouverné si doresnavant il ne peut ny ne sçait plus gouverner; Il en est de la Royauté comme de la Mer qui jette aussi-tost les corps inutiles sur le rivage. On estime le Prince par la forme de l'ame par laquelle il ordonne, commande, recompense, & punit, de façon que l'âge venant à destruire cette forme, l'estime s'évanouit par mesme moyen: Ainsi je trouve qu'il est de là prudence de reconnoistre de bonne-heure les injures de l'âge, afin de se dérober à leurs insultes avant qu'elles arrivent. Si les affaires ont à dire adieu au Prince il vaut bien mieux que ce soit luy qui commence, & je ne vois point de plus glorieuse action que de se rendre à la connoissance de sa fragilité, & se sçavoir devestir volontairement de la grandeur avant que d'en estre violemment dé-pouillé par la mort, afin qu'il ne soit pas dit que celui-là meurt inconnu à luy-mesme qui a vécu dans la connoissance de tout le monde. Qu'il considere que son Sceptre Royal est comme cette herbe appelée aussi *Scypire* \* qui en peu de temps se convertit envers, & que si la terre n'est qu'un point à l'égard du Ciel, que sera une Monarchie? que sera une Principauté? que sera un Estat? Et quand mesme cette terre seroit grande que luy importe puis qu'il n'en doit tirer qu'un sepulchre q ou comme a dit Saladin un lincevil, sans pouvoir emporter aucune autre gloire, le Prince ne doit pas tousiours vivre pour la Republique il faut qu'il reserve quelque espace de

\* Theophr. lib. de Plant.

q Mes jours sont taillez & le sepulchre est la seule chose qui me reste. Job. 17. 1.



temps pour luy seul, faisant en sorte qu'au coucher de la vie l'horison de la mort soit purifié de toutes les vapeurs de l'ambition & des nuages de l'intérest, ainsi que monstre le Soleil en cette dernière Devise tirée du sepulchre de Josué, sur lequel on éleva une représentation de cet Astre, mais avec cette différence que là on le mit en mémoire de ce qu'il s'estoit arresté à la voix de ce grand Capitaine *f* & qu'icy c'est pour signifier que tout ainsi qu'un Occident clair & serein est une marque infaillible de la beauté de l'Orient à venir, de mesme un gouvernement qui se termine en sainteté & en bon-heur, pronostique que celuy qui luy doit succéder doit aussi estre heureux en recompense de la vertu, & par l'efficace de ce dernier exemple.

Si l'on craint quelques oppositions ou revoltes au sujet de la succession à la Couronne, il sera de la prudence de ceux qui se trouvent à la mort du Prince de la tenir secrette, & faire en sorte qu'elle ne se divulgue qu'avec la possession du successeur, car en pareille rencontre le peuple est comme un Poulain qui ne peut souffrir la selle s'il ne se trouve deffous avant que de la voir. C'est pour ce sujet que Livie cacha la mort d'Auguste jusqu'à l'establissement de Tibere *t* & Agrippine celle de Claudius jusqu'à celuy de Neron *v*.

La mort du Prince estant publiée, la piété ny la prudence n'empeschent point les demonstrations de tristesse, car le S. Esprit bien loin de les deffendre les conseille *x*. Tout le peuple d'Israël pleura la mort d'Abner, & David accompagna son corps jusqu'au sepulchre *y*; car bien que quantité de considerations

*f* *Steteruntque sol & luna.* Josué 10. 13.

*t* *Simul excessisse Augustum & rerum potiré Neronem fama eadem tulit.* Tac. 1. An.

*v* *Dum Res firmando Neronis Imperio componuntur.* Tac. 12. An.

*x* *Fili in mortuum Produc lachrimas.* Eccl. 38. 16.

*y* *Plangite ante exequias Abner. Porro David sequebatur feretrum.* 2 Reg. 3. 31.

Chrétiennes nous puissent consoler, & qu'il y ait eu autrefois une Nation qui moins éclairée des rayons de l'immortalité recevoit avec des larmes ceux qui venoyent au monde & congédioit avec des réjouissances ceux qui en sortoyent, toutes ces raisons sont bonnes de la part de ceux qui sont passez à une meilleure vie, mais non pas pour ceux qui demeurent privez de l'utilité de leurs services & de la douceur de leur entretien. Nostre Souverain Maistre baigna de ses larmes le sepulchre du Lazare bien qu'il l'allast ressusciter  $\alpha$ . On ne scauroit refuser ces derniers marques de dueil au ressentiment & à la tendresse de la nature: ce sont les balances où le merite du Prince defunt se pese, & par lesquelles on connoist l'estime que les peuples faisoient de luy, en un mot la pierre de touche ou se distinguent les carats de leur amour & de leur obeïssances; ce qui renforce les chaînes de la servitude & donne courage au successeur: Mais il ne faut obliger le peuple à un deuil de dependance de peur que le tribut de la mort de son Prince ne soit un fardeau trop accablant pour luy.

La Pompe funebre & les superbes Mausolées enrichis de superbes statües & de gravüres de grand prix, ne doivent pas passer pour une pure vanité des Princes, mais pour une genereuse pieté, qui marque la dernière borne de la grandeur humaine, & montre dans la magnificence dont on honore leurs cendres; le respect qui est dû à la Majesté; car les sepulchres ne sont autre chose qu'une histoire muette de la descendance Royale  $\alpha$ : Les obseques des Rois David & Salomon furent d'extraordinaire grandeur.

Jusqu'icy, Monseigneur, Vostre Altesse Serenissime a veü la naissance, la mort, & les funeraïlles du Prince que ces Devises forment, se trouvant comme presente à la construction de cét édifice Politique,

$\alpha$  *Et lachrymatu est Iesus.* Joan. 11. 35.

$\alpha$  *Quomodo imaginibus suis noscuntur, quas nec videt quidem abolevit, sic partem memoria apud scriptores retinent.* Tac. 4. An.

depuis



depuis la premiere jusqu'à la derniere pierre; Et afin que Vostre Altesse le puisse maintenant considerer tout entier avec plus de facilité, il m'a semblé à propos de luy en dresser icy un plan en racourcy où elle l'examine à son aise. Ce sera le portrait du Roy D. FERNAND le *Catholique* l'un des ayeux de V. Altesse Serenissime, sous le glorieux regne duquel tous les arts de la paix & de la guerre ont fleury, & tous les accidens de l'une & de l'autre fortune ont esté esprovez. L'enfance de ce grand Roy a esté forte & virile; Sa jeunesse employée aux exercices militaires acheva par l'experience ce que l'art & l'estude n'avoient pû faire en luy; son oisiveté estoit un travail & ses divertissemens un soin; Il fut maistre de ses passions se gouvernant plus par les raisons de la politique que par les mouvemens de son naturel; Il reconnut sa grandeur de Dieu seul & de ses propres actions, non de celles d'heritage ou d'emprunt; Il regarda tousiours la Royauté plus comme une charge que comme une succession; Il pacifia son Estat par la diligence & par la presence, éleva sa Monarchie par la valeur & par le conseil, l'affermir par la Religion & par la Justice, la conserva par l'amour & par la crainte, l'embellit par les Sciences & par les Arts, l'enrichit par l'agriculture & par le commerce, l'éternisa par des fondemens & des institutions véritablement politiques. Il fut autant Roy de son Palais que de ses Estats, & aussi économe en celui-là qu'en ceux-cy; Il mé-la la liberalité avec l'espargne, la douceur avec le respect, la modestie avec la gravité, la clemence avec la Justice. Il menaça plusieurs personnes par le chastiment de peu; & par la récompense de quelques-uns il entretient les esperances de tous. Il pardonna les offences faites à sa personne, mais non celles qui l'estoyent à sa dignité, & vengea comme siennes les injures de ses sujets se reconnoissant leur Pere; Il exposa son Estat plutôt que la bienveillance, & ne s'enorgueillit point par la bonne fortune, comme il ne s'abaisa point par la mauvaise; en celle-là il se precautionnoit contre celle-

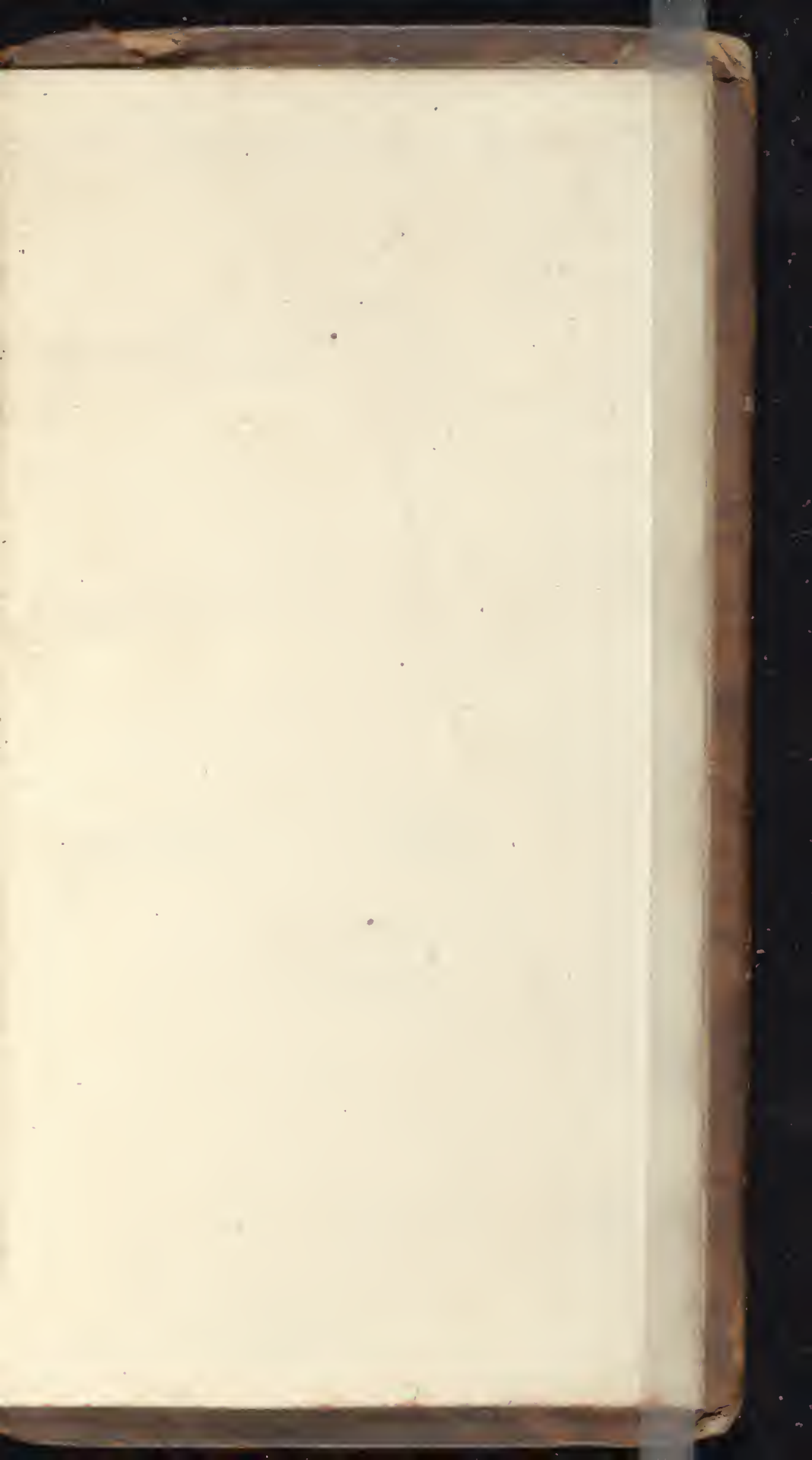
cy,

cy, & en celle-cy il se preparoit pour retourner à celle-là; il se servit du temps & ne permit pas au temps de se servir de luy; Obeyssant a la necessité il l'a ménageoit si bien qu'il l'accommodoit a son profit; Il se fit aymer & craindre, & se rendit facile aux Audiences, écoutant pour sçavoir, & interrogeant pour apprendre. Il se desioit de ses ennemis, & ne s'ouvroit pas trop à ses amis; son amitié estoit un interest public, & ses Alliances une raison d'Etat; Sa confiance estoit une vigilance, sa desiance une circonspection, sa precaution une certitude, sa malice une deffense, sa dissimulation une sauve-garde. Il ne trompoit personne, mais lors qu'il estoit nécessaire de vaincre la malice par la prudence, tout le monde se trompoit dans l'équivoque de ses traittez; Ny le mensonge ne s'attaquoit à sa sincerité ny la flatterie à sa connoissance. Il se servit de ses Ministres sans en faire des favoris, & se laissoit conseiller par eux, mais non pas gouverner. Il ne confioit point aux autres ce qu'il pouvoit faire de luy-mesme; Il deliberoit à loisir & executoit promptement; on voyoit plutôt les effets que les causes dans toutes ses resolutions; Il cachoit ses desseins à ses Ambassadeurs lors qu'il vouloit que par un abus de leur propre opinion ils persuadassent d'autant mieux la contraire: Il sçeut commander avec sa femme & obeir à son gendre; Il imposales Tributs par necessité non par convoitise & par luxe; Il rendit aux Eglises quand il se vit dans l'abondance, ce qu'il leur avoit osté dans la disette. Il respecta la Jurisdiction Ecclesiastique & conserva la Royale: Il n'eut point de Cour fixe, mais tourna sans cesse comme le Soleil par toutes les Spheres de ses Estats; Il traitta la paix par la modestie & par la gravité, & la guerre par la force & par l'astuce: il n'affecta point celle-cy ny ne refusa point celle-là. Il deffendit tousiours par le bras les lieux où il avoit une fois mis le pied, ne se servant des dépouilles de ses ennemis qu'à augmenter sa force: Il fit autant par ses negociations que par ses armes, & ne remit jamais à son espée ce qu'il pouvoit

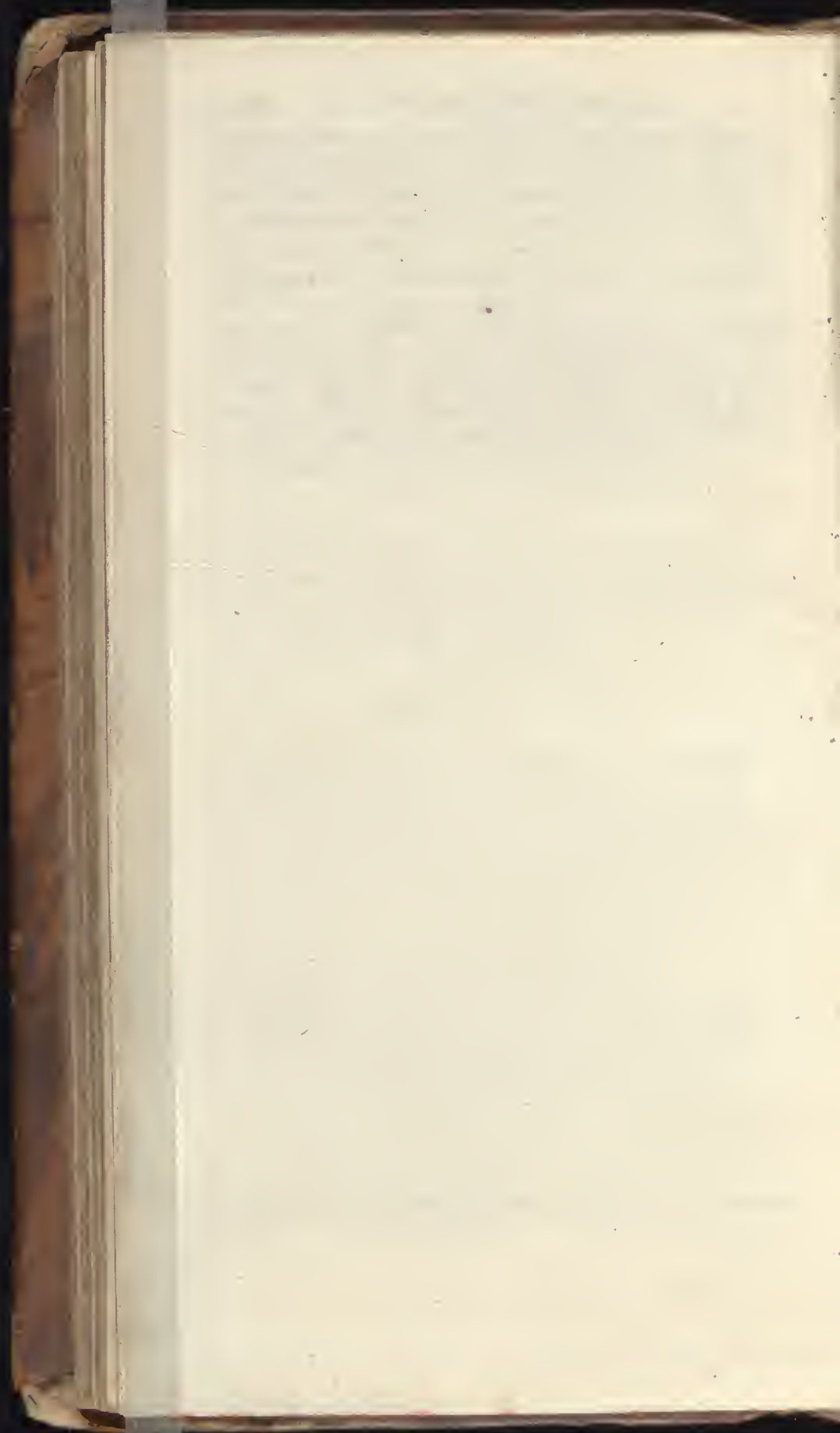


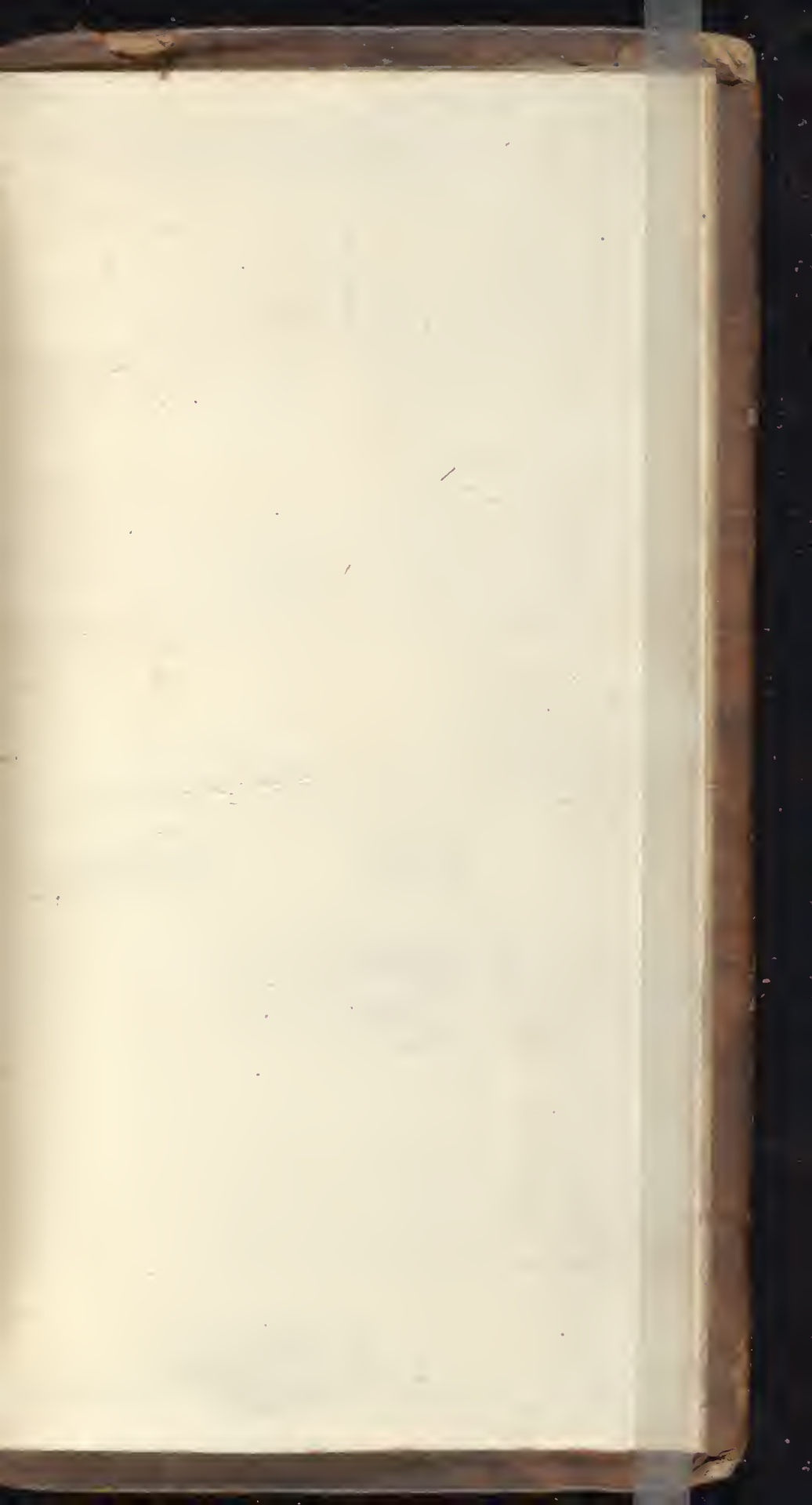
voit vaincre par son adresse ; il faisoit consister en celle-là toute l'ostentation de sa grandeur , & la galanterie de sa Cour dans la fierte de ses bataillons. Il se trouva tousiours present aux guerres qui se faisoient au dedans de son Royaume. Il exécutoit les mesmes choses qu'il commandoit , & s'allioit pour demeurer arbitre non pour demeurer sujet. Ny ses victoires ne l'enorgueillirent point ny ses defaites ne le desespererent ; Il signa les Traitez de paix à l'ombre du boucher ; Il vécut pour tout le Monde , & mourut pour luy , demeurant present neantmoins en la memoire des Hommes, pour l'exemple des Princes, & s'immortalisant dans le desir de ses sujets.

F I N.













SPECIAL

86-B

26374

v.2

THE GETTY CENTER  
LIBRARY



